



Assemblée Générale 17 Juin 2025

L'APLB est une association riche de son histoire et de ses valeurs, et engagée dans le champ de l'économie sociale et solidaire, pour une société plus juste qui protège, des enfants aux adultes, celles et ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

Comme bon nombre d'associations du secteur, l'APLB se revendique du secteur associatif à but non lucratif, un secteur qui occupe une place centrale dans la cohésion sociale de notre pays.

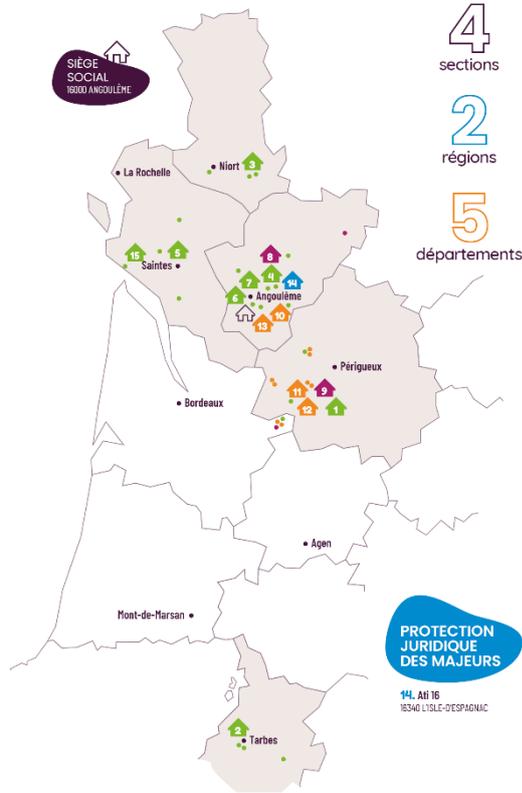
Reposant historiquement sur un fragile équilibre entre l'engagement bénévole, la professionnalisation des équipes et le soutien de financements publics, les associations doivent aujourd'hui repenser leurs modes de fonctionnement et renforcer leur capacité d'adaptation pour être force de propositions dans un contexte économique contraint.

Après 16 années de présidence de Jean-Marie LAURENT, c'est Gérard GALLI qui a été élu à cette fonction par le Conseil d'Administration lors de l'assemblée générale du 18 juin 2024.

Voici ses premiers mots :

« Les enfants, les adolescents, les adultes, les familles que nous accompagnons, comptent sur tous les acteurs de l'APLB. C'est pourquoi les bénévoles et les professionnels de l'association s'engagent au quotidien pour permettre à chacun de construire son projet de vie. Nous agissons avec le soutien des collectivités et de l'État et nous le faisons dans la continuité depuis plus de 80 ans.

C'est ainsi que nous portons les valeurs associatives et humanistes au service des plus en difficulté de nos concitoyens dans un moment de fragilité sociale et environnementale. »



SOCIAL MÉDICO - SOCIAL SOCIO - JUDICIAIRE

1. Maison d'Enfants Dordogne-Périgord
24130 LE FLEIX
2. Maison d'Enfants Saint-Joseph
63000 SÈNECAZ - TARDES
3. Maisons des Deux-Sèvres
79000 NIORT
4. Maison Jean-Baptiste
16000 ROUELLE-SUR-TOUVRE
5. Maison Saint-Louis de Montfort
17350 SAINT-SAVINEN
6. DITEP de Tanguenne
16000 ANGOULÊME
7. Sah 16
16000 ANGOULÊME
15. CAFIC
17620 BREUILLET
- Autres sites

FORMATION PROFESSIONNELLE

8. app Ruffec
16700 RUFFEC
9. Espace Formation Insertion Dordogne (EFID)
24600 RIBERAC
- Autres sites

EMPLOI • INSERTION

10. Aise/Emploi
16000 ANGOULÊME
11. Ai Service
Agences : 24700 MONTPON
24600 RIBERAC
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
12. CSI
Agences : 24700 MONTPON
24600 RIBERAC
33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE
13. La Mailloin
16000 ANGOULÊME
- Autres sites

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice 2024

A.P.L.B.

SOMMAIRE

Rapport Moral

Table des matières

<i>I – L’ASSOCIATION</i>	7
<i>II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES</i>	11
1 - Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16).....	11
2 - DITEP de l’Anguienne (Angoulême - 16).....	87
3 - S.A.H – C.H.R.S Kergo (Angoulême - 16).....	111
4 - Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79).....	126
5 - Maison St Louis de Montfort (St Savinien - 17).....	155
6 - CAFIC - MECS (Le Grallet et Champagnac - 17).....	169
7 - CAFIC-SAMIE (17).....	190
8 - Maison d’Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24).....	205
9 - Maison d’Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65).....	223
10 - SAMADE (Tarbes - 65).....	245
11 - ATI de La Charente (L’Isle d’Espagnac - 16).....	252
<i>III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES</i>	259
12 - Service d’Accueil et d’Hébergement (Soyaux - 16).....	259
13 - SECTION FORMATION (16 et 24).....	281
14 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24).....	287

ASSOCIATION PERE LE BIDEAU

Missions

(Extraites du Projet Associatif)

Fidèle à sa devise : **Accueillir, Reconstruire**, l'Association développe ses missions mises en œuvre, dans le cadre de ses responsabilités propres, par le directeur général, les directeurs, les cadres, ainsi que l'ensemble des salariés :

- Pour les enfants autour de la protection et de l'éducation des jeunes placés ou orientés par la P.J.J, l'ASE et la MDPH.
- Pour les adultes autour de l'insertion et de la formation. Avec les services partenaires de l'O.F, du SAH, de l'APP, de l'ATI, du Maillon, d'Aisd'emploi, de C3I et d'Al Service (DDCSPP – DIRECCTE ont fusionné en DDETSPP, Région-entreprises, ...).

Dans la fidélité à la devise « accueillir, reconstruire » de l'association, ces missions reposent sur trois principes fondamentaux :

- ✚ **Placer la personne au cœur de son engagement**
- ✚ **Garantir le professionnalisme de ses actions**
- **Maintenir les liens de la personne avec sa famille et ses proches**

Moyens d'Action (au 1^{er} juin 2025)

- Un Conseil d'Administration de 18 Membres à ce jour, y compris le Président.
- Un Siègle Social à Angoulême.

<i>Charente :</i>	❖ 9 Établissements ou Services à prix de journées <u>Pôle Social - Maison Jean-Baptiste</u> à Ruelle sur Touvre, Angoulême et Ruffec, le PFS et le SAPMN à Angoulême <u>Le DITEP de l'Anguienne</u> à Angoulême. <u>Service d'Accueil et d'Hébergement (SAH/CHRS)</u> à Angoulême. <u>L'ATI 16</u> à L'Isle d'Espagnac
<i>Deux-Sèvres :</i>	<u>Les Maisons des Deux-Sèvres</u> , à Niort et Celles sur Belle.
<i>Charente-Maritime :</i>	<u>La Maison Saint-Louis de Montfort</u> , à Saint-Savinien, Pons et Surgères <u>Le CAFIC</u> , à Breuillet, Champagnac et Saintes (depuis le 01/01/2024)
<i>Dordogne :</i>	<u>La Maison d'Enfants Dordogne-Périgord</u> au Fleix, Ribérac et Ste Foy la Grande.
<i>Hautes Pyrénées :</i>	<u>La Maison d'Enfants St Joseph</u> à Séméac, Aureilhan et Lannemezan

❖ **9 Services hors prix de journées**

Charente :

Service d'Accueil et d'Hébergement (S.A.H.) à Angoulême

Une AI : AISD'EMPLOI à Angoulême*

*Une ETTI** : Le Maillon à Angoulême*

Atelier Pédagogique Personnalisé (A.P.P.) à Ruffec

Dordogne :

Un Organisme de formation : Cadillac Formation au Fleix et Ribérac

Un Espace Ressource à Ribérac

Dordogne/Gironde :

Une AI* : AI Service au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

Une ETTI** : C 3i au Fleix, Ribérac, Mussidan, Montpon (24) et Ste Foy la Grande (33)

**AI : Association Intermédiaire*

***ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion*

RAPPORT MORAL

I – L'ASSOCIATION

1 – Réunions organisées en 2024

Nous avons programmé comme chaque année un certain nombre de Conseil d'Administration (7) et de Bureau de Section (13), qui se sont transformés en :

- ❖ 7 réunions du Conseil d'Administration,
- ❖ 13 Bureaux de section,
- ❖ Des réunions en commission : suivi des chantiers de construction, recrutement des cadres, Ancienneté des salariés
- ❖ 5 réunions de directeurs (CODIR),
- ❖ 2 réunions ordinaires du CSE-C, 1 réunion extraordinaire du CSE-C et 4 réunions de la commission santé sécurité et conditions de travail,
- ❖ Des visites d'Établissements par le C.A. : rencontres avec le personnel et les personnes accompagnées, participation à certaines réunions institutionnelles
- ❖ 1 Assemblée Générale Ordinaire le 18 juin 2024.

LES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES BUREAUX DE SECTION

Des décisions prises par le Conseil d'Administration, voici les plus importantes :

- La cooptation de 2 administrateurs du CAFIC suite à la fusion
- La décision, suite au travail d'une commission de fêter la fidélité des salariés de l'APLB avec en 2024 ceux qui ont plus de 30 ans d'anciennetés.
- Travail sur différents projets immobiliers pour les établissements
- Election suite à l'Assemblée Générale de juin d'un nouveau Président de l'APLB et du Bureau du Conseil d'Administration
- Décision de création d'un poste de Direction Générale Adjointe au siège.
- Validation du projet d'établissement de la Maison Jean-Baptiste, des Maisons des Deux Sèvres, et du projet de service du SAH-KERGO
- Autorisation d'extension pour plusieurs services ou établissements
- Décision d'appliquer l'extension du ségur pour tous dès juillet, malgré le non-financement de la majorité des Départements.
- Signature d'un avenant au CPOM de la MJB, signature du CPOM des Maisons des Deux Sèvres
- Recrutement des nouveaux cadres
- Cooptation de nouveaux adhérents et administrateurs
- Contractualisation d'emprunts liés aux PPI et investissements immobiliers ainsi que gestion des placements financiers.
- Validation des comptes administratifs de 2023 et préparation des assemblées générales, validation des budgets 2024.
- Proposition à l'AG de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes (In Extenso Angoulême)
- Donation non consomptible en trésorerie de l'APLB faite au Fonds de dotation Jean-Baptiste Le Bideau.
- Intérim de direction de la Maison d'Enfants Dordogne Périgord pendant 5 mois par le Président de l'APLB.

LE PERSONNEL DU SIÈGE

Au 31/12/2024, **14** personnes composent l'équipe du siège dont **1** apprentie, pour 14 ETP, ainsi que les comptables des établissements du département de Charente.

2 - Faits Particuliers

* Récompenses aux lauréats des établissements :

Diplômes	DITEP de l'Angoumois	Maison J. Baptiste	Maisons des Deux Sèvres	MEDP	Maison St Louis de Montfort	CAFIC	Maison d'Enfants St Joseph Tarbes	TOTAL
D.E.L.F ⁽¹⁾		8		4			1	13
C.F.G ⁽²⁾	5	21	2	2	3		5	38
Brevet collège/DNB	3	9	5	5	4	5	3	34
C.A.P		12		8		3	13	36
Ment°C. CAP							1	1
BAC				1		1	1	3
BAC Pro		2		1		1		4
BTS								0
Titre Pro		1					1	2
TOTAL	8	53	7	21		10	25	131

(1) : Diplôme d'étude en langue française

(2) : Certificat de fin d'études générales

3 – Personnel

Nomination cadres

OF	Cynthia GRAVELAT	Responsable pédagogique
DITEP de l'Anguienne	Clémentine CONDOM	Psychologue
Pôle Social – Maison Jean-Baptiste	Sophie DEHAIS	Cheffe de Service
Maison St Louis de Montfort	Erwan BENBRAHAM Charles MENANT-CHAVATTE	Chef de Service Chef de Service
CAFIC suite à absorption	Olivier CHASSON Patricia REY Thierry SALMON Johann SCHNEIDER Edith VIGUIER	Directeur Cheffe de Service Resp Adm et Financier Chef de Service Cheffe de Service
Maisons des Deux Sèvres	Nathalie COUTURIER Karine DRAJKOWSKI	Cheffe de Service Cheffe de Service
Maison d'Enfants Dordogne Périgord	Alain BOISSIER Clara BORDES Denis BRESIL Sandra DELCAYRE	Directeur Psychologue Econome Cheffe de Service
Maison d'Enfants St Joseph	Emilie PUCHEU Céline MENDONCA Céline PAYEN Sabrina VARVARA	Cheffe de Service Cheffe de Service Cheffe de Service Cheffe de Service

Départ cadres

DITEP	Emmanuelle BOUYER	Psychologue
Maison St Louis de Montfort	Laure FLORES Thierry MONNEAU	Cheffe de Service Directeur
Maisons des Deux Sèvres	Nathan Joël BOCCARA Nathalie COUTURIER	Chef de Service Cheffe de Service
Maison d'Enfants Dordogne Périgord	Pierre ARDILLER Laurence HIDOUX Cynthia MANNON	Chef de Service Directrice Adjointe Econome
OF	Bernadette GEORGES	Chef de Service
Maison d'Enfants St Joseph	Joseph DJONKOU Céline MENDONCA Emilie PUCHEU	Directeur Adjoint Cheffe de Service Cheffe de Service
IAE	Audrey PIBOYEUX	Directrice Adjointe

II - ETABLISSEMENTS A PRIX DE JOURNÉES

1 - Maison Jean-Baptiste (Ruelle - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

1.1) Présentation

Maison Jean Baptiste
Directeur Mr FAURE David
Directeur Adjoint Mr SANSON Aurélien
Directrice adjointe (au 1.10.24) Mme GIRAUD Laetitia
673, Rte du Gond-Pontouvre
16600 Ruelle sur Touvre
Tél : 05.45.65.63.47
Portable : 06 70 72 99 39
Fax : 05.45.65.79.50
Mail : direction@mjb16.aplb.fr

- « MECS de Fissac » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 Ruelle sur Touvre
- « MECS Le Pass-Âge » - CSE/ Mme DEHAIS
476 Avenue Jean Jaurès-16600 Ruelle sur Touvre
- « MECS de Ruffec » - CSE/ Mr CHERCHI
21-23 ,Boulevard Verdun-16700 Ruffec
- « MECS la Coulée Verte » - CSE/ Mme TOURNADE
61, Boulevard Saint Antoine-16000 Angoulême
- « L'Escale » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
- « SAPMN » - CSE/ Mr BOIS
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
- « PFS » - CSE/ Mme TOURNADE
Chemin de Tous Vents - BP 41206-16000 Angoulême
- « AEMO-R » - CSE/ Mr GUILLAUME
Chemin de Tous Vents - BP 41206- 16000 Angoulême
- « PEAD » - CSE/ Mr GABOULAUD
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 RUELLE
- « Transition »- CSE/ Mme DEHAIS/ Mr CHERCHI
496 avenue de Navarre-16000 Angoulême
- « Pôle pédagogique » - CSE/ Mme TOURNADE
673, Route du Gond-Pontouvre-16600 Ruelle

1.2) Les Statuts Juridiques

La Maison Jean Baptiste accueille des enfants et des jeunes au titre de :

- **L'Accueil provisoire** : (art.221.1 et 222-5 du CASF). Il s'agit ici de mineurs qui ne peuvent provisoirement pas être maintenus dans leur milieu de vie habituel. Cette orientation nécessite un accord entre le département (Aide Sociale à l'Enfance) et la famille, ainsi que l'avis de l'enfant.
- **De l'article 375 du code civil** : la mesure d'assistance éducative est prise par le Juge des enfants à la requête des parents, du service ou de la personne à qui a été confié l'enfant, de l'enfant lui-même, du ministère public.
- **De l'ordonnance 45-174 du 2 février 1945** relative à l'enfance délinquante.
- **Du décret 75-96 du 18 février 1975** relatif à la protection judiciaire des jeunes majeurs.
- **La loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale
- **Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfant (1)
- **Loi n°2022-140 du 7 février 2022** relative à la protection des enfants

1.3) Rappel du projet d'établissement

Le fonctionnement et l'organisation dans les institutions du social viennent souvent traduire de manière directe ou indirecte le soin que l'on porte aux enfants et/ou aux jeunes que l'on accompagne au quotidien. Le bien-être des enfants accompagnés passe par une organisation et une prise en charge adaptée. Les passages à l'acte des jeunes viennent traduire le mal être et la maltraitance dans laquelle ils ont vécu ou survécu.

Nous, travailleurs sociaux, devons veiller à ne pas reproduire des modèles familiaux toxiques et nos fonctions nous imposent un cadre légal qui interdit formellement la maltraitance sous quelque forme que ce soit. La maltraitance n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, consubstantiel des pratiques pour tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier. L'exercice de leur mission appelle donc la conscience de ce risque et la vigilance qu'elle induit.

À cet égard, il importe de souligner que le regroupement de populations vulnérables au sein d'un établissement génère de facto un risque de maltraitance supplémentaire ; la logique institutionnelle et l'éloignement de la vie « ordinaire » peuvent faciliter les rapports de domination, voire de violence, entre des professionnels en capacité de maîtriser la situation et des usagers en position de dépendance.

Ainsi, nous devons mettre en œuvre une pratique éducative adaptée bienveillante et thérapeutique aux populations que nous accueillons.

Les équipes éducatives doivent être solides, cohérentes, porteuses d'un discours commun et bienveillant. Cette posture professionnelle garantit un cadre structurant et contenant indispensable à ces jeunes et ces familles que nous accueillons.

La capacité d'accueil de l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste est pour l'année 2024 de 337 places. Dans le cadre d'un projet d'établissement retravaillé avec les équipes éducatives et l'équipe de cadres, puis validé par le Conseil d'Administration de l'APLB en janvier 2024, l'accompagnement des enfants et jeunes majeurs se veut résolument orienté vers un parcours dynamique en adéquation avec le Projet Individualisé de chacun et ouvert vers l'extérieur prônant l'insertion sociale « hors les murs » comme vecteur commun de chaque unité.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

La Maison Jean Baptiste offre à l'enfant ou au jeune majeur une prise en charge au quotidien dans le cadre d'un hébergement collectif à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Ces 4 services sont dotés de moyens matériels et humains homogènes dans le but de protéger physiquement et socialement l'enfant en lui proposant des conditions de vie répondant à ses besoins, en lui offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à son éveil et à la revalorisation de son image et de celle de son entourage, en favorisant, en préservant ou en recréant les liens familiaux, dans le respect de ses droits et de ceux de sa famille.

Le projet d'établissement propose :

- ▶ de ne pas oublier que la place naturelle d'un enfant est auprès de sa famille,
- ▶ de prendre en compte les responsabilités et les compétences des parents, en leur laissant une place active dans la vie de leur enfant, même si celui-ci est placé en institution.
- ▶ de construire un projet personnalisé pour chaque jeune accueilli, en alliant les droits de l'enfant et de sa famille, leurs devoirs et les contraintes de la vie en collectivité.

Ces unités, pouvant accueillir chacune 12 enfants ou adolescents, se caractérisent par un cadre stable et sécurisant ayant pour objectif d'accueillir des jeunes en difficultés afin qu'ils puissent bénéficier de l'aide nécessaire à un développement harmonieux.

Les missions premières sont de protéger les jeunes accueillis, de leur apporter un soutien éducatif et moral, en leur proposant des conditions de vie répondant à leurs besoins, en leur offrant des repères, un rythme de vie, un étayage et un accompagnement propice à leur éveil et à la revalorisation de leur image.

Nous travaillons en collaboration avec les familles des adolescents dans le respect des décisions prises par le juge des enfants. Cette collaboration permet de les mobiliser dans leurs fonctions parentales et de les soutenir le cas échéant.

L'accompagnement éducatif est orienté vers l'inscription des enfants accompagnés dans un devenir. La spécificité de chaque groupe (tranche d'âge, mixité, localisation du site, ...) doit être une dimension forte à privilégier dans l'orientation du projet personnalisé et doit sous-tendre la réflexion et les actions éducatives mises en œuvre.

L'ESCALE (Unité d'accueil Primo Arrivants)

L'Escale est un service d'accueil et d'hébergement dédié aux jeunes bénéficiant du statut de Mineur Non Accompagné (MNA, anciennement Mineur Etranger Isolé). Ce statut désigne la situation d'un mineur de nationalité étrangère présent sur le territoire français et n'étant pas accompagné d'une personne titulaire ou exerçant l'autorité parentale (Résolution du 26 juin 1997 du Conseil de L'Europe).

Les mineurs bénéficiant de ce statut en France bénéficient des mêmes droits que les mineurs de nationalité française, conformément aux dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Comme prévu aux articles L111-2 et L111-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les Mineurs Non Accompagnés sont considérés comme placés en situation de danger du fait de leur isolement, et relèvent à ce titre des prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'accueil de jeunes MNA par la Maison Jean Baptiste a été initié en 2015 (via les MECS) et s'est peu à peu étoffé (création d'un hébergement spécifique), jusqu'à devenir la principale structure du département de la Charente dédiée à l'accueil des MNA dits « primo-arrivants » (jeunes ne bénéficiant pas encore du statut de MNA et non encore pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance).

Face à la baisse significative « post Covid » d'arrivée sur le territoire charentais d'un public dit « primo arrivant », l'Escale a vu son projet de service se modifier au cours de l'année 2024 sur décision du Conseil départemental de la Charente et de la Direction Enfance-Famille.

L'Escale, depuis le 01.01.2024, est une MECS à part entière dédiée à l'accueil d'un public MNA avec une capacité de 12 places, assortie d'une possibilité d'accueil de 8 places destinées au public « primo arrivant » bénéficiant ainsi du dispositif mise à l'abri et veille sanitaire.

Malgré une modification de la capacité d'accueil, la mission du service est restée intacte et se décline selon deux modalités :

- Concernant les jeunes primo-arrivants, mise à l'abri et veille sanitaire, dans l'attente de la procédure d'évaluation de la minorité par les services du Département,
- Une fois la minorité établie, les jeunes sont confiés à l'ASE et peuvent à ce titre bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement éducatif conforme au cadre légal et réglementaire comme n'importe quel enfant confié aux services de l'ASE et adapté à la déclinaison d'un Projet Individualisé.

Il est à noter que les 40 places supplémentaires attribuées depuis 2020 à l'Escale ont été redistribuées sur le service Transition dédié à l'accompagnement de MNA en dispositif diffus.

Transition

Le service Transition est un service d'hébergement dédié aux jeunes bénéficiant du statut de Mineurs Non Accompagnés (MNA, anciennement Mineurs Etrangers Isolés) faisant l'objet d'une mesure civile en assistance éducative ou d'une tutelle de l'état déléguée au Président du Conseil Départemental de la Charente.

Ce statut désigne la situation d'un mineur de nationalité étrangère présent sur le territoire français et n'étant pas accompagné d'une personne titulaire ou exerçant l'autorité parentale (Résolution du 26 juin 1997 du Conseil de L'Europe).

Les mineurs bénéficiant de ce statut en France jouissent des mêmes droits que les mineurs de nationalité française, conformément aux dispositions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Comme prévu aux articles L111-2 et L111-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les Mineurs Non Accompagnés sont considérés comme placés en situation de danger du fait de leur isolement, et relèvent à ce titre des prestations d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

L'activité du service est en outre encadrée par les textes suivants :

- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.
- Décret du 24 juin 2016 relatif à l'accueil et aux conditions d'évaluation de la situation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- Arrêté du 28 juin 2016 relatif aux modalités de calcul de la clé de répartition des orientations des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.
- Arrêté du 23 septembre 2016 relatif à la composition et aux règles de fonctionnement du comité de suivi du dispositif national.
- Arrêté du 17 novembre 2016 relatif aux modalités d'évaluation de la minorité et de l'isolement.
- Décret du 27 juin 2019 relatif à la participation forfaitaire de l'Etat à la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et au comité prévu à l'article R. 221-15 du code de l'action sociale et des familles.
- Décret du 19 décembre 2019 relatif au calcul de la clé de répartition entre les départements des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille.

Les particularités de Transition sont l'accompagnement des mineurs non accompagnés (MNA) dans le cadre d'une semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation exclusivement. Leur insertion scolaire et/ou professionnelle, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de cet accompagnement.

Transition est le service intermédiaire qui accompagne le jeune dans son cheminement entre son statut de primo-arrivant puis de Mineur Non Accompagné vers la contractualisation d'un contrat jeune majeur en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

Tous les aspects, santé, emploi, logement, administratif, mobilité, sont travaillés avec lui afin qu'il puisse se projeter de façon autonome par le biais d'un accompagnement soutenu, en tant que mineur et trouver ainsi les ressources nécessaires à la réalisation de son projet de vie sociale et professionnelle principalement. Les démarches de régularisation administrative sont également engagées dans les premiers temps de son accueil.

Cet accompagnement vers l'apprentissage de l'autonomie implique par voie de conséquence la recherche constante de transmissions des compétences inhérentes à l'exercice de cette autonomie. Basée sur un diagnostic éducatif constant et évolutif, cette dynamique de travail repose sur les ressources identifiées de chaque jeune qu'il s'agit de développer pour le positionner en tant que sujet/acteur de son parcours.

Le SAPMN (Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel)

Les particularités du Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel (SAPMN), créé en 1982, sont l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et Jeunes Majeurs sous contrat jeune majeur-APJM, dans le cadre de la semi-autonomie et en milieu naturel, appartements en colocation principalement. Leurs insertions scolaires et/ou professionnelles, les démarches administratives, une veille sanitaire et l'accès au droit commun sont les principes fondamentaux de ces accompagnements.

Composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'un temps complet de psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit et d'un chef de service éducatif, le service organise et structure l'accompagnement de 70 jeunes majeurs ou Mineurs Non Accompagnés dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique, tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec les jeunes afin qu'ils puissent se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droits communs et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de leur projet de vie, social, familial et professionnel.

Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre, l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique.

L'accompagnement éducatif, social et administratif s'oriente de fait strictement sur la personne évoluant au sein de son environnement quotidien à la suite d'un bilan de sa situation individuelle, sanitaire et administrative, et de ses compétences, sociales et scolaires/professionnelles.

Selon la singularité des situations, MNA ou APJM, les enjeux de l'accompagnement éducatif sont divers, et les interactions, entre personnes accompagnées et travailleurs sociaux, à adapter.

Le PFS (Placement Familial Spécialisé)

Par suite de l'arrêt du dispositif Service d'Accueil Temporaire et de Réorientation (10 places) faute de recrutement de professionnels assistants familiaux en nombre, le Placement Familial Spécialisé de la Maison Jean Baptiste s'est vu attribuer 3 places supplémentaires au 01.01.24 et accéder à une capacité d'accueil de 28, filles et garçons âgés de 3 à 21 ans, confiés sur décision administrative ou judiciaire. L'accueil familial a lieu auprès d'assistants familiaux agréés. Le placement est continu dans le respect des droits de visites et d'hébergement des parents. La spécificité de l'accueil familial procure à l'enfant et à l'adolescent un cadre de vie privilégié et nécessaire à partir duquel il peut se développer harmonieusement et connaître une évolution. Nous devons déplorer tout de même une grande difficulté de recrutement.

AEMO-R

Le service AEMO-R existe depuis le 1er février 2017. Habilité au départ pour 15 mesures (15 mineurs), l'activité du service a été portée à 30 mesures en 2020 et 40 mesures en 2022.

En 2023, l'effectif a de nouveau été augmenté jusqu'à 50 mesures, puis 60 mesures en 2024.

La création du service correspond à l'intention affichée de la loi du 5 mars 2007 rénovant la Protection de l'Enfance, de diversifier l'offre des modes de prise en charge des mineurs en danger et de leurs familles afin de mieux répondre à leurs besoins, en termes de suivi éducatif, de conditions d'accueil et de prise en charge.

Les mesures mises en œuvre par le service sont ordonnées par décision judiciaire dans le cadre de l'Assistance Educative, mentionnant expressément le caractère renforcé de l'intervention, et confiées à la Direction de la Jeunesse et de la Protection de l'Enfance (SEJD). C'est ainsi la DJPE (SEJD) qui mandate le service pour l'exercice de ces mesures.

L'Action Educative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés vise à garantir la sécurité, la moralité et les conditions d'éducation du mineur concerné.

La mesure dite « renforcée » tend à prendre en compte la situation du mineur et de sa famille dans sa globalité et est fondée sur :

- La nécessité de faire cesser le danger encouru par l'enfant,
- La prévention des séparations brutales, une alternative au placement,
- Le soutien à la famille dans une situation de retour de l'enfant au domicile,
- La volonté de diminuer la durée des mesures et de limiter leur renouvellement.

Durant toute la durée de la mesure, l'adhésion, la participation et la collaboration du mineur, des détenteurs de l'autorité parentale et de son environnement familial et social sont constamment recherchés.

PEAD

Le Placement Educatif A Domicile (PEAD) est une alternative au placement « traditionnel ». Il est une réponse éducative aux difficultés auxquelles peuvent être confrontés certains parents et au caractère parfois inadapté du placement « traditionnel ».

D'une capacité d'accueil initiale de 10 places en 2020, ce service a connu une montée en charge progressive au cours du CPOM en cours pour atteindre au 01.01.24 un effectif de 35 jeunes et familles suivis dans ce cadre.

Ce mode d'accompagnement éducatif a pour objectif de préserver le lien familial tout en alliant une mesure de protection judiciaire. Ainsi, l'on maintient l'enfant dans son environnement familial tout en associant les parents à la prise en charge éducative.

Le Pôle pédagogique

L'équipe du Pôle Pédagogique est composée de trois intervenants s'organisant autour de plusieurs axes (scolaires, professionnels et éducatifs/citoyenneté), selon les différents projets des jeunes accueillis.

Travaillant avec tous les services de la Maison Jean Baptiste, ce Pôle s'adapte tout au long de l'année à l'évolution de la population mais aussi aux aléas économiques, sanitaires, et les nouvelles législations en vigueur, que ce soit dans le domaine de la Protection de l'Enfance, des politiques publiques ou le code du travail.

Les objectifs du Pôle pédagogique sont multiples mais peuvent se décliner par des accompagnements à court et à moyen terme :

- des obligations d'actions spécifiques sur des périodes elles-mêmes spécifiques de l'année : comme les orientations scolaires sur des temps repérés de l'année ou encore les stages.
- des actions linéaires et lissées sur toute l'année : comme les évaluations scolaires, le soutien à la scolarité, les stages de découvertes des métiers et les thématiques citoyennes (découverte des administrations, socialisation, laïcité, sexualité, rapport Homme/ Femme, ...).

Ce service nécessite : une prise d'initiative, une anticipation, une adaptabilité aux besoins, une réactivité, une autonomie et un travail d'équipe, notamment à travers une interaction entre les trois intervenants.

Force de propositions, les professionnels du Pôle pédagogique travaillent en lien avec les équipes éducatives sous l'aval des chefs de services éducatifs et de la Direction d'établissement, ainsi qu'avec nos partenaires scolaires, administratifs, professionnels et associatifs.

L'intérêt manifeste du Pôle pédagogique est de répondre aussi au projet individuel du jeune : comme la recherche adaptée d'un employeur, une scolarité, ou l'ouverture culturelle, tout en tenant compte de ses besoins particuliers ou encore de certaines obligations administratives.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

FISSAC- PASS AGE- RUFFEC- COULEE VERTE

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Fissac (mixte)	12	De 7 à 13 ans	55.94	8 ETP
Pass Age (mixte)	12	De 13 à 18 ans		8 ETP
Ruffec (mixte)	12	De 13 à 18 ans		8 ETP
Coulée verte (non mixte)	12	De 13 à 18 ans		8 ETP

Global MECS Fissac - Pass Age - Coulée Verte – Ruffec

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
		2024	2024
Prévisionnel	232.12	16 517	94 %
Réel		17 338	104,97 %

		<u>Population</u>	
<u>Départs</u>		<u>Admissions</u>	<u>Jeunes suivis</u>
<u>Fissac</u>	7	5	17
<u>Pass Age</u>	4	6	18
<u>Ruffec</u>	5	8	19
<u>Coulée Verte</u>	6	6	19

L'Escale : MECS / Primos Arrivants

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	20	De 6 à 18 ans	16.96	10 ETP

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	161.10	7 320	100 %
Réel		7 320	100 %

Dont 90% de jeunes confiés au Conseil départemental de la Charente sous le statut de Mineurs Non Accompagnés dans le cadre d'une mesure en assistance éducative ou de tutelle

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
41	185	236

TRANSITION

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont éducatif
Internat	76	15-18	8.86	5

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	66.11	27 816	100%
Réel		26 444	95.07%

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
19	39	68

P.F.S

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
PFS	28	De 0 à 18 ans	13.82	2 ETP (éduc) 10 Ass. Fam

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	179.03	8 802	89 %
Réel		7 159	81.33 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
10	5	30

SAPMN

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
SAPMN Hébergement diffus	70	De 16 à 21 ans	16.36	8 ETP

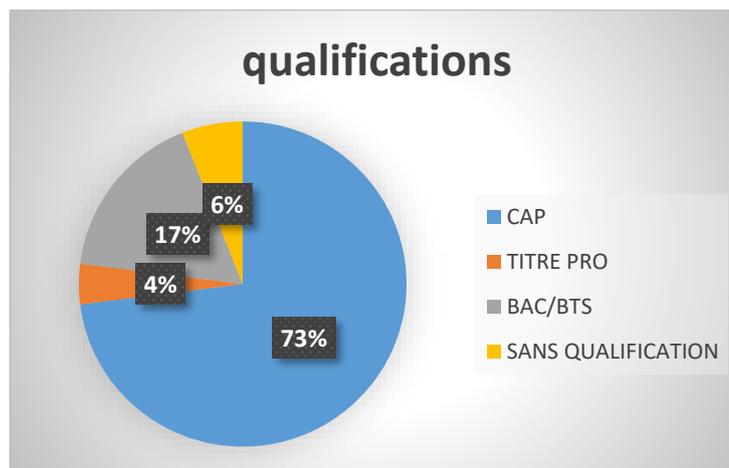
	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	64.36	24 594	96 %
Réel		25 308	102.90 %

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
33	37	104

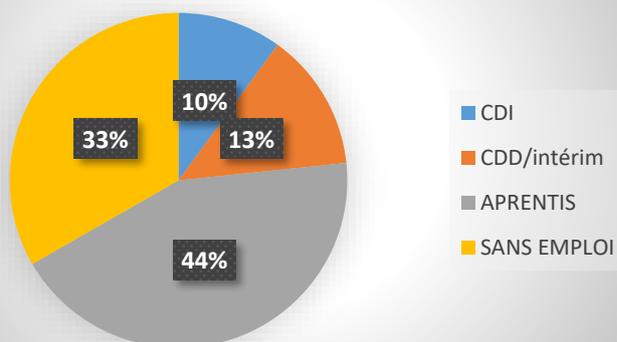
En 2024, 104 jeunes sont accompagnés au SAPMN qui regroupe 15 nationalités. Les jeunes ayant migré de Côte d'Ivoire, Guinée et Bangladesh sont les plus représentés :

- France
- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Angola
- Bangladesh
- Cameroun
- Cote d'ivoire
- Mali
- Pakistan
- Sénégal
- Somalie
- Tunisie
- Guinée
- Egypte

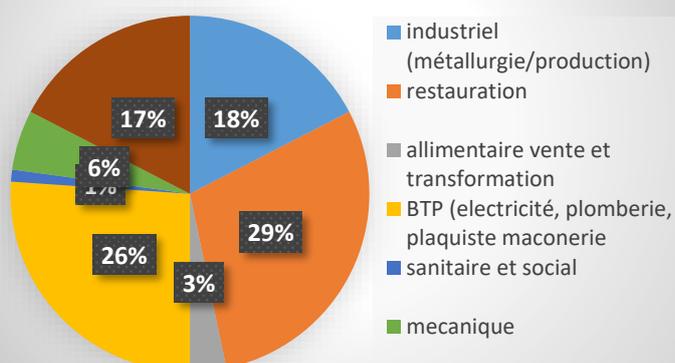
BILAN DES SORTIES EN 2024



emploi à la sortie du dispositif



secteurs d'emplois des jeunes



AEMO-R

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures AEMOR	60	De 0 à 18 ans	5.89	4

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	22.25	20 440	100 %
Réel		18 406	90.05 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
28	42	8

PEAD

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Mesures PEAD	35	De 0 à 18 ans	6.98	5

	Prix de journée (dotation globale)	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	37.41	12 050	100%
Réel		11 431	94.86 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
14	23	52

Le Pôle pédagogique

BILAN DES EVALUATIONS SCOLAIRES 2024

	194 jeunes suivis (orientations 1eres , réorientations et suivis d'orientations) (130 en 2023)									
	dont 74 JEUNES évalués en 2024 (81 en 2023 ; 45 en 2022 ; 37 en 2021 ; 32 en 2020)									
AGE MOYEN (évals)	scolariables (moins de 16 ans): 37/74 - scolarisés : 42/74 (sinon Mission Loc/Apprenti/sortis)									
15,54 ans (15,47 en 2023)										
	Côte d'Iv.	Pakistan	Guinée	Mali	Sénégal	Tunisie	Congo	Mauritanie		
	11	2	17	9	4	5	1	1		
16 NATIONALITES	Mali	Egypte	Colombie	Gambie	Inde	sierra Leone	Bangladesh			
	11	2	1	2	2	2	4			
Niveau de Langue	A0 (non francophone)		14/74		19%		sont allophones			
moyen	A1 (CP/CE1)		11 /74		57%		niveau cycle primaire			
sur 74 jeunes évalués	A2 (cycle 3 CE2/CM)		31/74							
	B1 (début collège)		17/74				aucun n'a le niveau scolaire en rapport avec son âge			
	B2 (fin collège/lycée)		1/74							
orientations	sortis	Atpa	classe UP2A	LYCEE PRO	Lycée gal	COLLEGE gal	Greta/Miss, L	école produc,	apprentis,	PAPS
directes	9	4	14	6	1	19	14	2	2	3
49 CAP 1ere année		cuisine	CIP	ST2S	Aide pers	menuiserie	Inst therm		Trans énergie	PAYSAGISTE
Lycees Professionnels		5	5	1	2	1	7		3	2
Rentrée 2024		logist,	IMTB	Peinture	maroquinerie		Chaudronnerie	BTP	VEHICULE	coiffure
9 Bac Pro 1ere année		4	8	4	1		7	2	4	1

Bilan stages et apprentissages 2024

- Stages de découverte professionnelle

Métiers	Nombres de jeunes en stages	Nombres de semaines de stages	Nombres d'entreprises partenaires
Peintre/ plaquiste	18	37	16
Monteur installateur thermique	11	36	9
Chaudronnerie / soudeur	8	14	5 dont le dispositif Fer ensemble
Menuisier	3	14	4
Cuisinier	17	48	18
Espace vert / Paysagiste	1	1	1
Carrossier	2	4	2
Boulangier	6	13	4
Electricien	5	5	4
Services à la personne	7	26	5 EPHAD
Coiffeur	2	3	3
Boucher	1	1	1
Mécanicien	11	23	9
Logistique	4	6	3
Vente	3	4	3
Monde associatif	2	3	2
Total	101 Stages effectués par 96 jeunes	238 Semaines de stages	89 Entreprises

Certains jeunes ont exploré différents métiers et lieux de stage.

Contrat d'apprentissage (stages qui ont débouché sur un apprentissage)

Métiers	Nombres de jeunes en apprentissage	Entreprises
Cuisinier	9	12 dont 4 ruptures
Carrossier	1	1
Mécanicien	1	1
Coiffeur	1	1
Electricien	1	1
Peintre / plaquiste	4	4
Boucher	1	1
Boulangier	1	1
Total	19 jeunes dont 1 en rupture fin 2024	22 entreprises

3) La problématique des enfants accueillis

Les jeunes accompagnés au sein des services de la Maison Jean Baptiste présentent des difficultés d'ordre social et/ou psychologique, liées à un environnement ou une situation familiale complexe. Des carences significatives sont observées au titre de l'article 375 du Code de Procédure Civile.

Depuis 2016, l'établissement accueille également des Mineurs Non Accompagnés (MNA) dont le conseil départemental de la Charente s'est vu attribuer la tutelle de l'Etat ; puis des MNA appelés plus spécifiquement « primo arrivant » depuis la création de l'Escale en décembre 2018.

La Maison Jean Baptiste a la capacité d'accueillir des mineurs placés sous-main de justice pour lesquels une ordonnance de placement provisoire a été ordonnée par le juge des enfants dans le cadre du Code de la Justice Pénale des Mineurs.

Les problématiques sont hétérogènes et complexes pouvant prendre plusieurs formes comme :

- **Des troubles de l'attachement** : ils se caractérisent par des désordres émotionnels et comportementaux, des désordres dans les interactions sociales dus à un échec de l'attachement relatif aux besoins primaires lors de la petite enfance.

- **Des troubles de la conduite** : ils se manifestent comme des comportements récurrents, persistants, dans lesquels l'enfant bafoue les droits d'autrui ou le principe des règles de conduite et des normes sociales.

- **Des troubles de la personnalité** : les enfants et adolescents agissent de manière non conforme aux règles, souvent en réaction à des faits de maltraitance vécus pendant l'enfance.

- **Des troubles cognitifs et/ou instrumentaux** : difficultés d'apprentissage, déficiences intellectuelles, troubles de l'attention...

Difficultés sociales : troubles de la relation, troubles de l'identité, sentiment d'échec, répétition, conflit, agressivité, repli sur soi, passivité, difficulté à intérioriser les règles et les interdits.

- **Des troubles du comportement** : dépression, somatisation, transgression des règles et des interdits, défaut de contrôle, conduites addictives, estime de soi....

Force est de constater qu'une majeure partie des jeunes accueillis présentent certains de ces troubles. Ceux-ci sont en lien avec leur histoire familiale, les carences éducatives et affectives vécues. Ces jeunes adoptent un comportement de défiance vis-à-vis de l'adulte ou du groupe.

Ces troubles viennent impacter directement le quotidien du jeune : sa vie relationnelle, son rapport aux autres et aux règles, sa capacité à gérer ses émotions, son parcours de vie, sa manière d'appréhender son projet d'accueil et d'accompagnement. Ils nécessitent une constante adaptation réfléchie des professionnels aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent afin de le faire devenir acteur de son développement et de son devenir.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'offre d'accueil en hébergement collectif au sein de la Maison Jean Baptiste se décline à travers les 4 Maisons d'Enfants à Caractère Social déployées sur le territoire charentais :

- MECS de Fissac à Ruelle, 12 enfants, mixte, de 7 à 13 ans.
- MECS Le Pass Age à Ruelle, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans.
- MECS La Coulée verte à Angoulême, 12 adolescents, non mixte (garçons uniquement), de 13 à 18 ans.
- MECS de Ruffec, 12 adolescents, mixte, de 13 à 18 ans.

La problématique des jeunes accueillis au sein des MECS se situe dans le domaine de la Protection de l'enfance (article 375), mais également dans le cadre de l'enfance délinquante (CJPM).

Les adolescents pris en charge sont généralement issus de familles présentant d'importantes et graves difficultés en interne. La mesure de placement prononcée vient les protéger. Néanmoins, ces jeunes aux vécus douloureux sont en grande souffrance psychologique. Ceci peut les conduire à développer des symptômes, des troubles du caractère et de la personnalité ou à adopter des comportements venant signifier leurs souffrances.

Nous observons des jeunes avec une problématique abandonnique qui se manifeste par une quête affective tout en tenant l'autre à distance par des attitudes de repli et de rejet.

Certains vont exprimer leur désarroi face à leur situation par des conduites déviantes les amenant à devoir rendre compte à la justice pénale des mineurs.

Les carences éducatives et affectives, les maltraitements physiques et psychologiques subies les amènent à perdre confiance en eux et en l'adulte, à avoir une faible estime de soi. Cette dévalorisation exacerbée est parfois associée à des échecs scolaires.

Aussi, les MECS accueillent depuis 2016 un public de jeunes MNA (Mineur Non Accompagné) dont les problématiques sont différentes de celles des jeunes du territoire. Leurs parcours migratoires ainsi que les raisons qui les ont amenés à quitter leur pays peuvent impacter leur comportement. Cependant, l'acquisition de la langue française, l'accès à la scolarité et à l'emploi restent leur objectif premier.

La mission et le projet des MECS s'inscrit dans le cadre général de l'action sociale et médico-sociale, de missions d'intérêt général et d'utilité sociale au sens de la loi du 2 janvier 2002 et du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Occupant une place reconnue dans le dispositif départemental de prévention pour la protection de l'enfance, elles assurent en premier lieu une mission de protection, visent à la reconstruction de la personnalité et du comportement des enfants accueillis.

Au cours de cette année 2024, les constats faits lors de l'année précédente sont encore aujourd'hui d'actualité.

En premier lieu, peu d'enfants, notamment les plus jeunes accueillis à la MECS de Fissac, n'ont pas de droit de visite avec hébergement. Les situations familiales sont tellement dégradées que le juge des enfants n'a accordé que des droits de visites, le plus souvent en un lieu neutre, mais toujours avec un encadrement ou tiers professionnels. Sur chaque site, prenant compte la singularité des projets individuels des enfants et la volonté de maintenir une scolarité classique, les temps de visite hors temps scolaire, week-end notamment, impactent le fonctionnement des hébergements collectifs (moyen humain insuffisant, dynamique de groupe, prestataire plus ou moins disponible). Cependant, l'accompagnement éducatif et l'étayage familial réalisés amènent, à moyen terme, à pouvoir préconiser auprès du magistrat et dans certains cas des possibilités d'évolution voulant une restauration progressive du lien parent(s)/ enfant(s).

Se juxtaposant à ce premier constat et à l'inverse des situations pouvant évoluer positivement, il est observé que les situations familiales n'offrant que peu de perspectives d'un retour de ces enfants dans leurs environnements naturels impliquent un parcours relativement long en institution.

Il incombe alors aux professionnels d'inculquer, de transmettre, à travers un accompagnement quotidien, des bases éducatives solides afin de se substituer à la fonction parentale et à la famille.

Dans cette seconde hypothèse, la transversalité des services de la Maison Jean Baptiste offre à l'enfant et/ou à l'adolescent des possibilités d'accueil correspondant à ses problématiques et à ses besoins tout en gardant une appartenance, bien que symbolique, à un établissement sans rupture du lien.

Les équipes éducatives, appuyées par une psychologue, invitent progressivement les jeunes à se construire comme sujet, comme un acteur social capable de vivre avec les autres.

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien et des règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble et d'une acquisition progressive d'autonomie en fonction du sujet.

Dans ce contexte, les professionnels exercent un rôle d'écoute, d'observation et de guidance. Ils assurent la continuité et la cohérence de la vie du jeune.

Ils prennent une place particulière dans son univers, étant facilement sollicités pour répondre aux demandes, angoisses et problèmes de ce dernier.

Ainsi progressivement, le jeune va pouvoir reprendre confiance en l'adulte, pouvoir compter sur lui, lâcher prise avec son histoire familiale et entrer dans son récit de vie.

Les MECS du Pass' Age, la Coulée verte et Ruffec, accompagnant des adolescents accueillent des jeunes qui ont souvent des vécus différents. Agés de 13 à 18 ans, le projet s'oriente principalement vers une préparation à la vie sociale qui les attend à la majorité. Il s'agit de leur fournir les éléments de ressources nécessaires afin qu'ils puissent se projeter dans la vie citoyenne, dans le droit commun de la meilleure des manières.

Certains sont dans la continuité d'un placement qui dure et qui cible souvent des difficultés voire une impossibilité de retour dans la cellule familiale.

D'autres jeunes viennent pour un premier placement à l'adolescence traversée par un conflit familial qui se cristallise sur eux. Il s'agit pour le jeune de se servir de ce temps de placement comme un espace de distanciation avec le système familial.

Nous notons, comme les années précédentes, l'accueil d'adolescents au long vécu institutionnel présentant des troubles associés qui bénéficient d'une prise en charge de soins limitée bien en deçà de leurs besoins et laissant les équipes éducatives face à des manifestations qui se conjuguent parfois difficilement avec une prise en charge de type éducative au sein d'un collectif.

Nous faisons le constat que cette prise en charge thérapeutique et médicale fait défaut sur le territoire.

L'Escale

L'accueil des mineurs à L'Escale est conditionné par la présomption ou la reconnaissance de minorité et d'isolement. Concernant les jeunes dits « confiés », c'est bien l'ordonnance de placement provisoire auprès du Conseil Départemental de la Charente qui permet l'accueil et la prise en charge des jeunes.

Les jeunes primo-arrivants sont ceux qui, arrivés depuis peu sur le territoire national, sollicitent pour la première fois un accueil ; ils sont souvent orientés par les services de Police, des associations ou organismes d'Aide Sociale non habilités à prendre en charge des mineurs, ou encore des particuliers. Dans ce cas de figure, la problématique est celle de l'urgence sociale qui les place en situation de danger. Que le jeune ait ou non des documents d'identité ou d'état civil en sa possession, il est immédiatement pris en charge dans le cadre de la « mise à l'abri » : hébergement, restauration, veille sanitaire et accompagnement dans la procédure d'évaluation de minorité.

Les jeunes dits « confiés », sont ceux qui, au terme de la procédure d'évaluation, sont effectivement considérés comme mineurs et confiés sur décision du juge des enfants au service de l'Aide Sociale à l'Enfance : placement provisoire, suivi d'un placement en Assistance Educative, puis d'un placement sous tutelle d'Etat (visant à leur désigner un responsable légal en la personne du Président du Conseil Départemental par délégation).

Dès lors, les besoins des jeunes sont pris en charge au même titre que ceux des mineurs de nationalité française : hébergement, accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité ou à la formation, aux soins de santé.

La condition particulière des MNA implique en outre un soutien à l'intégration (aide à l'assimilation, à la socialisation, alphabétisation ou apprentissage du français, apprentissage de la citoyenneté), ainsi qu'un accompagnement à la régularisation administrative à l'approche de la majorité.

Si les motivations des jeunes à quitter leur pays d'origine et à gagner la France sont uniquement déclaratives, la majorité d'entre eux font référence à des situations familiales douloureuses (séparations conjugales, décès d'un parent, violences intra-familiales subies, contexte de misère économique).

Par ailleurs, une proportion importante de ces jeunes est susceptible d'avoir vécu des conditions de voyage difficiles, voire traumatisantes (séparations, violences diverses, travail forcé), impliquant bien souvent des besoins importants en termes de soutien psychologique. Ce vécu n'est pas toujours évoqué ni reconnu par les jeunes, toutefois certains stigmates en confirment la probabilité (repli sur soi, états dépressifs, anxiété voire stress post-traumatique).

TRANSITION

Le service Transition accueille des jeunes de nationalités étrangères âgés de 15 à 17 ans, évalués mineurs par les services compétents, possédant ou non des papiers d'identité ou documents d'état civil. Ils sont ainsi confiés au Conseil départemental de la Charente, Direction enfance famille, sur décision de justice ou par mesures de tutelle attribuées au Président du Conseil départemental.

La structure accueille des jeunes qui ont la capacité de vivre en semi-autonomie tout en apprenant à accepter la guidance des professionnels composant l'équipe pluridisciplinaire.

Ces jeunes sont pris en charge suivant des modalités d'accueil spécifiques dans le cadre de l'article L. 112-3 du CASF : « La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. / (...) ».

L'origine des jeunes est variable, à l'échelle nationale, majoritairement ressortissants de trois régions du monde :

- Afrique sub-saharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Cameroun, Mali, République Démocratique du Congo),
- Sous-continent indien (Afghanistan, Pakistan, Bangladesh)
- Maghreb (Tunisie, Algérie, Egypte).

Les jeunes Mineurs Non Accompagnés dits « confiés », sont ceux qui, au terme de la procédure d'évaluation administrative, sont considérés comme mineurs et confiés par un Magistrat pour Enfants au service de l'Aide Sociale à l'Enfance : placement provisoire, suivi d'un placement en Assistance Educative, puis d'un placement sous tutelle d'Etat visant à terme à leur désigner un responsable légal en la personne du Président du Conseil Départemental par délégation.

Dès lors, les besoins du jeune sont pris en charge au même titre que ceux des mineurs de nationalité française : hébergement, accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité ou à la formation, aux soins de santé. La condition particulière des MNA implique en outre un soutien à l'intégration (aide à l'assimilation, à la socialisation, à l'alphabétisation ou à l'apprentissage du français, apprentissage de la citoyenneté), ainsi qu'un accompagnement à la régularisation administrative à l'approche de la majorité.

Si les motivations des jeunes à quitter leur pays d'origine et gagner la France sont uniquement déclaratives, la majorité d'entre eux font référence à des situations familiales douloureuses et très souvent précaires (séparations conjugales, décès d'un parent, violences intra-familiales subies, contexte de misère économique). Les intentions déclarées sont presque systématiquement de pouvoir être scolarisés et apprendre un métier, de s'intégrer dans la société française.

Par ailleurs, une proportion importante de ces jeunes est susceptible d'avoir vécu des conditions de voyage difficiles, voire traumatisantes (séparations, violences diverses, travail forcé), impliquant bien souvent des besoins importants en termes de soutien psychologique.

Ce vécu n'est pas toujours évoqué ni reconnu par les jeunes. Toutefois certains stigmates en confirment la probabilité (repli sur soi, états dépressifs, anxiété voire stress post-traumatique).

SAPMN

Le SAPMN accueille deux typologies de public :

- Les jeunes étrangers, mineurs non accompagnés ayant été mis à l'abri, bénéficiant de la protection de l'ASE puis majeurs.

Les MNA sont pris en charge suivant des modalités d'accueil spécifiques définies par l'article L. 112-3 du CASF: « (...) / La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. / (...) ».

Ils arrivent le plus souvent, et selon leurs dires, « par le réseau ». Ils se présentent au commissariat de police d'Angoulême où y sont amenés par des membres d'associations locales. Le commissariat informe le département et oriente les jeunes vers le dispositif de mise à l'abri.

Cette mise à l'abri s'organise selon les conditions prévues au deuxième et quatrième alinéa de l'article L. 223-2. qui stipule au président du conseil départemental du lieu où se trouve une personne se déclarant mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, la mise en place d'un accueil provisoire d'urgence d'une durée de cinq jours (...)

Après la période de mise à l'abri assurée par le département et l'Escale, puis d'évaluation de minorité, les jeunes sont inclus dans les dispositifs de droit commun puis orientés vers le SAPMN afin de poursuivre leur processus d'intégration sociale et professionnelle.

Ce processus peut se poursuivre après leur minorité grâce à l'appui de contrats jeunes majeurs acceptés par le département à la faveur d'une mobilisation active dans leur projet d'insertion professionnelle.

Les jeunes étrangers arrivent principalement des pays des continents Africain et Asiatique. Ils partent en groupe et nous retrouvons souvent des jeunes ayant vécu dans la même zone géographique. Ce sont pour la plupart des Urbains qui ont vécu ou survécu dans les banlieues des grandes villes de leur pays d'origine. Nous faisons face désormais à une migration majoritairement économique mandatée par les familles.

Au cours de l'année 2023, les nationalités d'origine sont similaires aux mutations observées en 2022.

De fait, nous observons une constance dans l'accueil de jeunes issus du Bangladesh et du Pakistan. Les problématiques analysées dans l'apprentissage de la langue et la tendance à se replier dans un mouvement communautaire qui freine l'apprentissage de la langue française et par conséquent le processus d'insertion professionnelle est toujours d'actualité.

Nous constatons également que les jeunes arrivent avec des idées simplistes sur leur processus d'intégration, l'accès au travail et au logement.

Les éducateurs doivent alors recadrer et aider les jeunes à faire face à un réel, sujet de frustration et d'incompréhension.

- Les jeunes Français ayant pour majorité été accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance (foyer éducatif, familles d'accueil, mesure AEMO, PEAD...)

Ces jeunes sont accueillis dans le cadre d'une mesure APJM contractualisée avec le département de la Charente. Ce dernier s'appuie sur l'article L. 222-2 du CASF qui évoque l'aide à domicile qui peut être accordée aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans confrontés à des difficultés sociales.

Par ailleurs, en application de l'article L. 222-5 du même code, les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant, peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance.

Ce soutien est assujéti à un projet d'insertion socio-professionnelle et la durée du contrat doit être adaptée aux objectifs, dans le cadre d'une dynamique de parcours et d'une responsabilisation.

L'objectif principal est d'essayer, à travers l'accompagnement proposé, de fournir au jeune un espace lui permettant de s'approprier des éléments d'adaptabilité à la vie sociale de base. Ces derniers s'inscrivent dans des modalités concrètes dans lesquelles le jeune est coactif et qui permettent un lien avec les institutions de droits communs dédiés (santé, rapport à soi, hygiène de vie, emploi, logement, mobilité) :

L'aide s'accompagne du versement d'une allocation jeune majeur revalorisé en 2023 de 430 euros/ mois (356 euros/mois précédemment) pour les jeunes accueillis sur ce dispositif.

Cet accueil provisoire jeune majeur (APJM) est validé par le « référent jeunes majeurs » du département.

En 2024, nous pouvons constater comme les années précédentes que les jeunes passés par les dispositifs de protection de l'enfance et qui sont accueillis dans le cadre du SAPMN sont en situation de grande vulnérabilité qui conduit parfois l'équipe à organiser des doubles références afin d'offrir au jeune majeur un étayage plus important.

- Troubles de la personnalité et difficultés affectives :
 - Difficultés identitaires
 - Image de soi ou estime de soi mauvaise ou très négative
 - Angoisses fortes à des situations nouvelles ou inconnues
- Troubles du caractère et difficultés relationnelles :
 - Difficultés à établir des relations sociales équilibrées à l'extérieur
 - Humeur instable
- Conduites à risques :
 - Consommations de produits illicites.
 - Recherche de relations avec des personnes marginales
 - Mise en danger de soi-même ou d'autrui : prises de risques
- Troubles cognitifs :
 - Difficultés d'organisation, d'attention, de concentration
 - Difficultés à s'inscrire dans une temporalité.

Ces traits de caractère que nous avons pu relever les années précédentes semblent se cristalliser et relever des jeunes à difficultés multiples ou « incasables » qui arrivent à la majorité avec des souffrances et des failles non résolues qui induisent un manque de confiance en soi, une fragilité narcissique et une tendance au repli social. Le travail qui s'amorce avec les jeunes peut les conduire à la fuite. Ils font le choix de quitter le dispositif.

Notons cependant cette année des parcours de réussite de certains jeunes passés dans les établissements de l'APLB qui ont su trouver au SAPMN l'appui pour continuer une trajectoire de réussite malgré des doutes et une faible estime de soi pouvant parfois conduire le jeune à se déclasser sur le plan professionnel afin de s'intégrer dans la vie active.

Cette année encore nous observons des jeunes issus du Bangladesh et Pakistan pour lesquels l'apprentissage de la langue reste complexe et induit de leur part un repli communautaire qui freine l'apprentissage de la langue et par conséquent le processus d'insertion professionnelle.

Nous constatons également des jeunes qui arrivent avec des idées simplistes sur leur processus d'intégration, l'accès au travail et au logement. Cela nécessite pour l'équipe un travail important de mises en perspectives qui puissent faire évoluer les représentations des jeunes afin d'éviter les effets de groupe et de classification à terme stigmatisant.

Les jeunes ont grandi au sein des classes sociales variées moyennes voire supérieures. De ce fait certains peuvent vivre l'accompagnement comme une forme de déclassement social et se confrontent à une logique d'individu qui peut heurter leurs valeurs parfois plutôt liées au groupe social qui décide de la place attribuée. Cela entraîne parfois des attitudes revendicatives sur la question des droits au logement, dettes, administratif, orientations.

Enfin les éléments géopolitiques restent prégnants pour certaines nationalités notamment sur la question du Mali. Cela ouvre à des incertitudes quant à l'obtention des papiers et des difficultés pour le jeune à se projeter. L'équipe doit être sans cesse en veille afin d'anticiper sur les difficultés et obtenir les sésames.

PFS

Au placement familial spécialisé, la problématique se définit au regard de l'enfant maltraité, en danger, victime de négligences, violences physiques ou psychiques ayant eu lieu ou en risque de maltraitances pouvant entraîner des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique. On constate que le service est de plus en plus sollicité en dernier recours pour des accueils d'enfants en très grandes difficultés : usure de placements successifs, situations exacerbées par des troubles du comportement ou de la personnalité.

AEMOR

La mesure AEMOR a pour origine une situation de danger encourue par le mineur. Elle peut être de différentes natures, et mentionnée par l'ordonnance de jugement ou évaluée directement par le service ou ses partenaires tout au long de la mesure :

- Manque de repères éducatifs structurants liés à des problématiques personnelles des parents.
- Non-considération de l'enfant par sa famille, allant du manque de stimulation à la maltraitance psychologique possible, carences éducatives.
- Questions relatives aux liens parents-enfants.
- Déshérence sociale ou scolaire avec risque de marginalisation.
- Contexte de séparation parentale conflictuelle nuisant à l'intérêt de l'enfant.
- Comportements, conduites inadaptées ou à risques du mineur ou de ses parents suscitant des passages à l'acte, des mises en danger, de la violence physique.
- ...

PEAD

Le PEAD concerne des mineurs pour lesquels la mesure de protection peut être assurée au domicile familial. En effet, dans certaines conditions, la séparation physique peut s'avérer être préjudiciable et/ou difficile à réaliser. Mais le danger encouru par le mineur nécessite une mesure de protection judiciaire et la mise en œuvre des moyens d'interventions éducatifs liés à un placement. Cette mesure se met en place dans le cadre d'une décision de placement prise par le juge des enfants.

Ainsi, la décision judiciaire s'appuie sur un cadre juridique précis pour mettre en œuvre une mesure de PEAD.

En effet, la décision d'un PEAD s'inscrit dans le cadre général du Droit, le juge s'appuyant sur les art.375-3 et 375-7 du code civil, dans le cadre d'un placement judiciaire.

De plus, cette mesure est favorisée dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 relative aux principes de respect des droits des usagers et de diversification des méthodes d'intervention.

Elle est la réponse à une problématique liée à l'accompagnement des sorties de placement de certains jeunes. C'est un dispositif éducatif intégrant le soutien à la famille fondé sur l'articulation entre une prise en charge par l'établissement et une action éducative dans la famille.

Le PEAD répond à divers types de situations :

- en amont d'un placement en vue de la préparation à une séparation physique, si le danger est avéré ou fortement supposé,
- en aval d'un placement pour un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- en cas d'inadaptation de certains mineurs à un placement traditionnel.

Le PEAD peut être ordonné lorsque des schémas familiaux donnent à voir des difficultés diverses telles que :

- Difficultés ex-conjugales impactant la relation parents-enfant(s),
- Troubles du comportement des parents et/ou des enfants,
- Problématiques addictives des parents et/ou des enfants,
- Difficultés relationnelles parents-enfants,
- Troubles neuro développementaux des parents et/ou des enfants,
- Négligence,
- Maltraitance,
- Déscolarisation,
- Désocialisation,
- Carences éducatives, affectives,
- Déni parental quant aux difficultés/troubles des enfants.

Le Pôle pédagogique

La problématique des jeunes accueillis sur les différents services du Pôle Social Charente se situe dans le domaine de la Protection de l'Enfance, mais également dans le cadre de l'enfance délinquante :

- Dans le domaine de la Protection de l'Enfance défini par l'article 375 du Code Civil, à savoir tout jeune présentant des carences avérées en termes de sécurité, de moralité, d'éducation et de santé.
- Dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

La création du dispositif « Primo Arrivant - l'Escale » en décembre 2018 et du service Transition au 1^{er} juillet 2023 avec aujourd'hui un hébergement collectif et diffus en semi-autonomie, a pour vocation d'accueillir spécifiquement des Mineurs Non Accompagnés nouvellement arrivés sur le territoire dans le cadre de la Protection de l'Enfance (article 375 du Code Civil).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

1- Accueil et évaluation du jeune

- L'accueil (documents loi 2002-2)
- Recueil d'informations/documents
- Date 1^{er} entretien référents
- RDV bilan de santé (infirmière) :
- 15 premiers jours-Entretien psychologue/jeune + DIPC/Contrat de séjour (référents)
- Au cours du 1^{er} mois-Evaluations scolaires/ projet professionnel

2- Projet individualisé du 2^{ème} mois au 6^{ème} mois

- Bilan mi- mesure (1^{ère} synthèse)
- Restitution famille/ jeunes (CSE/référents) :
- Rencontre CSE/ Référents/Partenaires :
- Actualisation PPI (référents) :
- Rédaction bilan mi- mesure (référents/CSE)
- Lecture du bilan au jeune et à la famille

3- Synthèse et préparation à la sortie-préconisation- du 6^{ème} au 10^{ème} mois

- Préparation à la sortie/préconisation continuité
- Rencontre CSE/référents/partenaires/famille
- Restitution au jeune (référents)
- Rencontre famille/CSE/Référents
- Rédaction bilan fin de mesure (référents/CSE), transmission 1 mois avant échéance
- Lecture du bilan au jeune et à la famille
- Audience

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

L'accompagnement des enfants et des adolescents au sein des MECS s'articule autour de deux dimensions qui s'imbriquent en permanence : la dimension collective et la dimension individuelle. Les enjeux de cette prise en charge sont d'accompagner un public de jeunes qui n'ont pas choisi de vivre ensemble et qui subissent parfois le placement, mais dont la finalité est de les amener à devenir acteur de leur avenir en personnalisant leur accompagnement au regard de leur histoire de vie.

Les équipes pluridisciplinaires, harmonisées sur l'ensemble des unités de vie collective, sont composées de 8 éducateurs, 1 maîtresse de maison, 2 surveillants de nuit, d'une psychologue à temps partiel. Les actions sont coordonnées par un chef de service éducatif à travers ces deux dimensions et en veillant à un accompagnement efficient du public accueilli.

Depuis 2020, l'Association Père le Bideau et ses établissements, dont fait partie la Maison Jean Baptiste, ont fait le choix de proposer des contrats d'apprentissage pour les fonctions d'éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. Cette volonté, issue d'une problématique d'attractivité des métiers du social et donc de recrutement pour les établissements, est venue modifier l'organisation des services.

Accompagné par un maître d'apprentissage qualifié, et fort d'une conviction que le métier s'apprend en étant au quotidien avec les enfants, la Maison Jean Baptiste a recruté entre fin 2022 et 2023 un éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage sur chacune de ses MECS.

L'expérience du collectif permet de travailler autour de la dynamique relationnelle que met en place l'enfant ou l'adolescent. Il permet de comprendre son processus de socialisation et d'intégration. Aussi, pour apporter un cadre structurant, sécurisant, des repères, un rythme de vie, les équipes s'appuient sur des règles de vie « sociales » quotidiennes déclinées au travers d'un règlement de fonctionnement permettant le bien vivre ensemble.

○ **L'équipe éducative**

Composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs et de moniteurs adjoints d'animations dont certains en cours de Validation d'Acquis par l'Expérience (éducateur spécialisé ou moniteur éducateur), elle intervient de 7 h00 à 23 h00 auprès des adolescents 7 jours sur 7 et assure les fonctions suivantes :

- Un accompagnement au quotidien dans toutes ses dimensions et à l'apprentissage de l'autonomie
- Une suppléance familiale
- Un objet identificatoire de projection
- Une aide à la construction de liens avec l'environnement
- Du soutien, de l'écoute, du partage et de la bienveillance
- Apporte un sentiment de sécurité
- Favorise un climat de confiance
- Du lien entre l'adolescent et sa famille
- Les accompagne à vivre avec leurs fragilités, les aider, les soutenir à développer leurs compétences, leurs possibilités.

○ **La maitresse de maison**

Présente quotidiennement sauf le week-end, elle a une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie des adolescents : entretien des locaux, élaboration et préparation des repas, gestion du linge, etc.... Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative. Elle contribue à l'accompagnement des adolescents dans les actes de la vie quotidienne. Sa position peut l'amener à faire preuve d'écoute, de recevoir les confidences des adolescents.

Du fait de cet aspect de sa fonction, elle participe à tout ou partie de la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

○ **Les surveillants de nuits**

Relayant les éducateurs jusqu'au lendemain matin, ils assurent des missions de sécurité des jeunes et des locaux et de surveillance au sein du service. Ils garantissent les bonnes conditions de repos des adolescents. Leur bienveillance les amène parfois à être à l'écoute des adolescents pour qui la nuit peut être source d'angoisses. En lien avec l'équipe éducative, ils partagent leurs observations faites durant leur temps de travail.

Du fait de cet aspect de leur fonction, ils participent une fois par mois et selon l'organisation de leur temps de travail à la réunion de service hebdomadaire afin de partager et d'échanger en équipe pluridisciplinaire autour des observations quotidiennes concernant les adolescents accompagnés au sein de l'unité de vie.

○ **La psychologue**

Présente à mi-temps, elle intervient à deux niveaux :

- Après des adolescents

En leur proposant des entretiens, un cadre garantissant l'expression de leur subjectivité, une écoute individualisée.

Elle peut les orienter si besoin vers un autre mode de prise en charge thérapeutique.
Elle peut rédiger des bilans psychologiques en vue des audiences ou orientations vers d'autres services.

- Auprès de l'équipe

Elle apporte une aide et un éclairage théorique, clinique sur les problématiques rencontrées par l'équipe éducative lors des réunions de service pluridisciplinaire hebdomadaire.

Les problématiques développées par ces enfants et adolescents sont le plus souvent devenues trop difficiles à réguler pour les assistants familiaux et le collectif devient le seul mode d'accompagnement possible. Nous observons que pour ces enfants, un hébergement sur un groupe restreint peut répondre à leurs besoins et problématiques.

L'internat éducatif est le lieu de la médiation éducative.

En effet, tous les moments du quotidien et les lieux de vie des enfants deviennent des supports de la relation éducative (concept de transfert). Ainsi, les repas, les activités scolaires et de loisirs, les veillées, les nuits, les levers, les toilettes sont des moments propices à la relation éducative qui va induire des changements de comportements chez l'enfant.

La Maison Jean Baptiste a organisé la prise en charge des enfants et adolescents qui lui sont confiés au travers de diverses procédures harmonisées sur les différents sites qui permettent d'uniformiser des temps clefs de l'accompagnement dans l'intérêt d'un accompagnement efficace et harmonieux de l'enfant, et dans le respect strict de ses droits, de sa personne, ainsi de sa famille.

L'accueil

Il est une étape importante dans l'accompagnement des enfants en étant le temps de la rencontre avec l'autre, ce qui permet de tester et d'évaluer le désir de l'enfant pour cet accueil dans le but de pouvoir mieux appréhender son arrivée sur le collectif. C'est aussi le temps de la séparation pour l'enfant, il doit quitter son lieu de vie, famille naturelle, famille d'accueil... Cette séparation n'est pas forcément bien vécue pour l'enfant, d'où l'importance d'être dans une attitude bienveillante lors de cette première rencontre.

Après réception des demandes d'admission auprès de la Direction de l'établissement et avis consultatif des chefs de services éducatifs et des équipes pluridisciplinaires, une rencontre, appelée présentation de situation, avec le représentant du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui fait la demande est organisée. Le chef de service éducatif et un membre de l'équipe éducative reçoivent le travailleur social au sein de la Maison Jean Baptiste pour échanger sur la situation de l'enfant, questionner le sens de cette orientation et récolter les dernières informations sur la situation familiale.

Après avoir questionné sur ce temps la pertinence, la faisabilité et l'opérationnalité du projet auprès du chef de service éducatif, la Direction de la Maison Jean Baptiste valide ou décline l'accueil à travers un retour motivé au service prescripteur.

Le chef de service éducatif organise par la suite une rencontre du jeune dans l'institution. Celle-ci se déroule en deux temps :

- la référente éducative de l'enfant, le partenaire prescripteur, le chef de service éducatif et l'enfant se rencontrent sur le futur lieu de vie. L'objectif est de recevoir l'enfant pour échanger sur la représentation qu'il peut avoir de son placement éducatif.
Il est explicité sur cet instant et avec le jeune les raisons qui l'ont conduit à son orientation. Toutes les questions sur le fonctionnement et les règles de vie sont abordées. Le dossier administratif d'admission est remis, en vue d'être complété et signé.
- une visite du foyer est organisée avec une rencontre des autres jeunes du groupe. Quand cela est possible, l'enfant participe au goûter du groupe pour qu'il partage un moment agréable avec ses pairs. À la fin de cette visite, la date d'admission est fixée. La visite de l'établissement, la présentation du projet pédagogique et des règles constituent un temps important, appelé adaptation, qui permet au jeune de mieux appréhender le cadre de vie qui lui est proposé.

Le jour de son accueil, l'enfant est installé dans la chambre qu'il va occuper. Puis, une présentation des documents de la loi de 2002-2 lui est faite, livret d'accueil et règlement de fonctionnement.

Dans les premiers jours après son arrivée, le référent éducatif reprend les règles de vie du groupe lors d'un entretien. Celui-ci permet d'évaluer l'acclimatation de l'enfant à son nouvel environnement et de réexpliquer le sens des règles.

Durant le premier mois, le référent remplit le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) avec l'enfant et une rencontre avec la famille est planifiée. L'objectif de cette rencontre est de prendre connaissance des désirs de la famille. Ce temps d'échange permet à l'équipe éducative de communiquer sur l'accompagnement proposé.

Le référent

Avant l'admission, lors de la réunion d'équipe, deux référents sont nommés pour suivre la situation de l'enfant. Le choix est fait par le chef de service éducatif.

Les professionnels sont nommés pour la durée de l'accueil de l'enfant sur le groupe. En effet, pour ces enfants dont le parcours s'inscrit dans une suite de ruptures, tendre à une durée continue de référence semble important.

La dimension individuelle est prise en compte dès l'accueil de l'adolescent.

Ils ont en charge l'accompagnement et la coordination du projet personnalisé individualisé du jeune en lien avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et le chef de service éducatif :

- Centralisent l'ensemble des informations relatives au jeune
- Sont les interlocuteurs principaux pour la famille
- Participent aux réunions de synthèses
- Assurent le suivi administratif
- Rédigent les différents écrits attendus dans le parcours du jeune à partir des éléments fournis par l'ensemble de l'équipe éducative (DIPC ou contrat de séjour, PPI, rapport ou note de situation)

La notion de binôme dans la référence évite l'appropriation des situations. Pour autant l'équipe éducative dans sa globalité continue de jouer son rôle de tiers afin de permettre aux référents de conserver la distance nécessaire à travers les différentes instances de régulation telles que la réunion d'équipe, l'analyse des pratiques.

Ils ont principalement pour missions de mettre en œuvre et tenir à jour le classeur administratif de l'enfant. En dehors de cet aspect administratif, ils ont en charge d'accompagner, de coordonner la mise en place du projet du jeune avec l'équipe pluridisciplinaire, le chef de service éducatif et la famille. Pour cela, ils centralisent, formalisent et retransmettent les informations relatives au placement du jeune.

Les référents doivent servir d'interlocuteurs privilégiés pour la famille et les partenaires internes ou externes. Par contre, ils font partie d'une équipe éducative, ils n'ont pas l'obligation d'être l'interlocuteur privilégié de l'enfant.

Enfin, ils rédigent les rapports de fin de mesure, les notes éducatives qui sont systématiquement contresignées par le chef de service éducatif. Puis, ils assistent aux audiences avec le chef de service éducatif et rendent compte à l'équipe du déroulement des audiences et des conclusions.

Le travail avec les familles

Lors de l'accueil d'un jeune faisant suite à la présentation de la situation faite par le partenaire prescripteur, nous définissons sur quel mode d'intervention va avoir lieu le suivi de la mesure ; délégation partielle ou totale de la prise en charge.

De fait, dans le cadre de la délégation partielle, nous travaillons en lien avec un travailleur social référent de la mesure, attaché à la Maison des Solidarités dont dépend le parent. Ce dernier a une connaissance antérieure et une vision plus globale de la situation en travaillant plus particulièrement avec la famille (parents / fratrie) dans le respect de l'ordonnance de placement. De notre côté, nous accompagnons plus spécifiquement l'enfant dans sa prise en charge et son projet personnalisé, en lien avec le Projet Pour l'Enfant décliné par le travailleur social de l'Aide Social à L'Enfance.

Dans le cas d'une délégation totale, que nous nommons Référence établissement, la mise en œuvre et le suivi du travail auprès des familles permet de centraliser les informations liées à l'accompagnement, d'intervenir directement et de développer des espaces de travail différents. Nous sommes les interlocuteurs privilégiés de l'ensemble des partenaires.

Au niveau des MECS, le lien avec la famille de l'enfant quelle que soit la délégation définie est continue, de la présentation de la situation au départ définitif de l'enfant. En effet, la volonté affichée de la Maison Jean Baptiste est de l'impliquer autant que faire se peut dans le parcours de son enfant, dans le respect de ses choix et des dispositions de l'ordonnance de placement. L'autorité parentale est un droit fondamental et un levier dans l'accompagnement de l'enfant.

Les familles que les professionnels de la Maison Jean Baptiste rencontrent ont été reconnues en partie défaillantes et bien souvent, elles éprouvent de la méfiance envers les travailleurs sociaux qu'elles rendent responsables du placement. Aussi, l'équipe éducative se doit d'être dans une posture de neutralité et de bienveillance afin de pouvoir recevoir leur histoire et engager une relation de confiance.

L'intérêt de l'enfant reste au centre du travail engagé avec sa famille. Les objectifs sont de faire évoluer la situation, les soutenir dans leurs compétences parentales et leur permettre de répondre de façon adaptée aux besoins de leur enfant.

Ainsi, le travail avec les familles s'élabore de deux façons :

- Des temps formalisés

Elles sont invitées dans les premiers temps de l'accueil afin de présenter l'institution et les référents éducatifs qui auront la charge de la coordination du projet d'accompagnement. Il est évoqué avec eux la manière dont la prise en charge aura lieu à travers la mise en place du DIPC. Par la suite, tout au long du parcours de leur enfant, elles sont conviées aux réunions de synthèses pour réfléchir ensemble au projet personnalisé individualisé de leur adolescent.

En collaboration, il est mis en œuvre les conditions d'accueil définies par le juge des enfants et mis en place d'autres modalités de rencontre. Des visites à domicile sont assurées par les référents éducatifs. Ces visites permettent d'avoir une autre compréhension de la réalité familiale.

- Des temps informels

Des échanges informels ont lieu entre les parents et les éducateurs par le biais d'appels téléphoniques et/ou lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants. Des éléments concrets du quotidien sont évoqués, les parents se sentent alors impliqués et cela aide à créer du lien et instaurer la relation de confiance souhaitée.

Aussi, les rendez-vous scolaires, professionnels, médicaux sont assurés en relation avec les parents dans la mesure du possible.

Ce travail avec les familles s'opère, et partant du principe qu'un placement a un début et une fin, dès lors que cela est envisageable et dans le respect de l'ordonnance de placement, les perspectives de retour sont travaillées et objectivées. Au sein des unités, il peut être proposé une prise en charge de type séquentiel combinant des temps d'accueil en famille et des temps de retour sur le collectif. Progressivement, l'enfant réintègre le domicile familial. Le soutien et l'accompagnement visés par les professionnels tendent à favoriser la reprise progressive de ce quotidien familial où chacun retrouve sa place avec une réassurance progressive des compétences parentales soutenue par les professionnels de la Maison Jean Baptiste.

Le professionnel en MECS, un acteur du quotidien

Dans ce cadre, la question de la vie en collectivité rythmée par un quotidien composé de règles de vivre ensemble fournit un étayage essentiel à l'élaboration d'un possible vivre ensemble.

L'éducateur pour assurer ses interventions dans le quotidien s'appuie principalement sur quatre dimensions : l'espace, le temps, le groupe et la relation éducative.

- L'espace : En MECS, l'équipe est obligée de prendre en compte cette dimension. L'organisation des pièces et leurs fonctions sont des supports pour l'éducateur afin d'aider l'enfant à structurer son environnement. En effet, l'éducateur n'a pas la même attitude et ne tient pas le même discours avec un enfant, quand il est dans le réfectoire pour le repas ou dans la chambre au coucher. Les lieux ont des fonctions, il y a les espaces dédiés aux activités collectives et des lieux privés. Ainsi, l'éducateur peut reprendre avec ces enfants la notion d'intimité qui est souvent défaillante.

L'éducateur est aussi celui qui va accompagner l'enfant vers l'extérieur, un passage entre le dedans et le dehors.

- Le temps : Dans toutes les institutions qui accueillent des enfants dans des internats, les temps de la vie de l'enfant sont très rythmés et organisent le quotidien. La plupart des enfants qui vivent dans les foyers éducatifs sont très déstructurés dans leur organisation temporelle, ils ont besoin que l'éducateur leur donne des repères fixes et rigoureux. Il y a deux temps fondamentaux dans notre organisation ; l'accueil et l'orientation. Une des actions de base de l'éducateur, c'est d'introduire chez les enfants une distinction dans les temps de la vie quotidienne. En effet, il y a un temps pour dormir, un temps pour jouer ; un temps pour manger et un autre pour aller à l'école. Le temps est soumis à une rythmique qui permet d'organiser le quotidien avec un minimum de régularité. C'est avec cette notion que l'équipe a organisé la journée type de l'enfant qui lui est présentée dans les règles de vie du groupe.

- Le groupe : Dans l'animation d'un groupe restreint, l'équipe éducative est confrontée à plusieurs difficultés. Ainsi, elle est obligée d'animer, de réguler la participation des enfants à la vie collective, car ils n'ont pas forcément ce désir quand ils arrivent sur le groupe. Elle doit aussi agir sur les relations entre les enfants afin de garantir un cadre éducatif sécurisant. Enfin, il lui faut, au travers des supports éducatifs, définir des objectifs communs pour le groupe, ceci dans le but de contribuer à la cohésion de celui-ci. L'équipe doit prendre en compte toutes ces notions et mettre du sens dans ses actions, pour animer au mieux la vie collective.

- La relation éducative : Elle peut se définir ainsi « la profession d'éducateur se caractérise essentiellement par la possibilité de partager des périodes de vie avec un enfant, un groupe, pour leur permettre de mieux se situer vis-à-vis d'eux-mêmes et de leur environnement » (Capul et Lemay de l'éducation spécialisée). Le partage d'un vécu au quotidien, les modes de communications, les supports d'activités et un engagement professionnel sont les spécificités de l'action éducative. L'organisation de l'équipe s'appuie sur une animation du quotidien ; cette dimension de la vie collective est le lieu de la médiation éducative. Elle permet à l'équipe éducative de pouvoir répondre aux missions de l'institution.

Les outils du quotidien

- Les réunions de services : Elles sont hebdomadaires ; les personnes qui y participent sont les éducateurs, la maîtresse de maison, la psychologue du service, sous l'animation du chef de service éducatif. Cette réunion se déroule en trois temps, une partie organisation du service, une autre où sont évoquées les situations des enfants du groupe, et enfin un temps où l'on valide les projets personnalisés individuels (PPI) et le contenu du plan des rapports de fin de mesure.

- La synthèse institutionnelle : Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure, est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations, elle va orienter les propositions éducatives du rapport. À la suite de cette synthèse, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour à la famille. Concomitamment à cette synthèse, en réunion de service, le référent présente ses observations et l'équipe valide le plan du rapport de fin de mesure. L'objectif est de mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et d'appréhender les préconisations demandées en vue de l'audience. Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure, ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe.

- Support écrit : Le classeur de référence est fait de documents communs et lisibles pour toutes les structures : fiches de présentation synthétique de la situation du jeune, fiche santé, fiche scolaire, document annexe rendant compte d'un rendez-vous, d'une audience etc. Les référents centralisent dans le classeur de référence toutes les informations nécessaires à la prise en charge.

- Support numérique DIU : Dans l'objectif d'avoir un outil central et commun, le DIU participe à l'élaboration d'une base de données, consultable en réseau par toutes les personnes autorisées, permettant de se rendre compte rapidement d'une situation. Il se veut être un outil vivant et représentatif du quotidien d'un jeune et de son évolution au cours du temps de prise en charge.

- Le Document Individuel de Prise en Charge

- Centralise, formalise et retransmet les informations relatives au placement du jeune de la rédaction à la signature, s'assure que les objectifs poursuivis ont été atteints.
- Elaboré collectivement : jeune, référent internat, chef de service éducatif, détenteur de l'autorité parentale.
- Transmission et transcription d'informations : document individuel, administratif, projet. Formalise par écrit le Projet Personnel Individuel (PPI) et le valide avec le chef de service éducatif.
- Doit veiller à faire respecter le droit de l'utilisateur.

- Le rapport de fin de mesure adressé au Juge des enfants : Le rapport de fin de mesure est l'écrit qui vient clôturer l'accompagnement de l'enfant. Il doit servir à rendre compte du travail éducatif de l'équipe et répondre aux objectifs que le juge des enfants a énoncé dans l'ordonnance de placement.

Le jour de l'audience, l'éducateur référent et le chef de service éducatif représentent l'institution pour participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants. Cette étape vient finaliser le travail de l'année et permet de se projeter pour la suite du placement ou de l'orientation.

- L'appartement « SAS » : Les MECS de Ruffec, du Pass Age et de la Coulée verte, accueillant des adolescents et futurs jeunes majeurs, ont la particularité de disposer d'un dispositif appelé « SAS » à proximité des lieux de vie collectifs pouvant accueillir 2 jeunes dans le cadre d'un accès à l'apprentissage de la semi-autonomie suite à l'évaluation de l'équipe éducative après un temps de prise en charge sur le collectif.

Ce dispositif est totalement repéré par les équipes éducatives et les jeunes accueillis. A ce jour, la quasi-totalité des jeunes accueillis qui sont passés par l'appartement SAS ont maintenant intégré le dispositif de l'accueil provisoire en milieu naturel dans le cadre du contrat jeune majeur.

Il faut toutefois améliorer continuellement cette forme de prise en charge en investissant ce lieu afin que les jeunes puissent avoir une prise en charge efficiente et intègrent le fait que la prise en charge continue après le collectif. Même si la relation éducative est plus distante, facteur nécessaire à l'apprentissage de la solitude, il est primordial d'être dans l'anticipation à la préparation des projets de sortie des différents dispositifs de la Protection de l'Enfance.

En complément et de façon transversale à l'élaboration du projet individualisé ainsi qu'à la prise en charge des enfants accueillis, les MECS sont soutenues dans l'accompagnement à la scolarité et à l'insertion professionnelle et sociale par l'équipe du Pôle Pédagogique.

L'Escale

L'Escale bénéficie d'un agrément de capacité de 20 places au total. Le service est composé d'un hébergement collectif de 20 places (12 chambres collectives et individuelles), ainsi qu'un appartement situé à proximité de la structure, d'une capacité de 3 places, permettant un aménagement de l'accueil sous forme de « SAS », sous la forme de courts séjours en semi-autonomie afin d'expérimenter les prémices de la vie en logement indépendant et évaluer la capacité d'autonomie des jeunes avant leur orientation sur un dispositif d'hébergement diffus (Transition, SAPMN, structures partenaires).

L'encadrement du service dans sa globalité est assuré par une équipe éducative composée comme suit :

Moniteurs/Monitrices adjoint(e)s d'animation, 10 ETP depuis le 01.01.2024

- . 1 ETP Maître(esse) de Maison
- . 2 ETP Surveillant(e)s de Nuit
- . 0,5 ETP Chef de service éducatif
- . 1 Psychologue MJB en fonction des besoins repérés

L'équipe éducative intervient sur des horaires d'internat, soit des tranches horaires de 7h à 14h, 7h à 17h ou 14h à 23h. Un professionnel intervient également selon un principe de « fil rouge » en journée, sur un horaire de 8h30 à 17h30 en semaine, et 10h à 19h en période de week-end.

Le surveillant de nuit intervient quant à lui de 22h45 à 7h15.

L'équipe éducative et de surveillants de nuit intervient 365 jours/an.

Le (la) Maître(esse) de Maison intervient de 7h à 14h, du lundi au vendredi, hors jours fériés, et participe également aux réunions de service.

Par ailleurs, la prise en charge à L'Escale s'appuie sur divers services ou postes transversaux de la Maison Jean Baptiste :

- Pôle Pédagogique (Coordinatrice scolaire, Coordinateur Formation Professionnelle, Educatrice spécialisée, Educateur Technique Spécialisé) : évaluations et orientations scolaires, recherche et suivi des stages ou des formations en alternance, actions éducatives et de sensibilisation à la citoyenneté, chantiers éducatifs.
- Service Technique (Agents d'entretien) : maintenance des locaux collectifs et des logements de semi-autonomie, supervision de l'entretien des véhicules, prise en charge de jeunes en immersion.
- Infirmière : coordination du parcours de veille sanitaire, consultations à l'accueil du jeune, supervision de l'aide à la prise de traitements, suivi de soins particuliers (médicaux, psychologiques ou psychiatriques).

La Procédure d'évaluation de minorité : cette procédure permet aux services de l'ASE d'évaluer la minorité alléguée des jeunes primo-arrivants et de se positionner, le cas échéant, sur une saisine du Parquet en vue du placement d'un jeune sous sa responsabilité. Elle consiste en l'organisation de deux entretiens d'évaluation avec le jeune, l'un par un organisme indépendant (en Charente, le Service d'Accueil et

d'Hébergement, APLB Charente), l'autre par les services de la Protection de l'Enfance (Cellule MNA). Les entretiens ont pour objet la situation familiale du jeune, les conditions du départ et de voyage, ainsi que ses motivations et son degré d'instruction, de connaissances et de maturité.

Dans l'hypothèse d'une non-reconnaissance de la minorité du jeune, celui-ci se voit notifier un refus de prise en charge et est orienté, s'il le souhaite, vers des structures de droit commun pour adultes par les services de Protection de l'Enfance.

Cette procédure d'évaluation doit être réalisée dans les 5 jours ouvrables suivant l'arrivée du jeune dans la structure. Ces délais sont parfois considérablement allongés en raison d'un afflux important de jeunes, de la nécessaire coordination entre les différents services, ou encore de l'allongement du parcours de soins du jeune, qui s'effectue en parallèle de cette procédure.

L'Escale est également régulièrement sollicitée pour l'accueil de mineurs confiés en provenance d'autres départements ; ces jeunes, dont la minorité aura été retenue dans un autre département, sont confiés au département de la Charente par le Magistrat saisi par les services de Protection de l'Enfance du département d'origine après la nécessaire interrogation de la Cellule de Répartition Nationale (ministère de l'Intérieur).

Le parcours de veille sanitaire : l'ensemble des jeunes accueillis à l'Escale (jeunes primo-arrivants ou réorientés) fait l'objet d'un parcours d'exams de santé coordonnés par le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) ; les jeunes sont ainsi soumis à un dépistage de la Tuberculose et de diverses maladies virales liées à l'immunodéficience (IST, VIH, Hépatites) via le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD).

Par ailleurs, dès l'affiliation du jeune à l'Assurance Maladie (pour les jeunes confiés), il fait l'objet d'un examen de santé complet au Centre d'exams de santé de la CPAM.

TRANSITION

L'équipe éducative porte une attention à chaque jeune à travers une volonté concrète de réassurance, d'écoute, de bienveillance, et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes :

- L'organisation, la gestion de leur espace de vie en appartement et en colocation.
- La responsabilisation sur la question de la mobilité.
- Le développement des liens sociaux, sportifs et culturels.
- L'organisation des apprentissages concernant la gestion du budget et de l'équilibre alimentaire.
- La responsabilisation dans les démarches administratives, budgétaires, identitaires et leur autonomie dans les rapports avec les institutions de droit commun.
- Ecoute et attentions apportées à l'aspect de la santé globale, tant du point de vue du droit que de l'appui psychologique utile pour franchir certaines étapes.

Au service Transition, cet accompagnement se fera en deux phases veillant ainsi à inscrire le jeune dans un parcours dynamique comprenant des objectifs ciblés et progressifs.

- Une première phase consécutive à l'accueil de l'enfant pour laquelle il s'agit, grâce à l'outil appartement de devenir autonome dans la gestion quotidienne : gestion du budget, courses alimentaires, préparation des repas, organisation du quotidien selon ses activités, gestion de son linge et de son logement, expérimentation de la vie en colocation, s'investir dans un parcours scolaire et ou de formation professionnelle. Il doit appréhender et faire le lien avec son éducateur référent. Ce premier module a pour vocation l'inscription de l'adolescent dans son environnement au sein d'un service constitué de nouveaux professionnels qui doivent faire office de figure de référence. Le projet individuel est décliné, les moyens afférents mis en œuvre.
- Une seconde phase, appelée module 2, verra l'adolescent découvrir un nouvel éducateur référent sans toutefois changer de logement. Ce nouveau professionnel continuera d'asseoir les bases du 1er module que le jeune a pu acquérir précédemment et accentuera son accompagnement sur les diverses démarches administratives afin que le jeune puisse effectuer son parcours vers l'obtention d'un titre de séjour ou de la nationalité française le plus sereinement possible. Ce second module visera également à travailler la distanciation du lien éducatif et à rendre le jeune pleinement autonome en vue de sa majorité.

L'ensemble des questions et ressources relatives aux dispositifs de droits communs et aux administrations françaises seront aussi un axe fort de ce temps d'accompagnement. Il sera travaillé la fin de la prise en charge ; orientation vers d'autres services de la Maison Jean Baptiste ou établissements si volonté de contractualisation d'un contrat jeune majeur ou accès aux dispositifs de droits communs à majorité.

SAPMN

Le SAPMN accompagne 70 mineurs et jeunes majeurs en semi-autonomie. Ils sont accueillis dans des appartements, principalement en colocation (2 ou 3 personnes), à l'exception de 4 studios. Ces logements se situent à Angoulême et dans sa proche périphérie (Gond-Pontouvre, Soyaux, Ruelle/Touvre, St Yrieix, L'Isle d'Espagnac, La Couronne) afin d'être à proximité des établissements scolaires, des réseaux de transport et au cœur du bassin d'emploi de l'Angoumois.

Afin d'élargir les possibilités pour les projets scolaires et professionnels se construisant sur le secteur du Nord Charente, 3 appartements pour une capacité d'accueil de 8 places sont également en location à Ruffec.

Il est composé d'une équipe de 7 éducateurs spécialisés, d'une psychologue, d'une maîtresse de maison, de deux surveillants de nuit, d'une secrétaire et d'un chef de service éducatif.

L'équipe organise et structure l'accompagnement des 70 jeunes majeurs ou Mineurs non accompagnés à compter de 17 ans dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Le SAPMN représente un espace transitionnel qui accompagne le jeune dans son cheminement vers l'âge adulte en lui fournissant les éléments de résilience utiles à une inclusion sociale durable.

C'est un travail de restauration, d'émergence des capacités mobilisables du jeune qui s'inscrit dans un projet évolutif et dans une temporalité appropriée.

Dans cette dynamique, tous les aspects, santé, emploi, logement, administratifs, mobilité, sont travaillés avec lui afin qu'il puisse se projeter de façon autonome vers les dispositifs de droit commun et trouver les appuis nécessaires à la réalisation de son projet de vie, social, familial et professionnel.

Cela inclut la restauration de la confiance en soi, l'environnement institutionnel qui va conduire le jeune à se responsabiliser et s'employer à laisser émerger sa créativité pour appréhender son projet.

L'accompagnement éducatif du service favorise ainsi le jeune dans l'exercice de rapports sociaux adaptés aux contextes dans lesquels il va se plonger.

Dans ce cadre l'équipe éducative porte une attention à chaque jeune (réassurance, écoute, bienveillance) et réalise par ailleurs un travail éducatif et pédagogique sur les questions suivantes :

Chaque personne accompagnée a un(e) référent(e) éducatif spécifique au sein de l'équipe. Cependant, n'importe quel membre de celle-ci peut à tout moment prendre le relais sur une situation, notion de suppléance.

Selon les situations demandant une stimulation et un accompagnement renforcé, la double référence est également mise en place afin d'éviter l'épuisement psychique du professionnel en relation duelle avec la personne accompagnée par le service, et ce malgré les possibilités de suppléance au sein de l'équipe.

Les usagers de ce service peuvent être orientés par les autres services du Pôle Social Charente de la Maison Jean Baptiste après validation du projet individuel par le service gardien (Conseil Départemental de la Charente/ service de la Protection de l'Enfance), des services du Conseil Départemental de la Charente et/ou des établissements extérieurs.

Concernant les passages inter services au sein du Pôle social Charente de la Maison Jean Baptiste vers le SAPMN, ils sous-tendent une coordination au sein de l'équipe de cadres de la MJB pour l'élaboration, la programmation et la concrétisation de cette réorientation.

La procédure d'admission, demande initiale transmise à la Direction de l'établissement avec validation du projet par les services de la Protection de l'enfance dans les cas de réorientation en interne, comprend trois étapes :

- Une demande de la part du service, interne ou externe à la Maison Jean Baptiste, soutenue par un rapport de situation et une grille d'évaluation de l'autonomie concernant le ou la jeune candidate.
- Un entretien de présentation au SAPMN, en présence du ou de la jeune et de son accompagnant éducatif et/ou chef de service, le chef de service du SAPMN, l'éducateur(trice) susceptible de prendre par la suite la référence du (de la) jeune et autant que possible une psychologue. Cette rencontre permet à la fois la présentation du jeune au service APMN, mais donne aussi l'occasion au jeune de visualiser le siège du SAPMN et de poser toutes les questions qui peuvent être source d'inquiétude.
- Après évaluation de la situation et accord, de part et d'autre, la date de l'accueil peut être fixée.

Les objectifs de la prise en charge au SAPMN :

- Offrir un hébergement, et un accueil adapté,
- Veiller au bien-être physique, moral et à la santé de la personne accueillie,
- Proposer un accompagnement, éducatif, social, administratif et psychologique, adapté,
- Conduire la personne accueillie vers une intégration professionnelle et sociale en lien avec ses capacités, son degré d'autonomie,
- L'accès aux dispositifs de droits communs dans leur ensemble (logement, santé, emploi, administration, ...) en fin d'accompagnement.

Toutefois, la mise en œuvre de ces objectifs est modulable, en fonction de la situation, des souhaits, et des possibilités de chaque jeune.

Dans un premier temps, un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) pour les mineurs, CS (Contrat de Séjour) pour les majeurs, est complété avec la personne accueillie, puis le PPI (Projet Personnalisé Individualisé) reprendra les souhaits et les objectifs de travail exprimés par la personne accueillie et détaillera les actions à mettre en place, par ordre de priorité et par qui. Ce projet personnalisé est révisé périodiquement.

Durant son parcours au SAPMN, la personne accueillie bénéficie :

- D'un hébergement,
- De protection et de sécurité,
- De moyens financiers pour répondre aux besoins premiers (alimentation, hygiène, vêture, argent de poche...)
- D'un accompagnement dans la gestion du quotidien (ménage, courses, gestion du budget, organisation du temps, transport)
- D'un accompagnement dans le suivi médical,
- D'un soutien psychologique,
- De l'accès à la scolarité, à la formation professionnelle, à l'emploi,
- D'un accompagnement dans la citoyenneté et vers l'insertion sociale,
- D'un apprentissage à réaliser les démarches administratives (carte de bus, CPAM, CAF, banque, assurance, demande de logement),
- D'un accompagnement puis d'un soutien aux démarches pour la régularisation de son séjour sur le territoire français,
- D'une orientation vers les dispositifs de droit commun (FJT, mesure de protection judiciaire, MDPH, CCAS, MDS...)

Le psychologue

- Au près des MNA, le psychologue a pour mission d'évaluer l'état psychique des jeunes mineurs accueillis, de leur proposer, si besoin, un accompagnement dans une reprise ou une consolidation de leur évolution. Les problématiques rencontrées sont liées au stress post-traumatique avec des troubles du sommeil, des somatisations, de l'anxiété, des éléments dépressifs. Se rajoute l'angoisse de l'avenir et des moyens de subsistance dans cet après en lien avec leur sortie du dispositif autour de la majorité.
- L'accompagnement des jeunes majeurs charentais reste complexe et pertinent malgré une diminution constante des effectifs car il répond aux besoins et souvent à la demande de ces jeunes qui s'engagent dans un processus de construction de leur identité et de leur personnalité.

La Maitresse de Maison

- Assure le suivi technique de tous les appartements (alerte les entreprises pour réparation, devis, dégâts des eaux...).
- Procède à l'aménagement et à l'ameublement des nouveaux appartements (achats du mobilier et matériel hôtelier).
- Veille à la propreté des appartements lors du changement des occupants.
- Avec les personnes accompagnées, participe à l'apprentissage de l'entretien des appartements et du linge ainsi que de la cuisine du quotidien.
- Participe à la réunion de service hebdomadaire.

Durant cette année 2024, une nouvelle psychologue à mi-temps a intégré l'équipe en cours d'année venant renforcer les possibilités de suivi. Les jeunes qui acceptent de poursuivre une prise en charge thérapeutique régulière le font à concurrence d'une fois par mois ou plus si le besoin s'en fait ressentir.

Les Jeunes Français au parcours ASE acceptent plus facilement de poursuivre le travail souvent entamé dans leur établissement précédent.

Concernant les MNA certains accèdent facilement à cet espace, beaucoup du fait de la barrière de la langue ont de la peine à ce que cela prenne sens pour eux malgré parfois un parcours migratoire complexe voire violent.

Les Surveillants de nuit

- S'assurent de la présence des jeunes dans les appartements aux horaires fixés par le règlement intérieur, et de leur sécurité.
- Contribuent à l'accompagnement éducatif de par leur connaissance du service, de son règlement de fonctionnement et des situations individuelles.
- Ils sont le relais auprès des personnes accueillies qui savent qu'elles peuvent les solliciter la nuit si besoin.
- Participent par roulement selon leurs plannings respectifs à la réunion de service hebdomadaire.

La maitresse de maison et les surveillants de nuit, compte-tenu de leurs rencontres avec les jeunes, sont à même de les écouter, de recevoir leurs confidences et d'alerter s'ils repèrent un mal-être.

Pour les périodes d'emménagement de nouveaux biens immobiliers et/ ou de manutention/ montage de mobiliers, l'homme d'entretien du Pôle social de la Maison Jean Baptiste vient en renfort de la maitresse de maison. Les personnes accompagnées sans activité temporairement au SAPMN ou sur d'autres services de l'établissement, l'Escalier notamment, sont également mis à contribution.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

Pour réaliser ces accompagnements, le SAPMN s'appuie sur le dispositif du Contrat Jeune Majeur signé avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du département et un contrat de séjour signé avec le service du SAPMN de la Maison Jean Baptiste.

Ces éléments permettent de délimiter les frontières de cet espace et de définir un contenant qui balise et oriente le projet du jeune suivant ses possibles.

Avec les jeunes à problématiques psychosociales, plus ou moins importantes, les accompagnements vers l'autonomie prennent sens avec du temps et parfois de multiples essais.

Les actions en elles-mêmes ne se suffisent pas et lorsque les situations sont complexes, les éducateurs doivent déployer leur culture clinique à travers des projets adaptés aux besoins des jeunes en simplifiant les attendus et en revenant sur du travail plus comportemental.

Dans ce cadre, l'intelligence collective et les liens avec les différents partenaires des institutions de droit commun sont essentiels.

Enfin comme chaque année l'appui du pôle pédagogique de la MJB est essentiel pour la réalisation par les jeunes de leur projet de vie sociale et professionnelle.

L'« expérience migratoire » multiplie pour les jeunes les facteurs qui participent à la socialisation, influence les rapports sociaux qu'ils vont établir.

Pour accompagner ce mouvement, le travail réalisé par l'équipe s'appuie sur un partenariat important et une expérience acquise au fil des années qui permet aux jeunes de s'inclure dans la société d'accueil et de vivre sereinement leur processus d'acculturation.

La question de l'accompagnement à la Préfecture prend sens pour confirmer la réussite dans leur processus d'intégration.

C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement de grande proximité afin de choisir avec le jeune les éléments essentiels qui vont contribuer à la régularisation de sa situation.

C'est également un moment de stress et de bascule que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année, l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement.

Pour ce faire, la plupart des jeunes sont orientés vers des apprentissages.

Nous pouvons notamment remarquer que les jeunes étrangers sortis du dispositif possèdent pour la grande majorité un emploi et un logement durable.

Ainsi, les éducateurs accompagnent les jeunes afin qu'ils s'adaptent à un environnement social complexe, ceci en combinant des valeurs parfois antagonistes et en s'appuyant notamment sur l'un ou l'autre des espaces symboliques à leur disposition pour se construire une vie sociale « acceptable ».

Le Pôle pédagogique de la Maison Jean Baptiste contribue aux actions du SAPMN dans les domaines de l'insertion scolaire, professionnelle et de la citoyenneté.

Une coordinatrice scolaire peut intervenir dans l'inscription auprès d'établissement scolaire, si un jeune n'a pas de projet encore formalisé. Elle apporte son expertise sur le niveau scolaire du jeune et représente l'interlocutrice privilégiée auprès de l'Inspection académique, du CIO et des établissements scolaires. Elle a, par ses partenariats, une vision des places disponibles dans les différents lieux d'apprentissage, collèges et lycées.

Un coordinateur en insertion professionnelle soutient la mise en œuvre du projet des jeunes par sa place d'interlocuteur avec les entreprises, dans la recherche et la signature des conventions de stage, dans l'évaluation de la mise en action, entre un employeur ou maître de stage potentiel, et les capacités d'un jeune.

Il peut accompagner un jeune, visiter une entreprise, réaliser des points intermédiaires pour s'assurer du bon déroulé d'un stage, être interface dans la concrétisation et la signature de contrats d'apprentissage.

Une éducatrice du pôle pédagogique est en charge des actions visant à « l'accès à la citoyenneté ».

Régulièrement, elle met en place auprès de certaines personnes accompagnées par le SAPMN des accompagnements scolaires individualisés, pour des jeunes en difficulté avec la langue française et par là même la compréhension des enseignements et des consignes données à l'école.

Plus ponctuellement pour l'accompagnement d'un jeune vers un dispositif de réflexion sur la parentalité, pour l'installation d'un jeune dans un appartement autonome, avec la recherche de mobilier (indication de lieu, de prix...).

Enfin, elle mène régulièrement un atelier « mobilité » auprès duquel certains jeunes ont pu emprunter des vélos pour se rendre en stage ou en apprentissage, mais où ils ont pu aussi apprendre à entretenir et réparer les vélos utilisés.

Ces temps d'accompagnement spécifiques sont déclinés entre l'éducateur référent de la situation au SAPMN et l'éducatrice du pôle pédagogique intervenant sur ce dispositif. Les observations croisées amènent une plus-value à la lecture, parfois complexe selon les pays d'origine, appartenance culturelle et codes sociaux, à l'accompagnement de ces personnes.

La secrétaire du service remplit une fonction administrative charnière en lien avec la Direction, le chef de service éducatif et les institutions de droit commun, notamment les services du département auxquels elle fournit les rapports et documents utiles à la prise en charge des jeunes confiés.

PFS

Le service est composé de :

- 2 ETP éducatrices spécialisées
- 12 assistants familiaux dont 2 qui ont démissionné en cours d'année portant à 10 le nombre d'assistants familiaux au cours de l'année.
- 0.50 ETP de psychologue
- 0.50 ETP de cheffe de service

Au PFS, différentes étapes préalables inscrivent à la fois une référence, des repères et une structuration permettant à l'enfant et sa famille de mieux percevoir les missions du service et la prise en charge de l'enfant :

Les modalités d'admission de l'enfant au PFS

- La demande d'accueil est formulée à l'intention de la direction d'établissement par mail par l'intervenant de l'Aide Sociale à l'Enfance référent de la situation
- Le dossier est étudié pour avis consultatif par le chef de service éducatif, la psychologue et les éducatrices de l'équipe du PFS
- Une réunion de présentation de situation est programmée avec le travailleur social et l'équipe du PFS. A l'issue de la réunion seront décidées les dates du calendrier d'adaptation.
- Rencontre du jeune avec le psychologue, l'éducatrice, et le chef de service
- Le projet d'accueil de l'enfant sera présenté par l'équipe éducative du PFS à la famille d'accueil.

La mise en place de l'adaptation

- L'éducateur accompagne le jeune dans la famille d'accueil qui ne quitte pas le lieu lors de cette première rencontre primordiale.
- Un 2^{ème} accompagnement se fait sur un temps de journée, le transport est assuré par la famille d'accueil depuis le service du PFS.
- Le 3^{ème} temps de l'adaptation est celui d'une prise en charge en journée et nuitée
- A l'issue de cette phase un bilan est fait, par le jeune et la famille d'accueil auprès de l'équipe éducative du PFS.

Le temps de l'accueil

- Réunion bilan avec le jeune, son référent social, la famille d'accueil et le service.
- Signature du contrat d'accueil par la famille d'accueil.

La rencontre avec la famille de l'enfant

- Dans les 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant en famille d'accueil, la rencontre se fait en deux temps, avec le chef de service éducatif pour la signature des documents institutionnels et légaux (DIPC, connaissance et réception du livret d'accueil, réception de documents administratifs, ...).
- Rencontre avec l'équipe éducative du PFS, présentation du service et des modalités de l'accompagnement de leur enfant.

La prise en charge s'organise dans la sphère de l'accueil familial mais aussi dans celle de la famille de l'enfant en veillant au réseau d'interactions entre ce dernier, sa famille et sa famille d'accueil.

Coordonné autour du suivi éducatif, scolaire et du soutien thérapeutique, le travail d'équipe s'établit aux moyens d'échanges réguliers avec les assistants familiaux : rédaction de comptes rendus hebdomadaires, rédaction du référentiel vie quotidienne (finalisation en 2025 dans le cadre du travail sur le projet individualisé), réunions d'équipes, réunions de synthèse et d'évaluation du projet personnalisé.

L'assistant familial ainsi que l'éducateur participent également aux ESS dans les écoles, aux projets personnalisés des jeunes scolarisés en institution par exemple.

Le placement familial spécialisé est un service de proximité qui tend à éviter l'isolement des familles d'accueil face à leur travail quotidien.

Les éducatrices spécialisées se rendent au domicile des assistants familiaux régulièrement en fonction des besoins. Les interventions soutiennent et renforcent la bonne évolution de l'enfant, grâce aux entretiens, conseils éducatifs, réflexion autour de la prise en charge et le suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé.

L'organisation des loisirs et activités des enfants accueillis sont mis en œuvre par les familles d'accueil avec l'aide et sous couvert de l'équipe éducative en lien avec leur projet : inscription en clubs sportifs ou associations culturelles et l'été, séjours de vacances ou centres de loisirs, moyens d'aller au contact d'autres pairs.

AEMOR

Le service est composé de 4 éducateurs spécialisés, un psychologue à temps partiel et 1 chef de service éducatif.

Le service de l'AEMO-R intervient du lundi au samedi, en soirée si nécessaire au rythme de 1 ou 2 rencontres hebdomadaires, parfois davantage en cas de besoin ou sur une période donnée.

La possibilité d'utiliser la journée du samedi pour rencontrer les parents peu disponibles en semaine du fait de contraintes professionnelles ou d'un cadre d'accueil soumis à un mode de garde alternée de leur enfant est pertinente. Ce temps permet également l'organisation d'activités ludiques, culturelles ou sportives.

Les interventions du service se déclinent sur un mode d'intervention à la fois souple et évolutif.

La mesure s'exerce sous forme d'entretiens familiaux et d'entretiens individuels, au domicile ou à l'extérieur, d'accompagnements si nécessaire vers les administrations, services et dispositifs susceptibles

d'accompagner la situation, de temps de coordination avec différents partenaires intervenant dans la situation du mineur. L'éducateur spécialisé interagit avec le mineur et les détenteurs de l'autorité parentale. Il soutient les compétences de chacun :

- Accompagnement à la parentalité, médiation dans les moments de crise et accompagnement dans la structuration de la vie quotidienne.
- Accompagnement dans les apprentissages, à l'autonomie à la socialisation.
- Suivi de la santé.
- Soutien, remobilisation et réinsertion sociale et scolaire.
- Stimulation des potentialités par la mise en place d'activités éducatives.

Le service est à même de soutenir l'organisation déjà existante au sein des familles mais également de préconiser divers aménagements susceptibles de faire évoluer la situation. Il est fondamental pour le service de s'appuyer sur les potentialités et les ressources du mineur et de sa famille, pour orienter l'action éducative vers des solutions ou aménagements pérennes, que les usagers seront en mesure de faire perdurer en cas d'arrêt de l'accompagnement.

En complément de ce travail d'accompagnement éducatif, l'équipe est soutenue par l'intervention d'un poste de psychologue, à mi-temps. Ce professionnel a notamment pour mission de :

- Participer aux entretiens d'admission.
- Prendre part à l'évaluation ou la réévaluation des situations familiales des mineurs accueillis, en participant aux entretiens familiaux et visites à domicile.
- Proposer des entretiens individuels à vocation diagnostique.
- Développer l'orientation des mineurs et des familles vers des lieux de soins spécifiques d'un point de vue qualitatif.
- Coconstruire des supports, notamment collectifs ou transversaux, à l'activité du service, en lien avec l'équipe éducative.

PEAD

En avril 2020, la Maison Jean Baptiste, dans le cadre du CPOM contractualisé avec le Conseil Départemental de la Charente, met en place le service PEAD au sein de l'établissement, équipe composée d'un chef de service éducatif et d'un éducateur spécialisé. Onze enfants répartis dans cinq familles ont alors bénéficié d'un accompagnement éducatif à domicile.

En octobre 2020, une éducatrice vient renforcer le dispositif. Elle assure le suivi de nouvelles situations. Le service voit alors sa capacité montée à 20 mesures.

En mars 2021, arrivée d'un nouvel éducateur, en remplacement de l'éducatrice (congé maternité).

En mars 2021 également, arrivée d'une psychologue à temps partiel.

En mars 2022, retour de l'éducatrice de congé maternité et création pérenne d'un poste supplémentaire en lien avec l'extension contractualisée dans le CPOM. L'équipe est de trois éducateurs pour exercer 25 mesures.

La prise en charge dans le cadre d'un PEAD permet de :

- Protéger l'enfant dans son milieu familial en maintenant des relations quotidiennes avec ses parents,
- Redonner aux parents une place centrale dans la prise éducative de leurs enfants,
- Impulser une dynamique de changement,
- Soutenir les parents dans leurs capacités à apporter des réponses éducatives adaptées aux besoins de leur enfant.

La mise en œuvre de cette mesure de protection demande une observation des compétences parentales, puis une évaluation dans le temps de la capacité de la famille à mobiliser ses compétences. Le changement du cadre d'intervention, du placement amène chez les éducateurs à une modification de leurs pratiques éducatives.

En effet, les actions éducatives s'envisagent à partir du système familial. L'éducateur du PEAD utilise plusieurs supports pour mener ses actions, tels que :

- L'observation - l'alliance éducative
- L'entretien - l'accompagnement « le faire avec »
- Le travail en réseau partenarial et familial - les conseils éducatifs.

En revanche, l'éducateur reste vigilant dans ses observations face aux difficultés familiales et à l'évaluation du danger encouru par l'enfant. Les modalités d'intervention pour cette mesure amènent une présence importante de l'éducateur au domicile familial. Ainsi, un professionnel intervient deux à trois fois par semaine afin d'assurer le suivi de la situation singulière.

En parallèle, l'institution dispose des moyens nécessaires pour assurer l'accueil et l'hébergement des enfants en cas de crise au domicile familial, période transitoire appelée « repli ».

Dans les premières visites, le service organise une rencontre avec le co-référent de la mesure dans le but de présenter aux familles l'éducateur qui prend le relais pendant les absences du référent (arrêt-maladie, vacances...). Ainsi, la famille a toujours un interlocuteur qui connaît la situation pouvant répondre à ses attentes.

Depuis 2022, l'un des premiers rendez-vous de l'éducateur dans la famille est organisé avec la psychologue du service. L'objectif est de présenter les moyens que le service peut proposer aux familles dans l'accompagnement de la mesure. Elle fait une première évaluation des besoins puis en réunion de service, il est validé s'il est nécessaire de proposer une intervention.

Dans le cadre du développement du service, l'équipe a élaboré, en lien avec la direction d'établissement, la procédure du service. Elle a pour but de définir les différentes étapes de la prise en charge des familles. Elle détaille le cheminement de la prise en charge des situations.

Le Pôle pédagogique

La prise en charge du Pôle Pédagogique est transversale à tous les sites de la Maison Jean Baptiste. L'ambition du Pôle Pédagogique est de soutenir et de motiver les capacités de ces jeunes en favorisant leur réussite et leur épanouissement par « l'agir ». Pour cela, les intervenants vont créer et développer des outils adaptés à chacun.

Les professionnels peuvent intervenir dans un accompagnement individuel ou collectif, de façon ponctuelle ou à plus long terme.

Bien qu'ayant des champs d'interventions différents, les missions des coordinateurs sont complémentaires et restent étroitement liées. Même s'ils interviennent de façon individuelle dans leur mission, le travail d'équipe est efficient.

Pour la coordination scolaire :

Les interventions auprès des jeunes sont toujours majoritairement auprès du service de l'Escale avec le suivi et les interventions dans les écoles, les évaluations scolaires, les accompagnements au CIO et les démarches auprès de l'Inspection Académique. Cependant, le service Transition, créé en juillet 2023, demande aussi des interventions diverses : pas d'évaluations puisqu'elles sont faites en amont mais surtout dans le cadre de la poursuite de la scolarité comme le soutien scolaire, le lien avec les établissements et toute la partie positionnement et vœux d'affectations pour les lycées professionnels.

Pour les autres services, les interventions sont plutôt ponctuelles selon un besoin particulier (comme un renvoi de l'école, une arrivée et un besoin de scolarisation, du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs, des

rencontres pour préparer et mettre en place les affectations en lycée, ou le suivi d'un positionnement en UpE2A).

Cette année, le nombre d'évaluations scolaires est de 74, ce qui est sensiblement identique à l'année passée.

Les interventions diverses ont concerné 194 jeunes sur tous les services.

59 jeunes ont été orientés en lycée professionnel par le service (dont 11 qui sont partis finalement en apprentissage). Sur ces 59 jeunes, 12 sont allés en Bac Pro (mais 3 ont été par la suite basculés en CAP au sein même de l'établissement).

La possibilité de faire des vœux d'affectation pour un lycée est prioritairement réservée aux sortants de 3ème mais nous avons pu aussi positionner quelques jeunes nouveaux arrivants de l'été et les jeunes du PAPS.

Aussi, la coordinatrice scolaire poursuit le soutien scolaire dans les écoles, surtout en période de préparation d'examens (CAP, CFG, DNB) et sur des temps nécessaires de remédiation ou d'adaptation à la demande des enseignants d'UP2A (comme un soutien à la lecture). Cela engendre et permet les suivis des scolarités et le maintien du relationnel avec les écoles : notamment pour les primo-arrivants ou les jeunes en difficultés scolaires ou comportementales.

Toujours un certain nombre de MNA anglophones qui nécessite une pratique correcte de la langue anglaise ainsi qu'un accompagnement systématique auprès des professionnels amenés à les rencontrer en vue d'une possible scolarité (CIO, Mission Locale, établissements. GRETA).

Les évaluations se font donc toujours en partie en anglais pour juger de leur alphabétisation ou non, de leur compréhension globale de consignes et de leur implication dans le travail demandé.

Remarques :

Le niveau scolaire et souvent l'âge de l'obligation scolaire déjà dépassés des MNA accueillis, compliquent leur insertion et beaucoup souhaitent aller au plus vite vers l'apprentissage alors qu'ils ne maîtrisent pas la langue (ou si peu) et cela complique l'obtention d'un diplôme ou l'intégration réelle dans le milieu professionnel sans un suivi FLE conséquent nécessaire et compliqué à mettre en place.

Un lien a pu se mettre en place avec l'école de Production « Fer ensembles » à Cognac qui a pris en formation diplômante deux jeunes de tout juste 16 ans qui avaient été refusés par l'Education Nationale et envoyés vers la Mission Locale malgré un bon niveau scolaire.

Cette école en partenariat avec beaucoup d'entreprises de chaudronnerie, métallurgie et serrurerie, a accepté aussi un jeune dans le cadre d'un PAFI (une alternance collègue /stage).

Les jeunes qui ont dû entrer en collège général l'an passé faute de place en UPE2A alors qu'ils étaient à peine alphabétisés, voire jamais scolarisés auparavant, ont pu bénéficier à la rentrée de septembre d'une réorientation en UPE2A

Pour les jeunes issus de Charente, la prise en charge concerne le suivi de leur scolarité avec un soutien scolaire, une aide aux devoirs sur une partie de l'année et les vacances scolaires, le lien avec les équipes éducatives, pédagogiques et l'Inspection académique, des demandes de changement d'orientations en cours d'année ou des prises en charge hors période des orientations (liées aux arrivées en cours d'année ou à un décrochage scolaire). Nous sollicitons alors soit le CIO, soit directement les établissements scolaires, tout en maintenant un lien très fort avec les services de l'Inspection académique qui répondent toujours présents pour aider à travailler autour des problématiques particulières (comme l'enseignement adapté).

Sur 74 évalués cette année, environ la moitié avaient 16 ans révolus et plus. De plus, une vingtaine ne maîtrisaient pas ou peu la Langue et avaient donc besoin d'un parcours particulier.

Jusqu'à cette fin d'année 2024, chaque jeune de la MJB a pu avoir une solution même si elle n'a pas été exclusivement scolaire. Les équipes ont multiplié les démarches vers le module 16/18 via la Mission Locale ou les recherches d'apprentissage.

L'attente pour les affectations est de plus en plus longue : au niveau administratif à l'Inspection, mais également les demandes de rendez-vous multiples au CIO pour les entretiens, ou encore les différents paliers du protocole d'affectation qui doivent être validés à 5 niveaux maintenant... Les délais de traitement en général, font retarder la mise à l'école de nos jeunes.

L'apprentissage reste une valeur sûre de formation, d'expérience et de diplôme mais le bât blesse concernant les capacités des jeunes à obtenir leur diplôme selon leur niveau de Langue.

La CCI propose un CAP en 3 ans mais ce n'est pas toujours adapté au jeune, à sa situation, au souhait de l'entreprise. Le jeune doit soit changer de formation, soit changer de patron. Pour l'instant les jeunes MJB

n'ont pas rencontré ce problème mais il faut être vigilants. Certains souhaitent faire leur CAP en 2 ans avec un niveau plus ou moins correct de Langue mais la CCI maintient l'obligation de FLE et des 3 ans. Ce centre de formation nous est largement ouvert et est prêt à mettre en place une seconde classe FLS si besoin.

Pour certaines filières c'est plus facile (comme les métiers de bouche, même si on note des fermetures d'entreprises et des patrons ne pouvant pas avoir de perspectives et donc qui embauchent peu) ; mais en ce début d'année scolaire, ils n'ont pas eu assez de places pour les apprentis en mécanique et ont dû refuser des jeunes.

Pour la coordination professionnelle :

Comme les années passées, les jeunes sont très impliqués dans leur désir de formation professionnelle et d'apprentissage. Ils n'ont cependant pas toujours l'analyse de la réalité de l'emploi et de leur employabilité. Leur choix est réfléchi, pensé et orienté vers des métiers qui offrent en France la possibilité d'un apprentissage (comme plomberie, électricité, chaudronnerie...) mais pas forcément en lien avec leurs aptitudes, leurs savoirs, leurs capacités aux apprentissages scolaires, professionnels et fonctionnement du monde du travail.

Le bâtiment (plaquiste, peintre...), la restauration, les métiers qui ne demandent pas forcément une technicité particulière, restent des valeurs sûres d'insertion sociale et professionnelle.

L'année 2024 marque un tournant économique où les aides à l'apprentissage sont remises en question. Le contexte politico-économique amène une incertitude, instabilité qui génère chez les artisans plus de prudence et de réticence à s'engager auprès des jeunes. Parallèlement, les entreprises sont tellement sollicitées qu'elles peuvent se permettre de choisir les profils des stagiaires ou des apprentis. Elles peuvent, de ce fait être plus exigeantes notamment dans les compétences de l'expression orale et compréhension de la langue Française.

Notons que les patrons peuvent aussi être plus exigeants quant aux expériences professionnelles des jeunes qu'ils reçoivent (demande d'un cursus de stage, connaissance du métier...), autonomie au travail, ce qui reste handicapant pour répondre aux recherches de stages de découverte, stages cours...

Le contexte économique et social, diminue la lisibilité au même titre que lors de l'année 2023, ce qui rend les patrons encore plus frileux à l'accueil de jeunes en apprentissage.

Malgré tout, les stages dans le cadre de la scolarité restent accessibles bien que les périodicités des stages programmés par les collèges et lycées soient souvent les mêmes.

Un changement en 2024 est venu modifier les périodes de stage mises en place par la convention de la Maison Jean Baptiste. Ces stages à l'initiative de la MJB ne peuvent aller au-delà d'une semaine pour découvrir un corps de métier.

De plus il est nécessaire d'être attentif aux partenaires avec qui nous sommes en lien afin de s'assurer du bien être des jeunes et du bon fonctionnement des lieux de stages et apprentissages. Dans ce cadre nous devons aussi coordonner les différentes demandes de stage et d'apprentissage pour faire en sorte de ne pas surcharger les entreprises accueillantes. Nous devons aussi faire en sorte que les caractères des jeunes proposés puissent être compatibles afin de ne pas engendrer de conflits dans les entreprises.

La conjoncture économique a évolué durant cette année 2024, amenant une adaptation professionnelle lors des différents accompagnements.

Pour le poste éducatif Socialisation, laïcité, culture...

Durant l'année 2024, les missions ont été multiples à l'image des années précédentes.

Aide à l'approche du Français pour les jeunes Mineurs Non accompagnés :

Un projet « cafés causette » a été mis en place par les animatrices de la Médiathèque de l'Escale à Basseau et Mosaïque à la Grande Garenne, la médiathèque du Grand Angoulême. L'approche du Français se fait dans les médiathèques de quartier où vivent certains jeunes, avec des supports variés comme les jeux de société, des temps d'échanges sur un sujet, un « ciné-débat » en partant d'un court extrait d'un documentaire... Ces espaces sont des lieux de droit commun, ouverts à tous, où les jeunes peuvent venir ensuite seuls.

Sept dates ont été honorées de janvier 2024 à juin 2024 et deux dates d'octobre à novembre 2024. Ces animations ont eu lieu tous les quinze jours et en dehors des vacances scolaires. Elles répondaient ainsi aux jeunes sans activité, sans scolarité... qui pouvaient avoir la possibilité de rencontrer les habitués de ces

lieux. Le nombre de participants a varié selon la disponibilité des jeunes. Nous avons pu y accompagner des jeunes MNA mais aussi des adolescents sans scolarité.

Visites d'expositions : nous sommes allés au FRAC ; à l'ALPHA (intérieur et extérieur), dans Angoulême lors du salon de la BD, musée d'Angoulême...

Accompagnements individualisés :

L'année 2024 est marquée par des demandes d'accompagnements de plus en plus individualisés.

Ces accompagnements sont variables, aussi bien autour de l'aide à la lecture, aide aux devoirs pour les lycéens ou en apprentissage, inscription à la médiathèque, moments de créativité, sport, visites d'expositions...

Ces accompagnements sont plus ciblés pour certains jeunes qui ont besoin d'individualisation, souvent dans un temps dit plus récréatif, sortie en pleine nature (supports : chemins de randonnées, bords de Charente, terre aventura...) ou en ville pour repérer les rues, les lieux ressources comme le CIJ, le CD2S (centre départemental de santé sexuelle), la maison des adolescents...prendre le bus, apprendre à faire du vélo, réparer des vélos.

Cela peut répondre à une prise en charge pour des jeunes déscolarisés, en attente de scolarité, d'apprentissage, d'inscription à la mission locale, jeunes en scolarité partielle...

Les demandes et le projet d'accompagnement émanent des équipes et des chefs de services éducatifs, qui sont ensuite discutés afin que le pôle pédagogique puisse répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes.

Aide aux devoirs en internat :

Durant l'année 2024, la MECS de Fissac a mis en place des temps d'aide aux devoirs pour les plus jeunes auxquels la professionnelle du Pôle Pédagogique a été associée une à deux fois par semaine.

Accompagnement dans les différentes médiathèques du Grand-Angoulême :

Ce moment reste assez prisé par les jeunes. Nous avons la possibilité de faire la carte individuelle de médiathèque, de voir comment fonctionne celle-ci, de se familiariser avec les services proposés, inscrire les jeunes sur des temps d'aide à l'informatique, d'emprunter des livres...Les jeunes prennent conscience du réseau de médiathèque qui existe sur le Grand Angoulême.

Sortie de groupe, activités de groupe :

Durant les vacances scolaires, il fut possible de mettre en place des temps de groupe comme des promenades au plan d'eau de St Yrieix, à « Bois Blanc » ... mais aussi des moments de création manuelle (boule de neige personnalisée, crochet, tricotin...).

Complémentarité avec l'équipe du pôle pédagogique :

Les membres de l'équipe prennent le relais lors de l'absence des collègues, ce qui amène à faire des accompagnements au CIO, dans les lieux scolaires, sur les lieux de stage... rechercher des stages, des apprentissages, être en lien avec les patrons et les lieux de formations professionnelles.

Temps sur « le harcèlement » :

Ce thème a été impulsé par la direction de la Maison Jean Baptiste qui a aussi permis un travail en lien avec France Victime. Trois interventions ont été mises en place durant les vacances de printemps en essayant de regrouper un maximum de jeunes présents et de différents services aussi bien de l'internat que de l'externat. Les jeunes ont participé, certains avec enthousiasme et d'autres moins. Mais cela a donné naissance à une continuité de travail en binôme avec l'apprenti du site de Ruffec sur une thématique plus large « côté cœur, côté corps » auprès d'adolescents et adolescentes. Ce projet est sur une temporalité plus longue puisqu'il y a déjà eu 3 interventions sur ce service. Un autre projet est en construction avec la psychologue de la Coulée Verte et les membres de l'équipe. Un premier ciné/débat a été mené en fin d'année.

Visites médiatisées :

Nous avons été sollicités afin de pouvoir encadrer quelques visites médiatisées à partir du 27 novembre 2024, pour palier à l'absence de professionnelles sur le service du SAH de l'APLB. Cela a représenté 25h jusqu'au 31/12/2024. Cette expérience très enrichissante montre la nécessité d'adaptabilité sur ce poste. Elle met aussi en valeur la possibilité d'ouvrir vers des missions diverses dans un cadre spécifique et la complémentarité du pôle pédagogique avec les autres services. Il va de soi que ce temps a demandé de restreindre des accompagnements et missions préexistants sans pour autant trop affecter certains suivis mis en suspend du fait des stages organisés par les lycées en fin d'année.

5) Les temps forts de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Pour l'ensemble des MECS, les temps forts de l'année sont avant tout ceux des enfants et des adolescents. Instants charnières ou rites de passage, ils sont pour les professionnels et les enfants l'occasion de partager « le vivre ensemble » inhérent au fonctionnement humaniste voulu à la Maison Jean Baptiste.

Les anniversaires : pour l'enfant, c'est une journée particulière, l'équipe est attentive aux dates d'anniversaires des enfants. Un gâteau est confectionné par la maîtresse de maison avec des enfants, puis une petite « fête » est organisée avec l'ensemble du groupe. L'équipe sollicite l'enfant afin qu'il fasse plusieurs propositions de cadeaux et dans cette liste, un éducateur va choisir le plus approprié. Cette journée fait partie de tous ces petits moments qui rythment la vie du groupe et qui est inscrite dans le quotidien.

Les fêtes de fin d'année, dont Noël, sont toujours des moments de partage entre les enfants du groupe et l'équipe éducative. Cette année encore, la préparation des repas de fêtes et le plaisir de partager les plats confectionnés ensemble, restent des moments forts de la vie du service. L'équipe porte une attention particulière aux enfants du groupe pendant cette période qui est synonyme de séparation et pouvant engendrer des difficultés complexes à appréhender chez les enfants confiés.

Le départ qu'il faut ritualiser pour accompagner l'enfant et le sécuriser, car c'est le plus souvent un moment angoissant de son placement. Des temps en relation individuelle sont pris pour préparer ce départ. L'équipe, aidée par des enfants du groupe, prépare un gâteau pour « fêter » ce moment. Ce temps est organisé autour d'un des repas qui précède son orientation. De plus, le référent prépare un album photo de l'enfant, celles-ci ont été prises pendant les temps forts de son accompagnement ou lors d'activités. Tous ces petits moments de la vie du groupe permettent à l'enfant de quitter son lieu de vie dans de bonnes conditions.

Les enfants que nous accueillons ont pu connaître des ruptures qui ont été traumatisantes. Les rituels organisés par l'équipe permettent de pouvoir verbaliser les appréhensions liées au départ et de soutenir l'enfant afin qu'il puisse se projeter dans un ailleurs. Ainsi, l'enfant n'est pas obligé de casser le lien éducatif avec les adultes et peut ainsi partir sereinement dans un autre lieu.

FISSAC

Durant cette année 2024, le groupe d'enfants de Fissac a renouvelé de moitié son effectif. Ainsi, six jeunes ont quitté le groupe, deux enfants ont été orientés vers le service de placement familial spécialisé. Deux autres jeunes ont poursuivi leurs accompagnements éducatifs vers le groupe du Pass Age. Une autre est rentrée dans sa famille avec un Placement Éducatif À Domicile. Enfin, un jeune a rejoint sa fratrie qui est prise en charge par une famille d'accueil du département.

Cette année, le service a accueilli un jeune du service de Placement Éducatif À Domicile (PEAD), qui est arrivé dans le cadre d'un " repli " et qui a vu évoluer son placement vers une orientation en institution.

Enfin, cette fin d'année a été marquée par l'orientation de plusieurs jeunes venant du Centre Départemental de l'Enfance. Ainsi, cela place notre service comme l'un des maillons de l'organisation de la protection de l'enfance dans le département.

La modification du groupe s'est accompagnée par un rajeunissement de celui-ci. Cette donnée a été intégrée par l'équipe éducative, elle modifie les pratiques et demande une adaptation à ce public plus jeune qui est moins autonome au quotidien.

L'équipe se mobilise sur les périodes de vacances scolaires pour apporter aux enfants du groupe de « vraies vacances ». Plusieurs accompagnements sont proposés aux enfants, des séjours organisés par le service, des séjours individuels à thèmes, des journées en centre de loisirs et des activités proposées par l'équipe dans le cadre de l'organisation de la vie du groupe. L'objectif éducatif de ces séjours est d'observer l'enfant dans un cadre extérieur à l'institution et de créer une dynamique positive auprès du groupe. Ces temps servent aussi de lieu de socialisation pour les enfants.

Pour cette année 2024, le service a organisé 1 séjour d'une semaine pour l'ensemble du groupe au mois de juillet à Barcarès.

Au-delà de l'aspect ludique, ce séjour a permis d'affirmer le lien éducatif entre les éducateurs et les enfants et d'observer les enfants sur des temps de socialisation hors institution.

Pendant cette période estivale, les enfants du groupe partent en séjour avec des organismes de vacances durant une semaine. Ils partent en individuel sur des camps à thèmes. L'objectif de ces séjours est d'utiliser l'outil « camp de vacances » pour développer l'intégration des enfants hors du groupe.

Les journées en centre de vacances sans hébergement ont pour objectif de développer une incorporation de certains enfants sur des temps de loisir. Cette organisation permet à l'équipe d'être disponible pour cibler des actions éducatives avec certains enfants. La période des vacances scolaires permet aussi à l'équipe de proposer des sorties pédagogiques à la journée.

L'équipe éducative est sensibilisée aux actions citoyennes et à la question de l'environnement. Ainsi, les projets construits avec les enfants sont le plus souvent associés à des O.N.G ou des associations.

Par, exemple, tous les ans les enfants du groupe conditionnent bénévolement, pour la mairie de Ruelle-sur-Touvre "les paniers surprises" que la commune distribue à ses anciens.

L'objectif de ce type d'action est de sensibiliser les enfants aux comportements civiques pour développer chez ces enfants des notions comme le bénévolat, le lien transgénérationnel, s'inscrire dans le fonctionnement de la cité et une ouverture vers les autres. Les éducatrices qui animent ce type d'activité sont sensibles aux valeurs portées auprès des enfants et ces actions sont des supports à la relation éducative.

Les fêtes de fin d'année, dont Noël, sont toujours des moments de partage entre les enfants du groupe et l'équipe éducative. Cette année encore, la préparation des repas de fêtes et le plaisir de partager les plats confectionnés ensemble, restent des moments forts de la vie du service. L'équipe porte une attention particulière aux enfants du groupe pendant cette période qui est synonyme de séparation et pouvant engendrer des difficultés complexes à appréhender chez les enfants confiés.

PASS AGE

Durant le premier semestre de l'année, l'appartement de semi-autonomie n'a pas accueilli de jeunes du service. Aucun des projets individualisés n'étaient en adéquation avec cet outil. A la suite d'un travail entamé depuis de longs mois pour 2 adolescentes, cela a repris sens et mi-juin, l'appartement a de nouveau accueilli des jeunes. Il est à noter que ce qui semble acquis un temps mérite toujours d'être vérifié. En effet, pour l'une d'elle, un laisser-aller quelques temps après la rentrée scolaire, a demandé à l'équipe éducative un suivi quotidien pour lui permettre de se réapproprier l'objet de sa présence à l'appartement.

COULEE VERTE

Cette année 2024, a été riche de propositions d'actions menées auprès des adolescents.

Un projet autour de la mobilité a été proposé s'opérant sur différents temps de l'année. Les objectifs visés par l'équipe éducative relèvent de la valorisation des jeunes, le dépassement de soi, la transmission, la cohésion du groupe et l'autonomie dans ses déplacements. En partenariat avec Cyclofficine, association à but non lucratif à Angoulême, nous avons fait l'achat de 6 vélos avec 2 demi-journées d'ateliers réparations en compagnie de 2 membres de l'association qui sont venus transmettre leur savoir-faire. Le but premier était de les sensibiliser au tissu associatif existant dans la ville pour leur permettre d'acheter d'occasion mais aussi de bénéficier de l'expérience des adhérents pour l'entretien des vélos. Par la suite, des sorties en vélos ont été proposées aux adolescents par les éducateurs afin de les sensibiliser au code de la route et observer la gestion de leurs déplacements. La finalité a été d'organiser en juin un week-end vélos. Deux éducateurs et la psychologue du service sont partis avec un groupe de 11 jeunes avec pour ambition de

réaliser à vélo les 112 kms aller et retour depuis la maison de la Coulée verte jusqu'à Pressignac dans le cadre d'un relais où chacun s'entraide dans l'effort et se relaie à pédaler. Un éducateur assurait la logistique avec un mini bus. La présence de la psychologue et le partage de ce quotidien sur ce temps a permis aux adolescents de la percevoir différemment et à installer chez certains une relation de confiance nécessaire pour qu'un suivi puisse s'engager avec elle. Bien que le temps pluvieux de ce week-end ne leur ait pas permis de réaliser totalement le retour à vélo, une grande fierté et l'idée d'avoir accompli une performance sportive a réuni ce groupe. Mais aussi, ce moment fort a permis de mettre en avant des compétences, des qualités chez tous les jeunes : l'écoute, le soutien, l'entraide, la persévérance qu'il est important de ressentir pour son évolution.

Ces vélos sont également mis à disposition avec un contrat de location pour permettre aux adolescents de se rendre en stage ou sur leur lieu d'apprentissage.

Une dernière étape de ce projet reste à réaliser : c'est la construction d'un abri à vélos, qui, nous l'espérons pourra se faire en 2025.

Au printemps, un petit jardin potager a vu le jour sur l'impulsion d'une éducatrice spécialisée en formation. Les adolescents ont planté quelques légumes qu'ils ont pu récolter et manger avec satisfaction durant l'été.

Des séjours éducatifs permettant aux adolescents de quitter leur quotidien et découvrir d'autres régions ont été proposés par l'équipe éducative. Ces transferts sont organisés dans la continuité de l'accompagnement éducatif et permettent aux jeunes et à l'équipe de se rencontrer d'une autre manière ; dans un autre cadre « en dehors des murs de l'institution » et à travers d'autres modalités d'interactions. Ces temps sont des supports permettant d'ancrer durablement la relation éducative.

Durant les vacances d'avril, un séjour sportif de 3 jours au Chambon à Eymoutiers (16) a été organisé par 3 éducateurs. Ils ont été hébergés au camping dans des mobil homes. Un chantier éducatif sur le principe de « nettoyons la nature » leur ont permis d'être récompensés par une activité de Pump Track (vélos sur bosses). Ils ont pu pratiquer l'escalade et faire un parcours d'orientation.

En juillet, ils sont partis une semaine à Biscarosse au camping En Chon les pins.

En août, un séjour à Rocamadour a été organisé au camping Les cigales.

En plus de ces séjours collectifs, 2 adolescents ont participé à une colonie de vacances d'une semaine leur permettant de développer leur intégration hors du groupe MECS.

RUFFEC

Les difficultés liées aux visites médiatisées qui ne peuvent s'effectuer que les samedis et impactent fortement le fonctionnement des hébergements collectifs, subsistent toujours. Une mutualisation avec les autres MECS, nous permet malgré tout de respecter les droits octroyés dans les jugements en assistance éducative. Une aide indéniable du SAH, qui possède une antenne consacrée aux visites médiatisées à Ruffec et à proximité de l'hébergement collectif, nous permet de continuer à maintenir ses visites et liens familiaux des jeunes.

Sur l'unité de Ruffec, l'atelier musique est en place dans l'ancienne salle de réunion. Cet espace permet aux jeunes d'accéder à la culture par le biais de la musique. Il permet également d'apprendre à lire une partition, respecter une rythmique et d'appréhender les différents instruments. Il doit être plus investi et inscrit dans le temps.

En juillet 2024, un séjour de cohésion et de découverte entre les jeunes accueillis s'est déroulé à CASTELNAU (24).

L'Escale

L'année 2024 a de nouveau été marquée par une légère augmentation, au fil des mois, de l'effectif des jeunes accueillis à l'Escale. L'effectif total du service a en effet oscillé entre 49 et 66 jeunes présents, toutes situations confondues.

Par ailleurs, au sein de cet effectif, la proportion de jeunes confiés est également restée conséquente sur l'ensemble de l'année (82.3% des présents au 01/01/2024, 96.7% au 01/07/2024, et 100% au 31/12/2024).

Cette évolution, comparable aux proportions observées en 2023, et étroitement liée à la forte progression du nombre de jeunes accueillis sur réorientation au cours de l'année 2023 (69.3% des présents au 01/01/2024, 62.3% au 01/07/2024, 70.9% au 31/12/2024), soit une légère augmentation sur l'ensemble de l'année, traduit à nouveau, entre autres, un certain rajeunissement de l'âge présumé des jeunes accueillis.

Ce fort rythme d'accueils a nécessité que soient parfois accueillis des jeunes en surcapacité (portant l'effectif des jeunes de l'unité collective à 25). Par ailleurs, durant la quasi-totalité de l'année 2024, des jeunes accueillis sur réorientation depuis d'autres départements ont dû transiter, durant des délais allant d'une quinzaine de jours à deux mois, par la Pension de Famille « Chez Paulette », sur décision du Conseil Départemental de la Charente, dans l'attente d'une place d'hébergement disponible sur nos services. Enfin, la période estivale (août 2024) a également occasionné l'accueil de 3 jeunes en mobil-home sur un terrain de camping des alentours d'Angoulême, impliquant le déploiement de personnels éducatifs supplémentaires, outre une organisation partenariale avec d'autres services (lieu de vie MARPEN) pour les urgences et la surveillance nocturne.

Il est également à noter, sur l'année écoulée, la récurrence de l'accueil de jeunes présentant des problématiques de santé importantes, parmi lesquelles des Infections Tuberculiques Latentes (ITL), des Hépatites, ainsi que plusieurs cas de gale, nécessitant ainsi des prises en charges plus importantes en termes de soins, de suivis sanitaires et de prévention. Plusieurs situations urgentes sur le plan sanitaire ont également été observées (VIH). Plusieurs jeunes ont également été pris en charge au cours de l'année 2024 pour des interventions chirurgicales importantes, liées à des traumatismes anciens (genoux, doigts) ou à des accidents survenus au cours de leur prise en charge (poignet).

Toutefois, contrairement à l'année précédente, le rajeunissement sensible des jeunes accueillis à L'Escale a semblé faciliter leur intégration scolaire à la rentrée de septembre 2024 ; de nombreux jeunes ont ainsi pu être intégrés sur des classes de 3ème (générale, UPEAA ou FLS) par les services de L'Education Nationale, car âgés tout juste de 16 ans ou moins. Ainsi, à l'aune des vacances scolaires d'automne 2024, 100% des jeunes confiés avaient accès à un projet scolaire, de formation ou de remobilisation (Education Nationale, Chambre de Commerce et d'Industrie, chambre des Métiers ou Mission Locale).

TRANSITION

Lors de l'année 2024, avec la montée en puissance du service, la hausse du nombre de jeunes accueillis a été constante, passant de 36 à 76 places.

Dans l'ensemble, nous pouvons constater après cette première année d'ouverture complète, que la plupart des jeunes accueillis sont satisfaits de la prise en charge. Ils sont très nombreux à être rigoureux dans le suivi de leur projet, que ce soit dans le suivi de leur gestion quotidienne ou dans l'assiduité au suivi de leur scolarité. Pour certains, le cadre mis en place pour l'apprentissage de l'autonomie est compliqué à respecter.

Une réunion avec l'ensemble des jeunes a eu lieu le 30 octobre 2024, afin d'avoir un temps d'information avec l'équipe de professionnels. Lors de cet échange, les jeunes ont pris facilement la parole avec des demandes concernant leur vie quotidienne ou leur projet de scolarité et autre. Nous avons aussi expliqué de nouveau les rôles de chaque professionnel.

En juin 2024, sur les 36 jeunes suivis à cette période avant la montée en charge du service, 11 jeunes ont obtenu un diplôme ; Diplôme National du Brevet (DNB), Certificat Formation Générale (CFG) ou Diplôme d'Etude en Langue Française DELF.

SAPMN

Les temps forts liés spécifiquement à ce service sont l'accès au droit commun, à l'emploi et au logement des adolescents et jeunes majeurs accompagnés comme le veut le projet d'établissement de la Maison Jean Baptiste et le projet de service du SAPMN.

Commentaires :

Cette année 2024 aura vu le renouvellement d'un tiers de l'effectif.

Nous pourrions vérifier cette tendance en 2025 qui sera soit conjoncturelle ou organisationnelle induite par l'arrivée du service transition qui représente désormais un SAS pour les MNA les plus jeunes.

L'expérience migratoire » multiplie pour les jeunes les facteurs qui participent à la socialisation, influence les rapports sociaux qu'ils vont établir.

Pour accompagner ce mouvement, le travail réalisé par l'équipe s'appuie sur un partenariat important et une expérience acquise au fil des années qui permet aux jeunes de s'inclure dans la société d'accueil et de vivre sereinement leur processus d'acculturation.

La question de l'accompagnement à la préfecture mais aussi vers les ambassades des différentes nationalités constituent des étapes incontournables dans l'accompagnement du jeune. C'est un moment fédérateur qui va induire la réussite dans leur processus d'intégration.

C'est une étape essentielle qui réclame un accompagnement au plus près du jeune afin de choisir avec lui les éléments essentiels qui vont contribuer à la régularisation de sa situation. C'est également un moment de stress que le professionnel va devoir gérer afin que le jeune puisse passer cette étape.

Comme chaque année l'intégration grâce au travail prend une place majoritaire dans l'accompagnement. Pour ce faire, la plupart sont orientés vers des contrats d'apprentissages.

Une grande majorité des jeunes sort du SAPMN avec une qualification et un contrat de travail à la clé qui s'associe la plupart du temps avec un logement pérenne.

Cette année le secteur de la restauration est majoritaire devant le BTP qui reste un secteur d'emplois important.

Notons cette année le développement vers les secteurs de la transformation notamment dans le secteur de la Boucherie.

La durée moyenne de prise en charge reste de 17 mois avec un écart type important qui se justifie par diverses raisons : délai d'obtention du titre de séjour et difficultés pour trouver des logements dans le parc immobilier malgré une diversification des solutions trouvées. Dans ce cadre nous constatons que certaines communautés nationales, Bangladaises et Pakistanaises privilégient les départs en collocation.

En 2024 des contacts ont été préservés avec les acteurs de l'urgence (AFUS 16 et le service social d'OMEGA) au regard de certaines situations critiques afin qu'ils puissent être informés et nous donner les pistes éventuelles pour permettre aux jeunes en partance de trouver des pistes d'hébergement par le 115 ou autre. Enfin, le SIAO a été contacté afin d'organiser une projection vers un CHRS.

Des liens ont été conservés avec les centres sociaux des territoires où habitent les jeunes afin qu'ils soient inclus dans la dynamique de quartier et tenus au courant des moments citoyens de leur zone géographique. Les jeunes sont encouragés à se socialiser en s'appuyant sur les clubs de sport à proximité.

Cette année nous pouvons constater que même si le football reste un sport majoritaire pratiqué, nous voyons émerger d'autres sports, boxe, badminton, basket, athlétisme.

Ainsi les professionnels accompagnent les jeunes afin qu'ils s'adaptent à un environnement social complexe, ceci en combinant des valeurs parfois antagonistes et en s'appuyant notamment sur l'un ou l'autre des espaces symboliques à leur disposition pour se construire une vie sociale « acceptable ».

PFS

Les périodes d'été représentent des temps forts qui requièrent une anticipation par l'organisation de relais durant les congés des assistants familiaux.

Afin de maintenir une qualité d'accueil, cette planification est parfois délicate selon les difficultés présentées par les jeunes et les capacités d'appréhension des problématiques par des assistants familiaux qui les accueilleront de façon intermittente.

Durant cette période à flux tendu, notons la bonne réactivité ainsi que l'adaptation de l'ensemble des professionnels, assistants familiaux et équipe éducative face aux situations d'urgence.

Durant cette période et afin de permettre aux assistants familiaux de bénéficier de leur congés (un minima de 2 semaines à 4 semaines de congés pris par les assistants familiaux), les éducatrices proposent l'inscription des jeunes confiés dans des colonies de vacances.

Ces séjours sont choisis avec eux en fonction de leur envie et durant en moyenne une dizaine de jours. Lieux de socialisation et d'expériences culturelles, sportives, ces temps sont essentiels dans leur parcours et permettent aux enfants et adolescents confiés lorsqu'ils retrouvent leur assistant familial de partager leurs souvenirs.

Aussi, et afin de couvrir l'ensemble des congés des professionnels, la Maison Jean Baptiste organise « une colonie » en interne que nous avons appelé « Oxygène ».

En dehors de l'inscription sur des séjours extérieurs, une grande partie d'entre eux sont pris en charge par une équipe d'animation recrutée par le service.

Pour ce faire, un hébergement est prêté par l'ITEP de l'Anguienne durant le temps nécessaire à l'accueil.

Une équipe d'animateurs, d'éducateurs et de surveillants de nuit est recrutée pour encadrer le groupe de jeunes.

Notons de nouveau que cet été 2024, l'équipe a été composée de personnes ayant eu l'occasion de travailler à la Maison Jean Baptiste lors de périodes de stage ou en apprentissage ; pour autant, nous avons malgré tout rencontré quelques difficultés à recruter les derniers membres composant l'équipe d'animation.

En 2024, le séjour Oxygène s'est déroulé sur 3 semaines et demie accueillant de façon discontinue entre 2 à 8 jeunes de 6 ans à 17ans.

De plus, au fil de l'année 2024, de nombreux week-end relais ont été organisés permettant ainsi aux assistants familiaux de prendre du recul dans leur accompagnement et de se reposer.

Ces temps de relais sont mis en place sans perdre de vue l'intérêt et le bien-être de l'enfant en privilégiant autant que possible les mêmes assistants familiaux assurant l'accueil intermittent.

En outre, comme les autres années, mais de plus en plus fréquemment en accord avec la législation en vigueur, la participation des familles est toujours de mise : elles sont invitées avec l'ensemble des partenaires concernés à toutes les évaluations du projet personnalisé de leur enfant, point d'étape dans le déroulement de l'accompagnement.

Elles sont régulièrement associées à l'avancée des projets et concertées par l'équipe technique du service : travail de soutien à la parentalité et mise en œuvre de leurs droits de visite et/ou d'hébergement selon les modalités indiquées par les ordonnances de placement en assistance éducative.

De même, les relations fratries sont maintenues et accompagnées autant que possible par l'organisation de rencontres par les éducatrices du service soit en interne, soit avec l'ASE. Certaines fratries peuvent se voir, malgré leur placement dans des lieux distincts (MECS, ASS FAM du département).

Enfin, des réunions ont lieu chaque trimestre avec les assistants familiaux afin de travailler sur des thématiques spécifiques liées à l'accompagnement des enfants. Cette année 2024, la conseillère technique et la cheffe de service ont coanimé un module socle sur la protection de l'enfance avec un focus sur les différents dispositifs d'encadrement et de médiation concernant l'enfant et sa famille.

Cela favorise la compréhension des professionnels et le non-jugement, face aux visites parents/enfants desquelles les enfants reviennent parfois déstabilisés.

AEMO-R

L'accompagnement des familles dans le cadre des mesures AEMO à moyens renforcés n'est pas linéaire, en dépit des procédures de mise en œuvre qui s'appliquent à chaque mesure et qui visent à garantir la qualité de la prise en charge et l'équité de traitement.

En effet, le service doit s'adapter à chaque situation en fonction des besoins repérés, parfois en innovant dans ses pratiques ou les modalités de mise en œuvre, en gardant toutefois comme feuille de route les attendus de la mesure, fixés par le Magistrat au travers de l'ordonnance de jugement.

Du point de vue de l'organisation du service néanmoins, plusieurs temps forts sont à rappeler :

- L'accueil de nouveaux professionnels :

L'arrivée d'un ETP supplémentaire : le service a connu une nouvelle montée en charge de son effectif en juillet 2024, passant ainsi de la prise en charge de 50 à 60 mesures ; par voie de conséquence, le recrutement d'un éducateur spécialisé supplémentaire a été effectif dès le mois de juillet 2024, faisant ainsi passer l'effectif de l'équipe éducative de 4 à 5 ETP.

- La Mise en œuvre de supports collectifs et transversaux à destination du public :

Le développement et la pérennisation de l'équipe de professionnels du service a permis l'instauration d'une dynamique collective de travail autour de supports éducatifs spécifiques, tels des ateliers, sorties éducatives, que nous développerons ultérieurement.

- L'expérimentation d'une organisation en « double référence » auprès de certaines familles :

Cette organisation, préparée en équipe au cas par cas, permet de répondre à des situations familiales complexes, par la nature de la composition familiale (familles nombreuses, séparations conjugales,

organisation ou répartition particulière de la résidence des enfants et rythmes des droits de visite ou d'hébergement, problématiques multiples ou urgentes, etc.).

Dans ce type d'intervention, les différents intervenants se partagent la référence des enfants afin de respecter l'équité dans le nombre de mesures en charge par professionnel, mais peuvent aussi se répartir les temps d'intervention, ou au contraire intervenir simultanément, organiser des relais plus efficaces en cas d'absence d'un professionnel, et également croiser les regards dans le cadre de l'évaluation des difficultés, des compétences des familles et des mineurs ainsi que dans l'élaboration des projets individualisés.

PEAD

Pendant cette année 2024, le service, conformément au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2021-2025 contractualisé avec le Conseil Départemental de la Charente, a poursuivi sa montée en charge pour effectuer le suivi de 35 situations.

Comme évoqué lors du bilan d'activité 2023, le service souhaite institutionnaliser des temps de regroupement avec plusieurs enfants suivis par le service.

Ainsi, l'année 2024 a été balisée par de nombreuses actions collectives qui ont permis de réunir des enfants du service autour d'un support pédagogique.

Ainsi, lors de chaque période de vacances scolaires, l'équipe met en œuvre des sorties collectives avec des enfants confiés au service.

L'objectif de ces sorties ludiques, hors du cadre familial, organisées sur la journée, est de permettre aux enfants de rompre avec leur quotidien.

Elles se déroulent hors du domicile : dans des parcs du Grand Angoulême, mais aussi à Bordeaux pour visiter le musée des automates et participer à un son et lumière.

Pendant l'été, des sorties à la mer ont permis à certains enfants de découvrir ce milieu naturel.

Puis, après l'été, sur chaque période de vacances scolaires, deux actions collectives ont été organisées. En octobre, un « Escape Game » sur le thème d'Halloween a été organisé dans les locaux du service. Ensuite, un atelier pâtisserie suivi d'un goûter a ravi les enfants.

Lors des fêtes de fin d'année, une sortie dans une structure de jeux pour enfants a été mise en œuvre, suivie d'un goûter afin de clôturer l'année.

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Observer les interactions des enfants avec des pairs, hors du domicile familial, qui demeure le principal champ d'intervention dans la réalisation de la mission de service.
- Observer les interactions des jeunes avec des adultes qui ne sont pas leurs référents. Cela oriente les actions éducatives mises en œuvre dans le milieu familial.
- Pour les enfants et les familles : identifier un accompagnement éducatif spécialisé en protection de l'enfance par un service, ramenant la dimension de "collectif" dans une mesure qui reste par nature individualisée.
- Donner une forme et une identité propre au service garantissant sa spécificité.

Le Pôle pédagogique

Les professionnels du pôle pédagogique ont maintenu comme chaque année un soutien et un accompagnement accrus auprès des équipes éducatives et des jeunes pris en charge en lien avec leur projet individualisé. Du fait de leur réactivité dans les ajustements et la qualité des liens qu'ils entretiennent avec les différents partenaires professionnels et le réseau associatif, ils sont reconnus comme des acteurs majeurs dans le domaine scolaire et de l'insertion professionnelle et de l'accès à la citoyenneté des mineurs accueillis.

Les orientations post-3ème nécessitent toujours beaucoup d'organisation et un gros investissement sur la période de mai à juillet, avec une reprise de mi-Août à fin septembre. En amont, un fort relationnel est nécessaire avec les professeurs et les partenaires tels que le CIO, la Mission Locale et l'Inspection Académique et bien sûr les jeunes et leurs éducateurs, afin de cibler au mieux les envies mais aussi les possibilités d'orientation.

De la même manière, les stages de 3ème se déroulent tous sur la même période, si bien que le coordinateur scolaire doit réussir à trouver plusieurs lieux de stage. La fin d'année scolaire, est également un moment important dans les recherches d'apprentissages.

Enfin, toute la partie « affectation » courant juillet, et en septembre /octobre demande un suivi accru pour chercher, compléter et remettre les dossiers dans les temps (avec une organisation groupée sur les signatures à la DEF et aussi sur les temps de remise dans les établissements qui se font de plus en plus sur rendez-vous avec vérification assez longue de chaque dossier.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'article 2 de la loi du 14 mars 2016 (article L112-5 du CASF) crée un protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille.

Dans le cadre du placement, les mesures de référence établissement ainsi que les placements à domicile rentrent dans ce champ qui vise à améliorer le développement des enfants et prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. (Article D112-3 du CASF).

Cette dynamique permet un retour vertueux au domicile avec le foyer vécu comme un espace ressource et non punitif, sur lequel il est possible de s'appuyer pour projeter un retour au domicile.

Dans toutes ces situations, la Maison Jean Baptiste bénéficie de toute une palette de solutions ; hébergements (MECS), familles d'accueil (PFS), appartement SAS sur les groupes d'internat, mesures de prévention (PEAD, AEMO-R), accompagnement vers le droit commun (SAPMN), qui permet de fluidifier les situations et d'éviter la cristallisation des problématiques sans rejeter l'enfant ou l'adolescent.

En 2023, les services de la Maison Jean Baptiste ont continué à penser la place naturelle de l'enfant au sein de sa famille et au sein des dispositifs de droit commun concernant les majeurs.

Pour les mineurs, les mesures de prévention PEAD et AEMOR sont pensées comme prévention, alternative au placement traditionnel, mais également comme accompagnement post placement venant ainsi sécuriser le retour au domicile, favoriser l'étayage parental permettant la continuité du développement des potentialités de l'enfant sous un regard bienveillant. Eviter la multiplicité des intervenants sociaux auprès des familles et des enfants est également un précepte fort de la dynamique institutionnelle.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Les équipes des MECS de la Maison Jean Baptiste continuent à donner du sens aux outils de la loi 2002-2 (DIPC, Contrat de séjour, PI) et tendent à les réactualiser à travers l'accompagnement des enfants et des adolescents pris en charge. Le rôle et la fonction de « fil rouge » du référent éducatif est central.

Dans la continuité de cette volonté, les synthèses institutionnelles et la temporalité d'élaboration des écrits professionnels sont planifiés. Ainsi, la Maison Jean Baptiste utilise un outil institutionnel qui reprend la chronologie de l'accompagnement de l'enfant.

D'autre part, les professionnels de l'ensemble des MECS ont bénéficié de l'intervention de la Conseillère Technique de la Maison Jean Baptiste dans le cadre du module socle « Protection de l'Enfance/ASE/ MJB ». Ces interventions se renouvellent 2 fois par an afin de sensibiliser chaque nouveau professionnel et que chacun dispose du même niveau d'information. Des partenaires institutionnels ou des professionnels du siège de l'APLB ont pu également y participer à leur demande.

Ceci a permis de sensibiliser de nouveaux professionnels et/ou de réactualiser leurs connaissances sur les aspects juridiques, administratifs de la protection de l'enfance mais aussi de poursuivre cette démarche de réflexion autour du travail engagé.

Dans cette continuité, les équipes poursuivent leur démarche de réflexion pour améliorer, requestionner les outils utilisés afin de donner davantage de sens à la réalité de leur quotidien professionnel, de celui des enfants, mais aussi à les aider dans leur rôle de référent éducatif.

Afin d'actualiser et de redéfinir la prise en charge à l'égard des enfants et des adolescents confiés, un travail de réflexion et de mise en œuvre de réécriture du projet de chaque service a été mené et conduit par chaque chef de service éducatif selon une trame commune construite par la conseillère technique et la Direction d'établissement.

Ce document réactualisé est un support pour tous les professionnels. La réflexion entreprise avec les équipes fluidifie l'accompagnement éducatif en renforçant la cohérence des prises en charge selon la spécificité de chaque service.

Dans le cadre de la mobilité interne offerte sur les différents services de la Maison Jean Baptiste, il est aussi un outil de réflexion pour les professionnels susceptibles de candidater en interne.

FISSAC

En août 2024, le groupe de Fissac réintègre le site de Ruelle dans des locaux neufs et fonctionnels.

En revanche, les règles de vie du groupe ont besoin d'être réactualisées afin de mettre en adéquation la configuration des pièces de vie et le fonctionnement. Ce travail réalisé en réunion d'équipe a permis de questionner les pratiques éducatives et d'adapter l'organisation. De plus, plusieurs pièces ont des fonctions dédiées dont l'aménagement et la fonctionnalité restent à construire. Enfin, la décoration des pièces de vies et des couloirs va faire l'objet de projets portés par l'équipe et construits avec les enfants.

La mise en place, par l'institution, d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle a permis à cette équipe de continuer, dans une instance dédiée, une réflexion sur son quotidien. Ainsi, les membres de l'équipe ont entrepris une clarification de leurs propres implications dans le processus éducatif et ont pu améliorer la cohérence éducative de l'équipe.

COULEE VERTE

L'équipe de la Coulée verte entend donner du sens aux outils de la loi 2002-2 (DIPC, Contrat de séjour, PPI) et tend à les réactualiser à travers l'accompagnement des adolescents pris en charge.

D'autre part, les professionnels qui ont intégré l'équipe de la Coulée Verte ont bénéficié de l'intervention de la Conseillère technique de la Maison Jean Baptiste dans le cadre du module socle de la Protection de l'Enfance. Ceci a permis de sensibiliser des professionnels et ou de réactualiser leurs connaissances sur les aspects juridiques, administratifs de la protection de l'enfance mais aussi de poursuivre cette démarche de réflexion autour du travail engagé.

Les professionnels ont également souhaité travailler avec la conseillère technique sur le travail effectué avec les familles et les visites aux domiciles. Ainsi, ils ont été sensibilisés à la différence entre les visites encadrées, les visites médiatisées. D'autre part, une dynamique commune a été réfléchi autour de la posture lors des visites aux domiciles des parents des enfants accueillis.

Dans cette continuité, l'équipe poursuit sa démarche de réflexion pour améliorer, requestionner les outils utilisés par les professionnels afin de donner plus de sens à la réalité de leur quotidien mais aussi à les aider dans leur rôle de référent éducatif. Ils ont travaillé à un petit livret avec diverses informations pour aider les jeunes qui quittent la structure à leur majorité à se repérer dans les méandres administratifs et les guider vers les lieux qui pourraient les aider. Ce petit « livret pour un bon départ » a été proposé à l'institution Maison Jean Baptiste pour un outil commun à tous les services. Il est en attente de validation.

Les professionnels éducatifs ont souhaité bénéficier d'une instance réflexive à travers l'analyse des pratiques. Ils ont bénéficié de 4 séances durant l'année 2024. Elles se poursuivront en 2025.

Afin d'actualiser et d'améliorer la prise en charge à l'égard des adolescents confiés, le travail de réflexion et de mise en œuvre autour des règles de vie et du fonctionnement du site de la Coulée verte est interrogé régulièrement lors des réunions d'équipe par l'ensemble des professionnels et coordonné par la cheffe de service

L'usage de la chambre semi-SAS au sein de la maison et l'appartement SAS dont dispose la Coulée verte a été repensé par l'équipe afin d'apporter un usage plus efficient, tant en termes de cadre que d'objectifs éducatifs et de modalités d'accompagnement. Un règlement de fonctionnement a été réfléchi et mis en place avec un contrat déclinant les objectifs de cette prise en charge.

PASS AGE

L'analyse des pratiques professionnelles a permis pendant cette année de mettre en question les difficultés de l'équipe et de travailler ensemble : ce temps est source d'échange important.

RUFFEC

L'analyse des pratiques professionnelles se poursuit. Cet espace est repéré et apprécié par les professionnels. Il leur permet de confronter leurs postures éducatives et d'améliorer celles-ci afin d'avoir une cohérence d'équipe.

L'Escale

A l'instar des autres services de la Maison Jean Baptiste, L'Escale tend à garantir à ses usagers une prise en charge de qualité, via une procédure d'accueil normalisée, s'appuyant sur les procédures transversales : la loi 2022-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et une réflexion constante des équipes en vue d'améliorer ou d'adapter les outils de prise en charge aux réalités du public accueilli.

Ainsi, chaque jeune est assuré de bénéficier des mêmes conditions d'accueil et d'accès aux droits, à la santé ou à la scolarité.

Comme évoqué précédemment, l'évolution des profils des jeunes accueillis en 2023, avec l'augmentation de la proportion des jeunes confiés, amène l'équipe à réinterroger ses pratiques, l'accompagnement des jeunes confiés étant sensiblement différent de celui concernant les jeunes primo-arrivants, en termes de modalités et d'objectifs.

En 2023, ce sont donc différents aspects de la prise en charge des jeunes au quotidien qui ont été réévalués ou ajustés :

- Outils d'information sur les conditions de prise en charge (règles de vie de l'unité, DIPC, affichages sous formes de pictogrammes pour les jeunes allophones),
- Fonctionnement lié au dispositif de semi-autonomie (allocations d'alimentation), optimisation du temps d'intervention dédié à ce mode d'accueil,
- Gestion des allocations d'entretien (habillement, hygiène, argent de poche),
- Réunions des jeunes,
- Réflexion liée à la conciliation des principes de laïcité et des pratiques culturelles (Ramadan),
- Attribution et fonction de la référence éducative, fonction des écrits professionnels,
- Ré-interrogation et amélioration des parcours de veille sanitaire,
- Réflexion et préparation en vue de la mise en œuvre des projets individualisés des jeunes,
- Réflexion sur la gestion du temps libre,
- etc.

TRANSITION

Au service Transition, tous les outils dans le respect de la loi 2000-02 sont utilisés.

Tout au long de l'année, les outils fonctionnels pour l'accompagnement des jeunes ont été réactualisés pour être plus efficaces en matière de suivi.

L'équipe de Transition a pu bénéficier de l'analyse des pratiques professionnelles associées au SAPMN du fait des caractéristiques similaires du public accompagné.

SAPMN

Dans son quotidien, les professionnels du SAPMN visent :

- A s'appuyer sur la devise de l'association APLB, quelle que soit l'origine des jeunes,
- A s'adapter à chaque situation en lui donnant un contenu d'action et un rythme particulier en travaillant dès l'accueil un projet personnalisé en fonction des observations et des appétences de la personne accueillie où celle-ci est pleinement actrice de son quotidien et de son parcours
- A donner du sens aux outils de la loi 2002-2 et à les appliquer. Mais surtout à les faire vivre et les mettre en œuvre à travers l'accompagnement des jeunes,
- A se rappeler, que le plus souvent le SAPMN est la dernière étape avant la réelle autonomie, l'accès aux dispositifs de droits communs : postulat de départ de tout accompagnement sur ce service avec une nécessaire confrontation à la réalité sociale, sociétale et administrative.
- A veiller aux changements administratifs, pour l'obtention des papiers : nouvelles procédures données par les ambassades, loi sur la double légalisation...
- A échanger en équipe, afin que chaque nouvelle information collectée puisse profiter à toutes les prises en charge,

- A développer le réseau partenarial, pour répondre aux besoins de chaque jeune.

Au niveau du service :

- Poursuivre les réflexions communes sur les outils du service afin de les requestionner, leur donner un sens commun le plus proche de la réalité du terrain.
- Redynamiser le partenariat et les actions de sensibilisation lors des temps de réunion de service sous l'impulsion du chef de service éducatif
- Remettre en place des approches cliniques des situations complexes
- Projet évacuation des encombrants : cette année dans une démarche pédagogique et éducative, nous avons sollicité les jeunes à tour de rôle afin de réaliser le débarrasage des affaires laissées dans les appartements par les jeunes qui ont déménagés. Cette opération opérée avec un utilitaire a permis un temps collectif et une prise de conscience pour les jeunes sur la question du recyclage.
- Réunion des jeunes : cette année 2024 nous avons effectué en juin puis décembre une réunion avec les jeunes du SAPMN. Ces premières expériences ont permis de donner aux jeunes les informations utiles concernant le service, de faire des rappels devant l'équipe réunie et de tenter d'impliquer les jeunes pour aller vers une participation au collectif. Même si cela reste timide pour une première, certains jeunes ont pu s'exprimer et faire remonter des réflexions telles que la question de l'appropriation de lieux de vie transitoires.
- Grille d'évaluation qualitative : avec l'appui de la conseillère technique de l'établissement, nous avons travaillé sur une grille d'évaluation qualitative permettant un travail d'observation et de mise en sens plus abouti du projet du jeune en interdépendance entre tous les professionnels de l'institution agissant auprès des jeunes, éducateurs, psychologues, maitresse de maison et surveillant de nuit. Nous débuterons la mise en œuvre de cette grille dès 2024.

PFS

Le service du Placement familial utilise les différents outils prévus par la loi 2002-2

Lors de chaque accueil, une rencontre est formalisée avec l'équipe du PFS et les parents de l'enfant confié lors de laquelle le service est présenté à travers le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement.

Le contrat de séjour est discuté avec l'enfant et ses parents de sorte que chacun peut faire part de ses attentes vis à vis de l'accompagnement qui va être proposé par l'équipe.

Ce premier temps d'échanges est souvent un gage de la relation de travail qui s'établira entre le service et la famille.

En relation avec les familles des enfants confiés, les assistants familiaux peuvent ressentir un certain malaise. Ils expliquent ne pas savoir toujours adapter leur posture face à eux. Ils peuvent être confrontés à un conflit de loyauté, pouvant également être exprimé par l'enfant. Afin de les soutenir dans cette démarche, nous avons pu proposer un travail de réflexion aux assistants familiaux comme évoqué dans la partie des temps forts de l'année.

Une adaptation de cette action avec une appréhension des actes usuels, non usuels et du travail avec les familles leur a été proposée dans le courant de l'année 2024.

D'autre part, un travail de groupe réunissant 4 assistants familiaux, 1 éducatrice, la psychologue, coordonné par la cheffe de service a été mis en place afin de réactualiser le référentiel vie quotidienne qui était jusqu'alors utilisé par les assistants familiaux lors des synthèses.

Outre un nouvel outil créé pour améliorer l'accompagnement des enfants relevant des différentes thématiques du projet individualisé et permettant la participation des enfants dans le regard qu'ils ont de leur parcours, ce groupe de travail a permis de développer l'esprit d'équipe et de coopération de l'équipe pluridisciplinaire.

La complexité parfois des prises en charges des jeunes et de leur situation familiale a amené les éducatrices et la psychologue du service à mener des co-actions psycho-éducatives permettant ainsi d'allier leur technicité.

En fonction des éléments observés et des analyses faites, elles interviennent conjointement, soit auprès des jeunes sur une thématique bien définie, soit auprès des parents dans une optique de soutien de leurs compétences parentales.

Elles utilisent des supports qu'elles réfléchissent ensemble comme la frise du temps permettant à un adolescent de comprendre son histoire familiale, des jeux collaboratifs, des activités thématiques.

AEMOR

Le service AEMOR utilise les différents outils prévus par la loi 2022-2 du 2 janvier 2022 dite de Rénovation de l'Action Sociale, et déployés au sein de la Maison Jean-Baptiste :

- Chaque mesure fait l'objet d'un protocole d'admission défini dans le Projet de Service ; ce protocole doit permettre à chaque famille d'anticiper et préparer sa rencontre avec le service.
- Un document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est proposé à chaque mineur et à sa famille lors de l'admission ; il détaille les droits et engagements des personnes dans la perspective de l'accompagnement par le service.
- Au cours de trois premiers mois de l'accompagnement, il est proposé pour chaque mineur la construction d'un Projet Personnalisé ; il permet de détailler les attentes du mineur et de sa famille, les observations du service et les propositions d'axes de travail éducatif. L'élaboration de ce document représente un outil de mobilisation des familles autour du projet pour l'enfant ainsi qu'un support à l'évaluation de fin de mesure. Il permet de mesurer l'adéquation des attentes de chacun et des résultats obtenus.
- Il est proposé aux familles et aux mineurs en âge de s'en emparer, de prendre connaissance du rapport de fin de mesure transmis au Magistrat et des préconisations qui en découlent ; une lecture intégrale peut ainsi en être faite en amont de l'audience au Tribunal pour Enfants.
- La présence aux audiences est assurée par l'éducateur référent de la mesure, gage de soutien pour la famille en perspective d'une échéance qui est bien souvent source d'inquiétudes ; si nécessaire, la présence du chef de service éducatif est également proposée.

Ces dispositions tendent à assurer aux familles et aux mineurs accompagnés la plus grande transparence du travail mené par le service, à les informer de notre action tout au long de la mesure, ainsi qu'à favoriser leur adhésion et leur implication.

Par ailleurs, l'extension du service permet dorénavant la mise en place de relais opérationnels lors des absences des éducateurs : chaque famille dispose d'un professionnel disponible et identifié, qui peut être interpellé lors de l'absence du référent éducatif, à l'occasion de congés par exemple.

PEAD

Afin d'accompagner au mieux les familles, l'équipe a développé des outils organisationnels qui permettent d'assurer un suivi de qualité.

Ainsi, pour l'attribution d'une nouvelle mesure, le chef de service éducatif, l'éducateur PEAD et le référent établissement, représentant de la Direction de la Protection de l'enfance sur les situations du PEAD, se rencontrent au Conseil Départemental au sein des locaux de l'aide Sociale à l'Enfance.

Pour débiter la mesure, une première visite au domicile est organisée avec la présence de l'éducateur et de la psychologue.

Chaque semaine, des points hebdomadaires se déroulent, en vue d'élaborer un suivi autour des différentes situations. Ces temps permettent de déterminer les axes de travail, et de réfléchir à la pratique des professionnels.

Au cours des trois premiers mois qui suivent la mise en œuvre de la mesure, l'équipe élabore les Projets Individualisés des jeunes à l'occasion des réunions de service.

En cas de besoin, des visites à domicile avec la psychologue peuvent être organisées en parallèle d'éventuels suivis parents ou enfants.

Deux mois en amont de l'audience, une synthèse, avec les différents partenaires gravitant autour de la mesure est organisée. Cette dernière permet une élaboration pluridisciplinaire autour des situations.

Lors de cette synthèse, les parents sont invités afin d'échanger sur le déroulement de l'accompagnement, des propositions élaborées afin d'accompagner l'enfant et sa famille.

Puis, nous partageons l'orientation éducative du service proposée au magistrat, afin que la famille puisse être informée des préconisations.

Si la famille ne peut pas être présente lors de cette réunion, l'éducateur référent s'engage à réaliser un retour sur les objectifs de l'accompagnement et les préconisations du service quant à la suite du travail engagé.

Concomitamment à cette synthèse, l'équipe organise une étude de cas pour mettre en perspective la prise en charge réalisée durant la mesure et appréhender les préconisations demandées en vue de l'audience.

Cette étude de cas sert de support au futur rapport éducatif de fin de mesure ; ainsi le plan de cet écrit est construit et validé par l'équipe. Avant l'audience, le rapport rédigé par l'éducateur est restitué à la famille. Le jour de l'audience, l'éducateur référent représente le service et l'institution, pour participer aux débats contradictoires avec le Juge des Enfants.

Le chef de service éducatif est celui qui balise les temps forts de l'accompagnement. Ainsi, il porte les décisions et orientations institutionnelles, afin que le professionnel référent du PEAD reste celui qui assure l'accompagnement éducatif et puisse s'extraire des enjeux familiaux inhérents à une décision de justice subie.

En cas de placement, le chef de service éducatif appelle la famille pour annoncer la décision judiciaire. En cas de renouvellement de la mesure, le chef de service éducatif rencontre la famille avec l'éducateur référent aux fins d'évoquer les nouveaux objectifs à venir et envisager la continuité de l'action.

Pendant la mesure, il est celui qui annonce à la famille la décision d'un repli. De plus, il accompagne l'éducateur référent dans l'exécution du repli, afin d'incarner auprès de la Famille la décision du service et la position institutionnelle dans l'intérêt de l'enfant.

Enfin, le service PEAD participe avec d'autres services extérieurs (AEMOR. PFS) de l'institution, à un travail d'analyse de la pratique.

Le travail entrepris pendant ces séances est apprécié par les membres de l'équipe. Ainsi, elles permettent d'élaborer une réflexion sur les pratiques professionnelles et amènent des pistes d'améliorations de l'accompagnement proposées aux familles.

Ces séances permettent de construire autour de cette dynamique une culture professionnelle commune.

Le Pôle pédagogique

Le Pôle pédagogique participe pleinement à l'élaboration de l'ensemble des outils de la loi 2002-2. Ils participent, par leurs actions transversales sur l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste et à la demande des chefs des services éducatifs, aux synthèses institutionnelles en vue d'objectiver l'accompagnement pluridisciplinaire et d'élaborer ou de réactualiser le projet individualisé de l'enfant.

Ils sont toujours en quête de nouvelles entreprises, dispositifs de formation qui permettraient d'étoffer les partenariats.

Cette année et pour la première fois, les professionnels ont participé à des temps d'analyses de la pratique avec les équipes du PFS, PEAD et AEMOR.

7) Les partenaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Dans le cadre de la loi de 2002, de 2007 renforcée par celle de 2016, le « foyer traditionnel » vise dès l'arrivée du jeune à étayer son parcours afin de tisser un réseau de ressources utiles à réduire les difficultés rencontrées, tout en l'aidant à développer ses capacités et potentialités. L'établissement ne se substitue pas à la famille, il travaille auprès de l'adolescent en relation avec elle.

Il est primordial d'apprendre aux adolescents à s'approprier et vivre un projet en les accompagnant dans les différentes étapes de leur parcours d'insertion, de réinsertion ou de soin.

Dans le cadre de ses projets le pôle pédagogique apporte un étayage transversal essentiel qui permet de débiter ou d'assurer le projet du jeune qui en exprime le besoin.

L'action partenariale et de réseau est nécessaire car l'éducateur ne peut agir seul avec le jeune et doit avoir contact avec les acteurs institutionnels.

Dans une logique propre à toute structure ouverte et inscrite dans le lien social, les MECS cherchent à optimiser les relations et les échanges avec l'ensemble des partenaires et l'environnement extérieur.

Le partenariat correspond à l'ensemble des professionnels et institutions avec qui les équipes travaillent sous la coordination du chef de service éducatif de manière formelle, contractuelle et institutionnalisée.

Les partenaires des services s'identifient selon l'âge et les projets des jeunes confiés. Ils sont multiples et représentent tous les dispositifs scolaires et professionnels, adaptés ou non, d'insertion, le secteur

pédopsychiatrique, médical et médico-social, et de fait tous les acteurs de la protection de l'enfance du département pouvant soutenir l'engagement des actions mises en œuvre.

Nous dégageons différents groupes de partenaires :

1/ Institutions en lien avec la protection de l'enfance

Aide Sociale à l'enfance, Maison départementale des Solidarités (MDS), SAH, UDAF...

2/ Institutions Judiciaires

Tribunal Judiciaire de secteur, les Services territoriaux éducatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), police, gendarmeries.

3/ Institutions Scolaires et milieu professionnel

Collèges, lycées, Maison Familiales Rurales (MFR), Centre de Formation des apprentis (CFA), Centre d'Informations et d'orientations (CIO), Mission locales, Pôle Pédagogique de la MJB, entreprises accueillant stagiaires ou apprentis, AFPA, ...

4/ Soins Médicaux / thérapeutiques / Médico-social

Cabinet médical des 3 fours, dentistes, orthodontistes, MIKADO, Centre Médicaux Psychologique (CMP), SESSAD, ITEP, Maison Départementale des Personnes- Handicapés (MDPH)..... la liste est non exhaustive.

Dans un cadre institutionnel, il est à noter que la réorganisation de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite du départ du référent établissement a complexifié l'organisation des synthèses. En effet, nous avons eu comme interlocutrices trois inspectrices, ce qui a multiplié et complexifié les échanges. La conséquence de cette désorganisation a été que notre institution a porté seule et à de nombreuses reprises le projet de l'enfant auprès du juge des enfants.

Encore au cours de l'année 2024, le partenariat avec les structures thérapeutiques et médicales reste compliqué.

Lorsqu'il s'agit de la médecine générale et de proximité, nous pouvons nouer un lien privilégié avec les centres de santé de proximité.

Concernant les prises en charge psychiatriques, la Maison Jean Baptiste fait face aux limites de l'institution médicale et du territoire qui ne peut pas prendre les jeunes « en crises ».

La contenance psychique est alors portée par les équipes (psychologue, chef de service éducatif, maitresse de maison, éducateurs).

Le travail en réseau procède de l'appréciation subjective, de son opportunité par rapport à une situation donnée. Il consiste à trouver collectivement une solution en s'appuyant sur les ressources du milieu. Aussi, nous sommes amenés à travailler avec différentes personnes, professionnels, associations qui nous permettent d'apporter une plus-value à l'accompagnement des jeunes : clubs sportifs, médiathèques, cabinets médicaux et professionnels de la santé.

L'Escale

Les partenaires de L'Escale sont les acteurs institutionnels et de droit commun intervenant dans la situation des jeunes accueillis tout au long de leur prise en charge. La structure collabore également avec plusieurs services internes à la Maison Jean Baptiste :

1/ Partenaires institutionnels

- Cellule MNA, en tant que responsable légal des jeunes confiés par délégation du Président du Conseil Départemental,
- Centre de Lutte Antituberculeuse, Centre Hospitalier d'Angoulême (CeGIDD), Maisons de Santé de la Charente,
- Education Nationale (établissements scolaires, CIO)
- CFA, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers.

2/ Partenaires d'initiative locale

- Mission Locale de l'Angoumois,
- AFPA,
- CCAS d'Angoulême (aide au transport des apprentis),
- Clubs sportifs,
- Associations locales,
- Médiathèques du Grand Angoulême,
- etc.

3/ Collaborateurs internes

- Pôle pédagogique (évaluations scolaires, stages, chantiers éducatifs)
- SAPMN,
- MECS,
- Infirmière,
- Service technique.

PFS

Les partenaires du service de Placement Familial Spécialisé sont multiples car ils représentent l'ensemble des personnes ou services intervenant directement dans la situation du mineur et dans certaines situations de sa famille.

Ils représentent une ressource en ce sens qu'ils apportent souvent une plus ample connaissance de l'enfant, de sa famille, de son environnement et de son cadre de vie, ainsi qu'un soutien ou un relai dans les aménagements proposés au cours de l'accompagnement éducatif.

Ils sont de plusieurs types :

Les partenaires institutionnels :

- Etablissements scolaires,
- Services spécialisés du secteur social et médico-social (ITEP, IME, SESSAD, etc.),
- Services de soins spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.),
- Territoires d'Action Sociale (MDS, Pôle enfance, PMI),
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO),
- Services ou associations œuvrant dans la Protection de l'Enfance (AEMO, PEAD, MJIE, etc.),
- Lieux d'accueil et d'hébergement (CDE, MECS, Lieux de Vie),
- Services tutélaires, d'intervention sociale et familiale et de soutien à domicile (UDAF, ATI, ADMR, AD16, lieux de visites),
- Administrateurs ad' hoc (UDAF, Avocats mandatés pour l'enfant).
- Les lieux de visites médiatisés parents-enfants : UDAF et APLB-SAH16.

Les partenaires opérationnels :

- Associations,
- Centres de Loisirs,
- Structures de la Petite Enfance (Haltes-garderies, LAEP, etc.),
- Clubs sportifs,
- Etc.

Le travail en réseau dans le cadre de l'intervention du PFS est multiple : échange mutuel d'informations vouées à orienter et adapter la prise en charge à la singularité de chaque mineur, dans le respect de la discrétion professionnelle et la limite de l'intérêt supérieur de l'enfant, coordination et définition de stratégies éducatives communes, médiations entre familles et institutions, soutien et propositions d'aménagements spécifiques au bénéfice du mineur, etc.

Pour certaines situations, dans lesquelles interviennent un nombre important de partenaires, le service est à même d'organiser des synthèses partenariales, dans le but de construire une stratégie commune d'intervention, ou encore affiner les propositions d'orientation à envisager en fin de mesure.

TRANSITION

- **Relations avec l'Aide Sociale à l'Enfance : la Cellule MNA**

Le service Transition est amené à accompagner les jeunes dans leurs relations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Par délégation du Président du Conseil Départemental, la Cellule MNA, en tant que responsable légal de ces jeunes, reste le maître d'œuvre de la prise en charge des MNA au sein du département. Ainsi, c'est elle qui coordonne les aspects réglementaires de la prise en charge (relations avec les Magistrats, les services de l'Etat, mise en œuvre de l'action publique) et est l'interlocuteur direct des organismes intervenant dans celle-ci (Sécurité Sociale, banques, etc.).

Les mineurs accueillis restent donc en lien étroit avec la Cellule MNA tout au long de leur accueil au sein du service, et sont systématiquement accompagnés dans les démarches y afférant. Ces démarches incluent notamment la conception et l'évaluation du projet individualisé de chaque jeune.

Régulièrement, chaque jeune rencontre le professionnel référent de ce service afin de faire un point d'étape concernant l'ensemble des points émaillant son parcours notamment lors des entretiens obligatoires à 17 ans dans le cadre du Projet d'Accompagnement à l'Autonomie : scolarité, emploi, santé, administratif, vie quotidienne. Il est le destinataire des différents écrits professionnels visant à objectiver le parcours de chaque jeune accompagné par le service.

Le service Transition fait partie intégrante du dispositif départemental de l'accueil des MNA au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, et œuvre par conséquent en réseau avec différents partenaires, et services de la Maison Jean Baptiste.

L'ensemble des partenaires du service est réparti en plusieurs catégories en fonction de leur proximité institutionnelle ou de leur implication dans l'accompagnement du public accueilli.

- **Partenaires institutionnels :**

Ce sont les institutions ou organismes avec lesquels la structure est en lien permanent et qui organisent ou contribuent au dispositif d'accueil des MNA :

- Conseil Départemental (Direction de la Jeunesse et de la Protection de l'Enfance, Cellule MNA) : maître d'œuvre de la prise en charge des MNA, responsable légal des jeunes accueillis,
- Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) : faisant partie du Centre de Prévention de la Charente (CPC), il organise le dépistage de la Tuberculose et coordonne les vaccinations des jeunes accueillis,
- Centre Hospitalier d'Angoulême : via le CeGGID et la PASS, il coordonne l'accès aux soins des jeunes (dépistage des maladies à immunodéficience humaine, visite médicale systématique et accès aux soins pour des jeunes n'ayant pas encore de protection sociale).
- Plusieurs structures sociales, médico-sociales ou publiques participent également à l'accueil de jeunes MNA confiés à l'ASE ; sur proposition du Conseil Départemental (Cellule MNA).

- **Partenaires éducatifs et pédagogiques :**

Organismes et institutions de droit commun ayant une part active dans l'accompagnement scolaire et professionnel des jeunes :

- Education Nationale : CIO, collèges, lycées, dispositifs spécifiques (UPE2A, PAPS, etc.),
- Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie (CFA),
- AFPA, Mission Locale,
- Dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi ou à la qualification, entreprises d'insertion : Cap Emploi, ACII, etc.

- **Partenaires d'initiative locale :**

Acteurs et services locaux susceptibles de faciliter la prise en charge éducative des jeunes :

- CCAS d'Angoulême,
- Clubs sportifs, associations culturelles, associations locales d'entraide,

- Equipements socio-culturels et sportifs du Grand Angoulême : médiathèques, Centres Sociaux, équipements sportifs,
- Bailleurs sociaux,

- **Services internes à la MJB :**

Œuvrant en transversalité et selon un principe de mutualisation, certains services et/ou collaborateurs de la MJB prennent une part active dans l'accompagnement des jeunes accueillis :

- Pôle Pédagogique : évaluations scolaires, accompagnement à la scolarisation, suivi des terrains de stage, ateliers de socialisation et d'éducation à la citoyenneté, chantiers éducatifs,
- Infirmière : suivi sanitaire, aide à la prise de traitements, suivi des traitements longs, etc.
- MECS, SAPMN : lieux d'accueils potentiels de jeunes confiés, en raison de leur âge ou de leur profil particulier, organisation d'évènements collectifs, etc.
- Services techniques : suivi et entretien des locaux (unité collective, appartements de semi-autonomie).

SAPMN

De nombreux partenariats sont activés afin de permettre la projection des jeunes majeurs dans le « monde normatif ».

1/ Dans le champ professionnel :

Les acteurs de l'emploi et de la formation sont proactifs :

- la Mission locale
- Mission insertion du département de Charente, ATOUT Charente EMPLOI
- Pôle emploi
- Les sociétés d'intérim
- Les employeurs parfois en relai du réseau du pôle pédagogique
- Les organismes de formation du type AFPA, la CIFOP et les lycées professionnels du département.
- Le service CAP Emploi dans le cadre de l'accompagnement des jeunes en RQTH.
- le SAMSA

2/ Dans le champ du logement :

- Les bailleurs sociaux (Logélia, NOALIS, OPH)
- Le FJT ou Charente Habitat jeune
- le GIP Charente : un travail de partenariat élaboré avec l'APLB et le GIP est actif et le lien avec les bailleurs sociaux se solidifie chaque année.
- Le SAMSAH: services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
- Les acteurs de l'hébergement d'urgence : fin d'année 2022 des contacts ont été pris avec les acteurs de l'urgence au regard de certaines situations critiques qui risquent malgré les efforts de l'institution de basculer vers une désaffiliation plus importante et le passage par l'hébergement précaire.

3/ Dans le Champ de la santé :

Pour beaucoup de jeunes, la question de la santé reste un point complexe à traiter. Les jeunes ne sollicitent pas beaucoup mais la désertification médicale rend l'inclusion des jeunes dans un parcours de soins durables et coordonnés très complexe. Les partenariats engagés par la Maison Jean Baptiste permettent malgré tout de constituer un filet de sécurité à minima.

AEMOR

Les partenaires du service AEMOR sont multiples, car ils représentent l'ensemble des personnes ou services intervenant directement dans la situation du mineur et de sa famille.

Ils représentent une ressource en ce sens qu'ils apportent souvent une plus ample connaissance de l'enfant, de sa famille, de son environnement et de son cadre de vie, ainsi qu'un soutien ou un relais dans les aménagements proposés au cours de l'accompagnement éducatif.

Ils sont de plusieurs types :

1/ Partenaires institutionnels

- Etablissements scolaires,
- Services spécialisés du secteur social et médico-social (ITEP, IME, SESSAD, etc.),
- Services de soins spécialisés (CMP, CMPP, Hôpitaux de jour, etc.),
- Territoires d'Action Sociale (MDS, Pôle enfance, PMI),
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (UEMO),
- Services ou associations œuvrant dans la Protection de l'Enfance (AEMO, PEAD, MJIE, etc.),
- Lieux d'accueil et d'hébergement (CDE, MECS, Lieux de Vie),
- Services tutélaires, d'intervention sociale et familiale et de soutien à domicile (UDAF, ATI, ADMR, AD16, lieux de visites),
- Administrateurs ad' hoc (UDAF, Avocats mandatés pour l'enfant).

2/ Partenaires opérationnels ou de terrain

- Associations,
- Centres de Loisirs,
- Structures de la Petite Enfance (Haltes-garderies, LAEP, etc.),
- Clubs sportifs,
- Etc.

Le travail partenarial en AEMOR est multiforme : échange mutuel d'informations vouées à orienter et adapter la prise en charge à la singularité de chaque mineur et de chaque famille, dans le respect de la discrétion professionnelle et la limite de l'intérêt supérieur de l'enfant, coordination et définition de stratégies éducatives communes, médiations entre familles et institutions, soutien et propositions d'aménagements spécifiques au bénéfice du mineur, etc.

Pour certaines situations, dans lesquelles interviennent un nombre important de partenaires, le service est à même d'organiser des synthèses partenariales, dans le but de construire une stratégie commune d'intervention, ou encore affiner les propositions d'orientation à envisager en fin de mesure.

PEAD

La famille est le partenaire principal de l'éducateur dans l'élaboration du projet éducatif.

Le Conseil Départemental au travers de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) est le partenaire qui propose à l'institution les mesures de PEAD.

Le service pour assurer sa mission est en lien avec des partenaires institutionnels divers et variés. Les professionnels du service s'adaptent aux situations familiales et viennent s'insérer dans les dispositifs des travailleurs sociaux qui accompagnent les familles et les enfants. Ils peuvent aussi être à l'initiative de l'intervention des partenaires institutionnels, selon l'évaluation que le service fera des besoins.

Dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif PEAD, l'éducateur spécialisé entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires institutionnels incontournables dans le suivi du projet individualisé de l'enfant : les établissements scolaires (CMPP, Collèges, Mission Locale, MDPH...), les services et professionnels de santé,(CMP, Mikado, PMI, médecin généraliste.), les services dédiés aux soutiens des familles, (UDAF, Tutelle, Croix-Rouge...), les services et professionnels socio-judiciaires: (Juge des enfants, SAH, PJJ, Administrateur Adhoc...).

Le Pôle pédagogique

Dans la continuité du travail effectué dans les premiers temps du placement, l'objectif est la réintégration des adolescents accueillis vers les dispositifs de droits communs en fonction du bilan scolaire réalisé.

Par la suite, les adolescents sont scolarisés :

- en milieu ordinaire : collèges, lycées
- en milieu adapté : ITEP
- dispositifs de droit commun : CASSIOPE, Mission Locale d'Insertion
- dispositifs d'orientation préprofessionnelle : PAQUI, MFR, GRETA
- CFA , CCI: apprentissage patronal.

Compte tenu des liens constants avec nos différents partenaires de l'éducation nationale et de l'éducation spécialisée, l'Educatrice Scolaire intègre aujourd'hui de façon régulière certains dispositifs afin d'être au plus près des besoins et nous permettre d'être réactif en cas de réajustement nécessaire.

Ses interlocuteurs privilégiés auprès du CIO et de l'inspection académique permettent une réactivité et une adaptation efficiente dans les diverses situations rencontrées.

Il en est de même auprès des employeurs du bassin d'emploi charentais ainsi qu'auprès du tissu associatif local pour le versant insertion professionnelle et citoyenneté.

8) Les projets en cours

Comme chaque année, l'objectif principal pour l'ensemble des services et des professionnels de la Maison Jean Baptiste est la concrétisation des actions menées l'année précédente.

Ces actions se situent sur 5 axes principaux :

- Poursuite de la rénovation des sites pour l'ensemble des hébergements collectifs afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés,
- Réactualisation de chaque projet de service sous la coordination des chefs de services éducatifs et dans une démarche participative vis-à-vis à des équipes et élaboration du projet d'établissement en vue de la contractualisation du prochain CPOM (2021-2025 en cours),
- Préparation à l'évaluation externe qui se déroulera fin 2024 à travers des COPIL débutés en 2023 se réunissant chaque trimestre et où tous les corps de métiers et services sont représentés,
- Poursuite du renforcement et du développement partenarial dans tous les domaines ; convaincus que l'ouverture vers l'extérieur est une nécessité afin de répondre au plus près aux problématiques et besoins des enfants accompagnés,
- Continuité des actions de sensibilisation et de développement des compétences auprès de chaque équipe par la conseillère technique de la Maison Jean Baptiste
- Développement des accompagnements collectifs et individuels à la VAE des professionnels en poste, lien avec les écoles/ instituts de formation ainsi que du recrutement des apprentis dans un contexte associatif cherchant à favoriser l'attractivité des métiers du social.

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

Les écrits professionnels dont les rapports éducatifs sont toujours un axe de travail pour les équipes éducatives. Après une présentation des points à aborder dans le rapport lors d'une réunion d'équipe. L'éducateur se lance dans la rédaction du document. Puis, il y a une transmission au chef de service, plusieurs échanges sont organisés afin de finaliser l'écrit. Une fois validé par le chef de service, celui-ci le transmet à la direction qui entérine le document et le communique aux partenaires. Un rétro planning calqué sur la date de l'audience permet d'anticiper la rédaction des écrits afin que ceci soit le plus fidèle au travail éducatif accompli et à l'évolution de la vie de l'enfant.

Afin de rendre plus efficient le travail avec les familles dans le cadre des placements des enfants de MECS, une orientation sur les thèmes abordés en analyse des pratiques professionnelles a été faite dans ce sens. Les outils institutionnels tels que la rédaction du contrat de séjour et la participation des familles aux synthèses viennent border l'accompagnement éducatif. L'institution a entrepris d'uniformiser les projets individualisés dans l'ensemble des services de la Maison Jean-Baptiste. Ainsi, des temps formalisés avec la famille et les usagers vont permettre d'évaluer l'évolution de l'accompagnement éducatif.

COULEE VERTE

L'organisation de séjours de vacances avec les adolescents se poursuivront car l'intérêt de ces transferts dans l'accompagnement du public a été démontré.

Forte de propositions, l'équipe éducative réfléchit régulièrement à des projets permettant de mobiliser les adolescents. Actuellement, un projet autour de l'accès aux sports via un partenariat avec un coach est en cours de rédaction.

Un projet de street-art sur le mur entourant le jardin est à la réflexion. Des recherches de partenariats avec des écoles d'art de la ville d'Angoulême sont en cours afin d'être accompagnés dans la réalisation d'une fresque dans la cour de la maison.

Dans la continuité de permettre à l'équipe d'être dans une démarche de réflexion et d'amélioration de sa prise en charge auprès des adolescents, des séances d'analyse des pratiques devraient se poursuivre pour l'année 2025.

PASS'AGE

Lors du dernier trimestre 2024, les professionnels ont travaillé à la réécriture des règles de vie du service et ont commencé à réfléchir sur la mise à jour du DUERP au sein du service.

RUFFEC

L'objectif pour l'année 2025 est de poursuivre les différents ateliers et activités proposés aux jeunes accueillis. Les différents projets de transfert éducatifs au sein de la MECS seront encouragés, le bénéfice éducatif étant indéniable.

Un partenariat avec la communauté de commune du Val de Charente va être engagé. Ce dernier va permettre d'amener les jeunes accueillis vers la culture avec l'aide de la DREAC.

L'Escale

Projets d'actions éducatives : En 2024, plusieurs actions collectives à finalité éducative ont été conçues et élaborées par l'équipe de L'Escale, dans un objectif global de cohésion, d'ouverture aux autres, de transmission de pères éducatifs et de sensibilisation à la santé, la citoyenneté, le vivre-ensemble :

- Projet de rénovation d'appartements : certains des logements de notre dispositif de semi-autonomie montrant des signes d'usure, des mini-chantiers de « ravalement » de logements sont régulièrement organisés. Ils se sont déroulés au mois de mai 2024. Cette action a mobilisé trois éducateurs de L'Escale ainsi que les agents techniques des services généraux de la MJB et un groupe de 6 jeunes (3 occupant le logement et 3 encore non scolarisés). L'action a permis de poursuivre un objectif triple : remise en état du logement, responsabilisation des jeunes sur l'entretien d'un logement, transmission de premiers gestes professionnels (peinture, revêtement mural, nettoyage, petite plomberie, etc.).

- Atelier d'alphabétisation : pour faire face au nombre important de jeunes accueillis en 2024 et se présentant comme totalement allophones, l'équipe de L'Escale a souhaité mettre en place un module d'alphabétisation en interne ; cet atelier se déroule à L'Escale sur l'impulsion de deux éducatrices, et permet de poser des bases à l'apprentissage de la langue française, qui reste pour ces jeunes le point de départ d'un parcours d'intégration et d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Il s'agit de se familiariser avec un vocabulaire de base (animaux, couleurs, jours de la semaine, etc.), à l'aide de supports visuels, et aux rudiments de la

conversation en français ; cet atelier vient en complément du travail déjà réalisé par le Pôle Pédagogique de la MJB et en soutien de la scolarité de certains jeunes.

- Ateliers divers : tout au long de l'année, l'équipe éducative tend à impliquer les jeunes accueillis par le biais de divers ateliers de petite rénovation, de décoration, d'aménagement des locaux du service : création de mobilier d'extérieur, entretien des espaces verts, décoration des locaux, etc. Ces actions visent encore une fois à responsabiliser les jeunes quant à la gestion de leur lieu de vie, à favoriser la cohésion du groupe, à créer du vécu commun entre jeunes et adultes, ainsi qu'à sensibiliser à de premiers gestes professionnels (préparation, sécurité, rangement, etc.).

TRANSITION

En fin d'année 2024, les locaux se sont de nouveau agrandis et nous sommes encore en évolution dans ce nouvel espace. La finalisation de l'aménagement de cet espace permettra à chacun de se sentir au mieux dans des lieux adaptés à l'accompagnement des jeunes.

SAPMN

Projet évacuation des encombrants : cette année dans une démarche pédagogique et éducative, nous avons continué à solliciter les jeunes à tour de rôle afin de réaliser le débarrasage des encombrants dans les appartements. Cette opération opérée avec un Traffic permet un temps collectif et une prise de conscience pour les jeunes sur la question du recyclage.

Actions collectives avec Réunion des jeunes : en 2024, nous avons effectué à quatre reprises des temps collectifs avec les jeunes du SAPMN. Nous avons alterné les moments formels de réunion et d'information avec des temps collectifs autour d'un repas partage et d'un moment sportif. Même si cela reste difficile de réunir tous les jeunes du fait de leurs obligations professionnelles, ces temps commencent à être repérés par les jeunes qui adhèrent pleinement. Ainsi dans cette dynamique, un partenariat avec la ville d'Angoulême a pu se concrétiser fin d'année 2024.

PFS

Les éducatrices ainsi que les assistants familiaux continueront à bénéficier d'un temps d'analyses des pratiques.

Aussi, les co-actions menées par la psychologue et les éducatrices vont se poursuivre car elles s'avèrent pertinentes et efficaces. Pour le coup, ces interventions conjointes ont amené la réflexion sur la mise en place d'un atelier de groupe autour de l'expression des émotions et ressentis.

AEMOR

Comme évoqué précédemment, le développement du service au cours de l'année 2024 a permis davantage de synergie entre professionnels, éducateurs et psychologue, et la concrétisation de projets adaptés aux besoins des familles. Ainsi, divers supports transversaux ont pu être mis en œuvre au cours de l'année 2024 :

- Atelier « Comprends tes émotions » :

Cette action a été mise en place pour donner suite à une activité similaire organisée en 2023 suivant les observations, par l'équipe éducative, des difficultés chez certains enfants à verbaliser, identifier et réguler leurs émotions. Cet atelier a été conçu en une session d'activités pour 4 enfants, au mois de février 2024, comme point d'orgue à l'atelier initié en 2023 au sein du service AEMO-R encadré par les éducateurs respectifs une stagiaire éducatrice spécialisée.

L'activité a consisté en la création d'un support artistique sur le thème des émotions (peinture).

Les objectifs de l'action se sont déclinés comme suit :

- Être en mesure d'identifier les différentes émotions.
- Être en mesure d'associer un événement à une émotion.
- Coopérer en équipe.
- Amener le jeune à parler de lui, de son vécu, libérer la parole.
- Savoir être à l'écoute de l'autre.
- Savoir se réajuster en fonction de l'émotion ressentie (être capable de trouver des alternatives au fonctionnement problématique).

- Créer un outil collectif ayant vocation de finaliser le travail préalablement mené avec le groupe.
- Développer le vocabulaire autour des émotions.

L'activité a également permis la confection d'un repas avec le groupe d'enfants, au service.

- Atelier « Groupe d'expression de parents » :

L'objectif a été de réunir un petit groupe de parents, repérés par l'équipe éducative pour leurs difficultés à s'affirmer dans leur fonction parentale, avec pour finalité de :

- Prendre du recul sur son quotidien familial.
- Faciliter et soutenir l'expression et l'écoute.
- Permettre des échanges d'expériences des participants et favoriser l'entraide.
- Dédramatiser des situations.
- Conseiller, orienter, informer.

En amont de cette action, un questionnaire a été conçu par l'équipe éducative et la psychologue du service, afin de recenser les parents volontaires pour la mise en place de cet atelier et rassurer sur sa finalité et son déroulement. Ce questionnaire a été présenté aux familles présélectionnées et, le cas échéant, rempli avec eux par les éducateurs référents.

Les principes retenus pour le déroulement de l'atelier ont été les suivants :

- Présence des éducateurs référents des familles en début de séance pour accueillir et rassurer.
- Définition des règles du groupe à chaque séance (par exemple : non-jugement, confidentialité, participation de tous, écoute, etc.).
- Respect de l'anonymat et de la confidentialité des échanges ; les éléments de l'histoire et de la situation familiale actuelle n'ont pas à être abordés par le service au cours des séances.
- Travail des professionnels en amont des séances en fonction des thèmes abordés et/ou des besoins de chaque participant.
- Convivialité.
- Appui sur des supports de type photolangage, passer par l'écrit en début de séance...
- Liberté de parole et des thèmes abordés.
- Possibilité pour l'équipe d'intervenir de façon psychoéducative afin d'informer les parents sur certains « troubles » (troubles des conduites alimentaires, troubles anxieux, troubles de l'attachement...). Permettre aux familles de s'adapter aux troubles après la compréhension de ceux-ci et pour aller vers une modification des attitudes et des comportements.
- Temps d'échange entre les professionnels après chaque séance et compte-rendu écrit.
- Bilan effectué en fin de cycle avec les familles (à partir d'un questionnaire).

L'atelier a également été conçu sous la forme d'un cycle de 3 à 4 séances pour 4 à 5 parents simultanément, renouvelable ; un rythme de deux cycles au maximum par an a été arrêté.

Un premier groupe de 4 parents a été constitué après un travail autour du questionnaire et après leur accord. Toutefois, une seule personne a honoré les rencontres de manière effective (3 tentatives au total), les 3 autres parents annulant au dernier moment ou ne se présentant pas le jour de l'atelier.

L'échec de la mise en œuvre de ce projet peut révéler divers écueils : préparation des participants à revoir, manque d'information, difficulté à parler de soi, peur du jugement, etc.

La réitération d'un tel atelier pourrait être organisée en tenant compte de ces freins, et en favorisant l'information en amont, la participation des enfants pris en charge par le service ou encore un changement de communication (changement de nom de groupe, aborder l'opportunité dès l'admission, produire un document d'information spécifique, etc.).

PEAD

À la suite de la mise en place d'un COPIL, pour préparer l'évaluation externe de l'institution, la direction a demandé aux représentants de chaque équipe de travailler sur un dépliant de présentation et d'information de son service. Ainsi, l'équipe a réalisé un « flyer » qui présente le cadre de la mesure PEAD, les objectifs et missions du service, puis les coordonnées de l'équipe éducative.

Cet outil pourrait être utilisé pour présenter le service auprès des partenaires institutionnels. De plus, il pourrait être remis aux familles lors de la présentation de la mesure, afin qu'elles aient toutes les informations concernant le service. La validation de ce support par la direction et sa mise en œuvre devraient intervenir cette année.

L'institution projette la création d'un livret d'accueil spécifique aux services externes afin de pouvoir informer les familles sur les missions et le cadre d'intervention des équipes éducatives. L'équipe du service P.E.A.D. souhaite démontrer sa spécificité dans la construction de ce document.

L'année 2025, doit permettre à l'équipe éducative de réaliser son premier séjour avec des enfants du service.

Le Pôle pédagogique

L'éducatrice spécialisée poursuit les projets menés avec les équipes de la Coulée verte et de Ruffec sur des temps d'échanges et de thématiques spécifiques tels que sur les émotions, le corps, la sexualité. Un projet d'atelier créatif basé sur le recyclage va se mettre en route avec le site du Pass Age.

Quant à la coordinatrice scolaire et le coordinateur insertion professionnelle, la poursuite de l'accompagnement scolaire et professionnel va se poursuivre.

La mise en place d'un projet d'activités de jour est toujours d'actualité, bien que l'institution peine à recruter un éducateur technique à ce poste faute de candidature. Le poste demande des qualités relationnelles, organisationnelles et techniques, mais aussi des capacités d'adaptation.

9) Ressources Humaines

La réorganisation opérée en mars 2022, appréhendée tout au long de l'année 2023 et consolidée en 2024 au sein de l'équipe de cadres-chefs de services éducatifs (chaque chef de service éducatif est en responsabilité d'un seul hébergement collectif, pour 2 auparavant, et d'un service extérieur) tend à renforcer un accompagnement de proximité des cadres à destination de leurs équipes.

A l'instar du public accueilli, un accent est apporté par l'équipe de cadres dans son ensemble à la dimension de l'accueil des nouveaux professionnels et à l'accompagnement dans une notion de parcours au sein de l'établissement par le biais du développement des compétences et de la mobilité professionnelle, interne au sein de la Maison Jean Baptiste comme inter-établissement au niveau de l'Association Père Le Bideau.

a. Formation du Personnel

Plan de formation 2024

1/ Surveillant de nuit : 2 professionnels

2/ Assistants familiaux : 2 professionnelles

3/ Maitresse de maison : 1 professionnelle

4/ Normes HACCP : 6 professionnelles, ensemble des maitresses de maison de la Maison Jean Baptiste

5/ Sauveteur Secouriste au Travail (SST) : 10 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

6/ Sécurité incendie/ manipulation extincteurs/ évacuation : 24 professionnels, tous services et toutes fonctions confondues (reportée en 2024 du fait du prestataire)

7/ Journées Association National des Placements Familiaux : 2 professionnels du PFS

8/ Formation maitre d'apprentissage/ tuteur de stage : 3 professionnels de la Maison Jean Baptiste

9/ Accompagnement VAE/ financement accompagnement théorique-24h : 2 professionnels, ES

En sus du plan de formation obligatoire déployé chaque année après présentation en Comité Social Economique de l'établissement, les orientations stratégiques associatives en lien avec une quête de reconnaissance, d'attractivité et de fidélisation des professionnels de la filière sociale et médico-sociale a conduit la Maison Jean Baptiste à se doter au cours de l'année 2022 d'un poste de Conseiller Technique dont les actions sont présentées dans le point précédent.

Dans une démarche d'apporter et de soutenir des savoirs techniques dans les domaines de prise en charge des professionnels, la conseillère technique propose des modules de formation sur les lois du champ de la protection de l'enfance mais aussi sur les écrits professionnels.

Action de sensibilisation et/ ou d'information (« module socle ASE/ MJB » pour tous les nouveaux salariés), développement des compétences (écrits professionnels, entretiens familiaux, référence éducative) accompagnement à la VAE...sont quelques missions réalisées venant répondre à cette volonté associative.

Le service AEMO-R est investi dans les travaux du Groupement Régional des AEMO (GRAEMO), réunissant différents services de Milieu Ouvert des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Quatre séminaires par an sont organisés pour l'ensemble de ces services (un par département), au cours desquels sont abordées diverses questions transversales au travail de Milieu Ouvert. Ces séminaires sont supervisés par un Délégué Régional qui a la charge de restituer la synthèse des travaux au CNAEMO.

La Maison Jean-Baptiste n'est pas adhérente de cette dernière instance, mais la participation à ces séminaires offre la possibilité aux éducateurs d'échanger et de confronter la diversité des pratiques professionnelles, ainsi que la réflexion sur des thèmes propres à l'intervention en AEMO et AEMOR.

Le service participe à ces regroupements, à raison de deux éducateurs par session, sur la base du volontariat et de manière alternée.

En fin d'année 2023 et tout au long de l'année 2024, les salariés du service AEMO-R ont eu l'opportunité de s'inscrire dans une formation à l'approche systémique (Cycle 1) : « Abord Familial et Institutionnel Systémique », dispensée par l'Institut d'Etudes Systémiques (IDES) et coordonnée par le Service Educatif de Milieu Ouvert de la Direction de l'Enfance et de la Famille ; l'inscription de l'équipe dans ce cursus de formation qualifiante est l'occasion pour le service de :

- Développer son expertise par l'acquisition de nouveaux outils.
- Améliorer la qualité du service rendu aux familles et à la Collectivité.
- Permettre à chaque professionnel du service l'acquisition de nouvelles compétences.
- Renforcer une dynamique d'équipe par le travail de collaboration et de partage de ses différents membres.
- Consolider la connaissance et les échanges avec le réseau professionnel du service.

Cette formation s'est poursuivie sur toute l'année 2024, au rythme d'un regroupement de deux jours toutes les 6 semaines en moyenne ; 4 salariés sur les 5 engagés ont ainsi pu valider le volume horaire de formation au cycle 1, leur permettant ainsi, le cas échéant, de poursuivre sur un cycle 2. Le cinquième participant n'a pas pu mener à terme cette démarche de formation pour le moment, en raison d'un arrêt de travail ; il conserve toutefois la possibilité de faire valoir son cycle 1 au travers de sa participation future à des actions de formation qui seraient reconnues par l'organisme de formation. Cette démarche est toutefois individuelle et personnelle.

L'un des salariés de l'équipe, inscrit dans un cursus de VAE au DEES, a pu valider son diplôme au mois de décembre 2024.

Enfin, si nécessaire, un soutien psychologique ponctuel peut être proposé par l'institution aux salariés, leur permettant de les aider à gérer le stress, l'anxiété ou malaise liés à des événements vécus dans le cadre de leur accompagnement ou confrontation sur leur terrain professionnel, en lien parfois avec des événements indésirables.

b. Les mouvements de personnel

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass' Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

Cette année 2024 :

Au sein de la Coulée verte, une apprentie en formation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé a poursuivi sa seconde année de formation. Elle est accompagnée par un maître d'apprentissage de la Maison Jean Baptiste extérieur à l'équipe de la Coulée Verte. Ce travail d'accompagnement s'opère en collaboration avec la cheffe de service de l'unité.

L'équipe de Fissac, au cours de cette année 2024, est marquée par une stabilité dans l'effectif de l'équipe éducative. En effet, un salarié a quitté l'équipe à la suite d'un choix d'orientation professionnelle fin 2023. Il a été remplacé par un moniteur éducateur en avril 2024. Cet éducateur qui a une expérience de l'internat éducatif est venu renforcer l'équipe. Une mobilité interne entre deux salariés a complété et finalisé les mouvements des professionnels composant l'équipe. Cette stabilité permet une continuité dans l'accompagnement éducatif ainsi que dans le suivi des projets des jeunes. Depuis octobre 2024, le service accueille une nouvelle apprentie en formation de monitrice éducatrice à la suite de la rupture du contrat de l'apprentie recrutée en 2023. Depuis plusieurs années, le service compte dans son effectif d'encadrement un salarié en formation bénéficiant de ce type d'accompagnement.

L'accueil d'apprentis au sein de la Maison Jean Baptiste est l'une des réponses au problème de recrutement de professionnel diplômé. L'apprentissage a l'avantage de former des éducateurs qui vont pouvoir être opérationnels rapidement dans les services. De plus, ils seront sensibilisés aux procédures et à la culture institutionnelle

Au Pass Age, Comme évoqué auparavant, l'année 2024 a été synonyme de nombreux changements au sein de l'équipe du Pass'âge :

- Arrivée d'une cheffe de service en janvier 2024
- Fin de contrat pour l'apprenti éducateur spécialisé
- Démission de 2 professionnels éducatifs
- Changement d'affectation au sein de la MJB pour 1 professionnel
- Recrutement de 3 nouveaux professionnels

A cela vient s'ajouter 3 périodes d'arrêt long pour maladie qui sont venus impacter le fonctionnement du service et ont nécessité de nombreux remplacements.

A Ruffec, deux professionnelles ont quitté les effectifs de la MECS de Ruffec dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

L'Escale

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean-Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

L'équipe de moniteurs-adjoint d'animation titulaire à L'Escale (10 ETP), est au complet depuis décembre 2022. Courant 2024, le service a connu le départ de deux salariés pour un autre service de la Maison Jean-Baptiste ; ces postes ont été remplacés, par des salariés intérimaires dans un premier temps, mais l'un d'entre eux est d'ores et déjà titularisé.

TRANSITION

L'année 2024 est marquée par un recrutement de professionnels éducatifs, maitresses de maison et surveillants de nuit tout au long de l'année du fait de la montée en charge progressive du service de 26, puis de 36 pour atteindre 76 places.

L'équipe est aujourd'hui composée de 9 professionnels éducatifs, 2 maitresses de maison, 2 surveillants de nuit, d'un temps de secrétariat pour le travail administratif et de 2 temps partiels de chef de service éducatif.

Un professionnel du service a bénéficié de la mobilité interne à sa demande sur un autre service de la Maison Jean Baptiste au cours de l'année 2024.

PFS

2 assistants familiaux ont démissionné cette année pour rejoindre les assistants familiaux salariés du département, réduisant le nombre d'assistants familiaux à 10 au sein du PFS. Cela réduit aussi l'effectif des enfants confiés possiblement au sein du service. Le recrutement de ces professionnels reste une des priorités de service.

AEMOR

Comme l'ensemble des personnels affectés à des postes éducatifs au sein de la Maison Jean-Baptiste, les éducateurs du service font l'objet d'une clause de mobilité, permettant notamment à chaque salarié d'envisager une certaine forme d'évolution professionnelle au sein même de l'établissement.

Au cours de l'année 2024, et outre le recrutement d'un nouveau professionnel évoqué précédemment (ouverture de poste), le service a connu deux départs de professionnels (un en interne et l'autre en externe), et l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs (éducatrice et psychologue).

PEAD

Une éducatrice spécialisée à temps complet est venue renforcer l'équipe actuelle. En moyenne, un professionnel exerce le suivi de 7 mineurs confiés dans le cadre de ces mesures.

Le service PEAD est composé de cinq éducateurs(ric)e(s), d'une psychologue et d'un chef de service. Ce groupe « restreint » favorise les échanges, la mise en œuvre du projet de service donnant un but commun. La cohésion d'équipe dans ce cadre de travail, avec des professionnels pérennes permet d'enclencher une dynamique positive.

Le recrutement d'une nouvelle éducatrice a modifié la dynamique de l'équipe en intégrant du nouveau. Ainsi, son dynamisme et sa technicité ont amené un profil différent apportant une identité spécifique au service à travers le déploiement des compétences de chacun au service de la réalisation des missions confiées.

c. Les apprentis et stagiaires

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

Le service de Fissac accueille au sein de son équipe une apprentie qui suit la formation « d'éducatrice spécialisée », depuis septembre 2023.

L'apprentissage a l'avantage de former des éducateurs qui vont pouvoir être opérationnels rapidement dans les services. De plus, ils seront sensibilisés aux procédures et à la culture institutionnelle.

COULEE VERTE

L'équipe de la Coulée verte a accueilli une stagiaire en 1ère année de formation Educateur spécialisé de l'IRTS de Poitiers pour un stage de 16 semaines. Tout comme la présence d'une apprentie dans l'équipe, l'accueil d'un stagiaire apporte une réciprocité dans les échanges. L'équipe est dans une transmission de savoirs faire, savoirs être professionnels. Quant au stagiaire ou l'apprenti, par son questionnement, ses observations, il amène l'équipe à maintenir un état de réflexion sur le sens de l'accompagnement, de sa pratique.

PASS AGE

Lors de cette année, la MECS du Pass Age a accueilli deux stagiaires en formation d'éducateur spécialisé. Chacun en deuxième année et pour 8 semaines, l'un venant de l'IRTS de Talence et l'autre de celui de Poitiers. La présence de stagiaire est autant bénéfique pour l'équipe que pour lui. En effet, si l'équipe apporte un soutien pratique dans son savoir être et faire de professionnel, le stagiaire pose des questions pour comprendre. Cela demande des réponses et permet de se pencher sur le sens de la pratique.

RUFFEC

Une personne en formation éducateur spécialisé en apprentissage est toujours accueillie au sein de la MECS de Ruffec.

Il est intéressant de pouvoir continuer à accueillir des professionnels en cours de formation afin de questionner certaines pratiques mais aussi de justifier auprès d'un professionnel en devenir les actions éducatives du quotidien en se réappropriant les outils existants.

L'Escale

L'Escale peut accueillir des stagiaires dans le cadre de divers projets ou formations.

En 2023, le service a accueilli une stagiaire en Licence Universitaire de Sciences de l'Education durant 16 semaines.

AEMOR

Le service AEMOR est habilité à accueillir des stagiaires en formation au D.E.E.S.

A compter de septembre 2023, le service a reçu une stagiaire Educatrice Spécialisée en 2eme année, sur un stage dit « long » (septembre 2023 à juin 2024) ; l'objectif de ce type d'accueil est multiple :

- Concourir à la formation de futurs professionnels,
- Construire et renforcer l'identité et la connaissance du service sur un territoire
- Réinterroger ses pratiques et s'auto-évaluer.

PEAD

L'accueil de stagiaires en formation d'éducateur correspond à un désir de transmission des membres de l'équipe compte tenu des spécificités de l'action éducative en placement éducatif à domicile.

Elle permet, au travers des échanges et des questionnements du stagiaire, à l'équipe éducative de réinterroger son fonctionnement et sa pratique.

Cette dynamique donne à l'équipe éducative du sens à ses actions éducatives et souscrit à une démarche d'amélioration du service rendu aux usagers.

Cette année 2024 a été marquée par l'accueil des premiers stagiaires en formation d'éducateur spécialisé dans le service depuis la création de celui-ci.

Pendant deux périodes distinctes, nous avons accueilli une stagiaire en formation.

Un référent de stage a été nommé pour qu'un suivi individualisé soit organisé dans l'accompagnement du stagiaire. En revanche, l'ensemble du service a été mobilisé afin que chaque éducateur propose une situation familiale qui soit représentative des mesures suivies par le service.

Ainsi, elle a accompagné chaque éducateur dans la mise en œuvre d'une mesure spécifique.

Chaque éducateur du service a pu exposer sa vision de l'accompagnement éducatif au domicile des familles. Les stagiaires ont pu accéder à toutes les étapes de la mise en œuvre d'une mesure P.E.A.D, allant d'une présentation avec l'inspectrice ASE, jusqu'à l'audience auprès du juge des enfants.

10) Les faits marquants de l'année

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

PASS' AGE

De nombreux changements au sein de l'équipe éducative ont jalonné cette année, le départ de 3 éducateurs et le recrutement de 3 nouveaux, ainsi que l'arrivée d'une cheffe de service. Ces modifications ont créé une relative instabilité pour les professionnels et en conséquence pour les adolescents.

Pour initier une collaboration entre ces différents professionnels et organiser le vivre ensemble des adolescents, un travail nécessitant la contribution de tous était nécessaire. Ainsi, la réécriture des règles de

vie du service a permis de fédérer ces professionnels nouveaux et plus anciens autour d'un projet commun. Ces lignes directrices de la vie en collectivité ont suscité débats et compromis afin que chacun se trouve autour d'une base commune, pour accompagner ces adolescents qui ont besoin, encore plus que d'autres, d'un cadre défini, structurant et sécurisant.

FISSAC

L'année 2024, comme 2023, a été rythmée par les déménagements et les changements de site de vie pour le service de Fissac. En effet, il a fallu quitter le « gîte de Bunzac » pour retrouver le site de Fissac. Pendant la moitié de l'année, l'équipe a assumé beaucoup de transport afin que les enfants du groupe soient le moins perturbés par le changement de lieu de vie. La scolarité des enfants et leurs activités périscolaires ont été maintenues sur la commune de Ruelle-sur Touvre et alentours, afin d'éviter de changer les habitudes des enfants.

La totalité des professionnels est restée mobilisée pour que tous les changements vécus n'insécurisent pas les enfants et les perturbent le moins possible. Chacun a fait preuve d'adaptation afin de permettre la poursuite des missions et des projets menés pour les enfants.

Pendant l'avancée des travaux, des visites sécurisées ont été organisées sur le site, ce qui a permis à chacun de se projeter dans le « nouveau foyer ». Plusieurs fois, l'équipe éducative a été sollicitée pour choisir le mobilier, la couleur des peintures et ainsi préparer le retour avec les jeunes.

Enfin, début Août, le groupe passe sa première nuit dans le « nouveau foyer » et les enfants sont ravis enfin d'investir leurs nouvelles chambres. La fonctionnalité de ce nouvel outil donne un élan dans l'accompagnement éducatif. Les chambres individuelles avec douches permettent aux enfants d'être hébergés dans des locaux où leur intimité peut être préservée. La fonctionnalité des pièces de vie permet de moduler l'action éducative et réguler la dynamique du groupe.

Après une « réunion des jeunes » ou l'une des enfants du groupe a questionné l'équipe sur la faisabilité d'accueillir un animal domestique dans le foyer, un projet a été construit avec les enfants du groupe. Pour Noël 2024, le lapin est arrivé comme un cadeau pour les enfants. L'animal a été installé dans une pièce inoccupée du bâtiment principal. Un clapier lui permet d'évoluer en toute sécurité. Les soins apportés à l'animal sont planifiés et organisés avec les enfants.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des enfants accueillis.

L'ESCALE

Le principal fait marquant de l'année 2024 reste la transformation du service pour répondre à son nouvel agrément MECS, et sa nouvelle capacité d'accueil (20 mineurs). Rappelons qu'en dépit de cette diminution de la capacité d'accueil du service, son encadrement a été renforcé et pérennisé, permettant ainsi une qualité accrue de l'accompagnement proposé, plus individualisé et recentré sur un public plus jeune, sur une durée moyenne de séjour plus courte.

Cette évolution de la prise en charge s'inscrit dans l'offre globale d'accueil des MNA proposée par la Maison Jean-Baptiste, et place L'Escale comme le premier maillon de cette offre d'accueil ; ainsi le service de L'Escale reste le premier lieu d'accueil des MNA à l'échelle du département, via l'accueil des jeunes primo-arrivants ; de par son agrément MECS et sa capacité d'accueil spécifique (12+8 places), il permet également d'accueillir les jeunes MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (évalués en Charente ou par d'autres départements), et ainsi poser les bases de leur parcours au sein des services de l'Aide Sociale à l'Enfance : accès au soin, évaluation scolaire, accès à la scolarité ou à la formation professionnelle, soutien à l'intégration, accès aux sports, à la culture, construction d'un projet global d'intégration et d'insertion socio-professionnelle.

Les jeunes ainsi accueillis sont ensuite voués à être orientés vers des dispositifs de semi-autonomie, une fois ces premières bases acquises.

PFS

Comme chaque année afin de privilégier la prise de congés estivaux des assistants familiaux. Un accompagnement complémentaire aux relais habituels et séjours de vacances extérieurs à l'institution a été reconduit pendant près de 4 semaines. Six animateurs ont été recrutés pour encadrer les enfants durant les congés de leur accueillant familial dans les locaux mis à disposition par l'ITEP de l'Anguienne. Ce fonctionnement expérimental depuis 2020 se pérennise. Cela a permis d'asseoir et d'affiner en 2024 une organisation palliant les absences des assistants familiaux. La coordination a été assurée quotidiennement par l'équipe éducative du placement familial.

Aussi, pour donner suite à l'arrêt du SATR, les places dédiées à ce service ont été absorbées par le service de Placement Familial Spécialisé passant ainsi les effectifs à 28 places au lieu de 25. Toutefois, la difficulté

de recrutement des assistants familiaux en Charente et la démission de deux d'entre eux pour aller travailler pour le Département de la Charente a diminué la capacité d'accueil du service à 20 places.

AEMOR

Pour l'année 2024, il est à noter que le nombre de mesures confiées au service est passé de 50 à 60 ; ainsi, le service a également connu une extension en termes d'ETP, passant de 4 à 5 éducateurs spécialisés. Comme évoqué précédemment, l'augmentation du temps d'intervention du poste de psychologue, survenu en 2023 a également permis de redessiner les missions et modalités d'intervention du service.

PEAD

Cette année, l'équipe a souhaité poursuivre les actions collectives auprès des enfants confiés au service. L'objectif de ces sorties ludiques, hors du cadre familial, organisées sur la journée ont pour objectif de permettre aux enfants de rompre avec leur quotidien.

Ces actions collectives ont permis à ces jeunes de prendre du recul vis-à-vis du contexte familial, mais aussi de percevoir différemment l'accompagnement éducatif qui leur est proposé.

L'objectif est de poursuivre sur des mini camps avec les enfants afin de solliciter leurs compétences psychosociales et la distanciation avec la famille (2025).

A la suite de la décision de la Cour de cassation du 14 février 2024, qui énonce clairement qu'une mesure de Placement Éducatif à Domicile n'est pas une mesure de placement mais une action éducative de milieu ouvert, la question de sa continuité reste en suspens.

Le mineur restant sous la responsabilité civile des parents est donc en placement dans son milieu d'origine ce qui reste contradictoire.

En outre, le placement en établissement doit rester une exception et se mettre en place uniquement quand la mesure de protection de l'enfant l'exige.

Plusieurs questions se posent à notre service, au-delà de la définition quant à sa forme et ses modalités d'action en cours de réflexion entre la magistrature, la direction enfance et famille et les établissements et services mettant en œuvre des mesures de PEAD.

- Quelles suites seront données aux mesures des situations des jeunes accompagnés ?
- Comment les familles et les enfants vont-ils saisir cette modification ?
- Quelle forme le service PEAD, quelle transition ou changement vont se mettre en œuvre peut-être en complémentarité des mesures du service AEMO-R existant au sein de notre établissement ?

La direction pourra apporter des réponses aux interrogations de l'équipe pendant l'année 2025.

TRANSITION

Ouvert en juillet 2023, l'année 2024 est la première année complète de fonctionnement. Durant toute l'année, le service n'a cessé de croître.

A l'ouverture de Transition, la capacité d'accueil était de 36 places alors qu'en décembre 2024, 76 jeunes sont accueillis. Pour cela il y a eu nécessité de modifier régulièrement l'organisation interne pour continuer à apporter aux jeunes un accompagnement de qualité.

Les outils fonctionnels utilisés à l'ouverture ont été remis en question régulièrement, afin d'être améliorés et d'être adaptés à un plus grand nombre de professionnels.

Pour que cet accueil soit efficient et grâce aux capacités d'écoute et de bienveillance de chaque membre de l'équipe, chacun a su se rendre disponible à chaque nouveau professionnel arrivant. Ainsi, l'accroissement de l'équipe n'a pas posé de difficulté, et l'apport du nombre a toujours été bénéfique pour les jeunes.

Lors du dernier trimestre 2024, l'écriture du projet de service a concrétisé par des mots les pratiques actuelles, tout en se projetant vers un service pleinement finalisé. Cet écrit permet ainsi à chaque nouveau professionnel d'être au fait des pratiques.

SAPMN

L'accompagnement des jeunes prend sens cette fin d'année 2024 et ouvre des perspectives en lien avec le projet de service désormais acté. Nous avons réalisé des outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs qui vont pouvoir donner du sens à une pratique qui s'est étoffée au cours des années. Ces outils vont servir d'ancrage pour les nouveaux salariés ayant inclus une équipe, qui en 2024 aura vu le départ de deux Educateurs.

Dans le champ de l'accompagnement des jeunes majeurs étrangers, même si l'aspect travail reste essentiel, il s'agirait de continuer à développer la dimension collective et d'être toujours aussi attentifs à la question de l'apprentissage de la langue sans lequel une intégration reste difficile et aléatoire.

Également nous nous apercevons que les jeunes qui sortent manquent de relai pour rebondir après leur apprentissage. Même si c'est le rôle des institutions de droit commun comme la mission locale, l'accompagnement de l'équipe vers des premiers éléments de ressources et la constitution d'un réseau d'employeur va être un point important.

Enfin le travail en amont continue à se faire afin de permettre aux jeunes qui souhaitent envisager le SAPMN de prendre la mesure d'un tel accompagnement.

11) Conclusion et perspectives

Les MECS : Fissac (Ruelle), Pass Age (Ruelle), Coulée verte (Angoulême), Ruffec

FISSAC

L'année 2025 doit être une année de construction de projets, afin d'investir pleinement les nouveaux locaux. De plus, en début d'année, l'institution va être soumise à une évaluation externe et le service va pouvoir se servir des recommandations du cabinet pour améliorer l'accompagnement des usagers.

Sous l'impulsion de la direction, un travail autour du lien avec les familles a débuté au travers de « l'analyse des pratiques professionnelles ». La mise en œuvre de la nouvelle trame institutionnelle des projets individualisés va être le support pour formaliser des rencontres avec les parents des enfants confiés. Ainsi, l'enfant, la famille et l'équipe éducative s'articulent autour du projet de l'enfant dans le respect des objectifs fixés par l'ordonnance du juge des enfants.

Plusieurs projets d'actions éducatives, de camp ont été suspendus pendant cette année passée dans le gîte de Bunzac. L'équipe éducative va remettre en place sa collaboration avec l'association « Pota j'aide », avec le projet d'allier le jardinage écoresponsable et les actions citoyennes. Enfin, le projet camp montagne qui est l'un des moments forts du début d'année dans l'accompagnement éducatif est programmé pour les vacances d'hiver.

PASS AGE

Pour faire suite à la réflexion entamée avec la conseillère technique concernant le travail avec les familles, il paraît nécessaire de continuer en ce sens, afin que l'équipe puisse se saisir de cet impératif comme d'un lien à privilégier.

Pendant l'été 2024, les activités à la journée, les semaines en colonie de vacances ou en centre de loisir ont été les loisirs proposés aux jeunes. Les perspectives pour 2025 semblent propices à mettre en place un ou 2 séjours durant l'été.

COULEE VERTE

En 2025, les séjours de vacances, des projets sportifs et créatifs vont être proposés par l'équipe éducative. En lien avec l'éducatrice du Pôle Pédagogique, un projet sur plusieurs dates est en cours sur le thème des émotions, l'empathie. Un ciné-débat a déjà eu lieu en fin d'année. Une après-midi sportive va avoir lieu en début d'année 2025.

Grace à notre nouvelle situation géographique (proximité du centre-ville) et aux outils dont nous disposons au sein du service, chambre semi-SAS, appartement SAS, le travail d'apprentissage de l'autonomie prend une autre dimension. L'équipe pluridisciplinaire est en constante réflexion dans les projets permettant ce travail d'accompagnement.

Concernant les objectifs d'amélioration de la prise en charge des jeunes accueillis, l'équipe pluridisciplinaire se mobilise dans la réflexion de sa pratique professionnelle par le soutien et le travail avec la conseillère technique ainsi que par des temps d'analyses de la pratique.

RUFFEC

Un partenariat avec la communauté de commune du Val de Charente a été engagé. Ce dernier permet d'amener les jeunes accueillis vers la culture avec l'aide de la DREAC.

Cet accès à la culture se fera par le biais d'intermittents du spectacle professionnel qui interviendront au sein de la structure ou sur le site où ils exercent.

En 2024, un travail collectif et pluridisciplinaire autour de la réécriture du projet de règles de vie concernant la MECS de Ruffec a vu le jour. Son échéance, fixée au cours du premier semestre 2025 vise à réactualiser celui-ci avec l'ambition de décliner une identité spécifique à cette unité, tant dans les moyens visant à concrétiser les missions qui lui sont confiées que vis-à-vis de son fonctionnement et de ses outils.

L'Escale

Les évolutions connues par le service au cours de l'année 2024 mettent en évidence des besoins constants dans l'accueil des populations issues des flux migratoires, avec des besoins parfois changeants mais toujours aussi conséquents.

Ainsi, le bilan de l'année écoulée laisse entrevoir de nouvelles pistes de réflexion :

- La poursuite de la mise en œuvre de projets ponctuels alliant objectifs pédagogiques et actions de responsabilisation pour nos jeunes (chantiers éducatifs de rénovation des logements, actions de sensibilisation au développement durable, à la citoyenneté, ouverture culturelle, etc.).
- Soutien technique des professionnels, poursuite des actions initiées en 2024 (réflexion autour du rôle de référent, réflexion sur les écrits, analyse de la pratique, recentrage de l'accompagnement autour des besoins spécifiques d'un public rajeuni et du projet individualisé du jeune).
- Les évolutions à nouveau constatées en 2024 quant à l'accueil de son public cible et la réponse à des problématiques toujours plus diverses permettent de considérer que l'Escale est un service en perpétuelle transformation, en lien direct avec les évolutions connues par notre société ces dernières années. Ces évolutions, conduisant l'établissement à s'adapter à nouveau à son public et aux problématiques qu'il rencontre, amènent les professionnels, les bénévoles et les partenaires à repenser leurs modes d'intervention afin de s'adapter à des enjeux mouvants.

A ce titre, le service montre qu'il apporte une réponse tangible et qualitative aux questions d'actualité et de migrations internationales ; il prouve également qu'il a toute sa place au sein du schéma territorial de Protection de l'Enfance.

PFS

Le service de placement familial spécialisé favorise des pratiques de qualité mais reste confronté à l'important déclin des vocations des assistants familiaux. Afin de maintenir ce mode de prise en charge, une réflexion doit s'engager pour permettre la viabilité de ce service, notamment en continuant de proposer des alternatives innovantes, soutenantes et transversales à d'autres types d'accompagnements.

La proximité de l'équipe technique à l'égard des enfants pris en charge est un atout majeur dans l'accompagnement et le soutien des accueillants familiaux.

En revanche, le service à taille humaine, que nous représentons, ce qui est une force, a l'inconvénient également d'avoir une petite équipe d'assistants familiaux répartis sur tout le département ne permettant pas

toujours de pouvoir permettre leurs prises de congés à n'importe quel moment de l'année, bien que nous essayions dans l'intérêt de l'enfant de trouver les meilleures solutions. Aussi, la réalité du manque de recrutement de ces professionnels de l'enfance impacte grandement les possibilités d'accueils.

Concernant les objectifs d'amélioration de la prise en charge des jeunes accueillis, l'équipe du placement familial se mobilise dans la réflexion autour de sa pratique professionnelle par des temps d'analyses de la pratique, du soutien de la psychologue et de la cheffe de service.

Le travail psycho-éducatif mis en place au travers de différentes co-actions doit se poursuivre et se développer rendant efficient l'accompagnement auprès des enfants et de leurs parents.

D'autre part, la spécificité de l'accueil institutionnel au sein du domicile des assistants familiaux nous amène à revoir le règlement de fonctionnement institutionnel qui doit intégrer cet aspect et la mise à jour du projet individualisé en collaboration avec l'équipe du PFS.

TRANSITION

La première année d'activité du service devrait permettre d'étayer l'année 2025. Certains fonctionnements devront être adaptés de nouveau, des procédures remises au travail et cela grâce à l'adaptabilité des professionnels.

SAPMN

L'accompagnement éducatif au SAPMN a pour objectif de fournir les éléments de résilience utiles au jeune qui lui permettent de sortir du dispositif de la protection de l'enfance avec les outils utiles dans la continuité de sa vie sociale et professionnelle.

Cette adaptation et cette construction au sein d'un univers contraignant montrent que les rapports sociaux ne sont pas toujours déterminés par une place ou un rôle assigné, et que chacun se définit à travers les interactions sociales qui prennent forme dans des échanges inter individuels, concrets et quotidiens.

Dans cette dynamique, la question de l'emploi prend une dimension particulière, et nous pouvons relever un fort taux de réussite au SAPMN.

De fait, le travail reste un support privilégié d'inscription dans notre société qui légitime et ouvre au réseau de socialité essentiel dans la construction d'un projet de vie.

Les sorties positives de l'année 2024 et l'année 2025 qui s'ouvrent viennent confirmer l'utilité du SAPMN dans ce passage vers une vie plus autonome et responsable.

AEMOR

L'évolution constante du service AEMOR depuis sa création témoigne de la pertinence du dispositif en lui-même en tant que réponse aux besoins des familles et au regard des mutations des problèmes et des rapports sociaux. Elle traduit également une certaine reconnaissance à l'échelle du territoire d'une qualité du service rendu ; le service est aujourd'hui bien identifié dans le maillage partenarial et reconnu pour sa spécificité.

En conséquence, sa montée en charge permet aujourd'hui d'envisager de nouvelles méthodes et organisations de travail, d'expérimenter différents outils et procédures, dans une démarche d'amélioration continue, au service des mineurs et de leurs familles.

Une attention particulière sera toutefois portée dans les prochains mois à l'accueil de nouveaux salariés (1 ETP éducateur spécialisé et 0.5 ETP psychologue), afin de poursuivre les expérimentations en cours et enrichir la pratique du service par l'apport à de nouvelles expériences et compétences.

PEAD

L'année 2025, va permettre de concrétiser les projets élaborés, qui restent conditionnés à la stabilité de l'équipe et à la mise en œuvre des procédures institutionnelles.

L'organisation d'un séjour éducatif et la poursuite des actions collectives représentent des temps forts qui vont rythmer la vie du service durant cette année.

La question du devenir du service va certainement mobiliser l'équipe afin de s'adapter aux décisions institutionnelles.

De plus, le travail sur les écrits professionnels, la qualité des rapports éducatifs doivent rester un indicateur important de l'implication du service dans ses missions. Ils sont aussi le reflet de la qualité du travail de l'équipe et vont servir à rendre compte au partenaire institutionnel de l'implication du service dans les missions qui lui sont attribuées.

Enfin, malgré plusieurs incertitudes sur le devenir et l'organisation du service, l'équipe reste pleinement mobilisée sur les missions qui lui sont attribuées et dans l'accueil du changement de forme et de format potentiel dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Le Pôle Pédagogique

La mise en place du projet d'activité de jour qui avait débuté en fin d'année 2022 n'a toujours pas pu se poursuivre en 2024. Toutefois, le constat de l'intérêt d'un tel dispositif au sein de la Maison Jean Baptiste et la transversalité du pôle pédagogique permettant de réunir les besoins de chaque site nous permet de dire qu'il est judicieux de maintenir cette activité de jour. Le projet ne demande qu'à se pérenniser par le recrutement d'un éducateur technique qui pourra poursuivre le travail engagé, mais aussi mettre en place un travail de partenariats pour enrichir les propositions de chantiers éducatifs et d'ouverture vers l'extérieur.

Nous avons remarqué que de plus en plus de jeunes se préoccupent de leur situation financière et administrative au détriment d'un avenir professionnel choisi. Ils sont dans une urgence financière qui peut expliquer ce comportement.

D'autres jeunes au contraire auront plus de revendications quant aux conditions de travail, à l'éloignement des lieux de stages, lieux professionnels, ce qui peut paraître légitime puisqu'ils ont accès au droit commun. Il est donc très important de préparer les jeunes au mieux aux règles de vie en situation professionnelle mais aussi scolaire afin d'éviter des ruptures d'orientation en lien avec l'incompréhension des différents milieux.

D'un point de vue scolaire, nous avons rencontré différentes problématiques générant des difficultés d'orientation ; le module d'alphabétisation pour les plus de 16 ans, n'a toujours pas été reconduit. Aucun autre dispositif ne le remplace si ce n'est que les opportunités avec le Greta mais aussi le module 16/18 de l'AFPA.

Faute de places en UPE2A et en 3è générale, les directives cette année en termes d'affectations se sont strictement appliquées à l'âge maximum de 16 ans (révolus). Ainsi, à 16 ans 2, 4 ou 5 mois, certains se sont vu refuser une entrée au collège (malgré un niveau moyen certes faible mais correct).

L'entrée au Paps est toujours restreinte par une obligation de niveau scolaire minimum de cycle 3 (CM2) et une priorité aux élèves en décrochage scolaire : de ce fait, quelques places seulement nous sont accordées pour les MNA.

Le travail de coordination au sein même de l'équipe pédagogique reste indispensable car il permet d'échanger et de s'appuyer les uns sur les autres en fonction des champs de compétence de chacun.

La notion d'aide, les engagements mutuels et le soutien réciproque selon les besoins, des relais internes, le croisement des fonctions (soutien scolaire, administratif, recherches, suivis, accompagnements de stages ou aux rendez-vous...) restent des valeurs nécessaires au bon fonctionnement du service.

Ces notions et ce mode de fonctionnement sont des valeurs ajoutées au pôle pédagogique.

POSTE DE CONSEILLER(E) TECHNIQUE

Pensé en 2020 et mis en œuvre de façon opérationnelle en juin 2021, la fonction de conseiller technique, en lien direct avec la Direction d'établissement et sans lien hiérarchique avec les chefs de services éducatifs, se traduit à travers une action transversale sur l'ensemble des services de la Maison Jean Baptiste, en corrélation avec la spécificité de chaque unité ; dynamique d'équipe et spécificité du public accompagné.

Ses champs d'intervention multiples, participatifs et résolument ancrés dans le quotidien du travail éducatif s'orientent selon différents axes.

1- L'accompagnement à la VAE

Afin de compléter l'évolution du parcours des professionnels vers la montée en compétence, l'établissement prend en charge financièrement l'accompagnement VAE de 24 h, par les instituts de formation en travail social. En complémentarité, la conseillère technique, sous couvert de la direction, met à disposition des professionnels un soutien pédagogique, méthodologique et technique en groupe et individualisé, à la demande.

	Suivis individuels	Objectifs
2024	1	<ul style="list-style-type: none"> ○ S'adapter au rythme de chaque professionnel. ○ Relecture des livrets 1 et 2, propositions de corrections, suggestions bibliographiques et théoriques. ○ Soutien technique à la rédaction. ○ Méthodologie de l'exercice en complémentarité avec la guidance de l'école.

Pour l'année 2024, 2 aides à la constitution du dossier de recevabilité ont été effectuées. De plus, en lien avec les mouvements du personnel (arrivées/départs), beaucoup plus de demandes de renseignements ont émergé de la part des professionnels, sollicitant la conseillère technique pour information sur la démarche.

2- Le module socle sur la protection de l'enfance

La direction de la MJB et la conseillère technique ont mis en place une action de formation visant à transmettre le même apport théorique et pratique à tous les services de la MJB et aux professionnels arrivants. Ce module se base sur un rapport ou une sensibilisation (en fonction des diplômés ou non) de la protection de l'enfance afin de :

- ✓ Redonner le contexte et les définitions de la protection de l'enfance.
- ✓ Mettre à jour les aspects juridiques et administratifs de ce domaine.
 - ✓ Montrer ses évolutions.
- ✓ Apporter une dynamique aux équipes et impulser une pensée réflexive autre que sur un temps de réunion d'équipe ou d'analyse de la pratique.
 - ✓ Apporter un regard pragmatique liant théorie et exemples.
- ✓ Harmoniser les pratiques par la culture d'un langage commun relatif à la protection de l'enfance.

En 2024, le module socle a été proposé à deux reprises :

- **Le 26 mars 2024 : Professionnels MJB/SAH**
- **Le 21 mai 2024 : Assistants Familiaux MJB.**

En 2025, l'objectif sera de proposer de nouvelles dates afin de permettre aux nouveaux salariés d'en bénéficier (vacance du poste et recrutement à venir).

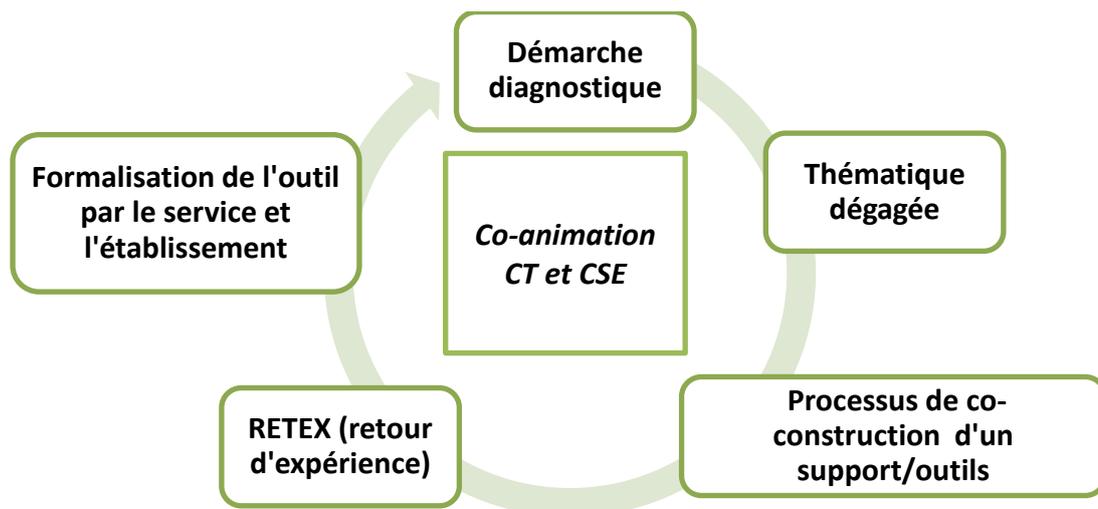
3- Le soutien technique auprès des services de la MJB (hébergement et services extérieurs)

En concertation avec la direction et après validation de cette dernière, la conseillère technique intervient sur chaque service de la MJB : MECS et services extérieurs.

Les interventions se déroulent uniquement sur des temps de réunion d'équipe afin de mobiliser un maximum de professionnels et de ne pas empiéter sur le temps de présence éducatif auprès des enfants et dans leur quotidien.

- ✓ Deux grands axes ont été déterminés pour cette année 2024 : le travail avec les familles, les dispositifs au civil et en protection de l'enfance, les compétences parentales. Un temps sur l'évolution de la question des violences conjugales est mis en œuvre auprès de services extérieurs.
- ✓ Après chaque intervention, la conseillère technique restitue la co-construction du travail à l'écrit (PPT).
- ✓ Entre les différentes interventions de la conseillère technique, le travail se poursuit au sein de l'équipe avec le chef de service éducatif.

Démarche et méthodologie des interventions par services



Calendrier d'interventions

Service	Soutien ciblé /thème	Objectif(s) de travail	Dates
PEAD	Référentiel sur les compétences parentales	Retour d'expérience (cf 2023) ; RETEX	23/05/2024
AEMO-R	Visites médiatisées	Forme et contenu, distinction EDR/VM/Visites encadrées	03/05/2024
PFS	Module ASSFAM	Le travail avec les familles - actes usuels/non usuels Module protection de l'enfance adapté au métier	02/04/2024 21/05/2024
MECS Coulée verte	Travail avec les familles	Distinction VM/EDR/Visites encadrées. AP et travail et définition du travail avec les familles en MECS	26/03/2024 21/05/2024
MECS RUFFEC	Travail avec les familles	Distinction VM/EDR/Visites encadrées. AP et travail et définition du travail avec les familles en MECS	07/05/2024
MECS Pass'âge	Travail avec les familles	Distinction VM/EDR/Visites encadrées. AP et travail et définition du travail avec les familles en MECS	28/05/2024
MECS Fissac Centre	Travail avec les familles	Distinction VM/EDR/Visites encadrées. AP et travail et définition du travail avec les familles en MECS	11/04/2024
Transition	Diagnostic du besoin CT	Recueil des attentes Présentation des missions de ce poste	2/07/2024
MJB Services extérieurs PEAD- AEMOR	Violences conjugales	Répérer les dispositifs Formation sur les violences conjugales (lois, stratégies de l'auteur, schéma des violences, système et prise en compte des victimes)	30/05/2024

4 - La veille documentaire et juridique

La veille effectuée par le conseiller technique d'assurer permet un gain de temps pour les équipes tout en leur offrant la garantie d'une mise à jour régulière de leurs connaissances dans un contexte d'évolution juridique permanent. Ce travail permet en outre une approche pluridisciplinaire issue de travaux de recherches universitaires ou d'outils pragmatiques.

Quoi ?	Pour quoi faire ?	Pour qui ?	Fréquence
Des articles, des notes législatives, des réformes, des actualités en lien avec la protection de l'enfance.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'auto-formation ○ Maintenir une veille de notre secteur en mouvement ○ Favoriser la démarche réflexive des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les Chefs de services éducatifs. ○ Les équipes éducatives. ○ Les apprentis. ○ Les psychologues. ○ La direction. 	Tous les trimestres

Au niveau de la Maison Jean Baptiste

L'année 2024 a également été marquée à la Maison Jean Baptiste par la continuité des projets en cours et des projections pour l'année 2025.

- Développer son offre d'accueil à destination des Mineurs Non Accompagnés à travers un déploiement et une articulation coordonnée des dispositifs dédiés ; Escale, Transition, SAPMN
- Grand chantier entrepris en 2019, la rénovation des sites d'hébergement collectif avec la réintégration des locaux historiques du Logis de Fissac et la projection de la rénovation du dernier site de la MECS de Ruffec
- Rentrée sociale MJB et SAH du 11.10.24 en présence d'une soixantaine de professionnels et en présence de membres du conseil d'administration de l'APLB -
 - Présentation du SPSTI16 par Mme VIAUD, infirmière auprès de l'organisme de la médecine du travail affiliée à la MJB et au SAH-photo 937
 - Séminaire animé par Mr COURTOIS, cabinet Lorcolsim, sur le sujet de la bientraitance et de la posture éthique dans les métiers de la Protection de l'Enfance
 - Présentation du fonctionnement et des actions sociales du Comité social et économique MJB et SAH par les élus-photo 700
 - Focus sur le fonctionnement du SAPMN par Mr BOIS (CSE), Mme FOURRIER et Mr HERVOUET (éducateurs) et Mme ROUGIER (maitresse de maison)
 - Préparation par Mr FAURE sur la thématique de l'évaluation externe, point règlementaire et impact qui aura lieu à la MJB en début 2025.
- Au niveau financier et répondant à une inflation généralisée, l'octroi du Ségur pour tous financé à 100% par le Conseil départemental de la Charente. Un dialogue de gestion s'est effectué avec la Direction Enfance Famille, la Direction générale de l'APLB et la Direction de la Maison Jean Baptiste le 14 03 2025. La décision est prise de repartir pour la poursuite d'un CPOM 2026-2030, un travail de préparation reste à faire en 2025 notamment sur les fiches actions.
- Dans une démarche participative en vue de la prochaine évaluation externe prévue en février 2025, la réécriture du projet d'établissement 2024-2029 et la poursuite en 2025 des COPIL « Evaluation Externe » entrepris en 2023.
- En 2024, La Cour de cassation, dans **un arrêt rendu le 2 octobre 2024**, a mis fin à la mesure du **placement éducatif à domicile (PEAD)**. Cette décision vient confirmer un précédent avis du 14 février 2024, selon lequel le PEAD doit être requalifié en mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) renforcée ou intensifiée. Ce changement marque un tournant dans les modalités de prise en charge des enfants en danger, remettant en question l'utilisation du PEAD par les départements et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous attendons de connaître les modalités de transformation sur le département de la Charente et travailler ceci avec les équipes.

L'essence même du projet associatif repose sur des valeurs humanistes, une volonté de cohésion sociale, un principe de respect et d'humilité vis-à-vis des publics accueillis, de leurs familles, de leurs origines.

Les démarches d'amélioration continues, entreprises par les chefs de services éducatifs et leurs équipes au sein de chaque service, les instances de régulation, les apports méthodologiques de la conseillère technique sont des éléments aujourd'hui indispensables à l'adéquation opérationnelle de ces valeurs avec la priorité du terrain : l'accompagnement des enfants en premier lieu, mais également des familles.

Ces actions se sont consolidées en 2024 et ouvrent à de nouvelles perspectives en 2025, notamment par le rapport de l'évaluation externe de février et le plan d'action qui en découlera.

La volonté étant de toujours mieux répondre aux problématiques de terrain et au développement des compétences de professionnels du secteur confrontés quotidiennement à celles-ci, en lien avec le cadre réglementaire ainsi que les politiques publiques.

La Maison Jean Baptiste, à travers la mise en œuvre des moyens humains et matériels, entend véhiculer ces mêmes préceptes en étant toujours au plus près d'une société constamment en évolution, en mouvement, où les besoins des enfants, des adolescents, de leurs familles, et des jeunes majeurs doivent rester au centre des préoccupations des professionnels du social.

Il s'agit de pouvoir offrir un accompagnement adapté répondant au cadre législatif en vigueur tout en s'inscrivant au sein de la réalité d'un territoire.

En parallèle, la politique associative en matière de ressources humaines est venue renforcer cette volonté. Les notions d'accueil de nouveaux professionnels, de mobilité interne, d'accompagnement au développement des compétences, la formation professionnelle et le développement des dispositifs d'apprentissage au sein de l'établissement ont été maintenus en 2024. Ils se poursuivront en 2025.

Encore à l'heure actuelle, la question du sens donné aux actions menées et à penser, doit rester essentielle dans nos préoccupations en lien avec l'exercice de nos missions.

2 - DITEP de l'Anguienne (Angoulême - 16)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

Le Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (DITEP) de l'Anguienne, comprenant les services du SESSAD et de l'ITEP se décline en 4 composantes relatives au décret du 6 janvier 2005 : Thérapeutique, Educatif, Pédagogique et Institutionnelle (l'institution réalisant le lien entre les 3 autres composantes).

Il est important de rappeler que l'appellation DITEP fait « clairement référence au processus de soins, à la prise de conscience par l'usager et sa famille de sa propre problématique comme objectif à engager avec la structure » (extrait de : le « Dispositif ITEP » - pour un parcours de soins et d'accompagnement personnalisé – UNIOPPS et Aire 2001)

La mission réglementaire principale des DITEP « n'est donc ni de socialiser, ni d'éduquer, ni d'instruire, ni de « théraputiser », mais bien d'amener un enfant, un adolescent ou un jeune adulte à modifier son système de défense intrapsychique non en le rééduquant mais en l'accompagnant vers le travail d'élaboration psychique qui lui fait défaut. » (Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 – art 1 JORF 8 janvier 2005.

Le DITEP de l'Anguienne est habilité à recevoir 56 jeunes (garçons et filles) âgé(e)s de 10 à 20 ans (3 – 21 ans pour le service ambulatoire SESSAD). L'admission fait suite à une notification prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la MDPH : orientation DITEP, entrées possibles en ambulatoire semi-internat ou internat.

La prise en charge des jeunes se déroule du lundi matin au vendredi midi à l'ITEP, du lundi matin au vendredi après-midi au SESSAD.

Pour la partie ITEP, les jeunes sont répartis sur trois pavillons : Zéphyr, Autan et Alizé.

Le DITEP a réalisé en 2024 :

- Sur le semi-internat et l'internat (service ITEP) : 5 933 journées.
- Sur l'ambulatoire (SESSAD) : 3 214 séances.

Vers la mise en place du DITEP

Le terme « Dispositif ITEP » (DITEP) caractérise le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le fonctionnement en DITEP est défini dans le décret n°2017-620 du 24 Avril 2017. Dans ce cadre un travail a eu lieu avec l'ARS en décembre 2017 pour passer d'une tarification journalière à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

A ce jour, nous bénéficions d'une dotation globale. Un CPOM a été signé courant 2023 avec l'ARS.

Un travail collaboratif avec les différents partenaires (ARS, MDPH, Education Nationale, ASE...) fut nécessaire pour établir une convention de fonctionnement en DITEP. A ce jour, la convention a été signée par les différents partenaires en juin 2021.

Une réflexion et un travail se poursuit autour de la pérennisation du fonctionnement en dispositif ITEP depuis 2018 au sein des 2 services ITEP et SESSAD. Réfléchir l'ITEP SESSAD sous forme de dispositif, tout en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépasse la logique des établissements et services dédiés, pour offrir, seul ou en coopération une diversité d'intervention modulables intra et extra muros, et adaptables à ce que les jeunes sont en capacité de pouvoir « supporter » et répondant à une logique de parcours.

L'encadrement du DITEP a un rôle clé d'accompagner les changements de pratiques pour les professionnels.

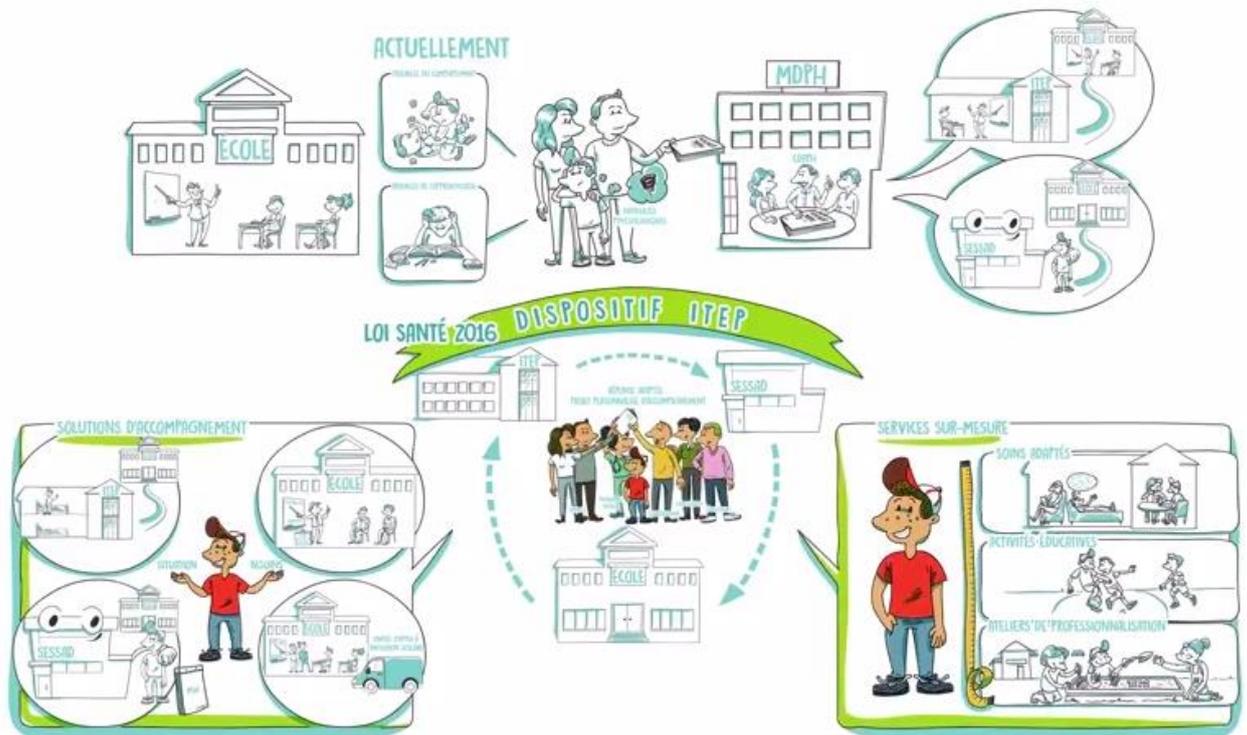
Un travail d'écriture du Projet d'Etablissement du DITEP de l'Anguienne, regroupant l'ITEP et le SESSAD, en favorisant la participation de l'ensemble des salariés, des usagers, des familles et des différents partenaires, orienté vers la mise en place pérenne en DITEP, fut finalisé fin 2024, avec un nouveau Projet d'Etablissement 2025-2029.

Avec le dispositif, le jeune est orienté vers le DITEP proposant la totalité des modalités disponibles (internat, semi- internat, SESSAD ou ambulatoire). Il va être suivi par un coordinateur, c'est-à-dire un référent qui va être le garant de la mise en œuvre de son Projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Ce projet est élaboré

par la famille et les différents professionnels qui interviennent auprès du jeune (éducateurs, enseignants, personnels para médicaux).

Le dispositif en quelques mots

- Un changement structurel et culturel
- Accompagner le jeune dans son parcours de soin personnalisé dans et hors des murs de l'ITEP
- Une réponse clinique répondant à des besoins spécifiques
- L'interdisciplinarité et la transversalité
- Sortir de la logique de place
- À partir du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- La continuité du cadre d'accompagnement



2) L'activité de l'année et le public accueilli

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte et Demi-Pension (service ITEP)	30 places	10 à 20 ans (L'accueil avant 12 ans reste exceptionnel)	26.39	16
Ambulatoire (SESSAD)	26 places	3 à 21 ans	9.02	5.80

	Dotation Globale	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel			
ITEP	1 736 303 euros	5 800 journées	
SESSAD	455 320 euros	2 964 séances	
TOTAL	2 191 623 euros		
Réel			
ITEP		5 933 journées	102,3%
SESSAD		3 214 séances	108,42%

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis en 2024 = file active
ITEP : 16	ITEP : 16	ITEP : 46
SESSAD : 8	SESSAD : 7	SESSAD : 32
TOTAL : 24	TOTAL : 23	TOTAL : 78

Les taux de file active (= nombre de personnes dans la file active / nombre de places autorisées et financées) sont les suivants :

- ITEP : $46 / 30 = 1,53$
- SESSAD : $32 / 26 = 1,23$
- TOTAL DITEP : $78 / 56 = 1,39$

Constat d'un peu moins de mouvements en 2024 par rapport à 2023.

Pour rappel parmi les jeunes accueillis au 31/12/2023 :

Age moyen	5 plus jeunes	5 plus âgés	Garçons	Filles	Ancienneté moyenne	Ancienneté 5 plus nouveaux	Ancienneté 5 plus âgés
13,41 ans	7,6 ans	17 ans	50	6	1,55 ans	0,18 ans	5,54 ans

Parmi les jeunes accueillis au 31/12/2024 :

Age moyen	5 plus jeunes	5 plus âgés	Garçons	Filles	Ancienneté moyenne	Ancienneté 5 plus nouveaux	Ancienneté 5 plus âgés
13,56 ans	8,6 ans	17 ans	48	7	1,51 ans	0,08 ans	4.02 ans

Pas de changement dans l'âge moyen des jeunes et dans l'âge des 5 plus âgés, mais rajeunissement sur l'âge des 5 plus jeunes.

L'ancienneté ne change pas, mis à part concernant les 5 plus âgés de 4 ans contre 5 ans en 2023.

Les 5 plus âgés sont tous accueillis au sein du service ITEP, majoritairement en internat. 5 des - 6 jeunes ayant la plus grande ancienneté ne sont pas les plus âgés mais sont accueillis au sein du service ITEP, majoritairement en internat. Parmi les 6 filles, 3 sont accueillies en ambulatoire, 4 sont accueillis au service ITEP en internat séquentiel.

3) La problématique des enfants accueillis au sein du DITEP

Selon l'article D.312-59-1 du code de l'action sociale et des familles, « Les (Dispositifs) Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents, jeunes adultes, se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement spécialisé ».

Comme définies dans les textes de loi, les difficultés psychologiques des enfants ou adolescents constituent le premier élément d'orientation vers le DITEP. Leur intensité et leur caractère durable en font un des éléments essentiels. Leurs manifestations perturbent la scolarisation et la socialisation. Elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait et ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent. Le terme « trouble du comportement » est un terme général, recouvrant des manifestations cliniques hétérogènes. Les caractéristiques de ces jeunes impliquent d'importantes manifestations de la conduite qui se déclinent principalement par des comportements déviants, violents, inadaptés, difficiles, sans limites, impulsifs ou mutiques... une passivité scolaire ou inhibition à « produire », un échec et désintérêt scolaire important, une incapacité à s'intégrer dans le monde « ordinaire ». Aujourd'hui on parle de « troubles psychiques ». Les jeunes sont ainsi engagés dans des processus complexes d'interactions entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement. Ils sont alors en situation ou en risque de rupture familiale, scolaire ou sociale.

Les caractéristiques principales de ces jeunes se définissent entre autres de la manière suivante :

- Leurs potentialités sont préservées ainsi que leurs capacités de réflexions, de rebond, de récupération rapide, d'adaptabilité et leurs capacités à détecter les failles, les limites et résistances des institutions.
- Leur contrôle difficile des émotions s'exprime par des manifestations pulsionnelles avec somatisation et des agirs ce qui n'exclut pas une combinaison de sentiments, de jubilation et de désarroi
- Ils ont très souvent une faible estime d'eux-mêmes : le moindre échec ou remise en question est vécu comme insupportable car cela fragilise l'image de toute puissance et d'assurance que ces jeunes tentent de se donner.
- Leur détresse existentielle et leur forte quête affective se manifestent par des attitudes de rupture, de défiance, alternant des comportements de régression et de défi, des demandes contradictoires ou paradoxales
- Leur mode relationnel où l'affrontement défensif domine (tentative de dominer, réduire, nier l'autre, instrumentaliser les plus faibles)
- Leur mode relationnel où le repli défensif est privilégié (l'autre étant vécu sur un mode intrusif, un sentiment d'emprise insupportable les conduit au retrait, au passage à l'acte...)
- Ils ont des difficultés dans la représentation du temps, le jeune ne percevant essentiellement que l'instant présent
- Ils sont intolérants à la frustration et recherchent insatiablement du plaisir immédiat pouvant générer colère, violence, intimidations, transgressions, instabilité, obsessions, mutisme, repli, somatisation.

4) L'organisation de l'accompagnement au sein de l'établissement

Selon les besoins des jeunes accueillis les activités proposées au sein du DITEP peuvent être au bénéfice de jeunes du service SESSAD et du service ITEP, sans distinction d'appartenance à tel ou tel service.

Ainsi par exemple des activités ou temps d'accompagnement, tels que les activités sportives, l'accompagnement insertion professionnelle ou encore l'internat, historiquement proposées au sein du service ITEP, concernent toujours majoritairement des jeunes accueillis en semi-internat/demi-pension ou en internat, mais des jeunes du SESSAD à partir de 10-12 ans peuvent aussi en bénéficier si cela correspond à leurs besoins, demandes et plages horaires disponibles au regard de leur inclusion plus importante en école, collège ou lycée.

Sont présentés ci-dessous :

- Des activités communes aux services ITEP et SESSAD
- Des activités spécifiques au service ITEP
- Des activités spécifiques au service SESSAD

Mais bien sûr ces activités spécifiques ne sont en rien réservées à tel ou tel service.

4.1 Les activités communes et ateliers communs aux services ITEP et SESSAD

4.1.1 Activités d'Education Physique et Sportive (EPS)

Au sein de l'établissement du DITEP, les activités EPS restent variées, en réponse aux capacités/appétences des jeunes. La programmation fut la suivante :

Lundi :

Il y a un atelier marche le matin. Il s'agit de partir en randonnée sur des chemins et autres lieux à la découverte.

Atelier Piscine l'après-midi. Trois groupes de niveau sont constitués (un par trimestre/10 séances). Le premier groupe comprend des jeunes non-nageurs ou débutants. Le deuxième groupe est constitué de jeunes dont le niveau est intermédiaire. Dans le troisième groupe nous trouvons normalement les « meilleurs » nageurs.

Chaque trimestre les séances se divisent en deux ou trois parties :

- Jeux
- Découverte aquatique/apaisement
- Apprentissages/perfectionnement

Le groupe est constitué de quatre jeunes, en fonction de la problématique des jeunes.

Depuis que nous accueillons aussi des filles au sein de cette activité, un deuxième vestiaire nous est attribué.

Mardi matin :

Atelier pêche, activité assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD.

Mardi après –midi :

Activité équestre assurée par le professeur de sport du DITEP et une éducatrice spécialisée du SESSAD.

Mercredi matin :

Activité marche et motricité.

Jeudi matin :

Des activités jeux de ballons sont proposées avec des groupes de niveaux afin de s'adapter à tous les jeunes.

Jeudi après-midi :

Nous partons sur l'activité tennis de table au TTGF (club local, évoluant à un bon niveau).

Les deux entraîneurs du club alternent pour nous donner les meilleurs conseils et nous proposer des séances toujours variées, novatrices et adaptées aux compétences et problématiques de chacun.

Ce changement de créneau passant du lundi matin au jeudi après-midi fut décidé afin de permettre à l'IME voisin de se retrouver avec nous et ainsi de favoriser l'émulation entre les jeunes.

Vendredi matin :

Activité VTT sportif. Quatre jeunes se voient proposer des parcours alternant distances plus ou moins longues sur des terrains plus ou moins accidentés. L'idée est de trouver le bon compromis permettant de satisfaire chacun. C'est-à-dire permettre à certains le dépassement de soi tout en régulant assez pour ne pas aller au-delà des capacités de l'un d'entre eux. Des apports techniques sont vu régulièrement permettant à chacun de progresser individuellement.

4.1.2 L'accompagnement Insertion Professionnelle :

Etymologiquement, l'insertion signifie l'introduction d'un jeune dans une activité professionnelle en gardant, en conservant, sa ou ses particularités, mettre du sens dans les démarches et de la volonté sociale. C'est aussi établir des liens sociaux en dehors du cadre institutionnel, c'est intégrer un jeune au sein du système socio-économique par l'appropriation des normes et des règles du système dans un environnement social, c'est un « concept structurel ».

L'insertion professionnelle peut être définie comme une conception créative qui définit l'acteur, le jeune, par ses capacités d'actions autonomes, ses capacités réflexives et ses interprétations. Cela fait appel au parcours d'accompagnement individualisé de chaque jeune en mobilisant les dispositifs adaptés à ses

besoins. Ce processus de socialisation permet à l'individu de trouver sa place dans la société, d'être inséré socialement. Leur formation, leur insertion dans le monde adulte restent souvent problématiques.

L'insertion professionnelle est un défi mais avec de bonnes ressources et un bon accompagnement, elle peut être transformée en une expérience enrichissante pour le jeune et jeune adulte. L'insertion professionnelle est ouverte à tous les jeunes du SESSAD et de l'ITEP quels que soient leurs âges.

Les entreprises qui accueillent les jeunes sont diversifiées. La durée des stages varie en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités.

Nous travaillons également avec les CFA, collèges, lycées, MFR, chambre des métiers et la CCI.

L'insertion professionnelle est un moyen de voir comment le jeune s'étaye sur son environnement.

Les objectifs de l'insertion professionnelle sont de conseiller ; guider le jeune pour les recherches de stage, de formation et orientations scolaires et professionnelles. C'est aussi apprendre, s'enrichir à travers ce dispositif. Enfin, elle inclue l'aide à la préparation des entretiens, la rédaction des CV et lettres de motivation.

4.1.3 Activités Pédagogiques et Ateliers thématiques

Durant les temps de formation, les jeunes sont aussi positionnés sur différentes activités et ateliers selon leur projet personnalisé.

- **Activité Escalade**

L'atelier escalade du mercredi après-midi est encadré par 2 éducateurs qui accompagnent 4 jeunes sur des falaises, et des structures artificielles d'escalade. Cette activité donne lieu à des participations à des compétitions en sport adapté et des séjours aventures (Via Ferrata et Canyoning).

L'activité escalade le mardi après-midi est encadrée par avec un éducateur d'hébergement et un professeur de sport. L'activité a pour objectif de travailler les notions de temps, d'espace, l'observation, l'intégration, l'imagination, la créativité, la dextérité, l'adaptation, le respect des règles, des consignes, la capacité relationnelle, la force et la résistance physique afin de pouvoir évaluer par un temps d'échange les difficultés et les réussites de chacun ce qui permettra d'expliquer de réhabiliter et de réajuster.

- **Atelier ludothèque**

Il est ouvert tous les lundis après-midi à 4 jeunes de l'ITEP/SESSAD.

Dans le cadre de leur projet personnalisé, ils sont accueillis afin de travailler les difficultés spécifiques pointées par les référents de ces jeunes. Par le biais des jeux de société, ils sont alors dans l'échange, la réflexion, l'obligation de prendre l'autre en compte et de faire avec, apprendre à perdre, à gagner, à respecter... Utilisation en effet du support du jeu de société à des fins pédagogiques (lecture, calcul, sens de la déduction, tactique) et éducatives (respect de l'autre, des règles, acceptation de la frustration, de perdre). La finalité est la mise en place d'un séjour durant le festival du jeu de Parthenay. Ainsi cette année, 2 jeunes de l'itep et 2 jeunes du Sessad ont pu découvrir de nouveaux jeux tout au long de la semaine et en choisir pour alimenter notre ludothèque.

Le jeu dans l'accompagnement individuel : permet de soutenir la relation éducative, intègre les limites, les règles, fait appel à des stratégies, apprend à gérer la frustration et met en avant les capacités cognitives. Support pour travailler les difficultés du jeune de façon indirecte (lecture, écriture, développer l'imaginaire...)

Le jeu comme support d'intégration sociale dans un groupe : Intégré dans un groupe classe, dans le quotidien du jeune, le jeu permet de travailler sur la communication entre les joueurs, sur le positionnement, le respect, l'écoute, l'entraide. Permet au jeune d'être valorisé et reconnu par ses pairs.

- **Atelier In Vivo** : aider les jeunes à mieux gérer leur stress

L'ITEP s'est engagé dans le projet « IN VIVO », programme expérimental canadien de recherche visant au développement de compétences par l'entraînement à l'inoculation au stress. Ce programme est en lien avec un enseignant chercheur de l'Université du Québec que les professionnels ont rencontré lors des journées de formation de l'AIRE à Tours. Depuis, les 2 professionnels qui encadrent l'atelier escalade ont pu bénéficier de plusieurs jours de formation dont une semaine au Canada en mai 2018 afin d'être accrédités pour dispenser des formations sur ce programme spécifique.

Un cycle se déroule sur 10 séances au rythme d'une séance par semaine. Chaque séance a des objectifs définis et se découpe avec une partie théorique et une partie pratique d'entraînement sur différents modules.

Nous avons 3 modules :

- le mur d'escalade, le labyrinthe et le trampoline.

Ces trois modules permettent de mettre au travail des compétences différentes et de travailler la gestion du stress. Le but de l'entraînement sur module est de mettre en pratique l'apport théorique en inoculant volontairement du stress pour mettre les jeunes en situation. Ils vont ensuite pouvoir développer des stratégies d'adaptation afin d'acquérir de nouvelles compétences.

Chaque jeune va alors apprendre à s'autoévaluer avec l'aide de supports qui sont la grille du SPIN et l'échelle de stress. Nous demandons également aux jeunes de s'observer entre eux et de pouvoir nommer les signes de stress qu'ils repèrent chez l'autre. Cela permet de leur apprendre à mettre des mots sur leurs ressentis et leurs émotions.

Les objectifs du programme In Vivo :

- Approfondir les connaissances sur le stress
- Améliorer l'autorégulation en situation de stress
- Acquérir des techniques permettant de gérer efficacement le stress
- Développer l'utilisation de stratégies d'adaptation efficaces.

- **Le Crossfit**

Atelier mis en place et encadré par notre apprentie ME. Une séance de Crossfit, une fois par mois en partenariat avec la salle « Crossfit Nightwing » assurée par un coach sportif diplômé. Un groupe de 6 jeunes, accompagnés de 2 éducateurs.

Les objectifs sont :

- Gagner en estime de soi
- S'intégrer à un groupe et se montrer bienveillant avec ses pairs
- Se rendre compte de ses capacités physiques et psychiques
- Sentir et contrôler son corps sur des mouvements fonctionnels
- Prendre soin de soi.

- **La médiation animale**

Cette activité répond à une demande forte des jeunes accueillis, tant de l'ITEP que du SESSAD, elle est donc en augmentation en termes de temps dédiés.

Depuis 2 ans, l'activité médiation animale est animée par 3 professionnelles :

- Une enseignante de l'ITEP : L'enseignante fait de la médiation canine. Son chien d'assistance est présent en classe ainsi que sur l'Unité d'Enseignement. Si le temps le permet les jeunes et l'enseignante vont se balader. Depuis sa venue, les jeunes sont moins en conflit au sein de la classe, ils font attention à son bien-être, s'occupent de lui, le récompensent. L'animal a permis certaines fois d'éviter des crises ou de les faire redescendre plus vite. Les jeunes apprennent grâce à l'animal, le respect de l'autre, l'attente et l'affection que le chien leur réclame.
- Une éducatrice spécialisée de SESSAD : Sur l'année 2023, les vendredis après-midi et de façon hebdomadaire, cet atelier « médiation canine » a été proposé à un enfant de 9 ans dont les angoisses et les peurs entraînaient souvent des larmes et des cris de colère. Ayant participé l'année précédente à un atelier de mise à cheval adaptée, la posture de mal être de ce jeune induisait un comportement de fuite et de rupture de la relation chez le poney. L'atelier « médiation canine » a permis le travail sur les ressentis de ce jeune à travers l'effet miroir et lui a permis de s'épanouir dans un lieu et un moment sécurisé où il a pu de lui-même mettre des mots sur ses émotions.
- Une cheffe de service du DITEP : elle fait intervenir son chien sur des temps plus ponctuels, et sur des thématiques plus spécifiques. Par exemple, un groupe de jeunes du DITEP a bénéficié d'un atelier de prévention aux morsures de chiens, avec pour thématique principale : « comment aborder un chien qu'on ne connaît pas, les émotions du chien et la signification des signaux corporels ». Les jeunes se sont montrés attentifs et intéressés par ce sujet.

- **L'atelier jardinage** : mis en place par une éducatrice du groupe et l'éducateur d'atelier, 1h00 par semaine avec 4 jeunes afin de leur apporter des connaissances en plantation ainsi que de partager du temps à l'extérieur grâce à la visite de serres, plantation autour des pavillons des jeunes, de fleurs ainsi que de légumes.

- **Resto du cœur** :

Partenariat avec l'association départementale des restos du cœur de Charente.

- **Promeneurs du net :**

L'association des « promeneurs du net » est maintenant implantée dans chaque département. L'association est constituée d'une trentaine de bénévoles qui peuvent se créer des comptes afin d'avoir un œil directement sur l'activité des jeunes et ce qu'ils publient sur les réseaux. « Les promeneurs du net » proposent également des actions de prévention aussi bien dans des écoles/collèges ordinaires que dans des établissements adaptés. Ces actions peuvent se présenter sous la forme de débat mouvant, de mini-jeux autour de toutes les thématiques possibles.

PUBLIC VISE :

La totalité des jeunes accueillis à l'ITEP peuvent être concernés et inscrits dans ce projet. Or, l'objectif serait de créer un petit groupe de travail afin que l'intervention ait du sens pour tous et puisse être un moment privilégié pour les jeunes.

LES OBJECTIFS :

- Permettre une meilleure compréhension du fonctionnement des réseaux mais surtout des dangers et conséquences que peuvent représenter ces derniers
- Prise de conscience sur le rôle qu'ils peuvent avoir sur les réseaux (harceleur/harcelé)
- Être conscient des comptes/utilisateurs qui peuvent sembler malsains et s'en protéger.

Atelier Addiction France

À la suite de la formation avec l'association Addictions France en août 2024, nous avons constaté et fait le lien avec d'éventuels problèmes/addictions de nos jeunes accueillis (dépendance affective, addictions aux écrans ou aux substances). Les jeunes accueillis peuvent être touchés directement par ces problématiques ou y être confrontés au sein de leur entourage (alcool, cannabis, médicaments). Ce projet a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à leurs dépendances et de faire de la prévention.

Le public/organisation :

Deux éducateurs et une professionnelle extérieure ont œuvré pour la mise en place de ce projet. L'idée, est de partir sur un groupe de 6 jeunes qui sera le même tout au long du projet qui se déroulera sur 10 séances, les mercredis de 14h à 15h.

5 jeunes ont participé.

Les objectifs :

- Offrir un espace d'échange privilégié
- Travailler sur la dynamique de groupe/travailler en binôme et respecter la parole de l'autre
- Discuter et échanger autour de leur consommation, prendre conscience de leurs difficultés
- Travailler sur la dépendance affective.

Théâtre d'Angoulême :

3 sorties culturelles ont eu lieu au théâtre ce qui permet également d'échanger, de discuter sur leurs visions, leurs ressentis à la fin du spectacle.

4.1.4 Les camps, les transferts, les activités et séjours extérieurs :

Séjours :

Ces séjours se sont situés dans la continuité de l'accompagnement éducatif du DITEP. A ce titre, ils ont fait l'objet d'une préparation avec les jeunes et leurs parents. Ils sont l'occasion de créer une rupture dans un mode de relation établie. En permettant une approche différente, ils sont de nature à faire évoluer le travail pluridisciplinaire du DITEP.

Au cours de l'année 2024, les transferts ont été organisés pour l'ensemble des jeunes accueillis et au moins un séjour a été proposé aux 30 jeunes du service ITEP.

Chaque transfert a des objectifs de travail multiples à destination du public accueilli

St Lary février 2024 :

D'un point de vue éducatif et pédagogique les jeunes ont pu découvrir pour la plupart la montagne, nous souhaiterions les sensibiliser sur la protection de l'environnement et leur faire profiter des bienfaits d'un séjour en montagne. D'autre part cela leur a permis de se sensibiliser aux sports d'hiver grâce à l'office des sports de montagne au travers une initiation au ski. Une activité sur le bien-être corporel sera elle aussi la

bienvenue grâce à une après-midi détente aux thermes de St Lary. Les notions de plaisir et de détente sont donc au rendez-vous. Les jeunes ont pu découvrir la cani-rando. Les jeunes ont appris à contenir leur excitation ou peur, afin de profiter d'une balade en montagne en compagnie de chiens de traineau.

Le transfert à Montalivet :

Un camp surf qui visait à offrir une expérience enrichissante aux jeunes, alliant découverte du surf et apprentissage de la vie en groupe. Les jeunes ont pu découvrir également la vie de camping avec de nombreuses activités (piscine, foot..).

D'autres séjours :

- Le transfert APLB : séjour inter-établissements de l'association, à Oléron, à Parthenay au Festival du jeu en lien avec l'atelier Ludothèque.

Semaines d'activités :

Pendant les périodes de semaines d'activités, c'est-à-dire chaque première semaine des vacances scolaires où le DITEP est ouvert, nous avons organisé différentes activités proposées lors des vacances scolaires : repas extérieur, médiathèque, piscine, baignade à l'extérieur, terra aventura, vélo rail, accrobranche...

Ces sorties sont préparées en amont avec les jeunes et ont pour objectif de respecter les potentialités ; les envies de chacun en incluant une dynamique de groupe.

Repas de Noël :

A l'occasion des fêtes de Noël, nous organisons un repas le midi sur le pavillon avec la participation des jeunes pour la décoration du pavillon et le repas. Nous leur remettons leurs cadeaux en présence de leurs invités (Directeur, Chef de service, Professeurs). Le repas de Noël se fait dans le respect des traditions à travers une notion d'échanges ; de partage afin que ce temps soit aussi festif.

4.1.5 Le Pôle Thérapeutique

Il est important de signaler l'absence de médecin psychiatre et de médecin généraliste sur ce pôle. Afin de pallier ce manquement, une convention avec le secteur pédopsychiatrique de Camille Claudel a été signée pour répondre au mieux aux difficultés du public accueilli. Cependant ce partenariat ne résout pas le problème de la responsabilité et de la coordination du projet de soin de l'établissement.

A l'heure actuelle, le pôle thérapeutique du DITEP est composé :

- d'une infirmière à 0.80 ETP,
- d'une psychomotricienne à temps plein
- de 4 psychologues, toutes à temps partiels (de 0,20, 0,50, 0,50 et 0,75 ETP), dont 2 sur le service ITEP et 2 sur le service SESSAD.

Aujourd'hui, il nous semble que ce pôle est particulièrement mal doté par rapport aux besoins grandissants du public accueilli. En effet, il est par exemple fréquent que les préconisations de suivi psychomoteur ne puissent être mises en œuvre faute de place. Ces différentes difficultés ont été soulignées à l'ARS dans le cadre d'un travail sur le passage en CPOM.

4.1.5.1 Le suivi infirmier

Activité médicale :

- Consultations avec les Médecins généralistes : du fait de l'absence de médecin généraliste dans l'institution, nous sommes en lien et nous faisons appel à différents médecins et également aux médecins traitants des jeunes pour le suivi de ceux-ci. Ces consultations ont pour objet des maladies et pathologies, certificats médicaux, vaccins...
- Soins à l'Infirmierie : de nombreux soins ont lieu, répartis entre soins pour plaies, contusions, brûlures, traumatismes, mais aussi prise de médicaments pour différents symptômes et pathologies.

Les visites à l'Infirmierie sont souvent accompagnées d'un temps d'écoute et d'entretien avec le jeune ainsi que de conseils en matière de prévention.

Autres Activités :

- Traitements médicamenteux : les traitements sont préparés par l'infirmière ou les pharmacies et sont mis dans des piluliers. Elle les distribue dans les différents pavillons chaque lundi. Il y a eu une moyenne de 10 piluliers en service par semaine sur l'année. En septembre 2023, nous avons réactualisé la « procédure pour le traitement médicamenteux / sécurisation du circuit du médicament » (en lien avec l'arrêté du 6 avril 2011) avec réflexion sur une meilleure traçabilité de la distribution des médicaments et de leur circuit ce qui implique un émargement sur un cahier des éducateurs lorsqu'ils donnent les traitements.
- Rendez-vous et consultations à l'extérieur : psychiatre, dentiste, ophtalmologue, ORL, dermatologue, orthodontiste, chirurgien, radiographie, podologue, opticien, orthoptiste, bilan de santé. Il est à constater qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui d'obtenir des rendez-vous rapidement compte tenu de la « désertification » médicale.
- Gestion des médicaments, du matériel de soins et des trousseaux à pharmacie.
- Gestion des dossiers médicaux, tenue du registre d'infirmierie
- Liaisons extérieures : l'infirmière est amenée à contacter les différents organismes de prévention, de soins ainsi que divers professionnels (infirmières des établissements scolaires et médico-sociaux, éducateurs, travailleurs sociaux, médecins, etc...) dans le cadre de recueil de renseignements médicaux concernant les jeunes ou pour des informations.

A souligner que cette année la file active de l'infirmierie et le nombre de jeunes pris en charge ont légèrement augmenté en raison de la présence de l'infirmière 4 jours par semaine. En définitive, nous constatons qu'au fil des années la prise en charge des jeunes accueillis au sein de l'ITEP est différente et évolue car ceux-ci présentent de plus en plus de problématiques, de troubles « psychiatriques » et du comportement. De fait le rôle d'infirmière a changé (soins souvent sans gravité de type « bobologie » surtout pour des incidents entre jeunes voir vis-à-vis des professionnels) - posture différente lorsque nous prenons en charge un jeune avec notamment plus de « pédagogie » et de « psychologie » pour une meilleure approche et pour créer également une relation de confiance avec le jeune, et ainsi lui apporter la meilleure réponse en matière de santé.

4.1.5.2 Le suivi Psychomoteur

La psychomotricienne intervient à temps plein sur l'ensemble du DITEP (ITEP/SESSAD). Son intervention se répartit entre les accompagnements individuels, les ateliers de groupes, les temps de réunions interdisciplinaires, les réunions d'accueils et les réunions de PPA (projets personnalisés d'accompagnement) avec les familles.

Organisation de l'accompagnement

La psychomotricité a pour enjeux majeurs, au sein de l'institution, de favoriser un apaisement corporel et relationnel, encourager le jeune à exprimer son monde interne au travers de mise en situation corporelle et motrice et l'aider à se construire une image positive de lui-même. Le maternage, le portage et l'accueil des émotions font partie intégrante des accompagnements afin d'aider le jeune à se construire et transformer la mise en acte en une mise en mots.

Chaque jeune accueilli au DITEP passe un bilan psychomoteur. Un bilan correspond à 2h/3h de passation. Le bilan se fait en deux/trois rencontres d'une heure chacune. (Cotation et rédaction du bilan : 2h30). A l'issue des bilans psychomoteurs, une indication ou une absence d'indication est posée quant à la mise en place d'un accompagnement en psychomotricité.

Les conclusions du bilan ainsi que le projet thérapeutique en psychomotricité, sont transmises à la famille lors du projet personnalisé du jeune ou lors d'entretiens familiaux. L'accompagnement est alors préconisé en individuel, ou en groupe, avec médiation spécifique ou non (relaxation, balnéothérapie, conte, jeux, création....)

Un bilan d'évolution et des synthèses d'accompagnements sont régulièrement programmés afin d'évaluer les progrès et/ou de réajuster les objectifs de l'accompagnement (maintien, modification de la fréquence des rencontres ou arrêt de la préconisation). La psychomotricienne participe ainsi à chacune des réunions de suivis de projet ou de préparation de projet avec les équipes des deux services.

La psychomotricienne est également amenée à participer à certaines réunions avec les différents partenaires (Service de pédopsychiatrie, MDS, SEJD, ESS collège ou école, CRA, CMP,....). La psychomotricienne est amenée à participer à certains camps et journées à thèmes organisés durant les vacances d'été ou lors des petites vacances.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOMOTEUR DITEP 2024	ITEP (ACCUEIL DE JOUR)	SESSAD (AMBULATOIRE)
Bilan psychomoteur réalisé	12 bilans	5 bilans
Accompagnement individuel	27 jeunes accompagnés	20 jeunes accompagnés
Accompagnement groupal	11 jeunes ont participé à 4 ateliers (Tous en scène, Création, Balnéo, AVAS)	7 jeunes ont participé à 2 ateliers (conte, balnéothérapie)
Liste d'attente accompagnements / bilan	2 jeunes en attente d'un accompagnement individuel 5 jeunes en bilan	

Ateliers menés en coanimation sur le DITEP

Poursuite des ateliers Balnéothérapie, AVAS et Conte.

Atelier TOUS EN SCENE (nouveau 2024) :

Le jeu dramatique est une médiation psychocorporelle qui permet d'exprimer des idées, des sentiments et de transmettre des émotions. Pratiquer des activités d'expression c'est oser se mettre en danger. La prise de risque c'est le regard de l'autre.

<p><u>Pourquoi un tel atelier ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en jeu des situations vécues ou imaginées. • Permet au jeune de donner forme à ses désirs et à ses émotions, voire à ses pulsions le tout étant contenu par le cadre thérapeutique • Encourage la capacité à se projeter, à anticiper • Place l'enfant dans un espace transitionnel entre le pur fantasme et la réalité • Permet à l'enfant de s'essayer sans danger à de nouveaux rôles • Permet à l'enfant de passer du dire au faire, du faire au dire • Demande de gérer l'espace scénique et d'organiser le temps (chronologie, logique) • Favorise l'expression corporelle (déplacements, gestes, mimiques) • Favorise l'expression verbale, l'expression du ressenti 	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la créativité et l'imaginaire • l'expressivité du corps • l'expression et le contrôle des affects • le langage • les capacités d'adaptation sociale • Extérioriser dans le jeu les difficultés et souffrances du jeune liées à son vécu <p><u>Le cadre :</u> Cet atelier sera réparti sur l'année de manière bimensuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe fermé de 4 jeunes sur l'année. • Coanimation : Enseignante, psychologue et psychomotricienne • Durée de la séance : 1h15 • Un temps de post groupe avec les professionnelles consacré aux échanges cliniques et à la préparation de la séance suivante : 30min
--	---

Déroulement des séances :

1° Mise en disponibilité psychocorporelle : Il s'agit d'un échauffement corporel et psychique visant à préparer au jeu d'« acteur ».

2° Mise en jeu : Elaboration de l'histoire et Jeu de l'histoire

3° Mise en sens du jeu : verbalisation des ressentis et observations de chacun

4° Temps d'apaisement.

Les projets à venir

Organisation d'un séjour thérapeutique au Futuroscope.

Ce camp est à l'initiative d'un jeune participant, il l'attend déjà depuis plusieurs années...pour autant, nous serons vigilantes à ne pas biaiser la dynamique de groupe. Ce camp s'adresse à 5 jeunes plutôt autonomes dans le quotidien ; en effet les professionnelles engagées dans ce projet – une psychomotricienne et deux psychologues- travaillent plutôt avec des positionnements distancés de l'éducatif. Ce sera donc l'occasion de vivre une expérience culturelle, de partager des émotions, des sensations, d'aller vers l'inconnu.

4.1.5.3 Le suivi Psychologique

Ces professionnelles soutiennent l'expression des adolescents et leur élaboration psychique, notamment à l'occasion d'entretiens mais aussi à travers différents supports ou ateliers proposés. Elles adaptent le cadre et le lieu des séances en fonction des potentialités du jeune.

Les entretiens ont plusieurs objectifs :

- recueillir des éléments cliniques permettant une meilleure compréhension de chaque jeune, une analyse fine de sa problématique, notamment lors de l'admission. Ces informations permettent par la suite d'alimenter la réflexion institutionnelle concernant le jeune et son projet ;
- assurer un suivi régulier (hebdomadaire, bimensuel voire mensuel) au travers d'entretiens à visée thérapeutique dont l'orientation est déterminée par la nature de la demande initiale et les besoins repérés.

Les éducateurs référents des jeunes peuvent, au besoin être associés directement à ce travail ;

En fonction des besoins du jeune, la psychologue peut proposer pour l'accompagnement du jeune et/ou de sa famille :

- Un travail thérapeutique individuel régulier par l'intermédiaire
 - > Du jeu, dessin, peinture, livre (espace de créativité)
 - > De la parole (espace de symbolisation et de subjectivation)
 - > Du transfert (espace relationnel singulier dans lequel viennent se rejouer et se dépasser les traumatismes réels ou imaginaires).
 - Des entretiens psychologiques ponctuels ou périodiques à visée de soutien et de réassurance.
 - Des entretiens parentaux ou familiaux.
-
- répondre à une situation particulière ou à un événement de vie à l'occasion de demandes ponctuelles émanant du jeune lui-même ou de l'équipe. Dans cette optique, cela vient soutenir l'action éducative et les accompagnements.

Une observation clinique est proposée en début d'accompagnement. Un bilan psychologique peut avoir lieu en cours de parcours, quand il s'agit d'évaluer l'évolution d'un usager et en particulier lorsqu'un questionnement intervient quant à sa réorientation.

Par ailleurs, les psychologues participent à l'animation ou la coanimation d'ateliers thérapeutiques proposés aux jeunes. En partant de leur centre d'intérêt et de leurs capacités, ces temps collectifs permettent de soutenir l'expression et de repérer les registres d'interactions.

Les familles (d'origine, recomposées ou non, mais aussi les familles d'accueil) sont associées au projet de soin proposé à leur enfant ou participent plus directement à la démarche, au travers d'entretiens réguliers.

Les parents et l'enfant accueilli sont associés directement à l'élaboration du projet personnalisé du jeune, c'est l'occasion pour les différents référents de l'enfant de transmettre leurs observations et leurs propositions d'accompagnement.

Le DITEP de l'Anguienne axe son projet institutionnel vers toujours plus d'interdisciplinarité. Dans cette perspective les professionnels sont amenés à penser des pratiques communes.

Dimension institutionnelle du soin :

Dans un registre plus large, les psychologues participent à la dimension institutionnelle du soin :

- participation aux entretiens d'admissions ;
- participation aux réunions pluri professionnelles hebdomadaires ;
- élaboration pluri professionnelle des PPA et de suivis de PPA.

Le travail de collaboration à l'interne entre les psychologues et les autres professionnels a comme objectifs d'élaborer en équipe pluridisciplinaire la problématique des jeunes et de déterminer, en les associant, mais aussi en associant leurs familles, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui se veut évolutif et compatible avec leur handicap psychique.

En lien avec les éducateurs, les psychologues ont intensifié la collaboration avec le Centre Hospitalier Camille Claudel (UAOCC - Mikado – Agora - CREAHA...) dans un souci de répondre aux besoins de soins spécialisés, dont relèvent toujours plus les jeunes admis à l'ITEP de l'Anguienne.

En effet, qu'il s'agisse de recours à des hospitalisations à temps complet, à des centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), les psychologues effectuent des liens téléphoniques réguliers avec les psychologues et les psychiatres. Elles font des points cliniques réguliers incluant les soignants de Mikado mais aussi du temps de synthèse élargie aux travailleurs sociaux et aux familles.

Au-delà des liens avec la psychiatrie et des structures rattachées aux handicaps, les psychologues sont amenées à être en liens réguliers avec d'autres partenaires dont l'ITEP de Douzat (appels téléphoniques si besoin + 2 rencontres annuelles entre psychologues et psychomotriciennes ont été systématisées), les

CMPP, les SESSAD (ADAPEI, T2C), l'éducation nationale lors des équipes de suivi de scolarisation (ESS), les maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou lieux de vie (Le Grand Breuil), l'aide sociale à l'enfance (l'ASE), les psychologues PJJ...etc.

Ecrits / professionnels : Chaque consultation enfants et parents, donne lieu à un compte rendu écrit accessible à l'ensemble des professionnels dans le cadre du dossier individuel de l'usager.

Toute démarche vers les partenaires est également consignée par écrit dans le DIU.

Les premières consultations en psychiatrie donnent lieu à un écrit systématique de présentation clinique de jeune, argumentant la nécessité d'une évaluation psychiatrique.

Les renouvellements MDPH nécessitent un bilan d'évolution écrit.

Chaque sortie d'un usager implique un bilan de fin de parcours écrit, parfois remis au jeune et adressé dans tous les cas à la MDPH.

Le temps de psychologue s'avère trop restreint pour répondre à tous les besoins des jeunes et de leurs familles :

- Entretiens trop espacés dans le temps.
- Ateliers thérapeutiques en nombre restreint.
- Supports spécifiques ne pouvant être proposés (ex : médiation animale).
- Echanges avec l'équipe pluridisciplinaire.
- Entretiens familiaux.

Voici quelques **ateliers thérapeutiques** proposés aux jeunes :

Vidéo débat est né en avril 2018 et perdure encore aujourd'hui.

Visionner un film, un court ou un long métrage ... échanger en groupe pendant et après coup, permet de vivre des ressentis, d'exprimer des émotions, et pourquoi pas, d'extérioriser là encore, des angoisses ou autres tensions internes.

Ce nouvel atelier a été coconstruit par une psychologue et une éducatrice et proposé à un groupe de 4 jeunes maximums.

Atelier conte : une psychologue et la psychomotricienne ont construit un atelier groupe conte thérapeutique pour les enfants de 3 à 9 ans, présentant des difficultés de maturité psychoaffective, d'instabilité psychomotrice, d'abstraction et de symbolisation, de retard de langage oral ou écrit, de retard dans l'organisation graphique, des difficultés temporo-spatiales, de séparation, des difficultés relationnelles (inhibition ou des enfants exprimant une fantasmatique pulsionnelle), des angoisses corporelles etc.

Cet atelier se veut ouvert, c'est-à-dire que des arrivées et des départs d'enfants sont possibles tout au long de l'année. Quatre jeunes ont bénéficié de cet atelier en 2024.

4.2 Les activités et ateliers spécifiques au service ITEP

Les jeunes du SESSAD ne bénéficient en effet que très ponctuellement de ces activités :

4.2.1 Pole Pédagogique : Les Classes

Répartition des élèves en 3 classes : les élèves sont regroupés selon leur pavillon.

Chaque élève est rattaché à un enseignant référent, en charge de s'assurer de son accompagnement personnalisé. Ainsi les trois enseignantes sont référentes d'un pavillon (Mme Ferrer : Pavillon Alizé, Mme Fernandes : Pavillon Autan, Mme Espinasse : Pavillon Zéphir,) afin que cela soit le plus repérant possible pour les jeunes accueillis.

L'emploi du temps de la semaine des classes se déroule selon les horaires suivants :

	Matin		Après-midi	
Lundi	10h – 10h50	11h – 11h50	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mardi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Mercredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		
Jeudi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45	13h30 – 14h30	14h45 – 15h45
Vendredi	9h30 – 10h30	10h45 – 11h45		

Une réunion d'organisation a lieu tous les lundis de 8h30 à 9h30 en présence des enseignants, des éducateurs techniques, d'une psychologue, de la psychomotricienne et d'un chef de service afin de finaliser l'emploi du temps de la semaine pour chaque jeune.

Des temps de préparation, de coordination et d'organisation sont par ailleurs accordés aux enseignantes les mardis, mercredis et vendredis matin de 9h à 9h30. Les lundis (9h30 – 10h) et jeudis matin (9h – 9h30) sont dédiés à un co-accueil des jeunes sur les pavillons.

Effectifs des classes :

Sur l'année 2024, 17 élèves qui ont été ou sont inscrits à l'ITEP étaient en inclusion scolaire en milieu ordinaire (identique à 2023). Ils sont répartis dans les collèges et lycées d'Angoulême ou proche périphérie, de la 6ème au CAP, mais aussi dans des centres de formation tels que les MFR ou lycées professionnels. L'objectif de ces inclusions étant de valoriser leur potentiel d'apprentissage, de se réconcilier avec l'école et de vérifier leur capacité d'adaptation en milieu ordinaire.

Suivant leur temps de scolarité extérieure, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique mené par les enseignantes sur l'Unité d'Enseignement. Cet accompagnement sert de soutien pour les cours suivis en milieu scolaire ordinaire et pour travailler les matières manquantes dans leur temps d'inclusion. Cet accompagnement est bénéfique pour certains qui mettent à profit ce temps de soutien pour augmenter leur temps de scolarité extérieure. Pour d'autres, ce temps représente un lieu de décompression nécessaire où nous leur proposons différents supports afin de leur permettre de travailler leurs difficultés. Les jeunes présents à temps complet sur l'Unité d'Enseignement de l'ITEP ont un emploi du temps adapté avec, suivant leur projet personnalisé, des temps de classe, d'activités physiques et sportives, d'atelier, de stage, d'activités à visée soignante et pour les plus âgés (15/18ans) une participation au SIVA. L'accompagnement pédagogique vise alors la consolidation et le maintien des connaissances, ainsi qu'une notion de préprofessionnalisation dans le cadre de mise en stage de découverte du monde professionnel.

Nous avons fait le constat les années précédentes de la difficulté à avoir accès à des places en inclusion en classe d'enseignement adapté (EGPA). Ce constat est toujours d'actualité pour l'année en cours, mais nous remarquons que les inclusions en milieu ordinaire (classes enseignement général) sont elles aussi impactées. Les orientations post sixième sont difficiles. L'IEH ASH doit être sollicité régulièrement afin de pouvoir débloquer certaines situations qui aboutissent souvent par un rejet de la future orientation du jeune. Nous nous apercevons que ces non-inclusions sont un frein dans la progression des jeunes et du respect des PPA.

Passage d'examen

- 5 élèves ont été inscrits au CFG, 4 ont été admis, 1 ne s'est pas présenté.
- Les épreuves de l'ASSR1 et ASSR2 ont été préparées et organisées au sein de l'ITEP.

Supports et sorties pédagogiques

- Depuis 5 ans, nous organisons les épreuves d'ASSR 1 et ASSR 2 au sein de l'ITEP. Les enseignantes en coordination avec l'équipe de direction ont à leur charge la préparation et l'organisation des épreuves. Dans ce sens, nous ne dépendons pas d'autres établissements pour cet examen. Un aménagement des épreuves peut être fait suivant les jeunes inscrits. Les épreuves sont demandées depuis une plateforme dédiée. Cette plateforme a été modifiée l'année précédente et facilite nettement l'organisation des épreuves et la transmission des résultats. Les enseignantes n'ont plus à remplir les diplômes individuellement, la plateforme permet un publipostage en ligne.
- Dans le cadre du Festival de la BD, le RIMA a ouvert ses portes. Des jeunes ont participé aux activités proposées par les militaires.
- De multiples sorties ont été organisées tout au long de l'année, répondant aux différents projets mis en place par les équipes.

Temps de récréation

Nous avons commencé une réflexion sur les temps de récréation. En effet, seule l'activité ping-pong était accessible pendant ce temps. Depuis deux paniers de basket ont été achetés et un a déjà été installé ainsi qu'un filet de volley-ball, permettant une diversification des activités proposées aux jeunes.

Malheureusement, en raison de la configuration de la cour de récréation de l'UE, les ballons finissent bien souvent sur les toits des bâtiments de l'UE. De plus, nous avons aménagé une salle vacante en salle « calme », permettant aux jeunes qui le souhaitent (maximum 3 jeunes) de rester dans un environnement calme pendant ce temps de récréation.

Equipement des classes

Depuis plusieurs années, nous faisons régulièrement la demande d'équiper les salles de classes de rétroprojecteurs. Cette demande a pu se concrétiser et les trois classes possèdent maintenant un rétroprojecteur permettant l'utilisation de nombreux supports pédagogiques pendant les heures de classe.

Projets prévus sur 2025

- Une réflexion des emplois du temps est en cours afin de correspondre aux besoins des jeunes de manière plus efficiente. (Effectif atelier, décloisonnement des classes, etc...)
- Transfert à Paris.
- La grande dictée du DITEP
 - Participation à « la semaine de la presse et des médias dans l'Ecole » afin de sensibiliser les jeunes aux médias qui les entourent et aux risques.
- Nous aimerions mettre en place un projet de fresque pour le mur extérieur face à la cour de l'UE ainsi que dans le couloir desservant les classes afin d'égayer le bâtiment.

Demandes

- Avec des objectifs de classe de plus en plus nombreux, la salle informatique manque de postes, deux PC supplémentaires seraient les bienvenus.
- Nous avons fait part d'un besoin de repeindre les classes, la peinture actuelle datant de la construction des bâtiments, elle commence à s'écailler et possède de nombreuses traces.
- Les finitions concernant l'installation du hublot dans la classe de Nathalie n'ont jamais été terminées.

Difficultés rencontrées

- Inclusions scolaires : Comme mentionné précédemment, nous avons de plus en plus de difficulté à avoir accès à des inclusions scolaires dans les milieux adaptés et ordinaires. Cela est un frein dans la progression des jeunes et les objectifs de leur PPA.
- Les effectifs des classes sont très élevés dans deux classes et amènent de nombreuses difficultés (travail de classe et accompagnement ...)
- Les changements récurrents de personnels ont amené une certaine instabilité se faisant ressentir dans l'accompagnement des jeunes et dans la coordination des équipes.

4.2.2 Pole Pédagogique : Accompagnement préprofessionnel

4.2.2.1 L'Atelier interne à l'Unité d'Enseignement

Un atelier animé par un éducateur technique spécialisé regroupe 4 domaines d'activités techniques : espaces verts, vélo, menuiserie et poterie.

Ces activités permettent aux jeunes de découvrir divers champs professionnels, mais aussi d'acquérir des compétences manuelles ainsi que les savoir-être nécessaires à une future intégration dans un domaine professionnel.

Presque tous les élèves de l'ITEP (qu'ils soient en inclusion ou non) sont concernés par ces activités atelier, mais selon les projets personnalisés, certains élèves fréquentent plus l'atelier que d'autres. Des jeunes du SESSAD y participent aussi ponctuellement.

Pour les élèves plutôt orientés vers l'inclusion en collège traditionnel (déjà en inclusion ou avec de grandes chances d'y aller), les activités atelier ont plus une résonance "cours de technologie" : il s'agit de leur proposer un environnement de travail alternatif par rapport à celui de la classe (tout en y retravaillant les notions abordées en classe, notamment en mathématiques et sciences).

Pour les élèves plus en difficulté scolaire et pour qui l'espoir d'une inclusion en milieu ordinaire est moindre, l'atelier représente plus un espace de préprofessionnalisation où les jeunes y apprendront les automatismes professionnels (tenue de travail, ponctualité, respect des consignes de travail, respect des règles de sécurité...). L'important est de consolider leurs acquis scolaires mais aussi, pour ces jeunes aux parcours scolaires douloureux, il convient de leur redonner confiance afin de les rassurer et leur donner la possibilité d'accéder au monde du travail plus sereinement (ces jeunes cherchent avant tout des réponses sur leur avenir professionnel).

Activité menuiserie : activité ayant du succès et fonctionnant très bien autant pour la réalisation de nichoirs à oiseaux, pour la gravure sur bois, pour la réalisation de sculptures, pour la fabrication de caisses à savon, ou encore pour la rénovation de meubles (donnés par la suite à différentes associations comme les Restos du Cœur ou Emmaüs).

Activité poterie : atelier existant depuis mai 2017 en collaboration entre une éducatrice et l'éducateur technique. Celui-ci a suivi une formation en poterie, ce qui a permis de mieux appréhender et ainsi mieux transmettre aux jeunes des techniques de potier professionnel. Il s'agit là de toucher et malaxer la matière, de créer des objets et de pouvoir repartir chez soi avec son travail fini. La poterie est une source d'apaisement pour les jeunes, tout en canalisant leur énergie, en travaillant leur patience (3 semaines pour passer de la boule d'argile à l'objet finalisé) et leur motricité fine. Différentes techniques sont abordées dans le cadre de la réalisation de bols et de vases. Hormis le four, les élèves utilisent tout le matériel nécessaire à la réalisation du travail (sans contrainte d'âge).

Atelier espaces verts :

Cet atelier permet aux jeunes de découvrir l'entretien des différents espaces et de se familiariser avec les outils.

4.2.2.2 Le Service d'Insertion à la Vie Active : SIVA

Atelier sur un site extérieur à l'Unité d'Enseignement

Le SIVA, animé par deux éducateurs techniques, constitue un terrain d'apprentissage régulier pour les élèves. Cet atelier permet une première approche adaptée du monde professionnel par le biais de fabrications diverses, notamment axées sur l'utilisation du bois.

L'évaluation hebdomadaire des jeunes sur des items reprenant savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à une insertion professionnelle, permettent aux jeunes d'appréhender et de travailler leurs difficultés, afin de s'orienter ensuite vers des stages extérieurs et ainsi mieux se projeter sur le chemin à parcourir.

En 2024, 12 jeunes de l'ITEP de plus de 15 ans ont bénéficié du SIVA de manière plus ou moins importante suivant leur projet professionnel.

Les points communs récurrents de ces jeunes sont qu'ils n'ont pas ou peu accès à l'inclusion scolaire, et que leur projet reste souvent peu investi et flou à leurs yeux.

Certains vont donc pouvoir commencer à intégrer des stages professionnels dans les domaines de leur choix (agriculture, espaces verts, déchetterie...), et d'autres, de plus en plus nombreux à en présenter le « profil », vont tenter des stages en ESAT et EA (Entreprise Adaptée).

Cette année des accompagnements vers des stages en ESAT (Yviers, Magnac...) , mais aussi vers des Entreprises Adaptées ont été réalisés.

- **Principales réalisations effectuées en 2024 :**

- **Fabrication et installation de 13 abribus pour le Grand Angoulême :**

- **Fabrication de 2 bancs pour l'ITEP de Guron :**

« Platinas de fixation 150x150mm (ép.5mm)

Banc structure acier (Pieds en tube carré 80x80x2mm et barres de soutien 25x25mm avec traitement antirouille) et assise en bois raboté classe4 45x120mm »

Conclusion :

Outre ces fabrications, les recherches et démarches amorcées l'année dernière semblent avoir porté leurs fruits :

Un nouveau marché est en cours, il a été passé avec la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, concernant la fabrication d'au moins une dizaine d'abribus, mais aussi les réparations et les entretiens du parc d'abribus existant.

Ce marché représente une chance pour le SIVA, dans le sens où cette production demeure d'une part un excellent support de travail et d'apprentissage pour les jeunes accueillis, mais permettra d'autre part à l'atelier de fonctionner économiquement.

4.2.3 Pôle Educatif : fonctionnement des pavillons d'hébergement

Chaque pavillon / groupe accueille 10 jeunes de 11 à 20 ans. Pour assurer l'accueil des jeunes du lundi 8h00 au vendredi 12h00 en continu, il y a 3,5 Equivalents Temps Plein de personnel éducatif (diplômés Educateur Spécialisé ES ou Moniteur Educateur ME) et 1 Maitresse de Maison par pavillon.

2 surveillants de nuit accompagnant l'ensemble des internes sur les 3 pavillons complètent l'équipe.

Chacun des 3 pavillons, qui ont le nom d'un vent (l'ITEP ayant pour adresse le Chemin de Tous Vents) a ses spécificités.

Fonctionnement des pavillons :

Chaque groupe a comme indiqué plus haut un référent scolaire attiré ce qui permet une représentation plus claire pour les jeunes au sein de la structure. La dynamique est différente car elle oblige la prise en compte de tous dans leur fragilité, leur problématique et une vigilance particulière dans leurs interactions obligeant les plus grands à canaliser leur humeur et les plus jeunes à refréner leurs attitudes de « petits ».

Elle dynamise aussi autour des inclusions scolaires, stages, SIVA car chacun a un regard sur l'autre et cela permet une motivation supplémentaire à accéder à ce que l'autre a.

Si chaque pavillon compte 3,5 éducateurs pour assurer l'accompagnement de 10 jeunes (internes et demi-pensionnaires), chaque éducateur a la référence éducative en moyenne de trois jeunes. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du projet personnalisé du jeune, le rôle de l'éducateur référent est central, non seulement par la relation qu'il établit avec le jeune mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la situation du jeune accueilli.

Le travail avec les familles se fait par le biais des appels téléphoniques, de la signature du projet personnalisé de leur enfant et en entretien avec la psychologue. Des rencontres avec les familles peuvent également avoir lieu à l'ITEP à la demande de cette dernière ou de l'établissement.

Ces différents entretiens avec les familles permettent de proposer un accompagnement dans sa globalité, de faire du lien et de les impliquer en tant qu'acteur à part entière. Cela permet également d'avoir une vision complète sur l'environnement du jeune et les dysfonctionnements qui peuvent survenir.

Nous remarquons que ce travail de partenariat est primordial mais aussi croissant. En effet ces jeunes aux problématiques multiples doivent nous amener à mieux travailler ensemble pour construire l'accompagnement en termes de parcours et non de rupture.

Les partenaires privilégiés de l'éducateur sont le jeune, sa famille, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Education Nationale, les services de Pédopsychiatrie de Camille Claudel, l'Aide Sociale à l'Enfance.

En outre, l'accompagnement éducatif au sein d'un collectif, s'efforce de s'adapter au plus près des problématiques des jeunes et de leurs troubles psychiques et s'appuie sur de multiples supports d'activités. L'accompagnement éducatif prend notamment appui sur la vie quotidienne et sur des ateliers-activités (le mercredi après-midi ou après le goûter) afin d'aider le jeune à grandir et vivre en collectivité.

Des repères sur le « vivre ensemble » sont intégrés petit à petit. Cet accompagnement travaille aussi sur des repères de temps dans la journée et dans la semaine. Plus les usagers sont jeunes, plus l'accompagnement éducatif s'appuie sur de la ritualisation. En grandissant, le travail sur la gestion autonome de son temps et de ses déplacements va prendre plus de place.

L'accompagnement éducatif s'articule également autour de la notion de socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un collectif de pré-adolescents, d'adolescents ou de jeunes adultes. L'apprentissage et la prise en compte de soi-même, l'ouverture vers l'extérieur, le soutien des potentialités intellectuelles, la sensibilisation et l'accès à la culture, le soutien scolaire et la découverte professionnelle sont les fondements des objectifs éducatifs.

Organisation des réunions :

- Réunions pluridisciplinaires : Ces réunions le vendredi après-midi se déroulent en fonction d'un ordre du jour où les situations des jeunes sont évoquées avec une approche pluridisciplinaire. La dynamique et la cohésion de chaque service est prise en compte.
- Réunion de projet Personnalisée : Cette réunion, qui a généralement lieu en fin de journée le lundi ou le mardi, est l'occasion de construire avec les parents et le jeune un projet personnel avec des objectifs et des moyens.
- Réunion d'organisation : Tous les vendredis, chaque équipe pavillon a une réunion, un temps entre éducateurs. Un temps d'échanges basé sur l'organisationnel.
- Réunions des jeunes : La réunion des jeunes a lieu chaque semaine. Ces réunions sont riches en informations sur la façon dont est exercé l'apprentissage formel et informel de la citoyenneté (droit et devoirs, vivre ensemble, intégration de la loi...). C'est un temps d'écoute, de partage d'idées. Ces réunions offrent aussi à chacun une autre manière de s'exprimer, de donner ses idées en prenant en compte la dimension du groupe à travers le respect.
- Analyse de la pratique : Chaque équipe pluridisciplinaire participe à l'analyse de la pratique une fois par mois sur un temps de 2 heures.

4.2.4 Pôle Educatif : autres activités proposées

L'accompagnement éducatif s'appuie aussi sur les moyens suivants :

- L'activité culturelle

En 2024, L'ITEP de l'ANGUIENNE a poursuivi son ouverture culturelle par le biais de sorties régulières au Théâtre d'Angoulême.

Ce projet est mis en place par deux éducatrices et soutenu dans sa réalisation par l'ensemble des professionnels des hébergements et de l'unité d'enseignement.

L'objectif étant de permettre à chacun d'accéder à la pensée, l'imaginaire mais aussi d'intégrer la vie culturelle de la cité et de se faire plaisir.

- Les jeux

Les jeux de société restent un support important pour apprendre le vivre ensemble. Sur le pavillon de l'Autan tous les mardis soir, la soirée s'organise autour d'un jeu. C'est un temps ludique qui a pour but l'échange, la solidarité et où le côté convivial doit prendre du sens.

- Des activités ponctuelles de soirée variées

Des activités de soirée diverses et variées, tels que l'atelier mosaïque pour travailler sur la concentration, la dextérité, l'imagination et la créativité, ou encore le sport moment récréatif et convivial.

La soirée du jeudi est régulièrement consacrée à un film choisi en amont.

- L'Atelier restos du cœur

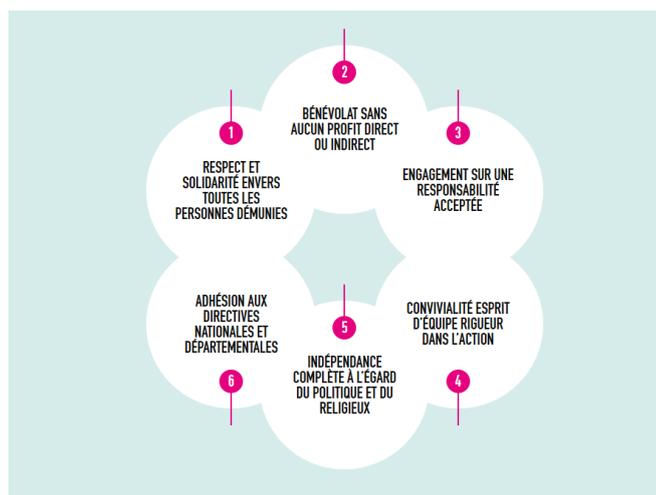
L'association des Restos de Charente comporte 16 centres de distribution qui couvrent l'ensemble du département. Le DITEP a établi depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec le centre de distribution du Gond-Pontouvre, les jeunes y sont reconnus comme une aide précieuse et sont totalement intégrés dans le fonctionnement du centre.

Nous y allons avec un groupe de 2 à 4 jeunes tous les mardis matin afin de prêter « main forte » aux bénévoles dans la gestion des stocks. Il s'agit de réceptionner les vivres via les camions (manutention) et de les classer et ranger afin d'optimiser la distribution aux bénéficiaires. Mais il s'agit également de créer du lien avec l'équipe bénévole.

4 jeunes ont participé sur l'année 2024. Les objectifs de cet atelier pour les jeunes de l'ITEP sont les suivants :

- Inscrire les jeunes dans une action de bénévolat et de dynamique « d'être au service »
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur.
- Faire partager aux jeunes une action à haute valeur humaine.
- Créer du lien avec des adultes différents du cercle familial et de celui de l'école / de l'ITEP.
- Respect des consignes de travail.

Respect de la charte des restos du cœur.



- L'activité balnéothérapie

L'activité balnéothérapie (2 jeunes) avec une éducatrice et la psychomotricienne du DITEP a lieu les mardis matins de 10h30 à 12h15. Les objectifs de l'atelier sont :

- Découverte et exploration de son corps dans l'eau
- Encourager le mouvement, l'expression et la relation (jeux d'intégration)
- Favoriser les ressentis de portage et de maternage
- Apaiser les angoisses corporelles
- Soutenir l'intégration des limites.

- Atelier Je d'écriture

Cet atelier a pour but de promouvoir l'expression en passant par l'écrit à travers une multitude de jeux et d'exercices qui amènent les participants à jouer avec les mots pour exprimer leurs maux. L'un des objectifs sous-jacents est de rendre l'écriture accessible et ludique alors que celle-ci est souvent vécue comme une contrainte en lien avec le monde scolaire tout en développant la créativité et l'imaginaire.

Cinq jeunes ont bénéficié de cet espace en 2024.

4.2 Les activités et ateliers spécifiques au service ambulatoire SESSAD

4.2.1 Le fonctionnement général du SESSAD

L'année 2024 au SESSAD a privilégié en grande majorité les accompagnements individuels des jeunes à travers :

- la recherche de stages et une professionnalisation pour deux jeunes en MFR et à l'E2C tout en maintenant du lien avec les établissements de formation respectifs
- des séances où étaient travaillées l'émergence de la parole et la mise en mot des émotions.
- des interventions dans les écoles pour apaiser le climat entre le jeune et le groupe classe et soutenir le professionnel pédagogique face à la problématique du jeune.
- les liens avec les différents partenaires
- un lien régulier avec les familles

La priorité de ces actions a pour objectif de maintenir le jeune dans un système scolaire ordinaire autant que faire se peut et accompagner l'utilisateur dans son épanouissement personnel.

4.2.2 Les activités proposées

Pour soutenir les actions individuelles du SESSAD, des ateliers ont été proposés à différents jeunes comme :

- Atelier « Interactions Sociales »

Cet atelier aide les jeunes à se construire au travers de deux pôles : le premier est l'acceptation et la valorisation du contact corporel et le deuxième est la construction des concepts de règle et de loi.

A la fois sujet et objet de l'action, l'enfant devient le vecteur de nouveaux rapports de communication par lesquels chacun retrouve la maîtrise du dialogue corporel qu'il établit avec l'autre. L'enfant va ainsi progresser dans la relation à son propre corps et dans l'acceptation de l'autre. Chaque jeu est régi par un ensemble de

règles spécifiques qui le définissent et soumis à trois principes communs et intangibles : respecter son adversaire et ne pas lui faire mal, respecter les règles du jeu et accepter les décisions de l'arbitre. A travers les jeux d'opposition, c'est la relation de l'enfant à la loi qui se construit sur l'idée que la règle crée le jeu et garantit le fonctionnement du jeu. Les jeux d'opposition sont des activités d'affrontement inter individuel (conquêtes et/ou défenses d'objets, de territoires, créations de déséquilibres, de chutes, et d'immobilisations), arbitrées, sur un espace limité et une surface adaptée. A travers cet atelier, des objectifs étapes sont travaillés et ils sont regroupés en trois domaines. Le domaine affectif, cognitif et moteur.

- Atelier nature/poney

Sur l'année 2024, deux jeunes ont participé à un atelier nature/poney alliant la relation à l'animal et la découverte d'éléments insolites dans la nature de façon hebdomadaire. L'objectif de ces séances était de développer et prendre conscience des différents sens : développer l'observation des couleurs et des éléments, apprendre à toucher les éléments et faire part de son ressenti, reconnaître des odeurs et reconnaître les différents bruits émanant de la nature. Le travail de la relation à l'autre était bien présent avec l'obligation pour chacun de respecter l'espace de l'autre et surtout son ressenti. A cette découverte nature, l'éducatrice du SESSAD a utilisé le poney comme médiateur dans cette découverte et réceptacle de toutes les émotions

- Atelier jardin au SESSAD

Sur l'année 2024, deux jeunes ont participé à l'atelier jardin avec pour objectif de remettre en état un lieu utilisé par d'autres jeunes les années précédentes et y faire pousser des légumes selon les envies des jeunes. Les fèves, les petits pois, les tomates cerise ont été source de partage sur un séjour auquel un jardinier a participé ou dans les familles respectives. Cet atelier avait lieu le mardi matin avec des jeunes qui ont découvert la nature et travaillé l'attente pour récolter le fruit de leur travail. La gestion de la frustration, le partage des émotions, l'éveil des sens sont autant d'objectifs qui ont été travaillés avec l'aide de ce support sur toute l'année scolaire.

- Atelier équestre 2024

Le SESSAD et l'ITEP, à travers une collaboration de plusieurs années, a fait le choix, entre autres, de l'utilisation du support animal. « La pratique de l'équitation adaptée consiste à faire intervenir un cheval/poney soigneusement sélectionné, encadré par un professionnel diplômé, auprès de plusieurs jeunes dont les besoins ont été préalablement repérés en équipe, afin de susciter des réactions favorisant leur potentiel cognitif, psychologique, physique ou social ». L'atelier équestre adapté du Ditep de l'Anguienne s'est déroulé toute l'année 2024 de façon hebdomadaire (hors vacances scolaires) avec le même groupe de cavaliers. La régularité des séances a été nécessaire pour permettre un investissement et une évolution chez les jeunes. Cet atelier a accueilli 5 jeunes sur toute l'année scolaire, encadrés par l'éducatrice du SESSAD et le professeur de sport de l'ITEP. Les notions comme l'estime de soi, la régression, le lâcher prise, l'autonomie, la relation à l'autre ont été travaillés dans un cadre sécurisant et bien repéré. Dans tous les cas, l'animal a fait tiers dans la relation et a permis un décalage dans la communication. L'utilisation de la médiation équine a été une aide dans la relation au jeune. Elle a permis d'amener du sens à la parole de l'adulte auprès du jeune et l'a amené à prendre conscience de son état intérieur et d'y mettre des mots.

- Atelier pêche 2024

L'atelier pêche a perduré en 2024 de façon hebdomadaire, toujours en co-animation entre une éducatrice du SESSAD et le professeur de sport de l'ITEP. Cet atelier a été proposé à 4 jeunes dans le cadre du DITEP avec pour but de leur faire apprécier le calme et les bruits de la nature, ainsi que le respect du matériel et des règles du groupe. La découverte, l'entraide et les relations aux autres sont les axes principaux travaillés auprès des jeunes de ce groupe. En finalité de cet atelier qui se déroule en année scolaire, il a été proposé aux 4 pêcheurs de participer à un séjour « pêche » en juin 2024 à l'île d'Oléron où chacun a été immergé en milieu naturel.

Seul trois pêcheurs auront été présents sur ce séjour. Un jeune aura découvert « la mer », lieu qu'il ne connaissait pas. Le groupe dans son ensemble se sera familiarisé avec de nouvelles techniques de pêche comme la pêche aux crabes, aux palourdes, à la seiche et aux éperlans. La vie collective hors de leurs quotidiens permet d'évaluer tout le travail de l'année et de cibler d'autres objectifs de travail pour les années à venir.

4.2.3 Les transferts et sorties spécifiquement organisés pour les jeunes du SESSAD

Camp Mortagne/gironde

Durant les vacances de Pâques, un camp Sessad avec 4 jeunes a été organisé. Les objectifs étaient de permettre à ces jeunes de sortir de leur quotidien et le vivre ensemble avec le partage des tâches : repas, vaisselle, rangement.

Les activités : Nous avons commencé par un Terra Aventura pour créer une cohésion de groupe en arrivant sur le lieu d'hébergement. Le lendemain, nous avons fait un escape game au cœur de la ville de Vaux/Mer et enfin une activité char à voile.

Camp à Agen

Durant les vacances d'été (du 8 juillet au 11 juillet 2024) un camp à Agen a été organisé. Le camp d'une durée de 3 jours (2 nuits) pour 4 jeunes du SESSAD, accompagnés par 2 éducateurs. Des excursions ainsi qu'une sortie à Aqualand ont été organisées.

Au travers de ce camp, les jeunes ont pu sortir de leur environnement quotidien, l'objectif étant de les amener à être dans le collectif, (partage des tâches de la vie en collectif), la coopération pour leur faire travailler leurs difficultés dans la relation à l'autre. L'objectif également d'amener les jeunes à pouvoir prendre du plaisir au travers d'activités ludiques et profiter de l'instant présent.

Sortie : Château des énigmes

En juillet 2024, une sortie avec 4 jeunes du Sessad au Château des énigmes à PONS avec 2 éducateurs et une psychologue a été organisée.

Là encore, l'objectif était le partage sur une activité de réflexion. La dynamique était intéressante ainsi que les interactions entre professionnels et jeunes.

5) Les temps forts de l'année

Comme chaque année, nous accueillons beaucoup de nouveaux jeunes à la rentrée scolaire, les 2 journées de rentrée scolaire furent constituées de nombreux jeux permettant aux jeunes et aux professionnels de faire connaissance.

Comme chaque année, 3 réunions institutionnelles, regroupant l'ensemble des professionnels du DITEP, ont eu lieu, notamment pour faire le point avec l'ensemble des professionnels sur l'année écoulée et préparer la rentrée suivante.

Repas de Noël :

Les festivités furent constituées autour de trois repas de Noël organisés dans chacun des pavillons de l'ITEP, avec la participation des jeunes (dont parfois ceux du SESSAD accueillis en internat selon leur emploi du temps collège) pour la décoration du pavillon et le repas, en présence de leurs invités (directeur, chef de service, enseignants).

Il y a eu de nombreuses participations à des journées « spéciales » sur une activité spécifique, qui sont parfois la finalité de certains projets à l'année, par exemple :

- Championnats départemental et régional tennis de table
- Journées découverte du rugby à Cognac
- Camp pêche à Oléron
- Camp canyon en sierra de guara.
- Championnat départemental pétanque

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Dans le cadre de la mise en place du DITEP, la réécriture du Projet d'Établissement, commun à l'ITEP et au SESSAD, sans faire disparaître les spécificités de chaque service, a été finalisée fin 2024, autour principalement de la mise en place du DITEP : relecture de la mise en place à ce jour, harmonisation et définition des priorités pour les 5 ans à venir.

Un plan d'action à cinq ans fut réalisé, avec définition de 26 actions à mener sur ces 5 ans. Pour contrôler l'avancement et la réalisation des actions, un planning par année a été mis en place et le COPIL qualité aura en charge de suivre son avancement.

Le DITEP de l'Anguienne est en conformité avec l'ensemble des outils de la loi 2002.2 notamment au niveau du contrat de séjour, du projet personnalisé, du livret d'accueil, de la charte des droits et libertés de la personne accueillie

La question de la participation des familles à la vie de l'établissement reste à améliorer, nos sollicitations auprès des familles restent souvent sans effet. Par ailleurs pour présenter le projet d'établissement en proposant une rencontre avec la direction, 5 familles ont répondu être absentes, 1 a participé, les autres n'ont pas répondu.

Il reste difficile de mobiliser les parents et les jeunes autour du CVS et de la vie de l'établissement, cela s'explique en partie au regard du public accueilli et de la relation créée avec les familles. C'est pourquoi d'autres formes de participation ont été expérimentées, sans forcément plus de réussites.

En 2024, la thématique de plusieurs RBPP ont été utilisées dès que nécessaire, y compris des RBPP indirectement liées au public accueilli.

7) Les partenaires

Outre les partenaires habituels, indispensables au fonctionnement : collèges et lycées, MDS, PJJ, Secteur pédopsychiatrique, brigade des mineurs, un certain nombre de conventions de partenariat ont été reconduites en 2024 :

- Professionnels de santé paramédicaux : orthophoniste, ergothérapeute...
- Théâtre d'Angoulême
- Refuge SPA
- Mairies d'Angoulême, de Mornac...
- Centre équestre des Eaux Claires de Puymoyen
- Université du Québec
- Charente Nature
- Piscine Nautilus
- Chambre des métiers et de l'industrie
- Club de Ping-Pong du TTGF
- Comité Départemental Sport Adapté Charente.

Concernant les **Partenaires scolaires**, essentiels au regard de notre mission, nous sommes en lien : notamment avec :

- Collège René Cassin à Gond-Pontouvre.
- Collège Pierre Bodet à Angoulême.
- Collège Anatole France à Angoulême
- Collège Romain Rolland à Soyaux.
- Collège Pierre Mendès France à Soyaux.
- Collège Louis Pasteur à Chasseneuil
- Collège de Montemboeuf
- Collège Jules Verne
- Collège de La Couronne
- Lycée Professionnel Jean Albert Grégoire à Soyaux
- Lycée Professionnel Charles de Coulomb à Angoulême
- MFR Sud Charente
- CFA de Chasseneuil
- Lycée de l'Oisellerie
- Lycée de Sillac

8) Les projets en cours

- Suivi et mise en place des actions prévues au projet d'établissement
- Poursuivre la recherche de faire participer encore et toujours plus les jeunes et leurs familles dans la vie de l'établissement, via la CVS notamment.
- Au travers des échanges que nous avons avec d'autres DITEP en France lors des journées de l'Association des DITEP et de leurs Réseaux (AIRe), les dernières en novembre 2024 à Lille, nous constatons que nous avons bien avancé dans le fonctionnement en DITEP. Nous devons à travers la réécriture du projet d'établissement poursuivre sa mise en place, en se basant sur les formes organisationnelles repérées, dépassant la logique des établissements et services dédiés.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

a. **Formation du Personnel en 2024**, ensemble du DITEP :

- Recyclage formations SST en 2024 :
 - o 8 stagiaires formés en SST recyclage sur 1 jour
 - o 5 Stagiaires formés en SST initial sur 2 jours
- Formation destinée à l'ensemble des professionnels sur l'utilisations des extincteurs et intervention - incendie : 1 groupe de 10 personnes : professionnels non formés en 2023
- Formation sur les troubles de l'attachement pour l'ensemble des professionnels
- Formation de Promotion de la Santé et Prévention des Conduites Addictives pour 9 professionnels
- Analyse des pratiques professionnelles (financement par l'établissement) pour l'ensemble des professionnels (sauf services généraux)
- Initiation Surface Artificielle d'Escalade (SAE) : pour un professionnel, afin d'assurer l'atelier Escalade
- Journées de l'AIRe : 3 jours : 4 professionnels formés
- Formation Tuteur : 6 jours : 1 professionnel formé
- Formation Chargé de Projet en Médiation par l'animal : 1 personne

b. **Les mouvements de personnel :**

Mobilité en lien avec les départs et arrivées de professionnels.

c. **Les stagiaires et apprentis**

Nous avons accueilli de nombreux stagiaires dont 1 rémunérée.
Depuis septembre 2022, nous accueillons 3 apprenties en formation ES ou ME.

d. **Absences du personnel :**

Hors formations et congés payés.

Remplacement sur l'ensemble de l'année 2024 à temps partiel d'une maîtresse de maison par une personne en intérim d'insertion.

Remplacement sur l'ensemble de l'année 2024 à temps partiel d'un chef de service éducatif par une personne en CDD.

17 accidents du travail, dont 7 avec arrêt.

88 jours d'arrêts pour accident du travail, 7 salariés concernés, sont recensés. Au regard du public accueilli, nous regrettons d'avoir comme chaque année de nombreux accidents du travail liés directement au profil des jeunes accueillis, en particulier violence physique sur professionnel, heureusement peu conduisent à des arrêts pour accidents du travail.

e. Evolution organisation du travail la nuit, si travailleur isolé sur les pavillons

En avril 2024, une organisation en cas de surveillant de nuit du DITEP travaillant seul la nuit a été mise en place en concertation avec les 2 surveillants de nuit.

Le DITEP a un fonctionnement où 2 surveillants de nuit assurent l'accompagnement et la sécurité la nuit des jeunes accueillis sur les 3 pavillons. En cas d'absence programmée d'un surveillant de nuit, ce dernier est remplacé. En cas d'absence imprévue d'un surveillant de nuit et sans possibilité de le remplacer au dernier moment, l'autre surveillant de nuit peut se retrouver à assurer seul l'accompagnement de l'ensemble des jeunes et il/elle sera considéré sur la nuit comme travailleur isolé. Une partie des jeunes ne sera si possible pas accueillie en internat et/ou les jeunes seront regroupés sur 2 pavillons au lieu de 3, sauf si l'information parvient trop tardivement (après 19h00) aux jeunes et qu'il n'y a pas de sens de les déplacer tardivement (risque de majorer les troubles du comportement...). Si le surveillant de nuit se retrouve seul à travailler la nuit / en situation de travailleur isolé, il a été convenu avec la direction de la Maison Jean-Baptiste d'un fonctionnement où le surveillant de nuit du DITEP téléphone à 23h00 à celui de l'ESCALE puis celui de l'ESCALE téléphone à celui du DITEP toutes les 2 heures dans la nuit. Le surveillant du DITEP conserve sur lui un des téléphones du pavillon sur l'ensemble de la nuit. Si pas de réponse au bout de deux appels consécutifs, comme le collègue de nuit de l'Escale ne peut pas se déplacer, le surveillant de l'Escale téléphone à l'astreinte du DITEP qui interviendra selon sa propre évaluation.

10) Les faits marquants de l'année

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

Le Comité Qualité, composé d'une équipe pluridisciplinaire, se réunit tous les trimestres environ.

Il s'est réuni 7 fois entre décembre 2022 et octobre 2024 dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, dont 4 fois pour relire et pré valider le projet.

L'année 2024 fut la seconde année de mise en place opérationnelle du CPOM.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'établissement devra mettre en place et suivre les actions prévues en 2025 au projet d'établissement. L'encadrement de l'établissement, directeur et chefs de service éducatifs, devra porter une attention particulière à l'accompagnement des changements de pratiques pour les professionnels. En effet, la mise en place du DITEP implique de nouvelles pratiques, de former les acteurs, de leur donner du temps pour apprendre à travailler autrement, à s'organiser collectivement.

La poursuite du travail partenariat du DITEP et de la mise en place effective d'une Unité d'Enseignement Externalisée, doit se poursuivre.

La recherche du sens de notre travail et de notre action auprès des jeunes, et la Qualité de Vie au Travail pour les professionnels restent essentielles pour l'encadrement.

3 - S.A.H – C.H.R.S Kergo (Angoulême - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'Association Père Le BIDEAU, rattaché à la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social.

Depuis janvier 2023, les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16). Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la Justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Depuis le milieu d'année 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour deux missions : la mise en œuvre des visites médiatisées ordonnées par le juge des enfants et l'évaluation de la minorité et de l'isolement des migrants non accompagnés arrivés sur le territoire.

Depuis 2017, une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine dans le cadre du placement Extérieur.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un espace de rencontre qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06.70.72.99.39 / 06.40.38.05.23

✉ direction@mjb16.aplb.fr

✉ directionadj@mjb16.aplb.fr

Les activités du Service en plus du CHRS :

- Des missions socio-judiciaires au pénal et au civil.
- Des missions dans le cadre de la protection de l'enfance : évaluation MNA et Visites médiatisées.
- Des aménagements de peines
- Une antenne locale du Centre de Prise en Charge des auteurs de Violences Conjugales Nord-Nouvelle-Aquitaine.

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Sous contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de confiance et de la prise en compte de la parole de l'autre, premier outil d'interaction. C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

Les termes clés de ces missions sont :

- ✓ **Accueillir** en toute neutralité quelle que soit la situation présente ou passée de la personne.
- ✓ **Héberger** si nécessaire pour un temps, pour donner à la personne un lieu de transition avant sa prise d'autonomie.
- ✓ **Accompagner** la personne dans ses démarches d'insertion, mais aussi dans une réflexion autour des actes posés.
- ✓ **Restaurer** la confiance en soi, la citoyenneté de la personne, mais aussi les relations familiales dans un cadre protégé

Présentation des Missions du S.A.H

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement CHRS Kergo
Autorité financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, ministère de la Justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet <ul style="list-style-type: none"> ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles <ul style="list-style-type: none"> ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs présentiels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivant sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. <p style="text-align: center;">17 places</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).

Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire.
 Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.

A la lecture de ce tableau, nous constatons qu'à ce jour les activités s'organisent en plusieurs pôles sur le plan des activités et/ou des financements.

2) LE CHRS (CENTRE D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE) KERGO

L'activité de l'année et le public accueilli

Les notions d'exclusion et de marginalisation sont des sujets de société souvent évoqués, alors que les personnes sortant de détention ou sous-main de justice sont trop peu citées comme référents à cette situation.

Après avoir effectué leur peine ou pendant le déroulement de leur peine, même s'il ne s'agit pas d'une privation de liberté, les personnes concernées vivent le plus souvent en marge de notre société.

Après une incarcération, une personne a perdu ses repères, son emploi, ses liens familiaux et /ou amicaux. C'est par un travail socio-éducatif de restauration et de réinsertion que l'accompagnement en **CHRS** prend forme.

En effet, l'enfermement provoque une coupure avec le reste du monde, une société qui n'a de cesse d'évoluer, particulièrement pour les personnes soumises à une longue incarcération, spécificité de notre structure corroborée par notre projet social.

Le nombre d'accueil varie en fonction des problématiques des personnes accueillies.

En général, les personnes accueillies peuvent retrouver un logement autonome dans un délai de 9 à 12 mois. Si précédemment, nous nous confrontons aux problématiques des jeunes majeurs, en rupture familiale, sans ressource ni droit au RSA, force est de constater que le public accueilli se fait plus âgé. Constat évoqué, les années précédentes.

En outre les jeunes, sont souvent soumis à des peines plus courtes, aménagées de manière à ne pas provoquer de désinsertion (bien entendu cela en fonction de la nature de l'infraction commise).

Le public âgé, quant à lui, est moins autonome au quotidien et la perspective de réinvestir une vie sociale normative demeure plus complexe. De ce fait, la question des projets, de leur émergence, de l'autonomie, peut parfois se faire dans une temporalité plus importante.

Également, le parc locatif tend à se rarifier sur la commune angoumoisine. Une question toujours en tension concernant toutes les demandes liées au logement social et au droit commun. Elle l'est d'autant plus pour des personnes sortantes de prison aux multiples représentations sociales au regard des bailleurs sociaux ou privés.

A cela s'ajoutent les faibles ressources des personnes que nous accueillons et l'absence de garants.

Nos modalités d'accueil se sont modifiées avec la globalisation nationale des CHRS et l'uniformisation des pratiques des acteurs du secteurs de l'Accueil, de l'hébergement, de l'insertion et du logement.

Le service Intégré d'Accueil et d'Orientation travaille en collaboration avec les services de l'Etat, les acteurs opérationnels (CHRS du départements).

La reconfiguration des SIAO depuis 2022 nécessite la participation de tous ces acteurs aux commissions partenariales d'orientation afin de faire baisser les situations de précarité et de mieux coordonner/ recenser les places disponibles pour assurer un suivi des personnes, la permanence du 115 ainsi qu'un observatoire de veille sociale.

Toutes les demandes passent désormais par le SIAO et sont orientées en commission partenariale d'orientation tous les 15 jours.

Deux logiques se croisent : celle inhérente au projet social du SAH qui permettait à des personnes sous-main de justice d'exercer une permission permettant une évaluation eu égard à une demande de CHRS sortant de prison. Pour autant, la case évaluation qu'offrait la permission ne peut plus être comptabilisée dans le nombre de CHRS.

Les personnes doivent maintenant passer par cette plateforme de droit commun des personnes sans domicile. Par la suite, le SAH, pourvoit aux évaluations de ces personnes sur orientation de la commission.

En outre, le projet social met en exergue la priorité des personnes accueillies à la suite d'une longue peine et ce cadre reste maintenu par cette spécificité.

Par conséquent, avec l'absence de quantification, liée à la permission, le SAH aujourd'hui possède 9 logements dédiées au CHRS, offrant une totalité de 11 places d'accueil, au lieu des 17 prévues initialement. L'objectif étant la montée en charge des places (14 places en accord avec le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

La permission reste possible mais à moindre fréquence. Les personnes étant sous écrou, son financement ne relève plus de la DDETSPP (solidarité).

Concernant les évaluations SIAO, ces dernières sont réalisées dans un laps de temps circonscrit par la régulation des listes d'attente. Ainsi, deux professionnelles rencontrent la personne afin d'évaluer la pertinence d'une éventuelle admission. Cela, en fonction de son projet et de l'adéquation à notre type de CHRS. L'entretien s'effectue en présentiel majoritairement ou en visioconférence.

A l'issue, une note d'évaluation sociale est transmise à la hiérarchie du CHRS et envoyée en retour au SIAO. Puis, l'inscription du refus/acceptation motivé s'effectue sur une plateforme informatique nationale le Système d'Information SIAO (SI SIAO).

En 2024, 13 évaluations faisant suite à des orientations SIAO ont été réalisées. Elles ont donné lieu à 4 accueils (dont 1 a finalement été reporté en 2025). Cela en lien avec une réincarcération des personnes, une priorisation faite aux personnes sortantes de prison par suite de longues peines et enfin à des publics relevant du croisement entre parcours et incarcérations brèves.

En 2024, nous avons instauré une participation financière locative à hauteur de 10 % des ressources dues par les personnes hébergées, en cohérence avec le code de l'action sociale et des familles L 345-1-Article 1- Décret n° 2001-576 du 3 juillet 2001, relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Parallèlement, dans l'idée de co-financement, nous avons évalué la possibilité de mettre en place pour les hébergés l'aide au logement, à l'aide du soutien technique des professionnels de la CAF.

Cependant, la singularité de notre CHRS (pas de conventions avec le parc locatif public par exemple) impactait de manière trop invalidante la situation socio-économique des personnes prises en charge (elles auraient à régler une part trop importante par rapport à leurs minimas sociaux ou leur modeste salaire).

Les problématiques des nouvelles personnes accueillies en 2024.

La différence des problématiques nous conduit à adapter nos interventions et à personnaliser chaque accompagnement.

Cette année, 16 personnes ont bénéficié d'une prise en charge au sein du CHRS Kergo dont 5 nouvelles admissions.

La permission permet d'aider les personnes à prendre la décision d'accepter, avec un projet précis, d'intégrer le dispositif CHRS mais aussi pour notre service d'évaluer la cohérence et la faisabilité du projet de la personne et de les orienter vers une demande SIAO.

Les permissionnaires, par définition, ne viennent que sur des temps courts au CHRS et dorénavant seulement une fois.

Les objectifs des permissions sont variés et étudiés en amont avec les partenaires : sortir quelques jours s'il y a une hospitalisation longue en incarcération, redécouvrir la réalité du monde extérieur, reconstruire des liens avec des enfants mineurs, plus largement de la famille, avoir un premier contact avec des organismes d'insertion professionnelle, préparer un projet de sortie définitive...

Aujourd'hui, comme précédemment expliqué, les personnes permissionnaires doivent procéder à une demande SIAO avec un imprimé unique et un rapport social du SPIP de façon à être présenté en CPO.

Souvent en rupture familiale, et bénéficiant d'une interdiction de rejoindre leur région d'origine (lieu de commissions des faits), les sortants se retrouvent confrontés à construire un projet de vie à plus ou moins long terme dans une région qu'ils ne connaissent pas. Ils peuvent également se heurter parfois à l'inadaptation des projets qu'ils avaient construit et la réalité de la vie à l'extérieur.

C'est au cours des permissions qu'ils peuvent réajuster leurs projets, découvrir un nouveau lieu de vie et penser un avenir.

Ainsi, l'accueil dans notre CHRS Kergo est indissociable de l'accompagnement proposé et traduit dans nos outils institutionnels en lien avec la loi-2002-2

Notre intervention s'inscrit dans une temporalité modulable variant avec l'évaluation des capacités de la personne qui se veulent progressives. Toutefois, nous fixons une durée maximale, en accord avec la personne.

De plus, le contrat de séjour permet une évaluation du projet de sortie afin que les objectifs puissent être ajustés pour favoriser la sortie du CHRS.

Comme chaque année, en dehors de certains freins inhérents aux personnalités du public accueilli, la tension des places disponibles, en logement social ou dans le parc privé, a inexorablement impacté l'accès à l'autonomie de logement (par public ou privé).

Ce public reste en difficulté pour trouver un logement, comme d'autres certes, cependant pour eux, après une peine de 10, 20, 30 ans, les personnes se retrouvent avec une absence de justificatifs sur ces périodes (quittance, bail, salaires, garants...) qui les amène à expliquer les motifs de ce manque, à savoir, une incarcération.

La défiance, en lien avec le passé carcéral et les projections associées des bailleurs est une adversité supplémentaire.

De même, l'établissement éprouve des difficultés à trouver des logements afin d'y héberger ces personnes pour les mêmes raisons que cités ci-dessus.

Ainsi, quand les personnes hébergées ont trouvé un logement autonome, nous poursuivons l'accompagnement jusqu'à la consolidation des projets, étape indissociable de la fin de prise en charge.

Les moyens humains : 2.34 ETP (0.02 Directeur, 0.02 Directeur adjoint, 0.30 CSE, 0.20 Secrétaire, 1.8 ETP ES)

3) LES PRISES EN CHARGE EN CHRS COMMENCÉES EN 2024

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Placement Extérieur	0	3	2.3	2.5	10	6	8	10	10
C.H.R.S.	24	21	21	19	14	22	17	7	16

a) Sexe

Sur les 5 Nouvelles Admissions réalisées en 2024 :

- 4 hommes
- 1 femme

b) Origine des demandes

Sur les 5 personnes accueillies en 2024 :

- 2 venaient des Centres de Détention de la région
- 1 était orientée par les Autorités Judiciaires (QSL)
- 2 venaient d'effectuer une peine de placement extérieur au sein du SAH.

c) Nature de l'infraction

Sur les 5 personnes admises :

- 2 étaient impliquées dans des affaires de stupéfiants.
- 1 dans des actes de violences.
- 1 pour vol.
- 1 pour des affaires de mœurs

d) Age

- De 18 à 25 ans : 0
- De 25 à 40 ans : 3
- De 40 à 60 ans : 2
- + 60 ans : 0

En 2024, l'insertion professionnelle, qui fait partie de l'accompagnement socio-éducatif, a été plus effective auprès des 5 personnes accueillies, du fait de leur âge.

Notre partenariat avec les organismes œuvrant dans ce domaine continue d'être efficient.

Pour les personnes retraitées ou en situation de handicap, nous recherchons des activités bénévoles ou de loisirs en fonction de leur appétence, pour que l'insertion sociale prenne le pas sur l'isolement et redynamise le parcours de vie.

e) Situation de famille

Sur les 5 personnes accueillies en 2024 :

- 5 étaient célibataires
- 0 était en couple

f) Ressources

A leur admission, sur les 5 personnes :

- 1 ne bénéficiait d'aucune ressource
- 3 bénéficiaient d'un revenu d'activité professionnelle
- 1 bénéficiait du RSA

g) Problématiques Associées

Sur les 5 personnes accueillies :

- 4 présentaient une addiction (alcool et/ou stupéfiant) et 1 souffrait de troubles psychologiques.

L'incarcération ne résout pas toujours les problèmes d'addiction et qui peuvent parfois être majorés à la sortie. C'est pourquoi, avant même d'aborder la question de l'insertion professionnelle, il est indispensable de consolider la prise en charge dans le domaine du soin. Il est constaté une plus grande difficulté d'accès aux soins au regard de la disponibilité des médecins et des difficultés auxquelles sont confrontées les politiques de santé.

4) LES PRISES EN CHARGE CHRS TERMINÉES EN 2024

10 personnes sont sorties de notre dispositif en 2024.

a) Sexe

- 10 hommes

b) Durée de Prise en Charge

En 2024, la durée moyenne de prise en charge a été de 15 mois.

Au-delà de certaines injonctions judiciaires, la faiblesse des revenus et l'absence de garants représentent des freins non négligeables pour accéder à l'autonomie de logement.

De plus, le nombre de logements individuels sur la commune angoumoisine ne semble pas en corrélation avec les demandes.

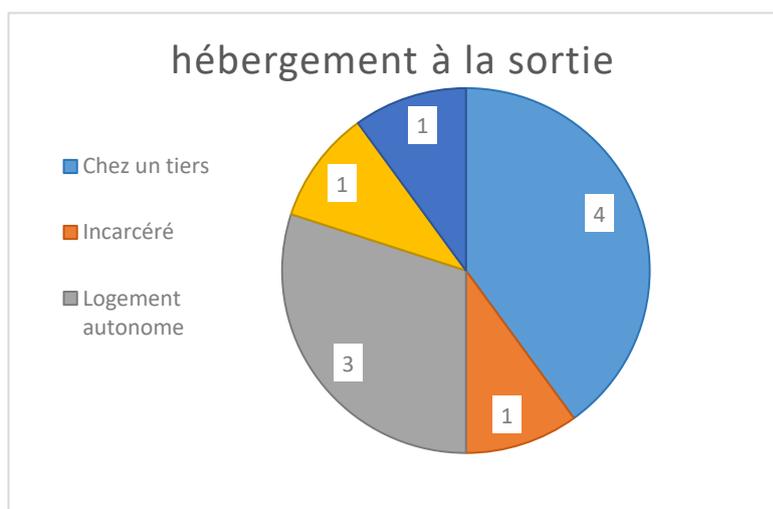
c) Hébergement

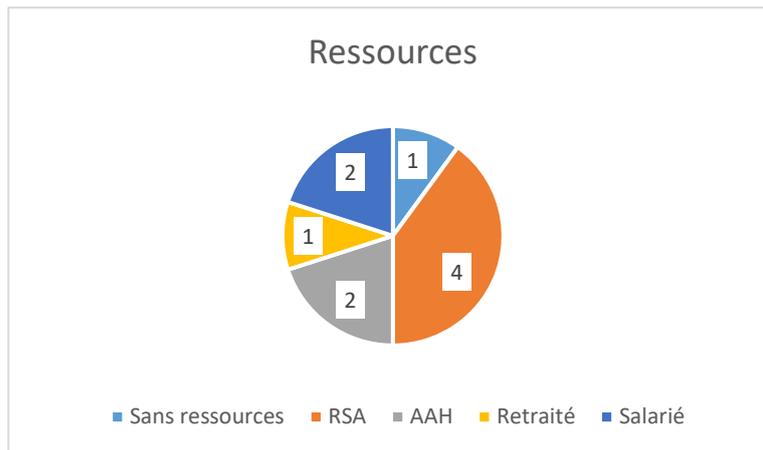
Sur les 10 personnes sortantes en 2024 :

- 3 en logement autonome
- 1 autre projet
- 1 incarcéré
- 4 hébergés par un tiers
- 1 en accueil d'urgence

d) Activités

- ✓ 2 en activité professionnelle
- ✓ 1 en retraite
- ✓ 2 AAH
- ✓ 1 Sans ressource
- ✓ 4 RSA





La majorité des personnes quittant notre CHRS perçoit le RSA en lien avec la désinsertion longue et caractéristique de ce public. L'accompagnement consiste à amener les personnes vers un retour à l'activité, de manière adaptée (chantiers d'insertion, formation ...) pour aller vers un projet d'emploi, parfois à temps partiel, en durée limitée afin de favoriser chez les personnes un sentiment d'utilité, de réussite plutôt qu'un sentiment d'échec en les accompagnant vers un CDI qu'ils pourraient rompre ou mal vivre en se sentant trop éloigné des exigences du milieu professionnel ordinaire.

e) **Problématiques Associées**

Sur les 10 personnes dont la prise en charge s'est terminée en 2024 :

- **8** présentaient encore une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants et **1** personne présentait des troubles psychologiques.

Notre partenariat avec les acteurs de la santé mentale favorise un accès vers une prise en charge adaptée bien que les attentes, avant le premier rendez-vous, soient plus ou moins longues, en lien avec la charge de la file active de la santé mentale.

- Depuis octobre 2024, la Maison Jean Baptiste est dotée d'un nouveau poste d'adjoint de direction, avec un temps de direction acté de 20 % sur le SAH (mais pas sur le budget du CHRS Kergo). Ce temps de direction commun à toutes les activités du SAH bénéficie donc gracieusement au CHRS Kergo.
- En 2024, Le SAH (toute activité confondue) a connu des mouvements en termes de ressources humaines, au sein de l'équipe éducative : une professionnelle est arrivée sur un poste vacant, mais a mis fin à son contrat 6 mois plus tard. Son remplacement a été formalisé dès la fin de l'année 2024 pour l'année à venir.

Un départ en congé maternité anticipé a nécessité la mutualisation avec un autre service de la Maison Jean-Baptiste, permettant à une professionnelle d'intervenir ponctuellement sur une

partie des missions de la professionnelle absente. Un recours à des personnes en intérim pour pallier cette absence n'avait pas connu de fin efficiente.

Enfin, un autre congé maternité sur un poste de psychologue a amené à l'intervention d'une professionnelle vacataire de même statut pour réaliser les examens psychologiques ;

- Des actions de sensibilisation pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales avec les partenaires du réseau notamment une action co-portée par la DDFE et le Parquet d'Angoulême se sont déroulées auprès des militaires de la base aérienne de Cognac le 4 juin 2024.
- Une autre convention reste en cours de mise en œuvre avec Addictions France afin de proposer une action collective auprès de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre de la prévention et des troubles de l'usage d'alcool et de consommations de produits stupéfiants.
- Une rencontre partenariale a eu lieu entre l'équipe du SAH dont le CHRS et celle du CMP judiciaire faisant suite à la convention liant les deux services dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violence conjugale. Cette rencontre a permis une mise en lumière sur les équipes en place, du fait de turn-over respectif de personnel, mais également de rappeler les objectifs communs dans la prise en charge des personnes placées sous- main de justice et d'évaluer des échanges de savoirs thématiques.
- Une rencontre partenariale a eu lieu avec quelques professionnelles du service SAH dont le CHRS et l'équipe du l'UMJP (Unité Médico-Judiciaire de Proximité) dans leurs locaux situés au Centre Hospitalier de Girac à Saint -Michel (16).
- Le parc locatif du SAH a connu quelques modifications ; la location d'un nouveau logement (CHRS) et la rupture de bail pour deux autres, dont un dans le cadre d'un bail glissant (CHRS).

5) POINT SUR LA LOI 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leur mise en œuvre est assurée par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation et de leur actualisation en lien avec la réglementation en vigueur. En 2024 ils ont fait l'objet d'un travail de l'équipe en question.

C'est à travers l'usage et la pratique professionnelle quotidienne que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils, dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, évictions dans le cadre des contrôles socio-judiciaires CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Liste des outils confondus :

- Le livret d'accueil.
- Le contrat de séjour.
- Le projet personnalisé.
- Le règlement de fonctionnement.
- La chartre des droits et des libertés.
- Enquête de satisfaction.
- Tableau quantitatifs permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels et leur évolution et la synthèse des données.
- La participation financière locative.

6) LES PARTENAIRES

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers.

Les partenaires financiers sont assez nombreux du fait de la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies.... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, AFPA, Charente intérim... et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégué du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

7) LES PROJETS EN COURS

- Une réflexion sur l'accès aux soins pour les personnes hébergées. La désertification médicale amène les travailleurs sociaux à devoir rechercher sur tout le département un médecin traitant, avec les personnes, afin d'assurer leur suivi sanitaire.

Nous avons pris attache avec la Pass de l'hôpital de Girac mais les hébergés ne peuvent être pris en compte dans leurs interventions du fait qu'ils soient déjà accompagnés de manière globale par l'établissement.

Si les consultations en pharmacie peuvent répondre à des problèmes de santé somatiques ponctuels, nous devons investiguer plus profondément avec nos partenaires de l'accueil l'hébergement et Insertion (AHI).

Ce constat demeure le même en santé mentale bien que les hébergés sortant de prison montrent pour la majorité un état de santé psychique plus stabilisé, dans le cadre de la sortie, après une longue peine. Les CMP permettent encore à ce jour d'orienter les personnes (CMP Lieu-dit) au besoin.

- Le CPOM du CHRS Kergo pour l'année 2025 qui nous permettra de revoir nos objectifs en lien avec les moyens alloués et de poursuivre cette spécificité d'accueil du public.
- La préparation de l'évaluation externe : la poursuite de l'uniformisation des outils institutionnels, leur mise en œuvre et leurs modifications en lien avec les réglementations en vigueur.
Cette année, nos outils de la loi 2002-2 ont été revu afin de redoter le règlement de fonctionnement, le projet personnalisé et la participation financière des usagers en accord avec la réglementation du code de l'action sociale et des familles mais aussi de manière à poursuivre le travail de responsabilisation en lien avec l'autonomie et l'intégration des réalités sociales auxquelles ces personnes ont été éloignées, en raison de l'incarcération.

8) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La préparation de l'évaluation externe (2026) durant l'année 2025 pour le CHRS Kergo représente une étape qui nous permettra de mesurer l'efficacité de notre organisation concernant ces places CHRS.

De plus, dans le cadre des évaluations partenariales des demandes d'admission centralisées par le SIAO, nous avons mobilisé les professionnels intervenants sur la partie hébergement, afin de rendre des évaluations plus objectives, nécessitant une note écrite motivant le refus ou l'acceptation de l'orientation, sous couvert de la direction. Cela permet dans cette phase d'apprécier les éléments de motivation, de mobilisation de la personne face à une dynamique de projet de réinsertion qui n'est pas toujours viable. Les critères de vulnérabilités et ceux de leurs compétences sont appréciés dans cette phase à travers ces entretiens préalables.

Cela nous amène à professionnaliser encore plus la phase d'admission et à améliorer nos procédures de pré- admission et d'admission, dans le cadre de notre CHRS. Ainsi, nous nous situons dans une cartographie territoriale plus visible aux côtés des autres opérateurs (CHRS, pensions de famille, IML...) et cela favorise une ouverture vers l'extérieur.

Enfin, Le CHRS KERGO SAH16-APLB garde sa spécificité d'accueil de public atypique sur notre territoire semi-rural. Si d'autres personnes placées sous mains de justice ou sortantes de prison sont admises dans d'autres CHRS au regard du nombre de places peu nombreuses dans le cadre de cette spécificité ; la volonté institutionnelle et historique de maintenir notre CHRS dans contexte social tendu (financier, législatif, réglementaire) demeure encore un enjeu éthique au sein de notre société croisant une politique sociale de lutte contre les exclusions et une politique pénale de réinsertion de personnes condamnées.

4 - Maisons Des Deux-Sèvres (Niort - 79)

1) Présentation

« Les Maisons des Deux-Sèvres » est un établissement dont le siège social est situé à Niort et comprenant quatre services :

- La Maison des Enfants qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (10 places)
- Le Placement familial qui accueille des enfants âgés de 6 à 16 ans (15 places)
- La Maison St-Jérôme qui accueille des adolescents âgés de 14 à 18 ans (9 places)
- Le Placement Educatif A Domicile qui accueille des enfants âgés de 0 à 18 ans (25 places).

Depuis le 15/12/24, deux services supplémentaires sont ouverts :

- La Chaumière qui accueille des enfants âgés de 12 à 16 ans (5 places)
- L'APMN qui accompagne des jeunes âgés de 16 à 21 ans (15 places).

Nos principales missions sont :

- Accueillir des enfants âgés de 0 à 18 ans, confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de l'accueil provisoire (art 221.1 et 222.5 du CASF) et de l'art 375 et suivant le code civil concernant l'assistance éducative.
- Offrir aux enfants accueillis un cadre sécurisant et structurant basé sur la confiance et à l'écoute à travers la relation éducative.
- Protéger et aider les enfants à découvrir leurs propres potentialités dans le cadre d'une démarche d'autonomisation individualisée.
- Favoriser le lien familial et soutenir les parents dans leurs pratiques éducatives.
- Proposer et/ou maintenir un travail d'accompagnement psychologique avec la psychologue de nos services, ou à l'aide d'un centre thérapeutique extérieur.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	24	6-18		
PEAD	25	0-18		
SAF	15	4-18	58	37 dont 12 AF
APMN	15	16-21		

	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	25 341	
Réel	22 777	89, 88 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
28	26	88

3) La problématique des personnes accompagnées

Les difficultés éducatives auxquelles peuvent être confrontées certaines familles et le caractère parfois inadapté du placement traditionnel ont nécessité la recherche d'une nouvelle forme de prise en charge à partir de ces critères : des difficultés éducatives pour certaines familles : certains parents, confrontés à des difficultés personnelles, ne sont pas en mesure d'assumer seuls leur fonction parentale et de faire face à des problématiques d'enfant qui peuvent les dépasser. Les mesures de P.E.A.D. sont ordonnées par le Juge des Enfants en amont d'un placement, de manière préventive afin de maintenir l'enfant dans son environnement familial, de préserver les liens existants et de garantir par un regard régulier et pluridisciplinaire les intérêts de l'enfant confié (sécurité, scolarité, santé, épanouissement psychologique...). Dans certaines situations, le P.E.A.D. vient consolider le retour du jeune dans sa famille après un placement en institution.

Dans un Placement Educatif A Domicile, le domicile n'est pas obligatoirement celui des parents. Les problématiques sont différentes d'une mesure à l'autre mais bien souvent, on observe une relation compliquée entre enfants et parents et la difficulté pour ces derniers à poser un cadre sécurisant.

La domiciliation du placement n'est pas nécessairement chez le père ou la mère de l'enfant. Ces situations particulières rendent plus complexe le suivi. Le rôle et la place de chacun nous semblent plus difficiles à identifier pour l'enfant. Les adultes eux-mêmes peuvent être dans cette confusion.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

La Maison des Enfants

La Maison des Enfants est un lieu dédié à l'accueil d'enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du département, dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire.

La tranche d'âge retenue s'étend de 6 à 16 ans.

La maison se situe dans le bourg de Celles sur Belle, petite ville classée « cité de caractère ».

Toutes les commodités sont présentes afin de pouvoir accompagner les enfants dans leur quotidien et dans le respect du cadre établi.

Les enfants sont pris en charge au quotidien, 365 jours par an.

Les entrées et sorties en 2024

La Maison des Enfants a une capacité d'accueil de 10 enfants. Cependant, l'équipe éducative a pu accueillir sur quelques mois 11 enfants en raison de l'arrivée d'une fratrie de deux petites filles dont la plus jeune était âgée de 5 ans.

Le groupe a changé avec le départ de 5 jeunes adolescents :

L'activité de l'année se résume par la prise en charge de 13 enfants, 8 filles et 5 garçons.

Contrairement aux autres années, l'âge moyen des enfants s'est rajeuni, compris entre 5 et 15 ans avec une majorité de filles.

Plusieurs enfants présentent des troubles du comportements et/ ou pouvant s'accompagner d'une déficience intellectuelle.

- 4 enfants bénéficient d'une notification MDPH,
- 1 enfant est suivi en hôpital de jour, 1 fois par semaine,
- 2 enfants ont une prise en charge CPM à raison d'une fois par semaine.

Départ : 5 adolescents :

- 4 adolescents de 13 à 15 ans ont bénéficié d'une orientation sur la Maison ST-JEROME (mars, juillet et décembre 2024).
- 1 adolescente a bénéficié d'une orientation à LA CHAUMIERE (décembre 2024).

Admissions : 3 enfants : 3 filles

- 1 accueil à la suite d'une rupture en famille d'accueil (SAF mars 2024),
- 1 accueil de deux fillettes de 5 et 8 ans à la suite d'un repli PEAD et du placement confirmé par le Juge des enfants.

Les Maisons des Deux-Sèvres se donnent les moyens de pouvoir réfléchir en interne à la continuité de la prise en charge des enfants, dans leur intérêt et en conformité avec leurs besoins.

Au 31 décembre 2024, 8 enfants étaient accueillis à la Maison des Enfants.

L'équipe éducative continue d'accompagner les enfants et leur famille pour retisser les liens dans l'objectif de favoriser une évolution positive.

Cependant, le constat est le même depuis quelques années, les situations des enfants sont amenées à se stabiliser sur le service mais pas au sein de leur famille.

Seule 1 jeune fille sur 10 ans a pu partir régulièrement en hébergement, à la suite d'un projet proposé au Juge des enfants et validé. En effet les Maisons des Deux-Sèvres ont pu budgétiser via un projet sur la parentalité avec la CAF et louer régulièrement un logement mis à disposition d'une mère et de ses deux filles accompagnées respectivement par la MDE et le SAF.

Les problématiques des enfants sont toujours très diversifiées, nous avons cependant pu observer une nette augmentation des troubles psychiques des enfants, accompagnés de violence verbale, physique, d'angoisses, d'aménagement scolaire...

La constitution de dossier MDPH est également en pleine évolution pour répondre aux besoins des enfants.

5 enfants bénéficient ou vont bénéficier d'une notification adaptée, 2 jeunes sont suivis par l'Unité pour adolescents dont une à l'hôpital de jour et l'autre par l'Equipe Mobile de Pédopsychiatrie. 3 enfants bénéficient d'un suivi CMP.

Moyenne du temps d'accueil :

- T : 5 ans (départ sur la MSJ en mars 2024),
- J : 4 ans et 4 mois (départ sur La Chaumière en décembre 2024),
- L : 4 ans et 3 mois (départ sur la MSJ en mars 2024),
- M : 2 ans et 11 mois (départ sur la MSJ en juillet 2024),
- T : 2 ans et 10 mois,
- L : 2 ans et 5 mois,
- C : 2 ans et 4 mois,
- M : 2 ans et 4 mois,
- L : 1 an et 10 mois (départ sur la MSJ fin décembre 2024),
- D : 1 an et 6 mois,
- K : 9 mois,
- L : 9 mois,
- M : 9 mois.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

Les enfants sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres, répartis comme suit selon les domiciles d'habitations des parents au 31 décembre 2024 :

- Bureau ASE CLOU-BOUCHET NIORT : 6
- Bureau ASE STE-PEZENNE NIORT : 3
- Bureau ASE MELLE : 2
- Bureau ASE PARTHENAY : 2

La Maison des Enfants accueille essentiellement des enfants des Bureaux ASE du sud du département.

La scolarité des jeunes de la Maison des Enfants

Les lieux de scolarité des enfants accueillis à la Maison des enfants sont multiples et diversifiés selon les besoins de chacun. Certains enfants sont orientés en milieu spécialisé.

Ce phénomène rend la prise en charge plus complexe au quotidien multipliant les accompagnements. Sur l'année 2024, les enfants ont fréquenté différents lieux scolaires de l'éducation nationale à l'éducation spécialisée :

- **Ecole primaire CELLES-SUR-BELLE** : 3 Accompagnement à pied ou en voiture par l'éducateur ou la Maitresse de maison.
- **Ecole primaire BEAUSSAIS** : 1 Accompagnement en voiture par l'éducateur ou la Maitresse de maison.
- **Ecole primaire VITRE** : 1 Accompagnement en voiture par l'éducateur ou la Maitresse de maison.
- **Collège CELLES** : 5 Trajets en autonomie par les collégiens ou accompagnement en voiture.
- **Collège MELLE** : 2 En autonomie à pied jusqu'à l'arrêt de bus.
- **Collège PRAHECQ** : 5^{ème} ULIS, suivi SESSAD IME : 1 Accompagnement transport adapté.
- **Collège BRIOUX UEE IME** : 1 Transport taxi de l'IME de MELLE.

L'équipe éducative :

L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de Psychologue, 8 temps plein éducatifs dont une éducatrice en contrat d'apprentissage, 2 Maitresses de maison, un contrat d'apprentissage éducatrice spécialisée, 2,6 temps plein de surveillants de nuit.

Depuis fin avril 2024, une éducatrice est passée sur un poste de coordination et intervient auprès de la Cheffe de service et de l'équipe éducative à raison de 0.25 etp.

Ses missions et sa connaissance du service et des enfants sont un atout pour la MDE. Ainsi elle peut suppléer la Cheffe de service sur certains rendez-vous, animer les temps de réunion en son absence, étayer et venir en appui auprès de l'équipe éducative.

La coordinatrice participe également à tous les Projets Personnalisés d'accompagnement.

Une réunion hebdomadaire se déroule le mardi de 13h30 à 16h30 en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Ce temps de travail est essentiel pour garantir le bon fonctionnement du service ainsi que l'accompagnement des enfants accueillis.

L'équipe éducative a accueilli sur l'année 2024 dans le cadre de stage :

- 1 monitrice éducatrice 2^{ème} année en apprentissage,
- 2 éducatrices spécialisées 2^{ème} année et 1^{ère} année,
- 1 étudiante BTS qui a travaillé plus particulièrement sur un projet spécifique en lien avec la déscolarisation d'une jeune adolescente et une autre jeune fille en aménagement scolaire. Le travail proposé et effectué avec ses deux jeunes adolescentes a donné lieu à un diaporama qu'elles ont pu présenter au reste du groupe, se soldant par la visite d'une chèvrerie. Cette recherche et mise en avant a permis une certaine valorisation mais également de redorer leur image face aux autres enfants. Elles ont présenté leur travail, la découverte d'un métier ainsi que la fabrication des fromages de chèvre.

Journée type sur la Maison des Enfants :

- Prise de poste de l'éducateur et de la maitresse de maison : 7h,
- Départ de la surveillante de nuit entre 7h15 et 7h30,
- Lever des enfants entre 6h30 et 8h en fonction de leur scolarité,
- Départ pour l'école et accompagnement selon besoin et âge de l'enfant,
- Prise en charge des enfants bénéficiant d'aménagement scolaire,
- Repas en présence des enfants sur site et ceux qui ne mangent pas à la cantine,
- Retour des enfants sur la MDE entre 15h00 et 17h15,
- Goûter,
- Devoirs,
- Douches et temps libre,
- Repas à partir de 19h00
- Temps calme/ tv / jeux,
- Coucher entre 20h15 et 21h selon l'âge et les besoins des enfants,
- Arrivée de la surveillante de nuit à 21h45,
- Départ des éducateurs entre 22h00 et 22h30.

Depuis deux ans, le déroulé des journées est souvent perturbé par les réadaptations de planning afin d'assurer une présence quotidienne sur la maison pour garder les enfants malades et/ou en aménagement scolaire.

Cela demande à l'éducateur de réorganiser son temps de travail, notamment de trouver de la disponibilité pour les écrits professionnels, les démarches administratives en lien avec les besoins des enfants en dehors de leur prise en charge.

Lien de l'équipe éducative avec les familles des enfants :

- **L'équipe éducative** propose un accompagnement global de l'enfant. Ainsi le travail auprès des familles est un axe essentiel à développer pour faire évoluer la situation de l'enfant auprès de sa famille. Il doit prendre appui et se décliner tel que stipulé dans le jugement en assistance éducative décidé par le Juge des Enfants, ou le contrat d'accueil administratif signé entre le département et les parents.

Ainsi les professionnels sont responsables de l'organisation et des modalités de rencontres des enfants avec leur parents, fratrie et /ou famille élargie.

➤ L'intervention de la psychologue est essentiellement centrée autour du travail avec les familles, à travers des entretiens familiaux, des visites médiatisées mais également auprès de l'équipe pluridisciplinaire à travers son expertise technique.

Sur la MDE, **la psychologue** intervient à 0,50 ETP.

Sur l'année 2024, elle a effectué **44 visites**. Ces visites peuvent être médiatisées ou encadrées et se déroulent au sein d'une AMS ou dans les bureaux à Niort.

Elle reçoit les enfants en entretien individuel tous les 15 jours. La prise en charge des enfants qui bénéficient déjà d'un suivi sur l'extérieur avant leur arrivée est maintenue.

Au cours de l'accueil, en lien avec la famille et à la suite d'échanges avec l'enfant, le CMP peut être sollicité pour une demande de soins en individuel ou en groupe.

Des contacts réguliers ont lieu entre la psychologue et les intervenants du CMP (Melle ou Niort) et l'équipe mobile.

Des entretiens avec la famille ont lieu régulièrement avec la psychologue et l'éducateur référent afin de travailler l'histoire familiale, les raisons du placement et la place de chacun.

Deux enfants ont été accompagnés à l'UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger) à l'hôpital de Niort à la suite de signalements effectués par notre service.

La psychologue participe aux réunions hebdomadaires, à la réalisation des PPA et est présente aux bilans prévus à l'ASE.

Elle bénéficie d'une supervision avec ses 2 autres collègues, à raison de 5 séances de 2 heures par an auprès d'une psychologue installée en libéral sur Niort.

Des rencontres avec les autres psychologues du secteur associatif des Deux-Sèvres, dans le cadre de RAMPE, sont organisées chaque trimestre et se déroulent en alternance au sein des différentes structures.

➤ De manière générale, les visites médiatisées sont réalisées par la psychologue avec ou sans l'éducateur référent. Elles se déroulent dans les locaux de Niort, de Celles-sur-Belle et parfois dans les Antennes Médico-Sociales.

Les visites encadrées et semi-encadrées sont réalisées par les éducateurs et se déroulent dans les mêmes locaux mais également à l'extérieur autour d'activités.

Quelques visites peuvent s'organiser au domicile des familles.

Le total de ces visites et rendez-vous sont conséquents et prennent une part importante dans le travail de l'équipe éducative mais également dans l'agenda de l'enfant.

➤ **383 rencontres** sur l'année 2024, ont été assurées par les différents membres de l'équipe, déclinées comme suit :

- **44** visites médiatisées,
- **183** visites encadrées ou semi-encadrées,
- **79** entretiens familiaux et/ou avec l'enfant, accompagnements à des rendez-vous,
- **77** réunions, bilans, entretiens avec les partenaires, audiences...

Cette année est encore marquée par une augmentation des visites à défaut des hébergements en famille.

Les prises en charge de plus en plus spécifiques des enfants notamment concernant le soin (CMP, psychomotricien, psychologue en libéral...)

Il est important de rappeler que la majorité des enfants accueillis sont issus de familles dont les parents sont séparés, ce qui peut multiplier par deux le nombre de visites.

Au cours de l'année 2024, le profil des enfants accueillis continue de se diversifier :

- 5 enfants bénéficient d'une notification MDPH ou en cours,
- 4 enfants prennent un traitement journalier,
- 2 enfants ont un suivi CMP,
- 2 jeunes filles ont rencontré de manière hebdomadaire l'UPA et l'EMPD,
- 2 enfants bénéficient d'une prise en charge SESSAD IME,
- 5 enfants rencontrent régulièrement la psychologue du service.

Les rendez-vous médicaux prennent également un temps important dans l'accompagnement des enfants. Beaucoup d'enfants présentant des troubles du comportement et de la relation à l'autre, sont orientés sur des collectifs.

Ces derniers peuvent adopter un comportement inadapté, agressif voire violent. Le rapport à la frustration et à l'autorité leur est difficile à accepter.

La promiscuité et la cohabitation sont des facteurs qui peuvent également engendrer des situations de violence.

L'année a été marquée par des passages à l'acte plus ou moins violent, se traduisant par des crises, de l'auto-agressions ou agression sur autrui.

Le SAMU et les pompiers ont pu être mobilisés quand la situation de l'enfant l'a nécessité pour être conduit aux urgences pédiatriques.

Des traitements médicamenteux neuroleptiques sont prescrits pour quelques-uns afin de les apaiser. L'équipe éducative travaille en partenariat avec l'UPA, CMP, CMPP, MDPH..., et ce quand cela est possible en lien avec les familles.

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet Individualisé d'Accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels

50 écrits ont été produits sur l'année contre 60 en 2023.

A chaque échéance du placement un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide sociale à l'enfance et du Juge des enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque évènement, pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille, doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et /ou le Juge des enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites/hébergements).

Les calendriers sont également produits par le référent et communiqués en suivant à l'ASE et aux parents.

Les temps forts de l'année

➤ Pendant les temps de vacances scolaires, les enfants ont pu partir en séjour avec des éducateurs pour découvrir différents lieux en France :

- Séjour à BIARRITZ pendant les vacances d'avril 2024,
- Séjour en BRETAGNE pendant l'été, avec les 10 jeunes ainsi que la sœur d'une enfant de la MDE accueillie sur le SAF,
- Séjour dans le Marais Poitevin avec les quatre plus jeunes du service,

Les enfants sont ravis de pouvoir partager des moments privilégiés avec leurs éducateurs dans un cadre différent, à travers des activités...

- Les enfants peuvent également partir en camp avec différentes associations telles que La Ligue de l'Enseignement, Beta PI. Ces temps sont essentiels et participent à leur socialisation. La plupart des enfants n'ont pas l'occasion de sortir de leur lieu d'accueil et du groupe. Les camps leur permettent de sortir de leur situation de placement et de se retrouver avec d'autres enfants, d'autres professionnels de l'animation,

- Pour la fête de fin d'année, l'équipe a organisé une Kermesse de Noël où chacun a pu se livrer à différents jeux. Les enfants ont pu partager des moments agréables avec tous les professionnels présents.

➤ De janvier 2024 à juin 2024, les enfants ont pu bénéficier de séances de sophrologie.

Le projet porté par une intervenante diplômée en sophrologie et intervenant auprès d'un public d'enfants, était de proposer aux enfants par petit groupe, de passer une heure ensemble et de partager des petits jeux autour des émotions. L'objectif était d'apporter à chaque enfant selon ses besoins des outils pour identifier les différentes émotions et les aider dans la gestion de manière plus adaptée.

A travers des jeux ludiques et des exercices de respirations, d'étirements, les enfants ont été initiés à des techniques de gestion de la colère, de la peur, angoisse, stress...

Ces séances ont pu être bénéfiques et attendues par la plupart des enfants notamment les plus petits.

Le Service d'Accueil Familial

Le Service d'Accueil Familial est un service éducatif à part entière depuis le 01 février 2020, dédié à l'accompagnement des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de placement administratif ou judiciaire, au sein d'une famille d'accueil.

Les bureaux éducatifs sont situés dans les locaux de la Maison des Enfants à Celles sur Belle.

Une salle de visite est aménagée et mutualisée entre la Maison des Enfants et le service du Placement Familial.

Les professionnels sont amenés à se déplacer selon les lieux de visites et rencontrent de manière régulière les enfants au domicile de leurs assistants familiaux.
La capacité d'accueil du service est de 15 enfants et adolescents.

Les entrées et sorties en 2024

Sur l'année 2024, le service d'Accueil Familial a accueilli majoritairement 16 enfants au lieu de 15, la volonté de l'établissement étant de répondre à la mise en sécurité des enfants le nécessitant. Ainsi une petite fratrie a été accueillie dans un contexte d'urgence, par une nouvelle assistante familiale recrutée en janvier. Ces très jeunes enfants ont pu bénéficier d'une mise à l'abri et d'un accueil pérenne, ce qui a permis de stabiliser leur situation et d'éviter ainsi une séparation.
19 enfants ont été pris en charge en 2024 contre 22 en 2023, 9 garçons et 10 filles avec une moyenne d'âge comprise entre 20 mois et 17 ans.

Entrées : 5 enfants et adolescents

- 1 fratrie de 2 enfants (20 mois et 6 ans) accueillis chez une assistante familiale, orientation du Dispositif d'Urgence et d'Accueil Diversifié de la Maison Départementale de l'Enfance à la suite d'une OPP.
- 1 petite fille de 3 ans et demi dont le juge a ordonné le placement à la suite d'une mesure PEAD, ses deux sœurs étant accueillies sur la Maison des Enfants.
- 1 adolescente de 15 ans orientée de la MSJ vers le SAF (Orientation prévue au retour de son Assistante Familiale qui avait demandé une disponibilité).
- 1 adolescent de 13 ans orienté de la MSJ vers le SAF.

Sorties : 4 enfants et adolescents

- 1 jeune garçon de 11 ans et demi : accompagnement vers un retour en famille : PEAD chez les grands-parents,
- 1 adolescente de 14 ans orientée sur un retour à la Maison des enfants,
- 1 adolescente de 12 ans orientée sur le petit collectif de la Chaumière,
- 1 adolescent de 15 ans orienté selon son projet sur la MSJ (scolarité + regroupement fratrie).

Il est important de préciser qu'une demande de réorientation sur un Lieu de Vie a été demandée en juin 2023 à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour qu'une jeune adolescente puisse bénéficier d'un rapprochement familial et ce en conformité avec les demandes du Juge des enfants.

Cette jeune fille toujours accueillie par le Service d'Accueil Familial, après plusieurs changements de lieux d'accueil durant l'année, a pu bénéficier d'une place au sein de la Chaumière à son ouverture en décembre 2024.

Cette année a également été marquée par des changements de projets et d'orientations concernant notamment 9 enfants et adolescents.

Les différents services des Maisons des Deux-Sèvres se donnent les moyens de travailler en interne des orientations et projets selon les besoins des enfants et dans leur intérêt. Ainsi, le lien entre les équipes pluridisciplinaires et la connaissance des missions de chacun restent primordiaux et un point fort des Maisons des Deux-Sèvres.

De quel secteur géographique viennent les enfants ?

Les enfants sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres, répartis comme suit selon les domiciliations des parents sur l'année 2024 :

- Bureau ASE CLOU-BOUCHET NIORT : 7
- Bureau ASE STE-PEZENNE NIORT : 7
- Bureau ASE ST-MAIXENT : 1
- Bureau ASE MELLE : 4

Le service du placement familial travaille avec l'ensemble des AMS du territoire mais plus particulièrement avec les bureaux ASE du sud du département.

L'équipe éducative pluridisciplinaire :

- L'équipe éducative se compose d'un mi-temps de Cheffe de service, un mi-temps de psychologue, 1,75 temps éducatif dont un éducateur et une coordinatrice intervenant également à 0.25 ETP sur la Maison Des Enfants.
- En janvier 2024, 14 assistants familiaux complètent l'équipe et accueillent au sein de leur domicile les enfants confiés. La moitié d'entre eux ne possèdent qu'une place dédiée aux enfants de l'établissement mais accueillent également d'autres enfants confiés directement par l'Aide Sociale à l'Enfance.
Les enfants sont pris en charge quotidiennement, 365 jours par an.
Cette année a été marquée par le départ de 3 Assistants familiaux, portant le nombre de 14 à 11 Assistants familiaux.
- Comme tous les services des Maisons des Deux-Sèvres, les éducateurs et la psychologue organisent et assurent les visites entre les enfants et leurs familles telles que nommées par le Juge des enfants dans l'ordonnance de placement, ou dans le contrat d'accueil. Toutes ces visites se déroulent dans nos bureaux à Niort, à Celles-sur-Belle, dans les AMS et parfois au domicile des familles suivant le projet de l'enfant.
- Sur le SAF, la psychologue intervient à 0,50 ETP. Sur l'année 2024, elle a effectué 59 visites. Ces visites peuvent être médiatisées ou encadrées et se déroulent au sein d'une AMS, dans les bureaux à Niort ou au domicile du parent selon les droits définis par le Juge des enfants dans le jugement. L'organisation de ces temps se fait en lien avec l'assistante familiale et nécessite beaucoup de temps de transport. Des entretiens avec les familles ont lieu régulièrement en présence de l'éducateur et/ou de la cheffe de service afin de travailler autour des raisons du placement, les difficultés rencontrées et la place de chacun.

Elle rencontre les enfants à la demande de l'éducateur ou de l'assistante familiale et prend contact avec le CMP si une prise en charge s'avère nécessaire. Une jeune fille a également bénéficié d'un suivi avec une psychologue en libéral.

Des contacts réguliers ont lieu entre la psychologue et les différents professionnels et des synthèses sont organisées au sein du CMP (Melle et Niort).

La psychologue a accompagné 2 enfants à l'UAVV (Unité d'Accueil des Victimes de Violences) à l'hôpital de Niort suite à une enquête concernant la mère.

Deux bilans neuropsychologiques ont été effectués en lien avec des troubles du comportement et afin d'accompagner au mieux ces 2 jeunes adolescents dans la prise en charge au quotidien et dans leur scolarité.

De plus, un adolescent a été accompagné chez une psychologue dans la Vienne pour une expertise demandée par le Juge des enfants.

La psychologue participe environ 4 fois par an aux journées régionales ANPF (Association Nationale des Placements Familiaux) qui se déroulent à Mansle (16). Ces temps permettent un échange autour des pratiques, l'actualité des placements familiaux et l'organisation d'une journée régionale qui devrait se dérouler en 2025.

La psychologue participe aux réunions hebdomadaires et à la construction des PPA et est présente aux bilans à l'ASE.

- Ainsi **266 visites médiatisées, encadrées ou semi-encadrées** ont été réalisées sur l'année 2024 contre 400 en 2023.
- **99 rendez-vous** ont été assurés par l'équipe (rdv parents, bilans, concertations, Audiences Juge des enfants, rendez-vous médicaux...).

Contrairement aux années précédentes, le nombre de visites à organiser et encadrer a diminué. Cela s'explique principalement par le fait que le service accueille des fratries. Les enfants sont confiés sur les mêmes temps de visites. Ce qui permet également aux professionnels de s'organiser pour les

encadrer chacun à leur tour. L'observation n'en est que plus riche puisque cela permet de croiser les regards. Cela concerne deux fratries de 3 et 2 fois 2 enfants, mais également deux enfants dont les sœurs sont accueillies sur la Maison des Enfants.

Il n'y a cependant que très peu d'évolution des droits d'hébergement qui ont tendance à être restreints et revus à la baisse.

Afin de protéger l'enfant et de permettre le maintien du lien, des visites encadrées voire médiatisées sont préconisées à la place.

Les objectifs de travail mis en place durant ces temps de rencontre sont la base du soutien à la parentalité. Les professionnels s'adaptent et prennent en compte les difficultés des parents à rentrer en relation avec leur enfant mais également du positionnement des enfants vis-à-vis de leurs parents.

Les éducateurs rencontrent régulièrement les enfants dont ils ont la référence, seuls ou en présence de l'assistant familial. Ils abordent le projet de l'enfant, son quotidien, sa scolarité, ses relations familiales. Les rendez-vous médicaux peuvent être assurés par les assistants familiaux, les éducateurs et les parents.

La scolarité est accompagnée par l'éducateur en lien avec l'assistant familial et la famille. L'aide aux devoirs est assurée par l'assistant familial ou l'école quand cela est possible et/ou nécessaire.

L'équipe éducative participe au temps de bilan prévu par l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'une audience ou à des concertations lorsque la situation de l'enfant change et qu'il est nécessaire de repenser son projet.

La scolarité / Projet professionnel :

L'équipe éducative accompagne la scolarité des enfants confiés de manière adaptée selon leurs besoins.

Ainsi sur l'année 2024, les enfants selon leur âge et niveau ont fréquenté différents établissements de l'éducation nationale mais également médico-sociaux et se répartissent comme suit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

- Ecole primaire : 8
- Ecole maternelle : 4
- IME : 1, UEE
- Collège : 4, 2 ULIS +1 suivi SESSAD IME (1 entrée au collège en sept 24)
- Lycée : 2 Lycée agricole (à la rentrée de septembre 24)
- EREA : 1
- ITEP : 1 + des inclusions scolaires

Les projets personnalisés des enfants

Dans le cadre de la démarche qualité, la trame du Projet individualisé d'accompagnement a évolué de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant. Ce document est le résultat d'un travail construit avec les équipes éducatives.

Les éducateurs référents sont responsables de l'élaboration du projet et doivent le construire en collaboration avec la famille et l'enfant. Ce travail doit se dérouler de manière à rendre l'enfant acteur de son projet au même titre que les détenteurs de l'autorité parentale.

Une fois finalisé, il est co-signé par la famille, l'enfant, l'éducateur référent, la psychologue et la cheffe de service.

Chaque année, à l'échéance du placement de l'enfant, le projet doit faire l'objet d'une évaluation afin de le repenser et de réadapter les objectifs en lien avec les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les écrits professionnels

59 écrits ont été produits sur l'année.

A chaque échéance du placement un rapport d'évolution est rédigé par le référent éducatif de l'enfant à destination de l'Aide sociale à l'enfance et du Juge des enfants lorsque la situation de placement est judiciaire.

Chaque évènement pouvant avoir un intérêt ou un impact sur la bonne évolution de l'enfant et de sa famille doit être relayé également sous la forme d'une note d'information.

Ainsi l'ASE et /ou le Juge des enfants doit(vent) redéfinir les objectifs de travail en lien avec la famille et l'enfant ou les modalités de rencontre (visites / hébergements).

La Maison des Enfants

➤ Mouvement de professionnels :

Quelques mouvements ont eu lieu cette année avec le départ de 2 professionnels.

- Une éducatrice fin avril 2024 : poste de coordinatrice 0.75 sur le SAF et 0.25 sur la MDE,
- Un éducateur en juillet 2024 : mobilité sur un autre établissement de l'APLB,
- Une Maitresse de Maison : prise de poste sur un poste éducatif au sein de la MDE,
- Arrivée d'un Moniteur éducateur en septembre 2024,
- Arrivée officielle d'une éducatrice spécialisée qui a obtenu son diplôme à la suite de ses 3 ans d'apprentissage,
- Un éducateur : en décembre 2024, mobilité en interne sur un poste éducatif à l'ouverture de La Chaumière.

L'équipe doit continuer à se stabiliser et retrouver une cohésion et cohérence de travail cela afin de garantir une qualité d'accompagnement en lien avec les besoins des enfants.

Le Service d'Accueil Familial

- Des mouvements de professionnels avec le départ de l'éducatrice à 0.75 ETP et l'arrivée d'une Coordinatrice à 0.75 ETP.
- Une assistante familiale toujours en arrêt maladie longue durée,
- Le retour d'une Assistante Familiale ayant demandé une disponibilité de septembre 2023 à juin 2024,
- Une Assistante Familiale a obtenu son diplôme DEAF,
- Deux Assistantes familiales recrutées en lien avec les besoins du service,
- Départ de 3 Assistants Familiaux,
- 3 Assistants Familiaux ont débuté la formation DEAF.

La Maison Saint-Jérôme

La Maison Saint-Jérôme (MSJ) dispose d'une capacité d'accueil de 9 jeunes, filles et garçons de 14 à 18 ans qui sont accueillis dans le cadre d'un contrat administratif ou d'une mesure judiciaire (mesure d'assistance éducative prononcée par un Juge pour Enfants). Un service APMN de 3 places est rattaché à la Maison Saint-Jérôme pour des jeunes âgés de plus de 16 ans. Ces jeunes peuvent bénéficier d'un CJM.

La Maison St-Jérôme est située à Niort, 39 rue de la Blauderie, maison achetée par l'APLB en 2004 et ouverte 365 jours par an, 24h/24. Cette grande maison de type familial de 400 m2 bénéficie d'un parc extérieur arboré proposant un cadre agréable.

La Maison St-Jérôme est implantée dans un quartier résidentiel au nord-est de Niort, à un quart d'heure à pied du centre-ville, bien desservie par les transports en commun (gratuits) et bénéficiant d'un environnement favorisant l'insertion (écoles, commerces de proximité).

Cette situation géographique permet de favoriser la prise d'autonomie par les jeunes accueillis.

L'aménagement de la Maison St-Jérôme offre un cadre sécurisant avec des espaces de vie collectifs et des espaces privés distincts. Les chambres sont individuelles.

Le service APMN dispose de 5 appartements type studio T3, diffus dans Niort.

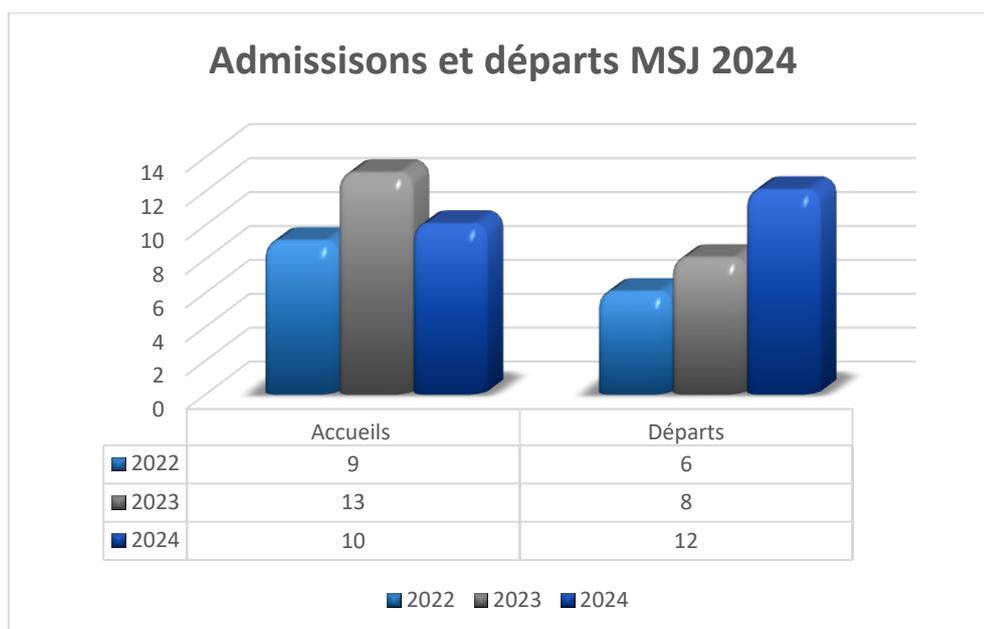
La Maison St-Jérôme dispose également temporairement de trois places pour des « situations complexes » qui ont pris fin en mai 2024. Ces accueils répondent à un besoin ponctuel du département

à la suite d'un rapatriement de jeunes de la région parisienne (fermeture administrative de leurs lieux d'accueil).

Les principales missions sont :

- Accueillir des adolescent(e)s âgé(e)s de 14 à 18 ans et plus en APMN, en difficulté psychosociale, confié(e)s par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) afin de les protéger, au titre de l'accueil provisoire (art 221.1 et 222.5 du C.A.S.F.) et de l'article 375 et suivant du code civil concernant l'assistance éducative,
- Offrir aux adolescent(e)s confié(e)s, un cadre sécurisant et structurant basé sur la confiance et l'écoute par la relation éducative,
- Protéger et aider les adolescent(e)s à découvrir leurs propres potentialités, à faire émerger des projets scolaires et professionnels dans le cadre d'une démarche d'autonomisation individualisée,
- Favoriser le lien familial, dans le respect de l'ordonnance du jugement. Soutenir et guider les parents dans leurs pratiques éducatives,
- Proposer et/ou maintenir un travail d'accompagnement psychologique en lien avec la psychologue du service et des services extérieurs,
- Préparer la sortie du dispositif et à la majorité (logement autonome, travail ou contrat d'apprentissage, démarches administratives...).

- **Les admissions et les départs**



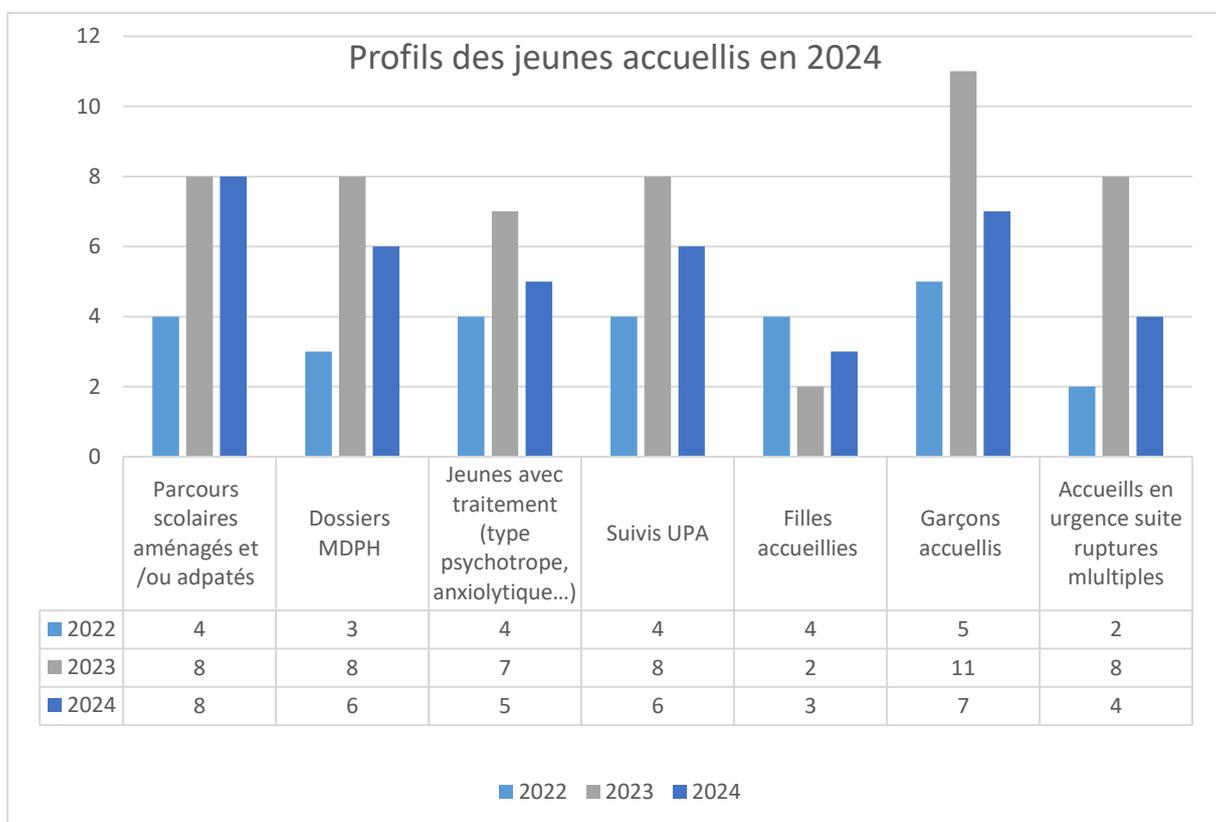
10 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2024 contre 13 en 2023.

Entre 4 et 5 jeunes sont en APMN en 2024 dont un jeune issu d'un département voisin dans le cadre de son projet scolaire.

- Sept jeunes sont issus des services des Maison des Deux-Sèvres (4 arrivent de la MDE, 2 du PEAD, dont une en CJM et un du service SAF),
- Trois jeunes sont arrivés dans l'urgence à la suite de ruptures multiples de leurs précédents lieux d'accueils (LVA, Dordogne, MDE de Thouars),
- 13 jeunes ont quitté la Maison Saint-Jérôme en 2024 contre 8 en 2023,

- Deux départs en établissement étant habilités à recevoir les situations complexes (fermeture appartement « Situations complexes » au MD2S),
- Deux en PEAD, (un APLB, une en structure extérieure, pour rapprochement familial et placement inefficace en collectif),
- Deux réorientations, à la suite d'un évènement grave survenu à la Maison St-Jérôme (Dégradations importantes, agressions sur le personnel),
- Deux sur le service SAF des Maisons des Deux-Sèvres en raison d'une incompatibilité avec un accompagnement en collectif,
- Une main levée de placement (jeune en APMN) à la suite d'un appel de la mère,
- Deux retours au domicile maternel (une fin de contrat administratif à la suite de comportements déviants du jeune homme, et un retour à la suite d'une menace au couteau envers deux professionnels, jeune accueilli en urgence suite PEAD et en attente de placement),
- Un jeune majeur qui n'a pas souhaité rester dans l'appartement,
- Un jeune accueilli sur un autre établissement à la suite d'une IP en permutation avec un autre jeune.

• **Profils des jeunes accueillis**



Les jeunes accueillis sont majoritairement des garçons.

Fin 2024, 80% de l'effectif est masculin.

La Maison-St-Jérôme a accueilli 3 filles en 2024, soit le même nombre qu'en 2023, et 7 garçons contre 11 en 2023.

En 2024, la moyenne d'âge des jeunes accueillis est entre 13 et 15 ans.

Cette tendance a amené les éducateurs à réajuster leurs pratiques d'accompagnement, les besoins étant davantage axés sur l'accompagnement aux devoirs, à la gestion du quotidien (linge, hygiène...) et la proposition d'activités sous toutes ses formes (ludiques, sportives, loisirs...).

La Maison-St-Jérôme a accueilli en 2024, 9 jeunes sur 10 bénéficiant d'un parcours scolaire adapté. Six jeunes bénéficient d'une notification MDPH. Cette tendance amène l'équipe à s'adapter en permanence et à innover. En effet, ces multiples adaptations de parcours scolaires amènent les jeunes

à être davantage présents au sein de la Maison-St-Jérôme. L'équipe éducative doit donc adapter son organisation en tenant compte de cette présence massive de jeunes sur la structure.

Deux tiers des jeunes accueillis bénéficient d'un suivi UPA. Plus de 50% des jeunes bénéficient d'un traitement de fond au quotidien. Le mal être des jeunes se traduit notamment par des passages à l'acte suicidaires, scarifications, consommation de toxiques, fugues, violences physiques et verbales...

Les jeunes accueillis ont des rendez-vous médicaux importants (kiné, orthodontie, ophtalmologue, spécialistes divers ...). Il est constaté que peu d'entre eux arrivent avec un suivi santé à jour. En plus de ceux-ci, les consultations pour maladie au quotidien s'avèrent importantes (entre 6 et 10 rendez-vous mensuels). Les jeunes accueillis somatisent leur mal être au quotidien. Le soin prend une place importante au sein de la Maison-St-Jérôme.

Les passages aux urgences sont toujours conséquents en 2024, pour passages à l'acte suicidaires, consommation d'alcool, crise nécessitant l'intervention des secours.

La majorité des jeunes accueillis sont issus des bureaux ASE du niortais en 2024, soit 70% (trois du Clou-Bouchet Niort ; trois de l'AMS Sainte-Pezenne ; trois de Melle ; un de Parthenay).

La proximité géographique dans la majorité de accueils permet aux professionnels de multiplier les rencontres avec les familles et facilite l'autonomie des jeunes pour les déplacements en DVH.

- **Scolarité/projets professionnels**

En 2024, les 10 admissions disposent d'une scolarité et/ou d'un projet professionnel comme suit :

- Un jeune dans le refus de se rendre au collège, parcours aménagé mis en place, refusé
- Une jeune dans le refus de se rendre au collège, parcours aménagé mis en place, refusé
- Une jeune ULIS 4^{ème}
- Un jeune en fin de scolarité à l'EREA
- Une jeune à l'UEAJ
- Une jeune en ULIS 3^{ème}
- Un jeune collégien 4^{ème}
- Un collégien en 4^{ème} avec parcours aménagé
- Un jeune collégien, avec notification ITEP, parcours aménagé
- Un jeune avec notification ITEP exclu du groupe, parcours sur le PAS (entre 2 et 5h par semaine)

Il est noté une augmentation considérable des parcours aménagés (90% des jeunes accueillis disposent d'un aménagement scolaire, parcours aménagé, adapté) sous formes de PIRET, PAFI, certificat de pédopsychiatre.

Des rencontres avec les établissements sont réalisées plus fréquemment étant donné les ESS, rencontres partenariales pour aménagements. Les situations, de plus en plus complexes en termes de projets scolaires, en lien avec les troubles psychologiques importants nécessitent des rencontres plus fréquentes. Les appels téléphoniques sont quasi quotidiens avec les établissements scolaires (absences, organisations aménagement, RDV soins...).

- **Organisation du service**

La Maison Saint-Jérôme fonctionne de la manière suivante :

Des réunions hebdomadaires, tous les mardis de 13h à 17h, sont fixées pour planifier et organiser la prise en charge des jeunes accueillis. Elles permettent également, avec l'apport de la psychologue du service, une réflexion et une analyse autour de chaque situation.

La première partie est dédiée au fonctionnement (point technique) et à la coordination (ajustement du planning en lien avec l'actualité du service).

Le second temps est consacré aux situations des jeunes dans la globalité ou sur un aspect précis de l'accompagnement.

En 2024, 18 réunions PPA (élaboration ou actualisation) ont été réalisées. Ces PPA sont élaborés en dehors de réunions hebdomadaires, en équipe pluridisciplinaire après recueil des grilles d'observation de tous les professionnels.

Les concertations avec l'ASE (bilans, point de situation) ont nettement diminué. Quatre audiences ont eu lieu courant 2024 en assistance éducative.

Les professionnels bénéficiaient d'analyses des pratiques professionnelles jusqu'en mai 2024. Un nouveau cahier des charges a été élaboré pour une reprise avec un intervenant différent, à la demande de l'équipe. Les séances d'APP reprennent début 2025.

Journée type en période scolaire :

- Réveil, petit déjeuner, départs échelonnés (collège, lycée, stage, terrain d'apprentissage...),
- Pour les jeunes déscolarisés : lever à 8h, petit déjeuner 8h30, déjeuner 12h30,
- 16h45/17h15 : goûter,
- Entre 17h et 19h : aide aux devoirs, douche, détente et sorties autorisées en fonction du projet (sauf mercredi, sorties plus longues autorisées, entre 14h et 19h),
- 19h30 : dîner (services effectués à tour de rôle par les jeunes selon un planning établi),
- Après repas : activités proposées (ex : jeux de société, télévision ou loisirs libres),
- 21h45 : chaque jeune est dans sa chambre, portable rendu (possibilité de le garder pour les 17 ans et plus en fonction du projet).

Journée type Week end et vacances :

- Réveil tardif possible (présence au repas du midi demandée),
- Petit déjeuner de 8h à 10h30,
- De 10h30 à 11h, encas possible,
- Télévision autorisée toute la matinée,
- Déjeuner à 12h30,
- Sorties autorisées entre 14h et 19h ou activité avec les éducateurs/ sorties de groupe,
- Dîner à 20h30,
- Coucher à 22h45,

Un conseil des jeunes est mis en place une fois tous les quinze jours. Celui-ci est investi et permet de libérer la parole, proposer des activités, planifier les vacances.

Cette instance est intégrée par tous et riche en réflexion, les jeunes y sont forces de propositions et leurs projets peuvent ainsi devenir concrets dans la mesure du possible. Un éducateur centralise et organise celui-ci.

L'équipe éducative doit en permanence réajuster son accompagnement et organiser les temps où les jeunes sont présents (notamment dû à la déscolarisation, les emplois du temps aménagés...). Les jeunes nécessitent un accompagnement individualisé étant donné leurs troubles multiples. Le collectif de 9 jeunes peut alors mettre à mal ces jeunes qui ne peuvent pas être continuellement en relation duelle. Les activités de groupe et les repas peuvent s'avérer difficiles et anxiogènes pour certains.

Travail avec les familles :

La Maison St-Jérôme propose des entretiens réguliers avec les familles afin de créer du lien et permettre à ces derniers de reprendre une place auprès de leurs enfants. Une visite de la structure est systématiquement proposée dès l'accueil puis des entretiens réguliers. Ceux-ci sont indispensables pour la cohérence entre l'équipe éducative et les familles.

En 2024, sur 10 accueils, 6 jeunes ne bénéficient d'aucun hébergement (nuitées) en famille.

1 jeune ne bénéficie d'aucun lien familial (décès).

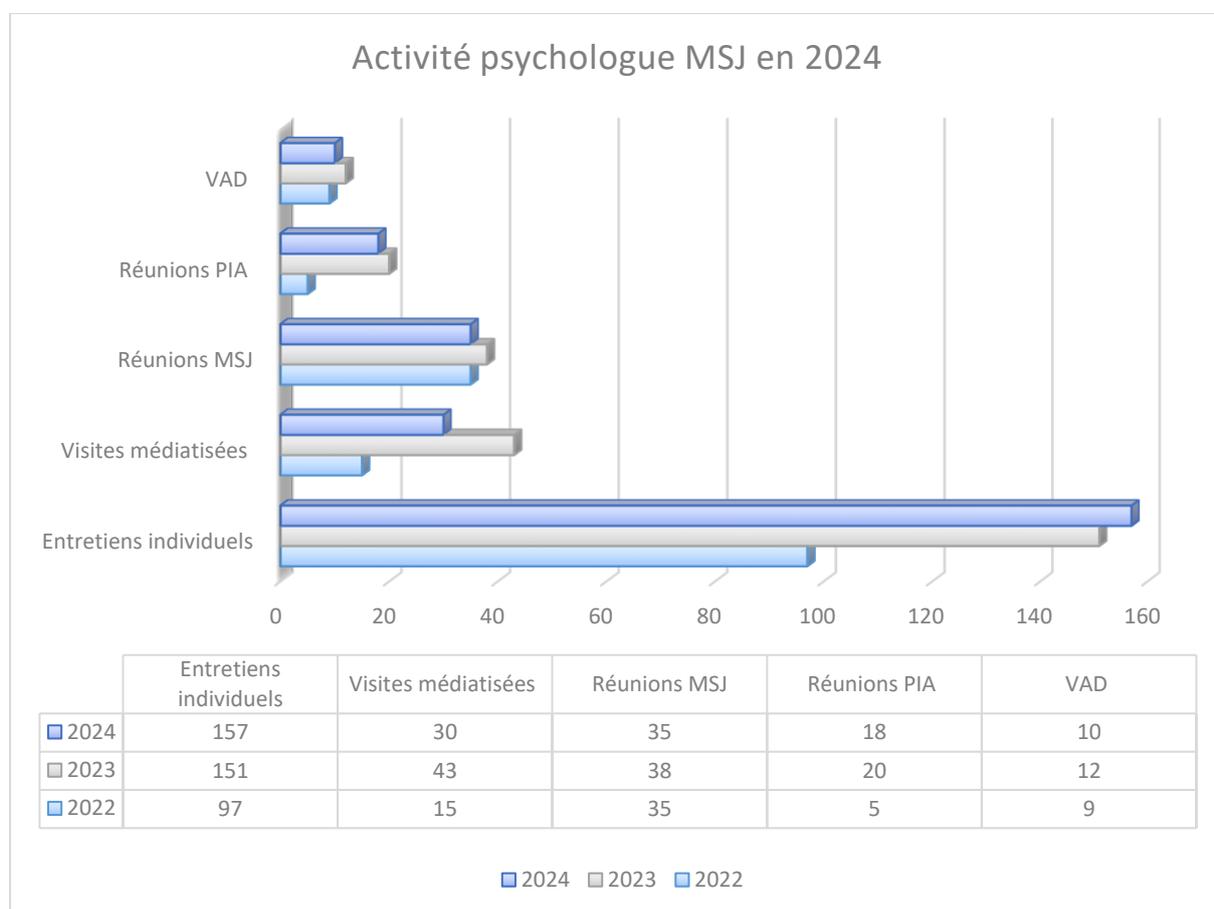
La majorité des jeunes bénéficient de droits de visites encadrées et/ou médiatisées, ou libres.

Les liens parents/enfants sont travaillés sous diverses formes, en fonction des jugements. En 2024, nous comptons 30 visites médiatisées avec la psychologue ainsi que 38 visites encadrées par les éducateurs.

Au-delà du respect de l'ordonnance et des DVH, l'équipe éducative s'efforce de mettre du sens au divers visites entre les jeunes et leurs familles et rencontre régulièrement ces dernières. Des activités supports ou des sorties sont proposées en présence d'un professionnel. L'objectif étant de restaurer ou maintenir le lien de manière ludique et adaptée et d'instaurer une relation de confiance entre les familles et les professionnels.

Trois familles de la Maison St-Jérôme ont pu participer aux ateliers à médiation arts plastiques proposés par les MD2S. Les retours sont positifs et bénéfiques à la relation. Les familles souhaitent renouveler ces ateliers. L'idée est de poursuivre pour 2025.

- **Activité psychologue du service**



Les entretiens individuels augmentent du fait de la fragilité psychologique des jeunes. Les visites médiatisées diminuent en raison des droits orientés vers des visites encadrées ou semi encadrées.

Le PEAD (Placement Educatif A Domicile)

L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Les sorties

Au cours de l'année 2024, 14 jeunes sont sortis des effectifs du service.

- 2 mainlevées de placement (notion de danger écartée)
- 12 placements institutionnels.

Les admissions

Le service a effectué 16 admissions en 2024.

Au total, le service PEAD a suivi 37 situations en 2024.

La scolarité

	SEPTEMBRE 2024
Moins de 3 ans	3
Maternelle	5
Primaire	9
Collège	6
Lycée	4
IME, ITEP	1
U.E.A.J	2
APPRENTISSAGE	0
A.F.P.A	0

Principales actions effectuées

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Visites à domicile (V.A.D)	192	547	657	637	640
Visites encadrées (V.E)	108	113	114	98	83
Visites médiatisées (V.M)	52	56	8	23	13
Rencontres parents (au domicile ou dans nos bureaux)	55	76	119	101	112
Rencontres enfants (au domicile, dans nos bureaux, ou en extérieur)	80	172	299	250	278
Rencontres partenaires (U.P.A, écoles, U.E.A.J, mission locale, C.C.A.S, clubs de sport, police, gendarmerie...)	48	86	106	97	103
Rencontres parents et/ou enfants + chef de service (admission, présentation P.I.A, recadrage ordonnance...)	28	34	36	23	31
Rencontres Antennes Médico-Sociales (commission relais, admissions, bilans, concertations...)	49	57	68	31	45
Audiences au tribunal (assistance éducative, pénal et cours d'appel de Poitiers)	23	16	32	17	21

Au regard de ce tableau, on note une stagnation des visites à domicile sur les trois dernières années. Cela traduit également la volonté affirmée du service d'être présent dans le quotidien des familles afin d'en comprendre leurs fonctionnements, d'identifier les problématiques et de proposer un accompagnement adapté.

Nous ne commenterons pas les chiffres concernant les visites médiatisées, encadrées et semi-encadrées qui dépendent principalement des ordonnances du Juge des Enfants.

Cependant, au cours de cette année 2024, nous avons poursuivi l'intensification de la fréquence des rencontres avec les parents ainsi que celles avec les enfants. Nous avons utilisé des supports divers et variés (repas partagés, activités de plein air, médiathèque, ateliers cuisine et pâtisserie...).

La psychologue est présente sur le service de Placement Educatif A Domicile, à raison d'un mi-temps. Elle rencontre chaque enfant/adolescent ainsi que sa famille dans les jours suivants l'admission.

Parmi l'ensemble des jeunes accueillis en 2024, tous (37 en file active) ont accepté de venir à la première rencontre individuelle avec la psychologue.

Certains jeunes sont également suivis sur l'extérieur (UPA, CMPP, CMPEA etc.). Ainsi pour ces derniers, la psychologue ne propose que des rencontres ponctuelles et non un suivi régulier afin de ne pas interférer avec le suivi existant. Néanmoins, le lien avec les partenaires dans ces suivis est également à prendre en compte, demandant disponibilité, contacts téléphoniques réguliers et déplacements.

La psychologue effectue également les visites médiatisées ou entretiens familiaux seule et/ou en co-intervention avec un éducateur. Ces visites donnent lieu à des écrits joints aux rapports éducatifs et transmis au Juge des Enfants à chaque fin de mesure.

Elle réalise des entretiens familiaux en lieu neutre, et peut aussi voir les enfants/adolescents en entretien individuel afin d'évaluer la nécessité ou non d'orienter ces derniers vers une structure de soins.

Au niveau institutionnel, la psychologue participe aux réunions d'équipes (un temps de réunion hebdomadaire) où elle apporte son regard spécifique et son analyse concernant la problématique des jeunes. Elle est également présente et apporte un regard clinique lors des réunions concernant le projet individualisé d'accompagnement.

Elle se joint également, avec le chef de service et les éducateurs, aux commissions d'admission des jeunes qui ont lieu dans les AMS ainsi qu'aux différentes rencontres avec les partenaires (UPA, AMS...). fin d'enrichir sa réflexion quant à la clinique de l'adolescent et à l'évolution de cette population, elle participe aussi à des rencontres trimestrielles entre psychologues des Deux-Sèvres.

L'augmentation du nombre de situations demandent un temps d'intervention supplémentaire, des échanges réguliers avec les éducateurs référents des situations, des temps d'écrits, de rencontres partenariales, ainsi que des temps de réunions pluridisciplinaires afin de mettre en place les projets individualisés d'accompagnement et d'évoquer les différentes problématiques familiales et individuelles. Ce manque de temps impacte nécessairement la qualité des suivis en cours, contraignant alors à prioriser certaines situations « plus urgentes » que d'autres et ne permet pas un suivi régulier et/ou hebdomadaire des enfants/adolescents.

5) Les temps forts de l'année

En 2024, les jeunes accueillis ont pu voir l'organisation des espaces communs et privés évoluer :

- Réaménagement du salon,
- Réaménagement de la salle à manger afin de disposer d'un espace sacralisé pour la prise de repas.

Ceci afin de respecter les espaces et de pouvoir disposer d'un salon adapté, puisqu'initialement les repas étaient pris dans la cuisine et la salle à manger faisait office de salon également.

En mai 2024, les jeunes en situation complexe accueillis dans le cadre de la demande du département en urgence ont été réorientés.

Au cours de l'année 2024, le quotidien des jeunes a pu évoluer en termes d'activités proposées sous forme de projet à long terme.

- Projet citoyenneté en partenariat avec la Ligue enseignement, une action en lien avec la citoyenneté un jeudi par mois sur des thèmes actuels (réseaux sociaux, relations filles garçons, écologie, les différences...),
- Mise en place d'un tableau d'activités afin de ritualiser et permettre aux jeunes de se repérer, les activités étant proposées par les jeunes lors des conseils des jeunes,
- Mise en place d'ateliers escalade,
- Mise en place de séances d'équithérapie,
- Des ateliers sportifs ont été reconduits pour les jeunes en situation complexe jusqu'en mai 2024.

La Maison St-Jérôme a proposé aux jeunes accueillis au cours de l'année 2024 plusieurs séjours leur permettant de pouvoir s'ouvrir à l'extérieur et rompre avec le quotidien de la Maison-St-Jérôme. Ces séjours ont été pensés en fonction des projets des jeunes et des difficultés/de la complexité des jeunes accueillis au quotidien. Des séjours par petit groupe se sont mis en place dans l'optique de répondre aux besoins d'individualité et permettre à chacun de trouver sa place.

- Séjour à Center Parcs, en février 2024 dont l'objectif était « prendre soin de soi »,
- Séjour pour les jeunes en situation complexe dans les Pyrénées,
- Séjour au parc Astérix, en juillet 2024,
- Séjour festival « les déferlantes » en juillet 2024, pour les APMN et plus âgés de la MSJ,
- Séjour zéro connexion en tente, en août 2024,
- Séjour à Jard-sur-Mer, en août 2024,
- Séjour à Angoulême en octobre 2024,
- Un séjour « Challenge APLB » pour trois jeunes.

Deux jeunes ont pu bénéficier de camps individuels en lien avec leurs souhaits (camp moto, camp à la mer).

Ces types de séjours ont été proposés en priorité aux jeunes ne bénéficiant pas ou peu d'hébergements en famille.

Deux séjours de répit ont été organisés afin de pouvoir permettre aux jeunes les plus en difficultés de rompre avec le collectif et de les amener à un travail sur soi. Ces séjours ont été bénéfiques et ressourçant. Les professionnels de la Maison-St-Jérôme développent cette culture de séjours « d'apaisement » lorsque cela est nécessaire pour le jeune et/ou le groupe.

L'acquisition de 5 logements APMN a permis de pouvoir organiser des repas individuels extérieurs (courses, confection, jeux de société) pour des jeunes nécessitant une mise à l'écart. Ces temps ont été bénéfiques pour les jeunes y participant mais également pour l'apaisement du groupe.

Ces projets novateurs permettent un mieux-être, un apaisement des jeunes et sont reconnus des partenaires extérieurs et des familles.

Diverses sorties à la journée sont toujours d'actualité en 2024 : sorties culturelles, visite de châteaux, karting, patinoire, évènement sportif, marché de Noël, concert à l'Acclameur, journée plage... Les éducateurs mettent en place des sorties nature, sportives et écocitoyennes.

En fin d'année passée, les jeunes avaient pu élaborer un projet concernant l'aménagement des chambres et notamment la personnalisation, l'individualisation de celles-ci. L'idée est que chaque jeune puisse investir sa chambre en ayant choisi une partie du mobilier, les décorations et que les chambres ne se ressemblent pas forcément. Chaque jeune a pu établir des devis, repérages en magasin, accompagné d'éducateurs. L'objectif est de pouvoir offrir cette opportunité à chaque jeune dès son arrivée. Ce projet perdure toujours en 2024. Les résultats sont bénéfiques et amènent les jeunes à prendre davantage soin de leur chambre.

La diversité des modalités d'accueil a permis aux jeunes des différents services de participer à des actions collectives et de se socialiser davantage (notamment pour les situations complexes, qui, une fois stabilisées, ont pu parfois rejoindre le collectif sur des activités ponctuelles).

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Concernant le travail sur la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein des différents services, il s'est mis en œuvre en 2024 comme suit :

- La finalisation du travail d'élaboration des projets de service initié en 2022, qui a abouti à 9 rencontres collectives pluridisciplinaires, mobilisant plus de 40 professionnels,
- La mise en œuvre du Projet d'Établissement réécrit en 2023, fruit de 18 réunions impliquant 34 professionnels,
- La préparation et le suivi des actions issues de l'Évaluation Externe.

Au cours de l'année 2024, la MECS Maisons des Deux-Sèvres a poursuivi avec détermination sa démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services. Cette dynamique s'inscrit dans notre engagement constant à offrir aux enfants et aux jeunes accueillis, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement structurant et bienveillant, garantissant des conditions de vie et d'épanouissement optimales.

La première étape essentielle de cette démarche a été de poursuivre l'analyse des besoins et des attentes des jeunes et de leurs familles. Le recueil de ces attentes s'est poursuivi tout au long de l'année, avec une implication renforcée des professionnels et des parties prenantes.

Sur la base des axes d'amélioration identifiés, notamment à travers la mise en œuvre du Projet d'Établissement et les recommandations de l'Évaluation Externe, des actions spécifiques ont été poursuivies et adaptées afin de répondre efficacement et durablement aux besoins des jeunes et des familles. Ces actions concernent l'organisation des activités éducatives, l'encadrement du personnel, la gestion des ressources matérielles et humaines, ainsi que la communication avec les familles et les partenaires institutionnels.

Conscients que la qualité des services repose sur l'engagement et les compétences des équipes, la formation continue a été renforcée. Des sessions régulières de formation ont été proposées aux professionnels pour approfondir leurs compétences techniques et relationnelles, tout en les sensibilisant aux enjeux de la bientraitance et de l'amélioration continue. La bientraitance constitue un principe fondamental de l'accompagnement éducatif au sein de notre MECS. En 2024, nous avons poursuivi nos efforts pour garantir aux enfants et aux jeunes confiés un cadre sécurisant, respectueux et bienveillant, favorisant leur épanouissement personnel et leur autonomie.

L'ensemble des professionnels de la MECS est sensibilisé et formé aux principes de la bientraitance, à travers des échanges réguliers en équipe, des formations spécifiques et un accompagnement managérial axé sur la qualité de la relation éducative. Chaque professionnel est invité à adopter une posture réflexive et à questionner ses pratiques afin de prévenir toute forme de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou institutionnelle.

L'évaluation des actions mises en place constitue un pilier essentiel de notre démarche d'amélioration continue. Une attention particulière a été portée à l'ancrage d'une culture du changement au sein des équipes, favorisant l'écoute, l'adaptation et l'innovation dans les pratiques professionnelles.

En 2024, la MECS Maisons des Deux-Sèvres a également structuré un comité de suivi du Projet d'Établissement et de l'Évaluation Externe. Ce comité, qui s'est réuni à deux reprises au cours de l'année, a permis un travail approfondi sur les fiches actions du Projet d'Établissement. Grâce à cette mobilisation, la quasi-totalité du plan d'actions défini suite à l'Évaluation Externe a été mise en œuvre, témoignant d'un engagement collectif fort dans la dynamique d'amélioration continue.

En conclusion, la MECS Maisons des Deux-Sèvres continue à inscrire son action dans une logique d'amélioration continue, avec pour objectif principal de garantir un accompagnement de qualité, respectueux et bienveillant. L'engagement pris en 2023 pour structurer un suivi rigoureux des actions s'est concrétisé en 2024, renforçant ainsi notre capacité à répondre aux attentes des jeunes et des familles. Nous restons déterminés à poursuivre cette démarche dans les années à venir afin de garantir un accompagnement toujours plus adapté et efficient.

Ci-après le plan d'actions issu des résultats de l'évaluation.

Plan d'actions prioritaires en lien avec le rapport final d'évaluation externe

- 1. Définir un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence (Critère 3.11.1) :**
 - Impliquer les professionnels dans l'élaboration du plan.
 - Sensibiliser les professionnels au protocole relatif à la maltraitance et à la violence.
 - Mettre en place des sessions de formation pour assurer la compréhension et l'application du protocole.
- 2. Améliorer la traçabilité des plaintes et réclamations pour une analyse institutionnelle (Critère 3.12.1) :**
 - Mettre en place un système de traçabilité centralisé pour enregistrer toutes les plaintes et réclamations.
 - Élaborer des fiches d'incident ou de note de situations pour documenter les actions correctrices prises.
 - Former le personnel sur l'utilisation et la mise à jour du système de traçabilité.
- 3. Formaliser la communication sur le traitement des plaintes et réclamations (Critère 3.12.2) :**
 - Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des plaintes.
 - Mettre en place un système de traçabilité pour documenter la communication du traitement des plaintes.
- 4. Développer une procédure de recueil et de traitement des événements indésirables (Critère 3.13.1) :**
 - Définir clairement les événements indésirables et les événements graves.
 - Élaborer une procédure de recueil et de traitement adaptée.
 - Former les professionnels sur la classification des événements et l'utilisation de la procédure.
- 5. Formaliser le plan de gestion de crise et améliorer la communication (Critère 3.14.2) :**
 - Réviser et formaliser le plan de gestion de crise.
 - Mettre en place une procédure de communication interne et externe adaptée.
 - Former le personnel sur l'application du plan de gestion de crise et la communication associée.

Actions transversales :

- Établir un comité dédié à la réflexion sur la bientraitance et l'éthique.
- Formaliser une définition institutionnelle de la bientraitance et de l'éthique.
- Créer un espace de réflexion institutionnelle formel sur la bientraitance et l'éthique.
- Systématiser la formalisation des transmissions d'informations après des formations et des espaces de réflexion.
- Renforcer l'implication des jeunes dans les réflexions institutionnelles au-delà du quotidien.

Ce plan d'actions vise à aborder les problématiques prioritaires tout en intégrant des actions transversales pour renforcer la qualité générale de l'accompagnement au sein des Maisons des Deux-Sèvres.

En 2024, comme il est indiqué dans le document ci-après de suivi de l'Evaluation Externe, tous les critères impératifs ont vu leurs actions correspondantes mises à jour et la majeure partie des actions a été réalisée et mise en conformité.

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL				
2024 / 2028				
PRESENTATION PAR THEMATIQUE				
Thématique : Bienveillance et éthique				
OBJECTIF 2.1	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques	Critère 2.1.1 Critère 2.1.2 Critère 2.1.3 Critère 2.1.4	Absence d'une définition formalisée de la bienveillance et de l'éthique au sein de l'établissement	Xxxxxxxx Xxxxxxxx Xxxxxxxx	xxxxxxx
OBJECTIF 3.1	Critères concernés	Absence d'espace de réflexion institutionnelle formalisé sur cette thématique	2 maitresses de maison 11 éducateurs 2 psychologues 3 surveillants de nuit 6 assistants familiaux 2 cheffes de service	Attestation de formation collective juin 2024 (4 et 5 juin 2024 - 17 et 18 juin 2024)
L'ESMS définit de déploie sa stratégie en matière de bienveillance	Critère 3.1.2 Critère 3.1.3 Critère 3.1.4			
Thématique : Droits de la personne accompagnée				
OBJECTIF 1.2	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	Critère 1.2.6 Critère 1.2.7	Systematiser la formalisation des transmissions d'informations faisant suite à des formations, des espaces de réflexion pour qu'elle devienne une ressource institutionnelle	Xxxxxxxx Xxxxxxxx Xxxxxxxx	xxxxxxx

Thématique : Expression et participation de la personne				
OBJECTIF 1.5	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
<p>La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation.</p> <p>Sa participation effective est favorisée.</p>	Critère 1.5.3	<p>Veiller à ce que le CVS implique les jeunes dans les réflexions institutionnelles au-delà du quotidien</p> <p>Formaliser et tracer les réclamations et les plaintes des jeunes et les actions correctrices mises en place</p> <p>Analyser ces réclamations et plaintes pour nourrir la réflexion institutionnelle</p>	<p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p>	<p>xxxxxxx</p>
Thématique : Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement				
OBJECTIF 1.10	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
<p>La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.</p>	Critère 1.10.6	<p>Veiller à ce que l'évaluation du projet personnalisé soit réalisée au minimum une fois par an.</p> <p>Et autant que nécessaire car il a été constaté des écarts de pratiques</p>	<p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p>	<p>xxxxxxx</p>
Thématique : Accompagnement à la santé				
OBJECTIF 1.14	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
<p>La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p>	Critère 1.14.2	<p>Une prévention à l'éducation à la santé à généraliser à l'ensemble des dispositifs d'accompagnement</p>	<p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p>	<p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX</p>
OBJECTIF 1.15	Critères concernés			

La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	Critère 1.15.5			
OBJECTIF 1.16	Critères concernés			
La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	Critère 1.16.2			
Thématique : Politique Ressources Humaines				
OBJECTIF 3.8	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement	Critère 3.8.1 Critère 3.8.2 Critère 3.8.3	Absence de formalisation de la politique de RH et QVT	Directeur 2025 Formalisation via un écrit de la politique RH et QVT des MD2S. Politique de formation des MD2S	Stratégie de la structure. Ecrit en cours de finalisation.
OBJECTIF 3.9	Critères concernés			
L'ESMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail	Critère 3.9.1			
Thématique : Démarche qualité et gestion des risques				
OBJECTIF 3.11	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence	Critère 3.11.1 <i>Critère impératif</i>	Le protocole relatif à la maltraitance et à la violence est méconnu des professionnels.	12/2023 Impliquer les professionnels dans l'élaboration du plan. Sensibiliser les professionnels au protocole relatif à la maltraitance et à la violence. Mettre en place des sessions de formation pour assurer la compréhension et l'application	<i>Attestation de formation collective juin 2024, date à préciser.</i>

OBJECTIF 3.12	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations	<p>Critère 3.12.1 <i>Critère impératif</i></p> <p>Critère 3.12.2 <i>Critère impératif</i></p>	Absence d'analyse des plaintes et réclamations pour nourrir l'amélioration des pratiques institutionnelles	<p>12/2023</p> <p>Mettre en place un système de traçabilité centralisé pour enregistrer toutes les plaintes et réclamations.</p> <p>Élaborer des fiches d'incident ou de note de situations pour documenter les actions correctrices prises.</p> <p>Former le personnel sur l'utilisation et la mise à jour du système de traçabilité.</p> <p>Établir un processus formel de communication interne et externe sur le traitement des plaintes.</p> <p>Mettre en place un système de traçabilité pour documenter la communication du traitement des plaintes.</p>	ODJ de la réunion institutionnelle du 19/11/24 puis CR réunion institutionnelle
	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables	<p>Critère 3.13.1 <i>Critère impératif</i></p> <p>Critère 3.13.2</p>	<p>Pas de différenciation des outils de recueil entre réclamations, EI, EIG et maltraitance</p> <p>Aucun critère partagé d'appréciation des EI et EIG</p>	<p>12/2023</p> <p>Définir clairement les événements indésirables et les événements graves.</p> <p>Élaborer une procédure de</p>	ODJ de la réunion institutionnelle du 19/11/24 puis CR réunion institutionnelle

			recueil et de traitement adaptée. Former les professionnels sur la classification des événements et l'utilisation de la procédure.	
OBJECTIF 3.14	Critères concernés	Axe de progrès	Qui, quand et comment	Éléments de preuve et validation
L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	Critère 3.14.2 <i>Critère impératif</i>	Le plan de gestion de crise est insuffisamment formalisé	12/2023 Réviser et formaliser le plan de gestion de crise. Mettre en place une procédure de communication interne et externe adaptée. Former le personnel sur l'application du plan de gestion de crise et la communication associée.	ODJ de la réunion institutionnelle du 19/11/24 puis CR réunion institutionnelle

7) Les partenaires

La nature même de notre activité nous impose de développer une relation partenariale de qualité avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Nos interlocuteurs principaux sont les Antennes Médico-Sociales. La relation de confiance qui doit s'installer permet de pérenniser l'activité du service. En effet, les fonds de dossier que nous recevons en amont des admissions nous sont transmis par les chefs de bureaux ou par les coordinateurs techniques territoriaux des Antennes Médico-Sociales. Le suivi des situations s'effectue en lien étroit avec les bureaux de l'A.S.E. Le Conseil départemental des Deux-Sèvres a centralisé les demandes d'admissions adressées aux établissements par le biais du S.D.A. Ce service devient notre interlocuteur privilégié en ce qui concerne les admissions et les demandes de réorientation.

Les établissements scolaires (Education Nationale) ainsi que les établissements spécialisés (I.T.E.P., I.M.E.) sont également des partenaires avec lesquels il est important de maintenir voire de développer les liens. Dans chaque projet individualisé de jeunes, le projet scolaire ou préprofessionnel est prépondérant. Nous communiquons de façon permanente avec ces établissements (rencontres avec les professeurs, participation à des équipes éducatives...).

Bien souvent, parmi les demandes des Juges pour Enfants, dans le cadre d'ordonnances, le maintien de la scolarité voire la reprise de scolarité est un des enjeux majeurs du placement.

Les clubs sportifs, les associations et Centres Culturels et Sociaux favorisent l'intégration des jeunes accueillis. La Mission Locale est également sollicitée pour affiner les projets de certains jeunes. Les résidences Habitat Jeunes et de manière générale, les bailleurs sociaux, nous permettent d'envisager les suivis extérieurs dans de bonnes conditions avec des perspectives de logements autonomes à l'approche de la majorité et de la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

Concernant les soins, les jeunes bénéficient d'un suivi médical avec le praticien de leur choix. Il est important que le référent éducatif du jeune soit en contact avec le médecin traitant. Nous travaillons également avec l'Unité Psychiatrique pour Adolescents au regard des troubles dont souffrent certains jeunes.

Dans d'autres registres, nous développons du partenariat avec le commissariat de police, la gendarmerie, la préfecture, les commerçants et entrepreneurs locaux (recherche de stages ou de terrains d'apprentissage).

8) Les projets en cours

Nous nous trouvons à ce jour dans un contexte national et local qui nous oblige à anticiper et qui par définition est incertain.

- Transformation du PEAD en AEMO RH
- Recherche d'un lieu pour La Chaumière
- Projet architectural pour :
 - o Extension de la MSJ
 - o Projet pour la MDE
 - o APMN en lieu et place du siège de Niort.

9) La gestion des Ressources Humaines

Formation du Personnel

a. La formation des personnels

Des séances d'analyse de la pratique ont été mises en place, auxquelles ont pu participer l'ensemble des professionnels de la M.E.C.S en lien avec l'accompagnement des enfants.

4 jours de formation collective sur le concept de bientraitance pour 28 professionnels.

Des professionnels ont participé à des colloques et journées de formations en intra ou à l'extérieur.

3 Assistants familiaux ont débuté une formation DEAF.

b. Les mouvements de personnel

Les arrivées :

Elise BERTAUD, Educatrice Spécialisée
Jérôme BOULANGER, Surveillant de Nuit
Jérôme BOURREAU, Moniteur Educateur
Christian DELGADO, Surveillant de Nuit
Rachel DE OLIVEIRA, Educatrice Spécialisée
Karine DRAJKOWSKI, Cheffe de Service
Nathalie COUTURIER, Cheffe de Service

Les départs :

Jérôme BOUREAU, Moniteur Educateur
Olivier BEILLARD, Assistant familial
Joël BOCCARA, Chef de Service
Nathalie COUTURIER, Cheffe de Service

Valérie LEBLANC, Monitrice Educatrice
Eglantine MOUSSET, Educatrice Spécialisée
Florence VOIX, Assistante Familiale

c. Les stagiaires

- Deux stagiaires gratifiées à la MSJ et à la MDE
- Une stagiaire psychologue à la MDE

d. Suivi DUERP

Le DUERP a été révisé avec les élus du CSE des MD2S en 2024. Cette révision n'a pas apporté de modifications substantielles.

10) Les faits marquants de l'année

L'ouverture du service Internat de 5 places « La Chaumière ».

L'ouverture du service APMN de 15 places.

La mise en place du comité de suivi de l'Evaluation Externe qui a été couplée avec le suivi des fiches actions du Projet d'établissement.

Les ateliers AMAPPE (Ateliers à Médiation Arts Plastiques Parents-Enfants).

Un partenariat accentué avec l'UPA qui devrait encore se développer avec les interventions au sein de nos services du pédopsychiatre.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

PEAD

Les tractations avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres sont engagées en lien avec la fin annoncée du PEAD sous sa forme actuelle. Une transformation de l'offre de service du PEAD en AEMO RH doit être effectuée dès le début du second trimestre 2025. La proposition étant de maintenir l'offre de service PEAD telle que nous l'avons jusqu'à ce jour.

APMN

Dans le cadre de l'augmentation de l'APMN de 3 à 15 places, ce service est désormais accolé au service de La Chaumière. De ce fait le poste éducatif en lien avec l'APMN n'est plus affecté sur la Maison-St-Jérôme. L'équipe de la Maison-St-Jérôme retrouve donc un fonctionnement à 7 éducateurs.

SAF

Pas de changement notable en termes d'organisation sur ce service. Néanmoins, dans le cadre du CPOM signé en 2024, il apparaît que nous devons augmenter le nombre d'enfants accueillis en moyenne chez chaque assistant familial afin de réduire le nombre d'assistants familiaux et ce dans le souci d'optimiser les coûts.

Internats (MDE/MSJ/LAC)

Le CPOM permettra d'évaluer tant au niveau qualitatif qu'au niveau quantitatif l'activité des différents services. Une réflexion est à mener sur la modalité « Internat ». A ce jour, les 24 places sont organisées sur 3 sites. Il s'agit de réfléchir à une nouvelle organisation qui permettrait d'optimiser les coûts de ce dispositif mais aussi de penser à d'autres lieux car la MDE de Celles est de plus en plus vétuste et n'est pas fonctionnelle notamment car toutes les chambres ne sont pas individuelles. L'augmentation toujours d'actualité des situations de jeunes avec des troubles massifs. Jeunes avec notification d'orientation MDPH en ITEP ou IME reste une menace sur les groupes d'internat classiques. Ces accompagnements génèrent une augmentation des rapports d'évènement, d'incident et demandent que l'on accompagne différemment ces situations notamment par un renforcement des moyens.

Mise en place et/ou développement d'outils de communication et d'information (DIU, APLB...) matériels informatiques se poursuivent aux Maisons des Deux-Sèvres. La formalisation du PPA est également un

outil important, cette dernière est de plus en plus ancrée dans les pratiques quotidiennes des professionnels des MD2S.

L'activité des dispositifs de la structure correspond aux besoins repérés par le financeur qui est d'ailleurs le seul prescripteur en termes de situations.

Des difficultés de recrutement qui ne cessent de s'accroître obligeant régulièrement les collègues des équipes et/ou des Maisons des Deux-Sèvres à compenser. (Heures complémentaires et heures supplémentaires).

Maintenir notre force de proposition pour le Département afin de proposer des modalités d'accompagnement innovantes et de répondre à la situation de jeunes qui demandent un accompagnement. Soit en formulant des propositions, soit en répondant à des appels à projets.

Le PEAD a vu sa légalité remise en cause par un arrêté de la cour de cassation en 2024. Un travail est mené par les 4 MECS du département 79 avec les magistrats et la DEF 79. Une transformation de l'offre de service est à l'œuvre sur ce dispositif en gardant un cahier des charges identique au PEAD.

Conclusion

L'année écoulée a confirmé l'engagement constant de la MECS dans l'accompagnement des enfants, adolescents et familles qui lui sont confiés. Elle a également mis en lumière la capacité de l'ensemble des équipes à faire face aux mutations profondes du secteur de la protection de l'enfance, en conjuguant exigence professionnelle, adaptabilité et cohérence institutionnelle.

La MECS se trouve aujourd'hui à un carrefour stratégique. Les évolutions réglementaires, les besoins des partenaires et les réalités de terrain nous amènent à repenser nos offres de service. Le PEAD, en voie de transformation vers une AEMO Renforcée avec Hébergement (AEMO RH), en est une illustration concrète, tout comme les ajustements à engager sur le Service d'Accueil Familial (SAF), qui doit évoluer pour mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants accueillis et aux contraintes des assistants familiaux. Enfin, les internats poursuivent leur évolution afin de mieux s'adapter aux profils des jeunes accueillis, de garantir des accompagnements plus individualisés et de renforcer les articulations avec les autres dispositifs.

Ces dynamiques en cours témoignent d'une volonté claire : celle de construire une réponse éducative pertinente, lisible et efficace, à la hauteur des enjeux actuels de la protection de l'enfance. L'année à venir sera donc décisive pour consolider ces orientations, mobiliser les équipes autour de ces transformations et inscrire durablement la MECS dans un projet ambitieux, cohérent et au service des enfants.

5 - Maison St Louis de Montfort (St Savinien - 17)

1) Présentation et rappel du projet d'établissement

La Maison Saint Louis de Montfort est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) autorisée et habilitée pour accueillir des enfants ressortant du champ de la protection de l'enfance (art 375 et suivants du CC).

Notre activité se déploie sur le territoire sur différents sites :

- A Saint-Savinien : le siège administratif et 4 internats
- A Pons : un internat
- A Surgères : un internat
- A Gémozac : un bureau pour une partie du service PEAD.

Le siège administratif situé place de l'Eglise à Saint-Savinien regroupe différents services :

- **La direction** : direction, économe, chefs de services et coordonnatrice pédagogique
- **Le service administratif** : secrétariat, ressources humaines, comptabilité gestion
- **Le service soins** : psychologues, infirmière et psychomotricienne
- **Le service Placement Educatif à Domicile** : pour une partie du service PEAD-AED
- **Le Service Auprès des Familles (SAF)** : constitué de 3 éducateurs, chacun est rattaché à une Unité de Vie constituée de deux maisons et manager par un chef de service gérant l'UV
- **L'Unité Pédagogique d'Enseignement (UPE)** : cinq enseignants spécialisés, un éducateur technique, un éducateur sportif
- **Les services généraux** : deux cuisiniers, deux agents d'entretien, une lingère et un agent de service intérieur polyvalent (entretien des locaux, soutien en cuisine et à la lingerie).

Les éléments clés du **projet d'établissement** (2023/2027 validé par le CA le 28 février 2023) sont fondés, d'une part, sur les valeurs de l'association APLB qui porte la gestion de cet établissement, ainsi que sur la réponse aux besoins exprimés à son égard par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ces besoins sont référencés à la fois dans le Schéma Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance 2019/2023 et dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) valide sur la même période à savoir :

- Améliorer la qualité de la prise en charge, garantir son adaptation à l'évolution des besoins et contribuer à une meilleure couverture départementale
- Rechercher l'efficacité des fonctionnements en assurant l'équilibre budgétaire
- Contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le schéma départemental.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	70 places	De 6 à 16 ans	114.26	78.5 dont 2 AF et 5 EN
PEAD	29 places	De 3 à 16 ans		
AED	25 mesures	De 1 à 18 ans		

	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	Internat : 275.32 €	Internat : 24 339	94 %
	PEAD : 90.86 €	PEAD : 10 083	
	AED : 27.53 €	AED : 8 693	
Réel	Internat : 275.32 €	Internat : 25 526	Internat : 104.88 %
	PEAD : 90.86 €	PEAD : 11 800	PEAD : 117.03 %
	AED : 27.53 €	AED : 2 960	AED : 34.05 %

	Population	
Départs	Admissions	Jeunes suivis
33	34	147

3) La problématique des personnes accompagnées au sein de l'établissement

Les enfants qui nous sont confiés dans le cadre d'un placement à l'internat ou d'une mesure d'accompagnement au domicile (PEAD / AED) présentent des caractéristiques communes. D'une manière globale, ces enfants ont été victimes de violence (physique, psychologique, sexuelle) provoquant des psycho traumatismes dans un contexte familial très souvent conflictuel. Les conséquences de ces psycho traumatismes sont variées et s'expriment sous différentes formes : des passages à l'acte parfois violents, des difficultés dans les apprentissages scolaires, des troubles du comportements, des symptômes dépressifs, etc.

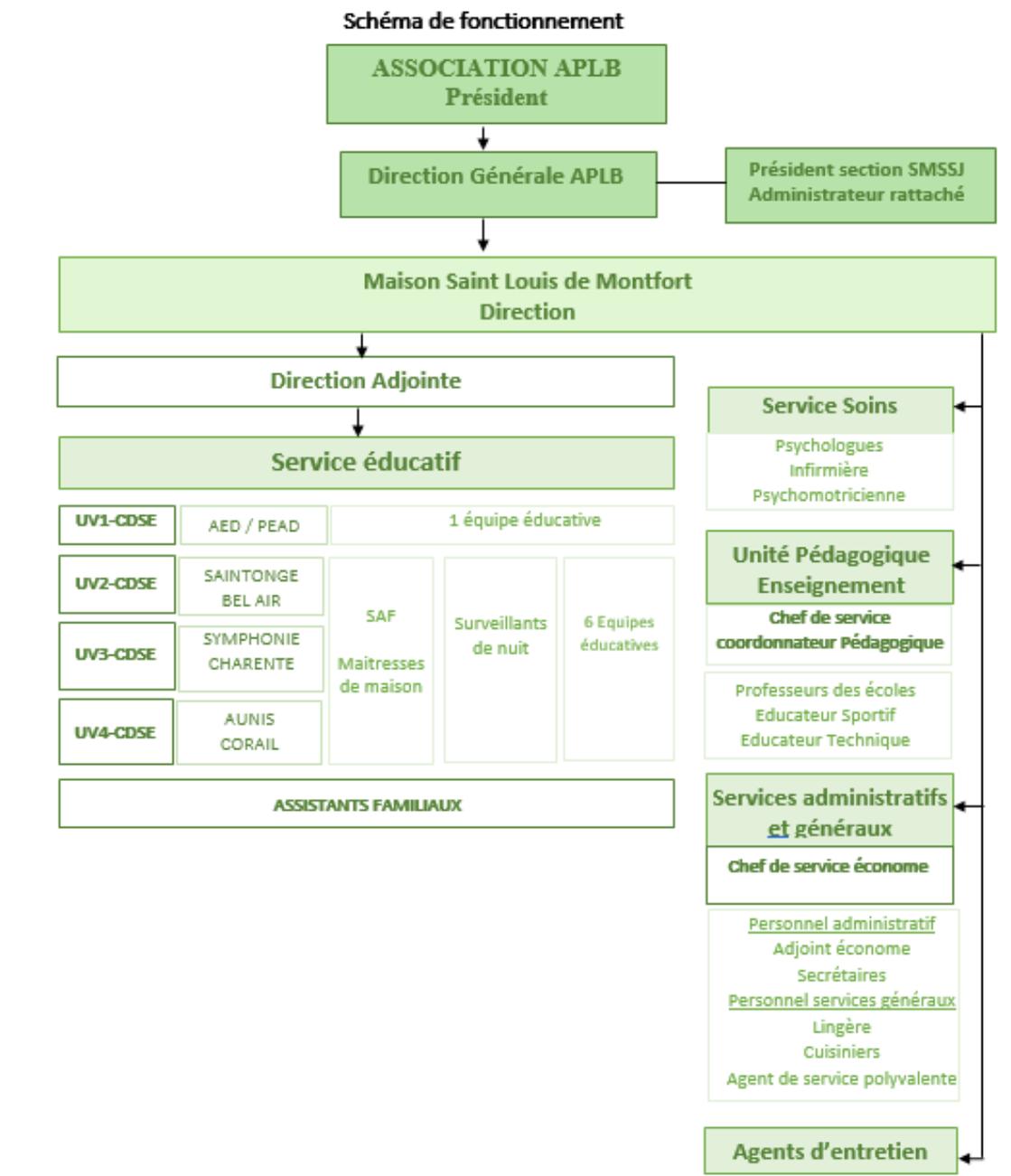
Il est à noter par ailleurs que nous avons observé une modification substantielle du profil des enfants accueillis, le nombre d'entre eux ayant une notification MDPH (ULIS, ITEP, IME, etc.) ou ayant besoin d'une prise en charge spécialisée (suivis en pédopsychiatrie, orthophonie, psychomotricité) n'a cessé de croître.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, La Maison Saint Louis de Montfort a fait le choix des diversifier les outils thérapeutiques : approche comportementaliste, systémique, psychocorporelle et autres approches déclinant des découvertes actuelles dans le champ des neurosciences.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'ensemble du fonctionnement institutionnel et de la prise en charge des enfants s'effectue sous la responsabilité de la directrice. La gestion et l'animation du service éducatif réparties en 4 UV (unités de vie) avec 4 chefs de service sont en partie déléguées à la directrice adjointe :

- UV 1 : service accompagnement éducatif à domicile (PEAD-AED)
- UV 2 : 2 internats : maison Saintonge et maison Bel Air à Saint-Savinien
- UV 3 : 2 internats : maison Charente à Saint-Savinien et maison Symphonie à Pons
- UV 4 : 2 internats : maison Corail à Saint-Savinien et maison Aunis à Surgères.



L'INTERNAT (UV2, UV3, UV4)

En 2024, l'internat concerne 70 enfants âgés de 6 à 16 ans placés dans le cadre de mesures judiciaires civiles ou administratives. Une dérogation pour l'âge est signée avec l'ASE dans le cadre d'accueil de fratries (- de 6 ans) et de projet particulier d'insertion sociale et professionnelle à accompagner (+ de 16 ans).

Les enfants sont répartis sur 6 maisons accueillant chacune jusqu'à 12 enfants, s'ajoutent 1 à 2 « lits » de repli PEAD. Nous avons fait le choix de groupes verticaux (6-16 ans) et mixtes (garçons et filles).

Les professionnels de l'internat assurent la gestion du quotidien de l'enfant : scolarité, santé, vie sociale, etc. Ils accomplissent l'ensemble des actes usuels et recherchent le consentement des parents pour les actes non usuels. Les professionnels accompagnent les enfants en fonction de leur âge, de leurs difficultés et du projet pour l'enfant coconstruit avec les parents et les délégations territoriales garantes de la mesure de protection.

Ces dernières années, du fait de la baisse des droits d'hébergement, les droits de visites ont notablement augmenté. Ces droits répartis sur les mercredis et les samedis mobilisent grandement le personnel pour assurer des transports vers les lieux d'exercice de ces visites : directions territoriales, espaces rencontres spécialisés, familles. De plus, nous sommes amenés à encadrer aussi des visites in-situ. Nous avons aménagé 2 lieux pour accompagner ces visites :

- « L'espace rencontre » : une grande pièce aménagée avec possibilité de cuisiner pour les familles, canapé et jeux à disposition.
- Depuis l'été 2024 en complément, « un bureau d'accueil » : plus petit, avec canapé, fauteuils, table basse, jeux, livres.

Par ailleurs, le Service Auprès des Familles (SAF), constitué de 3 éducateurs (1 par UV) dont les missions sont centrées sur le lien avec la fratrie et la famille élargie ainsi que la mise en œuvre des droits de visites et d'hébergement vient soutenir le travail d'accompagnement à la vie quotidienne effectué par les éducateurs d'internat.

Chaque internat, est constitué d'une équipe de :

- 8 ETP travailleurs sociaux (ES et ME majoritairement)
- 1 ou 1.5 ETP maitresse de maison
- 2 ETP surveillants de nuit
- S'ajoutent en complément des apprentis (ME/ES), des stagiaires (ME/ES) gratifiables et non gratifiables.

Les professionnels en poste assurent une continuité de service de jour comme de nuit afin de répondre aux besoins des enfants et de les accompagner dans leur projet (scolaire, santé, liens familiaux). L'organisation quotidienne repose sur un roulement avec à minima 2 professionnels de matin (6h30-14h30), 2 professionnels d'après-midi (14h00-22h30) et un surveillant de nuit (22h15-6h45).

Les 4 maisons savinoises bénéficient de la livraison des repas préparés par notre cuisine centrale (2 cuisiniers) alors que sur les 2 maisons dites extérieures (Pons et Surgères) les maitresses de maison s'occupent de la confection des repas.

Enfin, les 6 maisons bénéficient également d'un service de lingerie interne pour le linge de maison (draps, serviettes, linge souillé, etc.). Les vêtements des enfants sont lavés sur chaque internat.

L'entretien des maisons (petites réparations, entretien des espaces verts, etc.) est assuré par nos 2 agents d'entretiens.

SERVICE ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF A DOMICILE (UV1)

En 2024, l'accompagnement à domicile représente : 29 mesures en PEAD (placement éducatif à domicile) et 25 mesures en AED (aide éducative à domicile). Un accord avec le conseil départemental précise qu'une mesure PEAD équivaut à 4 mesures AED.

Le service, sous la responsabilité d'un chef de service est composé de :

- 3 éducateurs(rices) spécialisés(es)
- 2 éducatrices de jeune enfant
- 1 conseillère en économie sociale et familiale
- 1 psychologue dédiée à 0.10%.

Dans le cadre d'un travail de partenariat avec les autres établissements habilités du département et la Direction de l'Enfance et de la Famille, les secteurs d'intervention de nos éducateurs ont été circonscrits à des zones clairement établies :

- 3 éducateurs du service sont basés sur le siège administratif. Ils couvrent un secteur allant de l'île d'Oléron en passant par le secteur de Rochefort / Marennes, se poursuivant au sud de Saint-Savinien et l'Est de Saintes.
- 3 éducateurs sont basés à Gémovac. Ils couvrent les secteurs au sud de Pons jusqu'aux limites Sud du département.

En 2024, nous constatons à nouveau que les mesures d'accompagnement au domicile et en particulier les AED sont bien souvent des situations très dégradées et nous sommes amenés à faire des informations préoccupantes pour demander une requalification de la mesure :

- 5 replis PEAD mis en œuvre
- 4 PEAD se sont transformés en placement à l'internat
- 4 signalements pour les AED.

UNITE PEDAGOGIQUE D'ENSEIGNEMENT (UPE)

L'UPE, sous contrat simple avec l'Education Nationale, se compose de :

- 5 enseignants
- 1 éducateur technique
- 1 éducateur sportif (0.5 ETP)

Cette diversité permet une complémentarité dans les actions auprès des enfants et favorise des prises en charge en fonction des besoins de chacun.

L'effectif des élèves à l'UPE varie tout au long de l'année en fonction des besoins repérés mais en moyenne nous comptons une vingtaine d'enfants scolarisés.

Des interventions sont proposées à l'école primaire et au collège partenaire de Saint-Savinien ainsi que l'aide aux devoirs sur les internats.

Chaque année l'animation pédagogique repose sur un travail thématique qui donne une dynamique et place aux élèves en position d'acteurs et de « chercheurs ».

En 2024, les thèmes choisis pour l'année étaient « Voyage au pays des contes » et « Les jeux olympiques » (pour être proche de l'actualité). Les activités proposées ont permis des échanges et partages entre les classes en respectant la verticalité.

Cette année encore nous avons fait le choix de réaliser un film en lien avec les thèmes de l'année. La réalisation d'un film nous semble être devenue la meilleure option au vu des difficultés et du comportement de beaucoup de nos élèves. Les nombreuses prises de vue et le montage nous permettent de valoriser chacun d'entre eux. Ceci demande également un investissement important de la part de l'équipe de l'UPE.

L'EQUIPE SOINS

Sous la responsabilité directe de la directrice, elle est constituée de :

- 1.5 ETP de psychologues (2 psychologues pour les internats à 0.7 ETP chacun et une psychologue pour le PEAD/AED à 0.1 ETP)
- 0.5 ETP pour l'infirmière
- 0.5 ETP pour la psychomotricienne.

Chaque semaine une réunion d'équipe est animée par la directrice. Les membres de l'équipe participent également à certaines réunions d'équipes internat et aux bilans des projets des enfants de l'UPE.

L'activité principale sur 2024 :

- L'INFIRMIERE : vaccins (22), soins spécifiques (pansements, blessures, etc.), surveillance problème somatique, accompagnements spécifiques (45 rendez-vous ophtalmologiques, 2 bilans orthoptiques et 2 cycles de 10 séances de rééducation diabète), coordination des soins réalisés par les équipes, gestion des traitements à long terme, gestion des stocks de médicaments, vérification des prises et des effets.
- LA PSYCHOMOTRICIENNE : suivis individuels hebdomadaires (8), suivis individuels ponctuels (4), bilans psychomotricité (3), prises en charge spécifiques en salle bulle (salle équipée pour la relaxation) (10)
- LES PSYCHOLOGUES : suivis en psychothérapie (50), accompagnements des parents (18), passation de bilans (5 WISC), animation d'un groupe de parole « ado », groupe théâtre, remédiation cognitive.

5) Les temps forts de l'année

❖ Le CVS

Cette année les enfants du CVS ont été associés à la rédaction des règles de vie institutionnelles communes à toutes les maisons d'internat.

En septembre, après une réflexion collective menée avec les équipes éducatives lors du séminaire de rentrée, la direction a formalisé un document qui a ensuite été présenté au CVS du 6 novembre 2024. Les enfants ont fait part de leurs remarques et certaines règles ont évolué au regard des éléments apportés par les jeunes.

❖ La commission loisirs

Cette commission se réunit toutes les 6 semaines. Elle est organisée par deux chefs de service, un représentant éducatif par maison, une personne des services généraux, un éducateur SAF, un éducateur PEAD, un représentant de l'UPE,

Cette année, la commission loisirs a organisé 4 grandes fêtes institutionnelles :

- La fête du printemps le 22 mars sur le thème de la découverte des pays
- La fête de fin d'année le 26 juin sur le thème des Olympiades sur le site du Douhet
- La fête « rencontrons-nous » à la salle des fêtes de Taillebourg (annulation du barbecue prévu cause météo) : jeux collectifs, blind-test musical et goûter.
- La fête de Noël le 18 décembre (spectacle de magie) à la salle multi-loisirs de Saint-Savinien suivi d'un goûter.

Chaque année la commission organise aussi un tournoi de football qui a eu lieu le 15 mai.

❖ Les séjours et activités spécifiques

Toutes les maisons ont organisé **des séjours (« transferts ») et des sorties variées** en lien avec la thématique de l'année. Les enfants ont pu bénéficier de temps de loisirs à l'extérieur et découvrir durant les transferts de nouvelles régions de France. Ils ont été sensibilisés à l'Art, à la protection de la Nature, à l'Histoire. Certains de ces temps privilégiés ont été présentés par les éducateurs à la réunion institutionnelle de rentrée en septembre.

Nous avons par ailleurs participé au Challenge APLB en juillet 2024. Un événement sportif inter-établissements.

Les enfants scolarisés à l'UPE ont eu la chance de voir en **avant-première le film qu'ils avaient produit durant l'année sur la thématique des jeux Olympiques à l'Atlantic ciné de Saintes** dans une salle privatisée.

Enfin, **une rencontre exceptionnelle avec Yannick Bestaven, skipper du Vendée Globe** qui a fait visiter son bateau aux enfants lors d'une sortie à La Rochelle.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

L'évaluation externe de l'établissement s'est déroulée du 19 au 21 juin 2024. Le rapport met en évidence des points forts mais également des axes de progrès.

❖ Les points forts de l'établissement sont notamment les suivants :

- **La stratégie bientraitance et éthique est posée institutionnellement et diffusée.** Des séances d'analyse des pratiques et des réflexions éthiques sont réalisées en équipe et étayées par les psychologues. L'encadrement se pose en garant de la bientraitance et du questionnement éthique transversal et individuel. Les enfants évoquent un accompagnement bientraitant.

- **Les droits de la personne accompagnée sont largement communiqués**, sous forme simplifiée. Les règles de vie collectives sont expliquées et revues tous les ans. Le soutien à l'exercice des droits est réalisé par les équipes éducatives. À souligner, que le cadre de vie en petites maisonnées réparties dans la ville favorise l'autonomie et l'intégration sociale.
 - **L'expression et la participation des enfants sont organisées** dans des réunions d'enfants hebdomadaires, dans chaque maisonnée. À noter l'organisation d'un conseil de vie social (CVS) (alors que l'établissement n'en a pas l'obligation) et l'association des enfants au comité « Jamette » qui prépare le prochain projet immobilier.
 - Dans une **approche inclusive et largement ouverte sur son environnement**, le Projet Individuel de l'Enfant (PIE) fait l'objet d'une co-construction en équipe pluridisciplinaire (éducatif, santé, enseignement). L'équipe du Service Aux Familles (SAF), renforce les liens et apporte son soutien aux familles.
 - L'accompagnement quotidien vise à **développer l'autonomie**. La présence d'une UPE (Unité Pédagogique d'Enseignement) permet un **accompagnement spécifique aux enfants déscolarisés**.
 - **L'accompagnement à la santé physique et psychique est réalisé par une équipe paramédicale** (infirmière, psychologue, psychomotricienne) et par des partenariats forts (médecin traitant, SESSAD, CMP). Le circuit du médicament est formalisé et la traçabilité est effectuée. L'accompagnement au deuil est réalisé.
 - La **continuité et la fluidité des parcours des enfants est un point fort grâce à la transversalité et la complémentarité des différents dispositifs de l'établissement**. La coordination dans les différents réseaux est effectuée et tracée. Les départs sont anticipés.
 - La **politique ressources humaines** est effectuée en lien avec le siège de l'APLB. Elle est forte d'une **procédure d'accueil des nouveaux salariés, d'un plan de développement des compétences** complété par de nombreuses actions de sensibilisation et de temps d'échange et de partage pluridisciplinaires fréquents et utiles.
 - Soutenue par l'APLB, la **politique qualité et gestion des risques** est mise en œuvre depuis plusieurs années. Le recueil et le traitement des événements indésirables et des faits de violence et de maltraitance est mature.
- ❖ **Des axes de progrès ont été pointés, le comité de suivi de l'évaluation externe, piloté par le Directeur qualité de l'APLB et la Directrice de l'établissement mettent en œuvre les changements et améliorations nécessaires :**

Axes de progrès	Actions à prévoir	Actions en cours	Actions terminées
Il n'y a pas de recours à un comité d'éthique associatif ou territorial.	X		
La traçabilité des questionnements éthiques et de l'association de l'enfant au questionnement le concernant est diffuse.	X		
La plupart des chambres accueillent plusieurs enfants. Ceux-ci ne disposent pas d'une clef individuelle de leur chambre, et pas systématiquement un espace sécurisé pour leurs affaires personnelles.		X	
Les règles de vie collectives varient d'une maison à l'autre. Un travail d'uniformisation pour la rentrée 2024 est en projet.			X
Les bureaux des éducateurs dans les maisonnées (affichage, utilisation) ne permettent pas de garantir totalement la confidentialité des informations qu'ils contiennent.		X	

L'utilisation du dossier unique informatisé est confrontée à des difficultés techniques dans les maisonnées où l'utilisation de multiples supports papier (cahiers, classeurs, agenda, ...) rend complexe et fragile le travail de traçabilité.		X	
L'expression individuelle de l'enfant est peu tracée dans les maisonnées.	X		
À part ceux utilisés par l'équipe paramédicale, il n'est pas utilisé d'outils validés d'évaluation des besoins.	X		
À l'internat, la co-construction du projet avec l'enfant n'est pas tracée systématiquement	X		
La trame du projet personnalisé ne permet pas de formaliser les ressources qui permettent d'atteindre les objectifs fixés.	X		
Les partenariats existants sont peu formalisés.		X	
Il y a peu d'outils d'évaluation des besoins liés à l'autonomie.	X		
La stratégie et les actions de lutte contre le risque infectieux sont incomplets (pas de DAMRI (Document d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux), et la traçabilité des actions de nettoyage et de contrôle des trousse de secours notamment est incomplète).	X		
Il n'y a pas d'évaluation adaptée de la douleur des enfants ayant des troubles spécifiques type TSA.	X		
La politique Qualité de Vie au Travail est récente.		X	
Les entretiens professionnels ne sont réalisés que tous les 3 ans.	X		
Les enquêtes de satisfaction réalisées ne font pas l'objet d'une analyse.	X		
La cartographie des risques de maltraitance et son plan d'action n'ont pas été réalisés.		X	
Les notes d'incidents (fiches d'évènements indésirables) n'ont souvent pour objet que les situations de violence ou de maltraitance.		X	
Le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité est incomplet (toutes les situations de crise n'ont pas été répertoriées) et n'est pas mis à jour tous les ans.	X		

7) Les partenaires

Le maillage partenarial sur le territoire est un élément indispensable à la mise en œuvre des projets des enfants accueillis : scolarité, activités extra-scolaires, soins, etc., nos partenaires sont multiples et nous nous appuyons sur ces ressources externes qui contribuent grandement à l'accompagnement global apporté aux enfants.

Nos principaux partenaires institutionnels :

- Le département
- L'ASE et les délégations territoriales
- La mairie de Saint-Savinien
- Gendarmerie de secteur

Nos principaux partenaires internes :

- CAFIC
- MD2S

Nos principaux partenaires concernant la scolarité :

- Ecoles primaire et maternelle de secteur
- ULIS de secteur
- Collèges de secteur, SEGPA de secteur
- SEGPA de secteur
- MFR

Nos principaux partenaires concernant la santé :

- Les médecins généralistes de secteur
- Les pharmacies de secteur
- Les infirmières scolaires
- CMPP / CAMPE de Saintes, Saint Jean d'Angély, Rochefort
- IME / ITEP du territoire
- La psychiatrie de secteur

Nos principaux partenaires sportif et culturel :

- L'Atlantic Ciné de Saintes
- L'association « Le Pli »
- Local jeunes de Saint-Savinien
- Les clubs sportifs de secteur (Saint-Savinien, Pons et Surgères)
- Le stade Rochelais.

8) Les projets en cours

- ❖ Le projet « Jamette » : projet de construction de 3 nouvelles maisons d'internat (en remplacement de certaines maisons que nous exploitons depuis longtemps) est toujours en cours d'étude avec l'élaboration du plan pluriannuel d'investissements au premier semestre 2025.
- ❖ La mise en œuvre de nouveaux partenariats :
 - Ateliers culturels avec « Le Pli » pour l'UPE
 - Un film de fin d'année pour l'UPE avec une nouvelle projection à l'Atlantic Ciné
 - Une journée de prévention-santé dédiée aux plus de 11 ans en avril 2025 organisée par l'infirmière de l'établissement
- ❖ Les internats préparent leurs transferts d'été, Maison Saintonge et Maison Charente emmènent les enfants en Espagne, à la découverte d'une culture différente à l'été 2025.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement

e. Formation du Personnel

Pour l'année 2024, la formation a concerné **109** personnes.

Nombre d'action de formation par service	
Direction/Encadrement	7
Administration/Gestion	2
Général	9
Restauration	1
Socio-éducatif	11
Paramédical	5
TOTAL	35

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	
Hommes	32
Femmes	77
TOTAL	109

INTITULÉS DES ACTIONS DE FORMATION	
Formations individuelles Maîtresse de maison qualifiée Surveillant de nuit qualifié CAFERUIS VAE ES Habilitation électrique Hypnose thérapeutique Intervention systémique et thérapie familiale Référents de terrain pour les DE sociaux Maltraitance(s)	Formations collectives SST initiale Recyclage SST Formation incendie Analyse de la pratique Système de sécurité incendie Formation SSCT membres du CSE Origine et gestion de la violence chez l'enfant et l'adolescent Travail en internat en protection de l'enfance Gestes et postures des métiers de l'entretien Violences sexuelles intrafamiliales Enfants victimes de violences intrafamiliales RGPD

f. Les mouvements de personnel

Effectifs au 01/01/2024 : 126

Effectifs au 31/12/2024 : 128

	Entrées	Sorties
CDI	15	18
CDD	223	219
TOTAL	238	237

Nombre de licenciements (poste et motif) :

- 1 éducateur EJE (*inaptitude physique non professionnelle*)
- 1 surveillant de nuit (*faute grave*)

Nombre de ruptures conventionnelles : 0

Nombre de ruptures CDD

- 1 maîtresse de maison (*faute grave*)

Nombre de Démissions :

- *Moniteur éducateur : 7*
- *Educateur spécialisé : 1*
- *Educateur jeunes enfants : 0*
- *Chef de service : 1*
- *Agent d'entretien : 2*
- *Maitresse de maison : 1*
- *Assistant familial : 1*

Nombre de fin de période d'essai :

- A l'initiative de l'employeur : 0
- A l'initiative du salarié : 5

Nombre de départ en retraite :

- *Directeur : 1*
- *Educatrice spécialisée : 1*

Nombre de départ (changement affectation) :

- Professeur des écoles : 1

Nombre de recrutements en CDI (poste + ETP) :

- Moniteur éducateur : 3
- Educateur spécialisé : 2
- Educateur jeunes enfants : 1
- Faisant fonction de ME : 2
- Assistant familial :
- Cuisinier qualifié :
- Ouvrier qualifié : 3
- Maîtresse de maison : 1
- Surveillant de nuit : 1
- Professeur des écoles : 1
- Chef de service éducatif : 1

g. Les stagiaires

- **Stagiaires gratifiables :**

- CESF : 1
- Educateurs spécialisés : 2

- **Stagiaires non gratifiables :**

- Moniteur éducateur : 2
- EJE : 2
- Secrétariat : 2
- Psychologue : 1
- Art-Thérapeute : 1

h. Les apprentis

- Apprentis éducateurs spécialisés : 2
- Apprentis moniteurs éducateurs : 4
- Apprenti en comptabilité : 1

i. Le DUERP

En 2024 dans le cadre du DUERP nous avons associé les membres du CSE à une démarche commune avec la direction de recueil de la parole des salariés concernant l'évaluation des risques professionnels. Nous avons organisé des visites sur tous les sites puis le DUERP mis à jour a été présenté en CSE SSCT et mis à disposition des salariés au secrétariat.

10) Les faits marquants de l'année

Depuis janvier 2024, les réunions institutionnelles laissent systématiquement un temps d'expression aux salariés. Ils sont également sollicités pour partager et présenter les « transferts » (petits films, diaporamas) afin que leur travail soit mis en lumière.

En février 2024 : installation du mur d'escalade avec une initiation aux bonnes pratiques animée gracieusement M. Olivier Thiebault, moniteur d'escalade. Ce mur est un outil de travail privilégié pour notre éducateur sportif et les enfants scolarisés à l'UPE.

En février 2024 : réorganisation des astreintes des chefs de service éducatif afin de limiter la fatigue et la charge mentale et mise en place d'un groupe de CoDev (codéveloppement) animé par un prestataire avec tous les chefs de service (éducatifs, UPE, économat) et la directrice adjointe.

Au 1^{er} mars 2024 a été mise en place la prime de caisse de 10 points pour les éducateurs responsables des comptes des internats.

En septembre 2024 : mise en place d'un « séminaire de rentrée ». Cette année un psychologue extérieur est venu le matin faire une intervention sur les écrans (risques et pratiques). L'après-midi a été consacrée à la rédaction collective des « règles de vie institutionnelles ». Les groupes étaient animés par l'équipe cadres et les psychologues.

En octobre, un groupe de travail avec les coordonnateurs a été mis en place afin de rédiger une fiche de missions reprenant les différentes tâches dévolues aux coordonnateurs.

Plus spécifiquement, voici un focus pour :

→ **L'équipe soins :**

Cette année a été marquée par la mise en place de réunions cliniques avec une psychologue extérieure. Le travail partenarial a également été renforcé : rencontre avec les ITEP du département et les psychologues partenaires (scolaires et ASE).

→ **L'UV1 :**

Outre le changement de chef de service en septembre 2024, l'équipe a pu bénéficier de temps cliniques individuels avec la psychologue institutionnelle et de réunions cliniques collectives avec une psychologue prestataire extérieure.

→ **L'UV2 :**

Arrivée d'un nouveau chef de service en novembre 2024.

→ **L'UV3 :**

Sur maison Symphonie, un turnover important de l'équipe qui a pu mettre à mal le travail mais a donné suite à une évolution favorable : meilleure organisation du travail, stabilisation de l'équipe au dernier trimestre.

→ **L'UV4 :**

L'arrivée d'un nouveau chef de service à compter de mars 2024 (d'abord faisant fonction durant l'arrêt maladie de la cheffe de service puis suite à la démission de cette dernière en CDI à compter de juillet).

→ **Les services généraux :**

Une réorganisation du service faisant suite à une demande de réduction de temps de travail de l'économiste adjointe ainsi que le départ en apprentissage d'une secrétaire. Nous avons donc accueilli une nouvelle secrétaire pour nous adapter aux projets des salariés et maintenir une continuité de service.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

❖ Nouveau CPOM

Suite à la réunion de négociation du CPOM 2025-2029 le 9 octobre 2024 des axes de travail ont été fixés à la Maison Saint Louis de Montfort :

- **Améliorer la qualité de la prise en charge, garantir son adaptation à l'évolution des besoins et contribuer à une meilleure couverture départementale :**
 - *Mettre en œuvre les capacités autorisées*
 - *Atteindre le taux d'occupation départemental de 95%*
 - *Réaliser la prochaine évaluation prévue par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) d'ici le 31.12.2029*
 - *Mettre à jour le projet d'établissement d'ici le 31.12.2028*
 - *Continuer à favoriser les accueils des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance de Charente-Maritime*
 - *Transmettre sans délai la disponibilité des places au Département*

- **Contribuer à la mise en œuvre des actions définies par le nouveau schéma départemental**

- **Rechercher l'efficacité des fonctionnements : gestion des ressources humaines, analyse des coûts à la place**
 - *Garantir l'équilibre financier*
 - *Optimiser l'utilisation des ressources allouées*
 - *Formaliser un plan pluriannuel d'investissement notamment dans le cadre de notre projet de 3 nouveaux internats.*

Par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau CPOM une extension de capacité a été proposée et validée par l'arrêté du 03 février 2025 pour :

- 70 places d'internat pour garçons et filles âgés de 6 à 16 ans
- 34 places PEAD pour garçons et filles âgés de 3 à 16 ans
- 25 mesures d'AED pour garçons et filles âgés de 1 à 18 ans

Nous profitons de l'opportunité de cette augmentation de 5 places en PEAD pour mener une réflexion sur la réorganisation du service. Dans ce cadre, des rencontres sont planifiées en 2025 avec les 3 directeurs des délégations territoriales concernées afin de répondre au mieux aux besoins identifiés du territoire tout en optimisant nos ressources internes. Il s'agit de mieux répartir géographiquement les suivis afin de limiter les temps de trajet et donc de dégager du temps aux éducateurs pour se recentrer sur les accompagnements et les écrits.

Dans ce cadre, nous sommes dans l'attente d'une convention de partenariat avec la délégation du pays rochefortais qui va mettre gracieusement à notre disposition un bureau dans ses locaux de Marennes pour l'équipe AED/PEAD intervenant sur le secteur.

❖ Stabilisation des équipes

Plus globalement et compte tenu des difficultés de recrutement dans notre secteur d'activité, nous allons continuer à favoriser la formation continue des salariés et l'accompagnements vers des parcours de formation diplômant via l'apprentissage.

6 - CAFIC - MECS (Le Grallet et Champagnac - 17)

1) Présentation

L'établissement APLB CAFIC a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des adolescents en difficulté, avec pour principes :

- La dignité et la singularité de chaque individu.
- La promotion de l'autonomie et de l'insertion sociale.
- L'innovation et l'adaptation des pratiques éducatives aux besoins spécifiques des jeunes.

Le projet d'établissement explicite nos missions : l'accueil et l'accompagnement de jeunes mineurs et majeurs confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, dans un cadre administratif et judiciaire ; leur prise en charge éducative dans un parcours conduisant vers l'autonomie ; la collaboration avec le milieu familial afin qu'il prenne part le plus activement possible à l'évolution du jeune accueilli ; un hébergement collectif, des hébergements diversifiés qui constituent un cadre de vie sécurisant, permettant d'offrir des repères aux jeunes, une place de sujet dans leur vie, en encourageant leur prise de responsabilité ; le développement des compétences, des capacités et du bien-être des jeunes au travers du soutien à la scolarité, la formation et l'insertion, à l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux soins.

Les structures accueillent :

- 29 Adolescents de 16 à 21 ans en difficulté (problèmes familiaux, scolaires, ou sociaux) au Grallet et à Champagnac
- 27 Mineurs isolés étrangers au SAMIE.

Les jeunes présentent souvent des parcours marqués par des ruptures, des traumatismes, ou des comportements à risque.

L'établissement comprend plusieurs unités d'accueil :

- Deux internats éducatifs distants de 90 kms à Breuillet – Grallet - (8 places) et Champagnac (9 places) : Lieux de vie collectifs pour apaiser et stabiliser les jeunes avant leur projet d'insertion.
- Un service d'Accompagnement Educatif en Logement Individuel (A.E.L.I.) (5 places à Breuillet et 5 places à Champagnac) : pour les jeunes autonomes nécessitant un suivi éducatif à distance.
- Placement Educatif A Domicile (P.E.A.D.) : (2 places avec un lit de repli à Champagnac) : maintien du jeune dans le cadre familial avec un accompagnement éducatif renforcé.
- Le SAMIE : une maison de premier accueil (4 places) et des logements individuels (24 places).

Approches éducatives

- Individualisation des projets : chaque jeune bénéficie d'un Projet Personnalisé formalisé avec des objectifs adaptés.
- Ateliers éducatifs : activités manuelles (mécanique, jardinage, bricolage) et socio-culturelles (sport, loisirs, musique).
- Travail avec les familles : soutien et accompagnement des parents pour favoriser des dynamiques positives.

Présentation de la Maison d'Accueil d'Adolescents du Grallet

La Maison d'Accueil d'Adolescents du Grallet est située à Breuillet, un village de 3 000 habitants à proximité de Royan et de la presqu'île d'Arvert, en Charente-Maritime. Implantée sur un parc arboré. Elle bénéficie d'un cadre propice à l'apaisement et à l'accompagnement des adolescents.

La structure offre des espaces pensés pour favoriser l'autonomie et le bien-être des jeunes accueillis :

- 8 Chambres individuelles réparties entre un pavillon pour les garçons (6) et une maison principale pour les filles (2).
- Salon, salle à manger, cuisine, salle polyvalente, et salle télé.
- Ateliers de menuiserie et de mécanique.
- Garages pour scooters et vélos.
- Espaces verts, potager, verger, et terrains de sport.
- Des lieux permettent aux jeunes de s'isoler pour se recentrer.

Des bureaux et une salle de réunion.

Présentation de la Maison d'Accueil d'Adolescents de Champagnac

La Maison d'accueil d'adolescents de Champagnac se situe à la lisière d'un village de 500 habitants, à environ 5 km de Jonzac, sur un terrain de 5 000 m² entouré de vignes.

Dans un espace aménagé en parc, terrain de jeux..., le bâtiment principal regroupe :

- 10 chambres individuelles.
- Pièces à vivre (salle à manger, pièce télévision, salle informatique...).
- Bureaux et salles de réunion.
- Ateliers (menuiserie, mécanique, entretien...),
- Divers espaces aménagés.
- Garages.

Ateliers éducatifs

- Techniques : peinture, mécanique (vélos, scooters), jardinage (potager et entretien des espaces verts).
- Sportifs : musculation, vélo, sports collectifs.
- Culturels et créatifs : lecture, cinéma, sorties culturelles, musique.
- Culinaires : préparation de repas, apprentissage de recettes, gestion des courses.
- Entretien : atelier ménage avec la maîtresse de maison.

Spécificités éducatives

- Accompagnement renforcé sur les sorties de dispositif : L'équipe veille à ce que chaque jeune dispose d'une solution adaptée en fin d'accompagnement (emploi, logement autonome, formation). Des partenariats sont développés avec la Mission Locale, les CHRS (Tremplin 17), les bailleurs sociaux et les entreprises locales.
- Remobilisation des jeunes sans activité : Pour les jeunes en rupture scolaire ou professionnelle, une attention particulière est portée à leur remobilisation par des activités occupationnelles valorisantes.

2) L'activité de l'année et le public accueilli / accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	17			
APMN	15	16 – 21 ans	34.80	21.20
PEAD	2			

	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	Internat	5600	90%
	AMPN	4941	
	PEAD	659	
Réal	239.29	6238	111.39%
	119.65	7056	142.81%
	59.82	323	49.01%

	Population	Au 31.12.2024
Départs	Admissions	Jeunes suivis
15	8	Internat : 18
13	14	APMN : 15
0	1	PEAD : 1

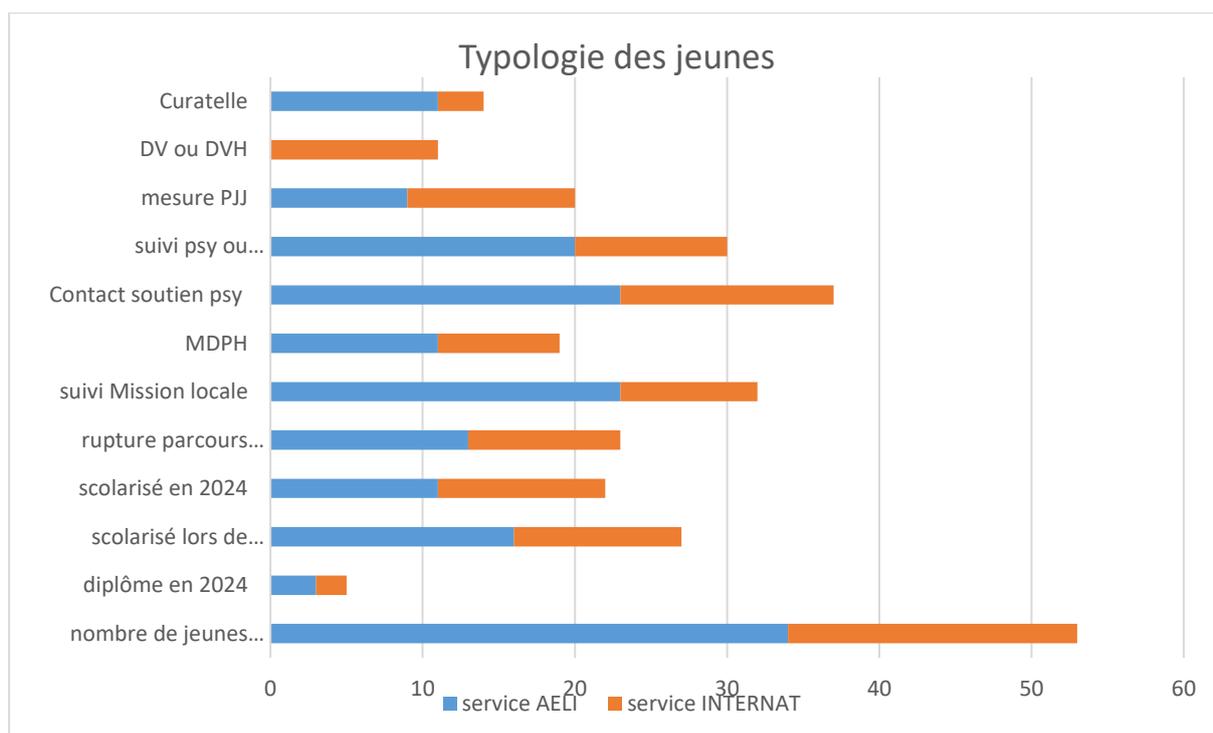
3) La problématique des personnes accompagnées

Problématiques rencontrées

- Troubles de l'adaptation et psychopathologies,
- Comportements à risque (violences, fugues, passages à l'acte),
- Fragilité narcissique et désorientation sociale.

Approches mises en place

- Travail d'historiographie pour comprendre les parcours.
- Dispositif d'accompagnement adapté (lieux de vie restreints, suivi clinique).
- Soutien renforcé en insertion professionnelle (dispositif CEJ).



Une population fragile aux parcours marqués par des ruptures

L'établissement accueille des jeunes âgés de 16 à 21 ans, issus majoritairement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et confiés dans le cadre de décisions judiciaires ou administratives. La typologie des jeunes pris en charge reste stable par rapport aux années précédentes, avec une majorité de garçons, bien que la mixité demeure un axe structurant du projet éducatif.

Les jeunes accompagnés présentent des parcours de vie caractérisés par des traumatismes multiples, des ruptures éducatives et familiales, ainsi que des difficultés d'insertion scolaire et professionnelle.

L'année 2024 confirme les tendances observées en 2022 et 2023 :

Un **nombre significatif de jeunes en rupture scolaire** au moment de l'admission. Si certains bénéficient d'une scolarisation ou d'une formation, d'autres nécessitent un accompagnement renforcé pour renouer avec un projet éducatif ou professionnel.

Une **difficulté à adhérer aux parcours de soins** : bien que la majorité des jeunes présentent des troubles psychologiques ou psychiatriques nécessitant un suivi, peu d'entre eux acceptent une prise en charge régulière. Cette tendance, déjà observée lors des précédentes années, s'explique par une méfiance envers les professionnels de santé, des expériences passées négatives, ou un refus d'engagement dans un suivi psychothérapeutique.

Une **précarité importante au niveau des liens familiaux** : plus de la moitié des jeunes ne bénéficient d'aucun droit de visite avec leurs parents. Pour les autres, la collaboration avec les familles est essentielle mais parfois complexe, notamment en raison de dynamiques familiales délétères ou d'une absence de mobilisation parentale.

Des problématiques spécifiques nécessitant un accompagnement renforcé

L'accès au logement et l'autonomie

L'accompagnement vers l'autonomie reste une priorité de la prise en charge. L'expérience du service AELI a démontré que la transition entre l'internat et un logement individuel nécessite un suivi progressif et personnalisé. En 2024, une jeune a pu bénéficier d'une phase de "Tremplin" pour tester son autonomie avant une installation définitive en logement semi-indépendant.

L'équipe éducative a pu observer que le CEJ R mené conjointement entre le CLAJ et la mission locale, et qui s'est mise en place en 2024, a permis une réponse adaptée pour un jeune accueilli.

Les troubles du comportement et les conduites à risque

L'internat et le service AELI accueillent des jeunes dont les comportements peuvent être marqués par des passages à l'acte, des conduites addictives (cannabis, alcool) ou des difficultés à s'inscrire dans des règles collectives. L'année 2024 a vu la poursuite des actions de prévention engagées en 2023, notamment via des interventions extérieures et des ateliers éducatifs axés sur la gestion des émotions et le renforcement des compétences psychosociales.

L'insertion scolaire et professionnelle

Le maintien des jeunes dans une dynamique d'insertion demeure un défi central. En 2024, bien que 4 jeunes aient pu valider un diplôme et 3 jeunes une année de formation, d'autres restent en grande difficulté face aux exigences scolaires ou professionnelles. L'équipe éducative travaille en partenariat avec la Mission Locale et les Centres de Formation pour proposer des solutions adaptées aux parcours et aux capacités de chacun.

L'impact des limitations des dispositifs de soins psychiatriques

Comme en 2022 et 2023, l'accès à des suivis spécialisés en santé mentale reste problématique en raison du manque de professionnels sur le territoire. La prise en charge des jeunes souffrant de troubles psychologiques nécessite des adaptations dans les pratiques éducatives et une réflexion constante sur les stratégies d'accompagnement.

Une dynamique d'accompagnement qui repose sur des valeurs fortes

Face à ces problématiques, l'accompagnement repose sur des principes essentiels :

- **Un cadre de vie structurant**, garant d'un repère sécurisant pour les jeunes.
- **Un accompagnement individualisé**, permettant de s'adapter aux besoins et aux capacités de chacun.
- **Une pédagogie du "faire-avec"**, encourageant la responsabilisation et l'implication des jeunes dans leur projet.
- **Un travail partenarial renforcé**, notamment avec les acteurs de la formation, de la santé et de l'insertion sociale.

L'année 2024 confirme ainsi la nécessité d'un accompagnement global et adapté aux réalités de chaque jeune accueilli. Les efforts engagés ces dernières années pour diversifier les modes de prise en charge et renforcer la cohérence du parcours des jeunes doivent être poursuivis pour répondre efficacement aux défis de l'accueil en protection de l'enfance.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'établissement repose sur une organisation structurée en plusieurs services complémentaires visant à offrir un accompagnement adapté aux jeunes accueillis. Le dispositif de prise en charge repose sur trois pôles :

1. **L'internat éducatif**, qui constitue la première étape du parcours des jeunes en leur offrant un cadre structurant.
2. **Le Service d'Accompagnement Éducatif en Logement Individuel (AELI)**, qui permet une transition progressive vers l'autonomie.
3. **Le Service de Placement Éducatif À Domicile (PEAD)**, qui accompagne les jeunes dans leur environnement familial avec un suivi éducatif renforcé.

L'objectif de ces services est de proposer une continuité éducative adaptée aux besoins spécifiques de chaque jeune, tout en travaillant sur les problématiques identifiées (ruptures familiales, décrochage scolaire, insertion professionnelle, troubles psychiques).

1. L'internat éducatif

Les internats ont une capacité totale d'accueil de 18 places dont 1 lit de repli, les jeunes sont âgés de 16 à 21 ans. Ils offrent un cadre sécurisant et structurant permettant aux jeunes de se stabiliser avant une éventuelle orientation vers un logement individuel ou une réintégration familiale.

Principes de fonctionnement

- **Un accompagnement éducatif quotidien** basé sur la participation active des jeunes à la vie collective (gestion des repas, entretien des espaces, activités éducatives).
- **Des réunions hebdomadaires d'équipe** pour coordonner l'accompagnement et ajuster les projets individualisés.
- **Un suivi régulier du parcours scolaire et professionnel** des jeunes en lien avec les établissements scolaires, centres de formation et missions locales.
- **Un travail autour de la gestion des émotions et des conduites à risque** (prévention des addictions, gestion des conflits).

Difficultés rencontrées en 2024

- **Dynamique de groupe fragile**, nécessitant un renforcement des activités collectives pour favoriser la cohésion.
- **Augmentation des troubles du comportement**, rendant indispensable un travail plus poussé avec les partenaires spécialisés en santé mentale.
- **Difficultés d'insertion scolaire et professionnelle**, avec une proportion importante de jeunes en décrochage.

Actions mises en place

- Développement d'ateliers occupationnels (bricolage, jardinage, cuisine) pour favoriser la remobilisation des jeunes.
- Renforcement des suivis psychologiques et psychiatriques avec des interventions extérieures.
- Mise en place de "**temps tremplins**" pour préparer progressivement les jeunes à une sortie vers l'autonomie.

2. Le Service d'Accompagnement Educatif en Logement Individuel (AELI)

Le service AELI est habilité pour 10 jeunes souvent en continuité d'un parcours en internat ou famille d'accueil, afin de leur permettre d'expérimenter une vie plus autonome tout en bénéficiant d'un suivi éducatif renforcé.

Principes de fonctionnement

- **Un logement individuel mis à disposition** dans lequel le jeune apprend à gérer son quotidien (budget, alimentation, démarches administratives).
- **Un accompagnement personnalisé** avec un éducateur référent pour 5 jeunes qui suit le jeune dans ses démarches d'insertion.
- **Un suivi renforcé lors des premiers mois**, avec des visites régulières et des temps d'échange sur la gestion du quotidien.

Difficultés rencontrées en 2024

- **Accès au logement complexe** en raison des tensions sur le marché locatif.
- **Faible adhésion aux suivis médicaux et psychologiques**, certains jeunes refusant d'engager des démarches de soins.
- **Isolement social**, certains jeunes rencontrant des difficultés à créer un réseau de soutien.

Actions mises en place

- Développement de **liens renforcés avec les bailleurs sociaux et les dispositifs d'accompagnement vers le logement autonome**.
- Mise en place de **repas partagés et d'activités collectives** pour lutter contre l'isolement.
- Accompagnement individualisé sur l'accès aux soins et au droit commun.

3. Le Service de Placement Éducatif À Domicile (PEAD)

Ce service propose un **accompagnement éducatif à domicile pour 2 jeunes** dont le maintien dans le cadre familial est possible avec un suivi renforcé.

Principes de fonctionnement

- **Un suivi éducatif régulier** à raison de plusieurs visites par semaine au domicile.
- **Un travail sur le renforcement des compétences parentales**, en lien avec les travailleurs sociaux de l'ASE.
- **Un accompagnement dans la scolarité et la gestion du quotidien du jeune**, avec un appui sur les structures locales (écoles, missions locales, services de soins).

Difficultés rencontrées en 2024

Pas de difficultés rencontrées.

Une coordination interne optimisée

- **Réunions d'équipe hebdomadaires** pour analyser les situations et ajuster les accompagnements.
- **Dispositif d'astreinte** permettant une réactivité face aux urgences éducatives.

L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement en 2024 a permis de structurer les parcours des jeunes en tenant compte de leurs besoins spécifiques et des défis identifiés (ruptures, troubles du comportement, difficultés d'insertion).

Les ajustements apportés dans les différents services visent à améliorer l'efficacité des accompagnements et à favoriser une transition vers l'autonomie réussie.

L'enjeu pour les années à venir sera de poursuivre cette dynamique en renforçant les dispositifs de prévention et d'insertion, tout en maintenant un cadre sécurisant et bienveillant pour les jeunes confiés.

Les jeunes présentent des besoins variés, incluant :

- Guidance vers l'autonomie,
- Besoin d'un lieu d'accueil,
- Soutien financier et scolarité,
- Orientation spécifique (MDPH),
- Accompagnement en protection (sauvegarde de justice, curatelle renforcée).

Aujourd'hui, nous accueillons un certain nombre d'adolescents et jeunes adultes dont les comportements ne relèvent pas exclusivement de la Protection de l'enfance.

Ces « cas » dit « incasables » désignent essentiellement des situations d'adolescents qui posent un problème aux institutions sanitaires, sociales et médico-sociales. La complexité de leur prise en charge met en lumière la nécessité d'approches professionnelles croisées.

Leurs caractéristiques et leurs besoins spécifiques relèvent en général de plusieurs modes de prise en charge : sanitaire, sociale, médico-sociale et judiciaire. Ils ont mis à l'épreuve, voire en échec, des équipes professionnelles successives dont le cadre de travail ne convenait pas à leur problématique situationnelle.

Dans ce contexte, les professionnels devront mener un travail d'historiographie pour apporter un certain nombre de réponse afin de comprendre ce qui s'exprime dans le « ici et maintenant ».

Les investigations cliniques nous amèneront à tracer des lignes de vie, des trajectoires de développement (sociales, familiales, scolaires, sanitaires, judiciaires), repérer les événements de vie à mettre en lien avec ce que nous connaissons du développement de l'enfant et de ses besoins. Ce travail d'élaboration clinique viendra privilégier une vision globale de l'adolescent pour ainsi éviter un risque de clivage dans sa prise en charge. (*cf le projet personnalisé*). Comme nous le voyons sur le graphique précédent, nous avons une partie des jeunes accueillis qui bénéficient d'un dossier MDPH (*avec de manière générale un accompagnement, SAMSAH, une AAH, et pour ceux qui sont sur une fin de CJM nous demandons une PCH*) et d'une curatelle renforcée. D'autres ne bénéficient que d'une curatelle car étant fragiles il est important de les protéger de leur environnement.

Ces accompagnements nécessitent de la part des équipes éducatives une capacité à venir réinventer leur pratique et à se former tout au long de l'année.

Nous pouvons observer que le dispositif CEJ reste un outil majoritairement optimal pour les jeunes gens que nous accompagnons. Ce dispositif d'insertion professionnelle à bas seuil d'exigence permet de mettre en œuvre :

- Un processus d'insertion professionnelle dans une logique de souplesse et d'adaptabilité qui prend en compte les potentialités des usagers mais aussi leurs difficultés.
- D'élaborer et de cibler des choix d'orientation dans une logique d'alternance : regroupements théoriques sur certaines thématiques et immersions en stage professionnel.
- Un « agir » et un « engagement » qui priorisent le principe de réalité. Le jeune est rémunéré en fonction de sa présence dans le dispositif.

- Des prises en charge plus spécialisées : orientation MDPH, accompagnement vers le soin et l'accès à la citoyenneté.
- Une évaluation quantitative et qualitative de la démarche d'insertion.

L'objet n'est pas, en premier lieu, l'insertion sociale et/ou professionnelle de l'adolescent ou du jeune adulte, mais le « maintien inconditionnel du lien » avec lui.

Les jeunes connaissant de graves difficultés depuis leur enfance ont un besoin spécifique, celui de la création d'un lien social leur offrant une reconnaissance sociale permettant de se construire une identité et une utilité sociale, n'en ayant pas eu l'opportunité en raison d'une socialisation primaire plus confuse que fondatrice.

Pour les professionnels, tout l'enjeu est d'arriver à établir eux aussi un lien social vecteur de reconnaissance dans la relation d'aide qui ne soit pas fondé sur ce qu'ils vont devenir, mais sur ce qu'ils « sont » aujourd'hui.

Cette façon d'envisager l'intervention vise à réaménager des conduites afin qu'ils puissent intégrer les normes sociétales.

5) Les temps forts de l'année

L'année 2024 a été marquée par de nombreux temps forts, rythmant la vie collective et individuelle des jeunes accompagnés. Ces événements ont contribué à renforcer la dynamique éducative, à favoriser l'implication des jeunes et à consolider la cohésion au sein des équipes et des familles.

Au sein de l'internat : un cadre structurant et participatif

Afin de favoriser l'expression et l'autonomie des jeunes, des réunions de maison ont été instaurées tous les quinze jours. Ces temps d'échange permettent d'aborder les règles de vie collective, les projets en cours et les attentes des jeunes. Ils favorisent également la co-construction des actions éducatives en tenant compte de leurs propositions.

Les élections des représentants des jeunes ont constitué un moment clé de l'année. Cet exercice de démocratie interne a renforcé leur sens des responsabilités et leur engagement dans la vie du collectif.

Un travail de lien avec les familles et l'environnement extérieur

Les moments festifs ont joué un rôle essentiel dans la construction et la consolidation des liens familiaux.

Au Grallet, deux repas ont été organisés avec les familles des jeunes :

- Un repas de Noël, permettant de réunir les jeunes, leurs proches et les professionnels dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
- Un repas de printemps, favorisant une rencontre en dehors du cadre des fêtes traditionnelles, pour renforcer le dialogue et la collaboration avec les familles.

Ces moments de partage ont permis de valoriser le parcours des jeunes et d'offrir aux familles un espace d'échange avec l'équipe éducative, afin de favoriser une continuité éducative entre l'établissement et le cadre familial.

Une dynamique collective renforcée au sein du service AELI

Dans le service d'Accompagnement Educatif en Logement Individuel (AELI), des réunions jeunes trimestrielles ont été instaurées pour maintenir un lien éducatif fort avec les jeunes en logement individuel. Ces rencontres ont permis de prévenir l'isolement, d'évaluer les parcours et d'échanger sur les difficultés rencontrées. Elles ont aussi été l'occasion de proposer des actions collectives, notamment sur les thèmes de l'autonomie, de la gestion budgétaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

De même, les élections des représentants des jeunes ont constitué un moment clé de l'année.

Des projets éducatifs et culturels fédérateurs pour tous

Tout au long de l'année, les jeunes ont été impliqués dans des projets éducatifs variés, intégrant des activités sportives, culturelles et citoyennes. Parmi les moments marquants :

Séjours éducatifs et de remobilisation

Objectifs

- Restaurer la confiance en soi des jeunes.
- Développer l'autonomie et la dynamique de groupe.
- Affiner les stratégies d'accompagnement en observant les besoins éducatifs.

Actions menées

- Organisation de deux séjours de remobilisation en Espagne en 2024 (Champagnac).
- Développement d'un partenariat avec Océan-Peak.
- Collaboration avec CHLOWE pour des séjours impliquant les maisons du Grallet, de Champagnac et SAMIE.

Projet Art Solidaire : un atelier socio-artistique fédérateur

- Réalisation d'une fresque collective par les jeunes.
- Implication d'une artiste solidaire et d'un intervenant en service civique.
- Evénements associés : animations, vernissage et engagement collectif.

Initialement prévu en 2023, le projet a été reporté et il a finalement eu lieu du 25 mai au 1er juin 2024, réunissant adolescents, éducateurs, surveillants de nuit, maîtresse de maison et cadres de tous les services du CAFIC, dans une dynamique de participation ouverte à tous.

L'artiste solidaire Nathalie Monier et Arthur, volontaire en service civique, sont arrivés le samedi soir en provenance de l'Ardèche.

Aspects techniques

- Aucune modification du mur (salle de chasse).
- Réalisation de deux toiles tendues (2,40 mètres de large sur toute la hauteur) avec une séparation symbolisant France/Sénégal.

Planning du projet

- 25 mai – 18h00 : Accueil de Nathalie et Arthur.
- 26 mai : Définition de la thématique, élaboration du plan de travail et organisation du planning.

- 27-30 mai : Remplissage des motifs.
- 31 mai : Finalisation de l'œuvre, suivie d'une soirée africaine avec animation musicale.
- 1er juin : Vernissage et inauguration à midi.

Un projet qui allie créativité, engagement collectif et ouverture culturelle, au service du lien social et de l'expression artistique des jeunes :

ZOOM sur ce temps fort de l'année 2024

« C'est ainsi que le projet a commencé un dimanche :

Tous autour d'une table pour évoquer leurs placements, mis sur des post-it, servant de base à la réalisation de la fresque.

Puis au regard du projet, il a fallu déterminer 2 jeunes gens pour être les personnages de la fresque :

Le lundi, début des contours de la fresque :

Mardi, mercredi, tout le monde a mis sa touche :

Jeudi, les stagiaires AES de la MFR de Blaye sont venus proposer une activité dans le cadre de leur formation, le support étant un repas partagé.

Il fallait aussi continuer la toile. Vendredi, ça y est, la fresque prend vie :

Et c'est la fête tout en musique avec un repas concocté par le comité des fêtes du village :

Samedi midi, c'est le vernissage avec des administrateurs APLB, M TROUCELIER Directeur Général de l'APLB, M Le Maire de Champagnac et des administrés. »

Ces initiatives ont permis aux jeunes de s'ouvrir à de nouvelles expériences, de renforcer leur confiance et de travailler sur leur projet personnel. L'année 2024 a donc été riche en échanges et en apprentissages, avec une attention particulière portée à la participation des jeunes et à l'implication des familles. L'objectif pour 2025 est de poursuivre cette dynamique, en consolidant les actions engagées et en développant de nouveaux projets favorisant l'autonomie et l'insertion des jeunes accompagnés.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Dans le rapport d'activité 2023, nous avons identifié plusieurs axes stratégiques prioritaires : la fusion avec l'Association Père Le Bideau (APLB), la refonte du projet d'établissement, le renforcement des politiques RH et la consolidation des projets collectifs. Notre évaluation de ces orientations révèle des progrès notables, mais également des points de vigilance à prendre en compte pour garantir une mise en œuvre efficace et cohérente.

Fusion avec l'APLB : unification et structuration

Parmi ces évolutions, la fusion avec l'APLB, effective depuis le 1er janvier 2024, a constitué un événement majeur ayant permis de regrouper les établissements sous une direction générale commune et d'harmoniser certaines pratiques administratives et financières. Cette réorganisation a également renforcé notre crédibilité institutionnelle, facilitant ainsi les relations avec les collectivités locales et l'accès à de nouveaux financements.

Nous reviendrons ensuite plus en détail sur ces éléments, et nous analyserons les enjeux, les impacts et les ajustements mis en place pour garantir une transition réussie et une intégration harmonieuse des équipes et des pratiques.

Projet d'établissement : statu quo et adaptations nécessaires

Contrairement à ce qui avait été envisagé dans le rapport d'activité 2023, le projet d'établissement n'a pas été revu en 2024. La priorité a été donnée à la gestion de la fusion et à l'accompagnement des équipes. Néanmoins, l'évaluation externe réalisée en 2024 a souligné la nécessité de renforcer plusieurs aspects.

Dynamique RH : recrutements et enjeux de mobilisation

A Breuillet, l'année 2024 a été marquée par le recrutement de trois éducateurs en internat, tous diplômés, permettant de renforcer l'accompagnement des jeunes et d'apporter un soutien supplémentaire aux équipes. Ce renforcement s'inscrit dans une dynamique visant à stabiliser les effectifs, dans un contexte marqué par une charge de travail élevée et un turnover important.

Dans le cadre du renforcement du cadre de travail et de la cohésion au sein de l'équipe éducative, deux documents structurants ont été établis : la charte éthique de l'équipe éducative et la note de service annonçant le plan d'action. La charte éthique pose les principes fondamentaux visant à garantir un accompagnement de qualité des jeunes et une collaboration efficace entre professionnels, en mettant l'accent sur la liberté de parole, le respect des limites professionnelles, la cohésion d'équipe et le développement professionnel. Chaque membre est invité à s'engager formellement en signant cette charte. Parallèlement, la note de service introduit un plan d'action visant à remédier aux tensions organisationnelles, en clarifiant les attentes professionnelles, en renforçant la communication interne et en favorisant un climat de travail stable et bienveillant. Ce plan repose sur plusieurs actions concrètes : supervisions régulières, mise en place d'un code de conduite, amélioration des transmissions d'informations et initiatives favorisant le bien-être de l'équipe. L'ensemble de ces mesures a pour ambition d'offrir un cadre de travail structuré et cohérent, garantissant une meilleure qualité d'accompagnement pour les jeunes et une dynamique d'équipe apaisée et efficiente.

A Champagnac, l'équipe est stable depuis plusieurs années. En 2024, il y a eu 2 départs volontaires d'un éducateur et d'un surveillant de nuit.

Evaluation externe : continuité et ajustements

En 2024, a été réalisée une évaluation externe qui a mis en avant à la fois des points forts et des axes d'amélioration. Les thématiques de bientraitance, de respect des droits des personnes accompagnées et de participation des jeunes ont obtenu des résultats satisfaisants. Toutefois, certains critères ont révélé des fragilités nécessitant des actions correctives, avec des cotes de 1 et 2 soulignant des écarts à combler.

Critères ayant obtenu une cotation de 1 (insuffisant) :

- Gestion de crise et continuité d'activité : Absence d'un plan de gestion de crise formalisé et d'un dispositif de communication interne et externe sur ce sujet. De plus, aucune formation spécifique n'avait été mise en place pour les professionnels.
- Plan de gestion des risques : Manque de formalisation et d'anticipation des crises, ce qui rend la structure vulnérable en cas d'événement critique.

Critères ayant obtenu une cotation de 2 (à améliorer) :

- Suivi et réévaluation des projets d'accompagnement : Une traçabilité insuffisante des ajustements apportés aux projets des jeunes.
- Questionnement éthique : Absence d'un comité structuré et d'instances de réflexion éthique régulières.
- Formation des professionnels : Sensibilisation irrégulière à la bientraitance, à la prévention des risques infectieux et aux risques liés à la sexualité.
- Exercices de gestion de crise : Participation partielle des équipes aux simulations et aux retours d'expérience partagés.

Face à ces constats, un plan d'action a été élaboré pour combler ces manquements. Il prévoit notamment la création d'un comité éthique, l'amélioration des pratiques de traçabilité des projets personnalisés, la mise en place de formations systématiques pour les équipes, ainsi que l'élaboration et la diffusion d'un plan de gestion de crise réactualisé. Ces mesures doivent permettre d'améliorer la sécurité, la rigueur professionnelle et la qualité de l'accompagnement des jeunes.

Dans le cadre de la fusion avec l'APLB, une mise à jour des outils de la loi 2002-2 a été menée afin d'assurer leur conformité et leur harmonisation avec les pratiques institutionnelles de notre nouvel ensemble. Si le contenu des documents de référence (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet d'établissement) n'a pas subi de modifications majeures, une refonte de leur présentation et de leur structuration a été réalisée pour garantir une meilleure lisibilité et faciliter leur appropriation par les jeunes et les professionnels. Ces mises à jour ont notamment intégré une harmonisation des supports graphiques, une reformulation des éléments clés pour une meilleure accessibilité et une intégration des valeurs et engagements de l'APLB dans nos documents institutionnels. Par ailleurs, un travail spécifique a été mené sur le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) afin d'améliorer son caractère opérationnel et d'en faire un véritable outil dynamique au service des parcours des jeunes. Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, ces documents seront réévalués régulièrement en concertation avec les équipes éducatives et les usagers pour s'assurer de leur pertinence et de leur adéquation aux besoins du terrain.

Renforcement des projets collectifs et individuels

L'année 2024 a marqué une phase de consolidation des projets collectifs et individuels au sein de la MECS du Grallet. L'objectif principal a été de maintenir les actions existantes tout en les adaptant aux nouvelles orientations institutionnelles, notamment à la suite de la fusion avec l'APLB.

Cette harmonisation a nécessité des ajustements organisationnels et pédagogiques, afin d'assurer une continuité éducative pertinente et adaptée aux besoins des jeunes accompagnés.

Les actions mises en place ont favorisé l'autonomie des jeunes, en leur permettant de développer leurs compétences sociales et pratiques, mais aussi de mieux se projeter vers l'avenir à travers des dispositifs de soutien à l'insertion.

Par ailleurs, la participation des jeunes à la vie collective a été renforcée grâce à des dispositifs favorisant leur expression et leur engagement, comme les réunions de maison, les élections de représentants et les activités de co-construction des règles de vie.

Sur le volet de l'insertion sociale et professionnelle, la MECS du Grallet a poursuivi ses partenariats avec la Mission Locale, les structures d'apprentissage et les entreprises locales, permettant à plusieurs jeunes de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur projet professionnel. Les actions éducatives, culturelles et sportives ont également joué un rôle clé dans le développement personnel

des jeunes, en les aidant à mieux gérer leurs émotions, à gagner en confiance et à s'investir dans des projets porteurs de sens.

Toutefois, si ces initiatives ont porté leurs fruits, des ajustements restent nécessaires pour renforcer l'implication des équipes éducatives dans la définition et la mise en œuvre des projets. Le besoin d'une meilleure structuration du suivi et de l'évaluation des actions mises en place a été identifié comme un axe d'amélioration majeur. Il est essentiel de garantir une traçabilité plus rigoureuse, en mettant en place des outils de suivi partagés et des indicateurs d'évaluation clairs, afin de mesurer plus efficacement l'impact des dispositifs proposés.

En 2025, nous nous attacherons donc à pérenniser les dynamiques engagées, en consolidant les dispositifs existants tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux besoins évolutifs des jeunes. Une priorité sera donnée à l'amélioration de la coordination entre les équipes éducatives et les partenaires, ainsi qu'à la co-construction des projets avec les jeunes eux-mêmes, afin d'assurer un accompagnement plus individualisé et plus efficace dans leur parcours vers l'autonomie.

7) Les partenaires

Les Maisons du Grallet et de Champagnac collaborent avec un large réseau de partenaires dans divers domaines, afin d'assurer un accompagnement global et cohérent des jeunes accueillis.

Partenaires institutionnels et sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : collaboration avec les délégations territoriales pour le suivi des jeunes placés. - Conseil Départemental de la Charente-Maritime : financeur et instance de régulation du dispositif de protection de l'enfance. - Préfecture et services de l'État : interventions pour les jeunes Pupilles de l'Etat. - Justice et Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : suivi des jeunes sous mesures judiciaires, échanges avec les juges et éducateurs spécialisés de la PJJ. - Communes et intercommunalités : soutien pour les projets éducatifs et d'insertion locale.
Partenaires éducatifs et insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissements scolaires et centres de formation : lycées, Maisons Familiales et Rurales (MFR), Centres de Formation d'Apprentis (CFA). - Mission Locale de Royan : Accompagnement vers l'emploi, la formation et l'insertion sociale. - Pôle emploi et dispositifs d'insertion : Accès aux droits et formations pour les jeunes en recherche d'emploi. - Entreprises locales et associations d'insertion : Accords pour stages, apprentissages et chantiers éducatifs.
Partenaires de santé et de soutien psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Centres Médico-Psychologiques (CMP) et hôpitaux psychiatriques : Prise en charge des troubles psychiques des jeunes. - Médecins généralistes et spécialistes : Suivi médical des jeunes accueillis.

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de prévention des addictions : Interventions et actions de sensibilisation sur les conduites addictives. - Psychologues et psychiatres partenaires : Séances d'accompagnement thérapeutique. - Maison des adolescents de Saintes
Partenaires culturels, sportifs et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives locales : Clubs de football, surf, boxe, etc. - Structures culturelles et artistiques : Théâtres, médiathèques, associations d'arts plastiques. - Association Grand Lague : Activités maritimes et séjours de rupture éducative pour favoriser l'ouverture au monde maritime. - Pti Ben surf Club, Océan Peak et autres organisations d'aventure : Séjours et expériences immersives pour favoriser l'autonomie et la gestion des émotions.
Partenaires en logement et accompagnement vers l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs sociaux et privés, associations d'aide au logement : Facilitation de l'accès au logement pour les jeunes en phase d'autonomisation. - Dispositifs de logement accompagné (AELI) : Passage progressif de l'internat vers un logement individuel. - Secours Populaire, Restos du Cœur, Banque Alimentaire : Soutien en cas de précarité matérielle et alimentaire. - Nous faisons également partie depuis plusieurs années de la CLIJ à JONZAC, notre implication dans cette commission nous permet d'être en réseau avec la mission locale, la prévention spécialisée, le FJT et le CLAJ
Partenaires en prévention et sécurité	<p>Gendarmerie et Police Nationale : interventions en prévention des comportements à risque et gestion des incidents.</p> <p>Service de prévention spécialisée : intervention sur la voie publique</p>

Cette dynamique partenariale renforce l'accompagnement des jeunes en leur offrant des opportunités diversifiées et adaptées à leurs besoins, tout en garantissant une prise en charge pluridimensionnelle.

8) Les projets

L'année 2024 a été marquée par des projets éducatifs variés, favorisant l'autonomie, l'insertion sociale, la confiance en soi et l'ouverture au monde. Ces événements ont permis aux jeunes accompagnés de se construire et d'acquérir des compétences essentielles pour leur avenir.

1. Éducation par le sport

Projet "Surfer la Vague !" – Surf Thérapeutique

 Mars à juin et septembre à octobre 2024

 14 jeunes bénéficiaires, Maison du Grallet de l'internat et du service AELI

Sens éducatif : Ce projet utilise le surf comme outil thérapeutique et éducatif. Il permet aux jeunes de travailler leur confiance en eux, leur persévérance et leur gestion des émotions dans un cadre naturel bienveillant. L'activité collective favorise également l'entraide et la coopération.

Projet "Psycho-boxe" –

 Année 2024

 2 jeunes bénéficiaires, Maison de CHAMPAGNAC de l'internat et du service AELI

Sens éducatif : Ce projet utilise la boxe comme outil thérapeutique et éducatif. Il permet aux jeunes de travailler leur confiance en eux, leur persévérance et leur gestion des émotions dans un cadre naturel bienveillant. L'activité collective favorise également l'entraide et la coopération.

Rencontre Sportive et Projet Solidaire MALEX « Intersport »

 Juillet 2024 – avril 2025

 Jeunes de la Maison du Grallet de l'internat et du service AELI, de Champagnac et du SAMIE

Sens éducatif : Grâce à un partenariat avec la société MALEX, les jeunes ont bénéficié d'un don de vêtements de sport et ont participé à une rencontre sportive. Cet événement a permis de valoriser l'entraide, la solidarité et l'implication dans un projet collectif. L'organisation de brocantes solidaires a aussi sensibilisé les jeunes à l'économie sociale et solidaire.

Accès à la Salle de Sport "L'Orange Bleue"

 Toute l'année

 Jeunes de l'internat

Sens éducatif : Encadrés par les éducateurs, ce projet permet aux jeunes de travailler leur discipline, leur endurance et leur engagement à travers une activité physique régulière. Le respect des règles d'accès et d'hygiène en salle de sport les responsabilise.

Sortie Rugby – Stade Rochelais

 3 mars 2024

 5 jeunes participants

Sens éducatif : Invités par la Présidente du Département pour assister à un événement sportif majeur et découvrir les valeurs du sport collectif, d'éprouver un sentiment d'appartenance et d'explorer un univers qu'ils ne connaissent pas forcément.

Ouverture culturelle et engagement citoyen

Théâtre-Forum

 3 et 17 février 2024

 8 jeunes de la MECS + invités (Cheval et Insertion)

Sens éducatif : Le théâtre-forum est un outil d'expression et de réflexion permettant aux jeunes de travailler sur des thématiques du quotidien (conflits, injustices, discriminations). L'objectif est d'améliorer leur capacité à exprimer leurs émotions, à argumenter et à comprendre différents points de vue.

Festival de musique électronique : les sables électroniques

 mai 2024

 6 Jeunes de la Maison du Grallet de l'internat et du service AELI

Sens éducatif : Ce projet, en partenariat avec Les Sonorités Diatoniques, visait à renforcer leur autonomie et insertion sociale à travers une immersion dans l'organisation de l'événement.

Soirée cinéma-rencontre : projection de "Nouveau Monde"

 25 juin 2024

 Jeunes de la MECS du Grallet et du SAMIE

Sens éducatif : cette séance a offert un temps d'échange avec l'équipe du film, favorisant la réflexion sur des thématiques sociales proches de leur vécu et stimulant leur sens critique.

Dîner-Débat sur l'Égalité Filles/Garçons

 12 novembre 2024

 8 jeunes participants (internat et AELI Le Grallet, Mission Locale et Cheval et insertion)

Sens éducatif : cet échange organisé par la maison du Grallet et animé par le CIDFF de La Rochelle a permis de sensibiliser les jeunes aux questions de genre, aux stéréotypes et aux relations affectives, tout en favorisant une parole libre et respectueuse.

Développement de l'autonomie et de la responsabilisation

Séjour Camping Été 2024

 6 au 20 juillet 2024

 8 jeunes l'internat et 2 jeunes AELI invités temporaires

Sens éducatif : vivre ensemble dans un cadre moins encadré leur a permis d'apprendre à gérer leur quotidien, à partager les tâches et à prendre des initiatives, tout en profitant d'un moment de détente.

Séjour Aventure dans le Parc Naturel Régional du Vexin

 27 au 30 août 2024

 10 jeunes participants, Le Grallet – Champagnac et SAMIE

Sens éducatif : en vivant une immersion en pleine nature, les jeunes ont appris à se dépasser, à gérer leur stress et à travailler en équipe. La déconnexion numérique a favorisé une meilleure concentration et une ouverture à l'environnement.

Atelier Ménage – Apprentissage de l'Autonomie

 depuis avril 2024

 17 ateliers individuels pour les jeunes en semi-autonomie, Maison du Grallet (service AELI)

Sens éducatif : cet atelier vise à développer les compétences pratiques et l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur cadre de vie.

Atelier cuisine – Apprentissage de l'Autonomie

 depuis janvier 2024

 14 ateliers collectifs (2 jeunes en moyenne) pour les jeunes en semi-autonomie, Maison du Grallet (service AELI). Les ateliers se déroulent soit dans les logements soit au centre social Marnes Yeuse.

Sens éducatif : cet atelier vise à développer les compétences pratiques et l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur alimentation.

Sensibilisation à l'environnement et aux pratiques nautiques

Sortie en Voilier avec l'Initiative Grand Largue

 13, 20 et 27 avril 2024 et du 24 au 26 mai 2024

 10 Jeunes de la Maison du Grallet de l'internat et du service AELI

Sens éducatif : cette initiation à la navigation leur a permis de découvrir le monde maritime, de travailler en équipe et d'apprendre la gestion du stress en mer.

Participation au Rallye Nautique Solidaire Océan Peak

 29 juin 2024

 5 Jeunes de la Maison du Grallet de l'internat et du service AELI

Sens éducatif : participer à un événement sportif et solidaire en mer leur a offert l'opportunité de développer leur endurance, leur coopération et leur respect de l'environnement.

Les temps forts menés en 2024 ont contribué à développer l'autonomie, la responsabilisation, l'ouverture culturelle et l'insertion sociale des jeunes accompagnés. Les activités sportives ont favorisé l'effort, la cohésion et le bien-être, les projets culturels ont permis d'affiner leur esprit critique, et les séjours en autonomie leur ont appris à gérer leur quotidien. L'objectif pour 2025 est de pérenniser ces actions, tout en développant de nouvelles initiatives adaptées aux besoins et aux aspirations des jeunes.

Nouveaux ateliers, Psycho boxe avec un médecin généraliste, piscine, restauration de mobilier

Amélioration du cadre de vie

- Travaux d'aménagement (fermeture des combles, rafraîchissement de l'étage, rénovation des panneaux solaires). Finalisés en janvier 2025
- Création d'un terrain de basket.

9) La gestion des Ressources Humaines de l'établissement :

Formation du Personnel

- Formation CROCUS, violences adolescentes, 1 jour
- Formation STT, 2 jours
- Formation Maitresse de maison avec l'IRTS de Poitiers sur l'antenne de Saintes
- 6 séances Analyse des pratiques par site et 6 séances de supervision tout au long de l'année pour le site de CHAMPAGNAC, ces 2 temps distincts et menés l'un par une psychothérapeute et l'autre par un psychologue clinicien/dc en psychopathologie

Les mouvements de personnel

- Un surveillant de nuit a été licencié pour faute grave après 14 ans d'ancienneté.
- Un surveillant de nuit a été licencié pour inaptitude (procédure prud'homme)
- Un éducateur a été licencié pour inaptitude suite à un arrêt de travail de 8 mois, cet éducateur avait 10 ans d'ancienneté.
- Un éducateur technique a été licencié pour inaptitude.
- Une éducatrice a été licenciée pour inaptitude suite à un arrêt maladie.
- 5 éducateurs ont donné leurs démissions.
- Embauche d'un surveillant de nuit à la retraite.

Points à travailler

L'accompagnement de l'usure au travail : éducateurs, surveillant de nuit

Les stagiaires

A Champagnac : nous n'avons pas eu de demandes de stages ES et ME. Nous avons accueilli 3 stagiaires AES de la MFR de Blaye et une apprentie ES de l'IRTS de TALENCE qui débute sa formation.

Au Grallet : une stagiaire ES et un stagiaire ME, 4 stages d'orientation éducateurs, 1 stage d'orientation maîtresse de maison, soit 7 stagiaires.

Suivi DUERP

Evaluation des risques professionnels (DUERP)

Les Plans d'Action de juillet 2023 établissent un diagnostic des risques professionnels et des mesures de prévention mises en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des travailleurs sur chacun des sites. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail, avec des actions classées selon leur nature : technique, organisationnelle et humaine.

En 2024, nous avons mis à jour les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour mieux anticiper et prévenir les risques liés aux conditions de travail. Cette révision a intégré les changements organisationnels liés à la fusion avec l'APLB et les spécificités du travail éducatif, nécessitant une adaptation aux nouveaux enjeux institutionnels et aux réalités du terrain.

Au cours de l'année, plusieurs actions correctives ont été mises en place pour réduire les risques identifiés :

- Risques psychosociaux : organisation de groupes de parole, mise en place de supervisions et amélioration de la gestion des tensions au sein des équipes.
- Troubles musculosquelettiques (TMS) : amélioration de l'ergonomie des postes de travail, réaménagement des espaces et fourniture de matériel adapté.
- Sécurité routière et déplacements professionnels : renforcement du suivi des véhicules, sensibilisation aux bonnes pratiques de conduite.
- Prévention des incendies et sécurité des locaux : vérification et maintenance renforcée des équipements de sécurité incendie.

Ces actions ont contribué à réduire les expositions aux risques, mais un point de vigilance subsiste quant à la traçabilité et au suivi effectif des mesures mises en place.

En consolidant ces efforts, nous cherchons à pérenniser une culture de la prévention et du bien-être au travail, tout en assurant un environnement sécurisé et adapté aux exigences du métier éducatif.

10) Les faits marquants de l'année

L'année 2024 a été marquée par un événement structurant pour notre établissement : la fusion avec l'Association Père Le Bideau (APLB), effective depuis le 1er janvier 2024. Cette fusion, bien que répondant à une logique stratégique de consolidation et d'optimisation des ressources, a généré des ajustements profonds au sein des équipes et des modifications organisationnelles majeures.

Un renforcement institutionnel et stratégique

L'un des principaux bénéfices de cette fusion réside dans la mutualisation des ressources, permettant une meilleure allocation des moyens financiers, humains et matériels. Cette réorganisation a contribué à consolider notre position territoriale, en renforçant les partenariats avec les collectivités locales et en nous positionnant comme un acteur clé de la protection de l'enfance en Charente-Maritime.

D'un point de vue économique, la stabilité financière de la nouvelle entité a été consolidée, assurant une meilleure prévisibilité budgétaire et facilitant l'accès à de nouveaux financements. Cependant, l'optimisation des synergies attendue n'a pas encore été pleinement réalisée, notamment en raison de la centralisation accrue des fonctions support.

Les défis de l'intégration et du changement

Si cette fusion apporte des opportunités de développement, elle a également soulevé des difficultés d'intégration et d'adaptation, notamment en raison de profondes différences culturelles et organisationnelles entre les deux associations. Une résistance au changement a émergé, alimentée par plusieurs facteurs :

- Complexité organisationnelle accrue : les processus décisionnels se sont alourdis, réduisant l'autonomie des équipes locales, notamment celles de l'ancienne structure CAFIC.
- Choc des cultures : la transition vers un mode de gestion plus centralisé a été mal perçue par certains salariés, habitués à une plus grande flexibilité.
- Risque de démotivation : malgré des efforts de communication, sur certaines décisions et le sentiment de perte d'identité du CAFIC ont pu affecter l'engagement des professionnels.
- Problèmes d'intégration des systèmes d'information : la centralisation des outils numériques et de gestion a nécessité des formations complémentaires pour les salariés, ralentissant temporairement certaines procédures.

Un enjeu spécifique a été la cohésion des équipes, certains professionnels exprimant une difficulté à se projeter dans cette nouvelle dynamique institutionnelle.

Des ajustements et perspectives pour 2025

Face aux défis rencontrés, plusieurs mesures ont été mises en place pour accompagner la transition et favoriser une meilleure appropriation du changement :

Renforcement de la communication interne :

- Mise en place de réunions régulières avec les équipes terrain pour mieux répondre aux inquiétudes et renforcer l'adhésion au projet.
- Transparence accrue sur les décisions stratégiques et leur impact sur l'organisation locale.

Accompagnement des équipes :

- Formation des salariés sur les nouveaux outils de gestion et sur les enjeux de la fusion.
- Soutien spécifique aux équipes éducatives, avec un suivi individualisé pour prévenir les tensions et la démotivation.

Préservation de l'identité et des valeurs du CAFIC :

- Maintien des pratiques éducatives spécifiques à notre établissement, malgré l'intégration dans un cadre plus large.

Optimisation des processus de gestion :

- Ajustement des procédures administratives pour retrouver une souplesse dans la prise de décision locale.
- Réévaluation des bénéfices réels de la centralisation des fonctions support pour s'assurer qu'elle ne génère pas plus de lourdeurs qu'elle n'en résout.

Une fusion structurante mais encore en phase de transition

La fusion avec l'APLB représente une opportunité stratégique majeure, mais son intégration complète nécessite un travail de fond sur les aspects humains, organisationnels et managériaux. L'année 2025 sera déterminante pour stabiliser la nouvelle organisation, en veillant à préserver l'adhésion des équipes et la qualité de l'accompagnement des jeunes.

L'enjeu principal reste d'éviter que cette fusion ne soit perçue comme une simple absorption administrative, en valorisant l'identité propre du CAFIC et en consolidant les synergies positives avec l'APLB.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2024 a été une année de transition et d'adaptation, marquée notamment par la fusion avec l'APLB, qui a profondément transformé l'organisation et les pratiques institutionnelles. Si cette fusion a permis une consolidation des ressources et un renforcement des partenariats, elle a aussi soulevé des défis organisationnels et humains, nécessitant des ajustements pour garantir une intégration harmonieuse et préserver l'identité de l'établissement.

Dans cette dynamique de réorganisation et d'amélioration continue, plusieurs chantiers prioritaires structureront notre action en 2025 :

- Le suivi de l'évaluation externe, en poursuivant la mise en œuvre du plan d'action correctif, notamment sur la formalisation des projets personnalisés, la gestion de crise et la réflexion éthique.
- Le suivi du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), avec un accent particulier sur la prévention des risques psychosociaux et l'adaptation des conditions de travail dans le cadre de la fusion.
- Le suivi de la fusion, afin d'évaluer et d'ajuster les impacts organisationnels et managériaux, en renforçant l'adhésion des équipes et en favorisant une meilleure communication interne.

- La poursuite des projets individuels et collectifs, en maintenant un accompagnement personnalisé et structurant pour chaque jeune, et en consolidant les initiatives éducatives, culturelles et sportives mises en place.
- L'avancement du projet d'établissement, qui constituera une priorité en 2025, afin d'intégrer les enseignements de la fusion et de l'évaluation externe, tout en consolidant notre identité éducative et nos valeurs fondamentales.

L'année 2025 sera donc une année charnière, où nous devons stabiliser les changements en cours, tout en garantissant un accompagnement de qualité et une dynamique institutionnelle forte. L'objectif reste inchangé : offrir un cadre sécurisant et structurant aux jeunes, en s'appuyant sur des équipes engagées et des pratiques éducatives adaptées à leurs besoins et à leur évolution.

7 - CAFIC-SAMIE (17)

(Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés Etrangers)

1) Présentation

Le SAMIE (Service d'Accompagnement de Mineur(e)s Isolé(e)s Etranger(e)s) a ouvert ses portes en décembre 2014.

Il est habilité depuis octobre 2014 par le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour l'accueil et l'accompagnement, à ce jour, de **28 mineurs(es)** et jeunes majeur(e)s de nationalités étrangères (de 15 à 21 ans) arrivé(e)s seul(e)s sur le territoire français.

Le SAMIE fut le premier service dédié à l'accueil de mineur(e)s et de jeunes majeur(e)s de nationalité étrangère et isolé(e)s à voir le jour en Charente-Maritime. Il se situe à Saintes, sous-préfecture de Charente-Maritime.

Il est composé d'une maison de premier accueil, comprenant **4 chambres individuelles**, les bureaux et la salle de réunion de l'équipe éducative, des espaces de vie partagés et d'appartements diffus de **types T3 et T4 loués à Saintes et Royan**.

Le service est géré par l'Association Père le Bideau (A.P.L.B) depuis le 1^{er} janvier 2024. Antérieurement, il était géré par l'association C.A.F.I.C (Centre d'Animation de Formation et d'Insertion Cordouan) aujourd'hui nom de l'établissement auquel le service est rattaché.

Le CAFIC de l'APLB regroupe deux MECS et le SAMIE.

Le projet d'établissement explicite nos missions :

Par le biais d'une maison de premier accueil et d'appartements en colocation :

- Offrir à chaque adolescent(e) un accueil, un accompagnement éducatif et des conditions de vie décentes dans un environnement sécurisé,
- Permettre à chaque jeune de bénéficier d'un suivi médical et/ou psychologique qu'il comprenne et qui lui soit adapté,
- Offrir un accompagnement individualisé, et donner la possibilité à chacun(e) d'être écouté(e) et d'avoir un regard sur son histoire, son parcours, ses ruptures affectives, culturelles, familiales...
- Favoriser l'intégration sociale, culturelle et citoyenne des adolescent(e)s accueilli(e)s par l'apprentissage de la langue française,
- Accompagner les jeunes qui nous sont confiés dans leur découverte, leur décodage et leur appropriation des codes sociaux de la société française notamment en :
 - o Les accompagnant dans la compréhension d'un système de références différent de celui à partir duquel ils/elles ont commencé à grandir,
 - o S'appropriant le concept de laïcité
- Prendre en compte, dans notre accompagnement au quotidien :
 - o Des effets des dynamiques d'acculturation, de métissage, des appartenances culturelles et sociales des jeunes accompagné(e)s
 - o De la dimension affective et subjective liée à leur vie d'adolescent(e)s,
- Apporter un soutien dans la compréhension des démarches administratives et un accompagnement dans le but d'une régularisation de séjour à l'arrivée de la majorité,
- Procurer des moyens d'accès à la scolarisation et à la formation correspondant au projet et à la situation administrative de chaque jeune,
- Travailler avec chacun(e) afin qu'il/elle devienne autonome, responsable et capable de décisions qui lui permettent de grandir,
- Permettre un accès à la vie de citoyen(ne) par la participation notamment à des activités culturelles, associatives, sportives ou artistiques.

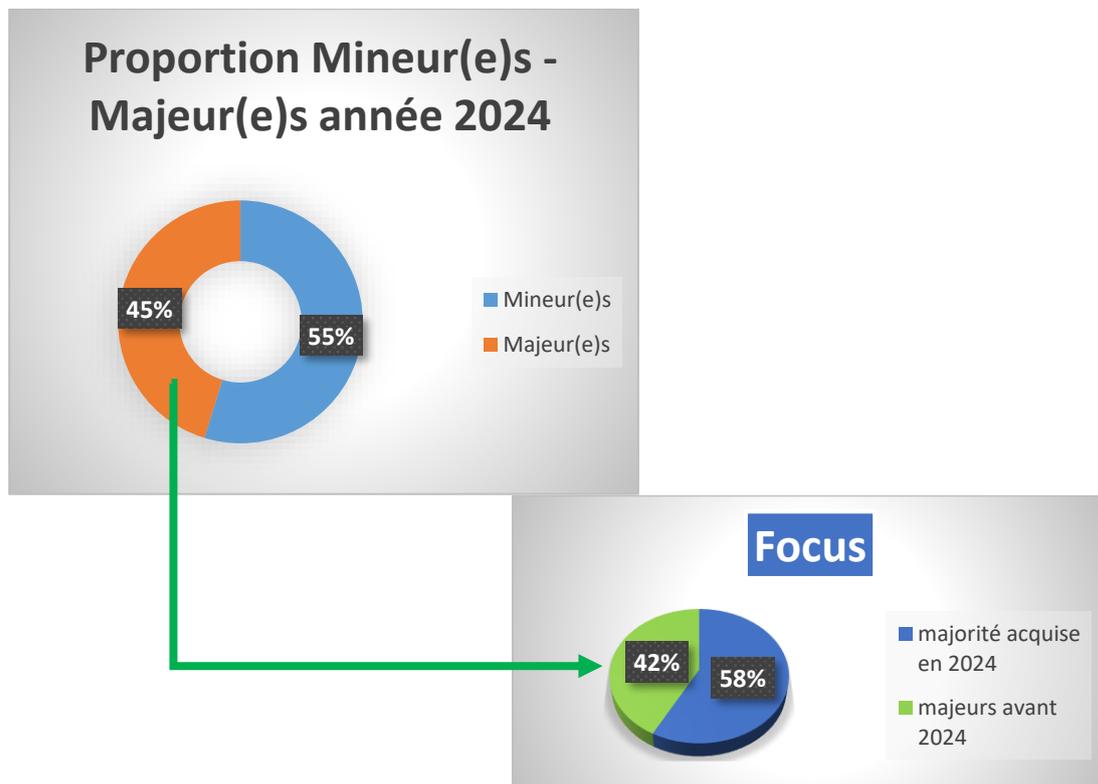
2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Maison de premier accueil et logements diffus en colocation T3 et T4 sur deux villes du sud du département	28	15-18 ans et jeunes majeurs 18 - 21 ans	7.90	5.70

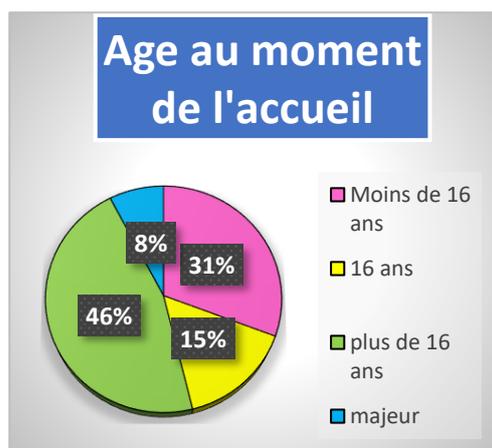
	Prix de journée	Nombre de journées	Taux de réalisation
Prévisionnel	71.23	9 736	95%
Réel	71.23	10 475	107.59%

Population		
Départs	Admissions	Jeunes suivis
12	13	41

- Quelques données sur les jeunes accompagnés en 2024 :



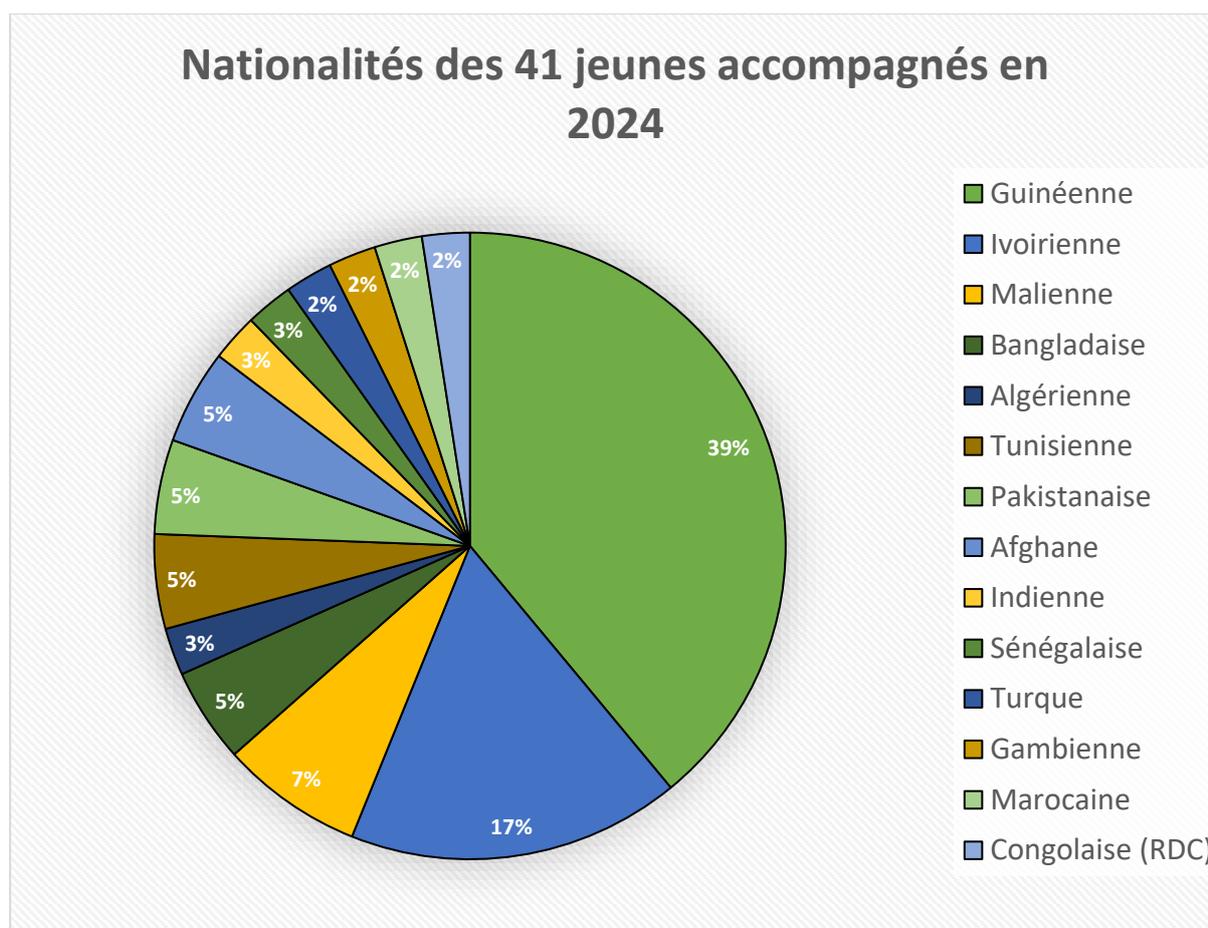
En 2024, 13 adolescent(e)s ont rejoint les effectifs du SAMIE.



Nous notons en 2024 un panel plus large d'âges des jeunes confiés au moment de leur accueil au SAMIE.

La proportion de jeunes de plus de 16 ans a été cette année la plus représentée.

En 2024, 14 nationalités différentes se sont côtoyées au sein du SAMIE.



3) La problématique des personnes accompagnées

Les jeunes accueillis au SAMIE vivent une double transition : celle d'une culture à une autre, mais aussi celle de tout adolescent, soit le passage de l'enfance à l'âge adulte avec pour certains une forte angoisse dû à :

- Des remaniements identitaires et corporels,
- Des questionnements concernant la sexualité, le sens de la vie
- Une nécessaire prise de responsabilité quant à sa vie future.

Un grand nombre d'entre eux sont en souffrance psychique importante :

- Du fait de leur parcours souvent traumatisant
- De leur isolement familial et social
- De la pression subie lors de leur arrivée :
 - o Quant à la nécessité de raconter leur histoire et de préciser leur identité
 - o Quant aux enjeux d'insertion socio-professionnelle et donc la nécessité d'opérer en peu de temps des choix qui les engagent fortement et peuvent les mettre en échec
- Du fait, pour certains, d'un état psychique déjà fragilisé dans leur pays d'origine et depuis leur plus jeune âge et que l'exil ne fait qu'accentuer.

Le repérage de ces fragilités psychiques est important et délicat. Nous tentons au quotidien d'y être particulièrement attentifs.

Nous pouvons cependant noter que la grande majorité des adolescent(e)s qui nous sont confié(e)s peuvent prendre appui sur un désir de réussite qui constitue une ressource précieuse dans leur dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Charge à nous de proposer un accompagnement qui puisse allier les injonctions de réussites et la prise en considération des parcours de chacun(e).

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Nous avons maintenu en 2024, hormis pour l'accueil des jeunes filles compte tenu de la configuration des pièces de vie qui ne permet pas un accueil mixte, que chaque jeune orienté au SAMIE soit hébergé dans les premiers temps de son accompagnement dans la maison de premier accueil du service.

Nous avons également maintenu en 2024 notre réflexion sur l'amélioration de nos propositions d'accueil en envisageant notamment d'améliorer matériellement la configuration de la maison de premier accueil. Cependant, nous restons tributaires de l'agencement et de la taille des espaces qui, d'autre part, ne nous appartiennent pas.

Pour les jeunes plus fragiles ou trop jeunes pour intégrer un logement autonome, toujours en dehors de la situation des jeunes filles, nous avons tenté en 2024 de conserver dans notre organisation de la maison son double aspect de premier accueil et de répit/repli en cas de nécessité.

L'équipe du SAMIE s'appuie sur ce lieu pour rencontrer les jeunes là où ils en sont tant d'un point de vue de leur autonomie à gérer matériellement leur quotidien que de leur état émotionnel et psychique. Nous tentons ainsi d'avoir un pilotage le plus fin possible de leur entrée en logements diffus.

Au sein de cette maison, chaque jeune accompagné dispose d'une chambre individuelle. Les autres pièces de vie sont partagées ainsi que leur entretien.

Les bureaux de l'ensemble de l'équipe éducative se trouvant au sein de ce lieu, nous misons sur une meilleure possibilité de créer du lien.

La durée de l'accueil dans la maison peut varier d'un jeune à l'autre en fonction de ce que nous percevons de la pertinence de l'orientation en appartement mais aussi en fonction de l'organisation matérielle du service.

Les jeunes sont ensuite accompagnés au sein d'appartements qu'ils occupent en colocation dans maintenant deux villes du département : Saintes et Royan.

Ces choix d'implantations permettent d'envisager plusieurs sites de formation et multiplie les bassins d'emplois potentiels.

Le choix du SAMIE est de proposer aux jeunes accompagnés un accompagnement social global assuré par des éducateurs référents en lien avec le reste de l'équipe éducative.

L'accompagnement éducatif :

Nous avons en 2024, poursuivi le soin particulier apporté à la prise en compte, dans nos accompagnements, aux remaniements identitaires singuliers provoqués pour chaque jeune tant par le parcours d'exil que par la transition adolescente.

Nous tentons de maintenir et d'explicitier le choix qui est celui de notre service, de faire de notre accompagnement un levier qui permette aux jeunes qui nous sont confiés d'acquérir une autonomie subjective (responsabilisation), durable et pérenne, plutôt qu'une simple indépendance reposant sur des critères purement objectifs (un logement, un contrat professionnel etc...).

Cependant, et notamment à partir des espaces d'expressions et de participation des jeunes aux décisions qui les concernent, notre équipe a été interrogée sur cette façon d'y faire.

Le prisme du « travail à tout prix » vient parfois percuter le travail d'accompagnement éducatif, les jeunes logeant l'ensemble de leurs attentes, dans la rencontre qui est la nôtre, sur notre capacité ou non à « leur trouver du travail ».

Pour autant, le temps aidant, et à partir de ce levier de la recherche de stage ou d'apprentissage parmi d'autres, nous œuvrons quotidiennement à maintenir l'objectif d'aider les jeunes qui nous sont confiés à grandir au mieux.

L'expression et l'engagement des jeunes

En 2024, quatre nouveaux représentants des jeunes ont été élus en septembre : deux titulaires et deux suppléants, trois garçons et une fille.

Au cours de l'année 2024, 4 rencontres entre les représentants des jeunes et l'équipe de direction du SAMIE ont eu lieu.

Deux ont eu lieu avec les représentants des jeunes élus en mai 2023 et deux avec les représentants élus en septembre 2024.

Nous avons également souhaité mettre à profit en 2024, l'un des conseils de maison réunissant l'ensemble des jeunes du service (Saintes et Royan) pour recueillir leurs idées et propositions concernant la mise en place de machines à laver dans l'ensemble des logements du SAMIE.

Nous avons utilisé la technique d'animation de groupe « world café » autour des trois questions suivantes :

- « *Quelles sont selon vous les bonnes habitudes à prendre pour une bonne utilisation de la machine à laver ?* »
- « *Quelles sont selon vous les règles de l'utilisation de la machine à laver à construire au sein de la co-location ?* »
- « *Quelles conséquences/répercussions/pénalités envisageriez-vous en cas de non-respect des règles et bonnes habitudes d'utilisation des machines à laver ?* »

Nous pensons développer et améliorer cette façon de procéder pour dynamiser et favoriser l'expression des jeunes sur les questions qui concernent leur quotidien au SAMIE.

En 2024, nous avons poursuivi l'inscription des jeunes qui nous sont confiés dans différents projets jeunesse du territoire toujours dans une démarche participative favorisant le vivre ensemble et leur implication dans le tissu social et culturel de leur lieu de vie.

L'accès et l'accompagnement à la santé :

Nous avons maintenu en 2024 notre engagement pour permettre à chaque jeune accompagné de bénéficier d'un parcours de soin adapté et compris.

Nous avons la chance d'avoir pu construire un lien de proximité avec un médecin traitant exerçant à Saintes et très enclin à assurer un accueil adapté aux jeunes que nous accompagnons.

Cependant, force est de constater que les difficultés pour la réalisation de certains soins, notamment dentaires, gynécologiques, psychiatriques perdurent.

Nous avons à ce sujet, participé à des temps de travail organisés par le Comité Local de Santé (CLS) et le Comité Local de Santé Mentale (CLSM) de Saintes ou encore échangé avec les professionnels des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de Saintes également, pour faire remonter nos constats et nous inscrire dans les temps d'échanges et de construction prévus pour 2025.

A ce jour, pour parer aux urgences, nous avons maintenu des prises de rendez-vous en dehors des villes d'implantation du service. Cela reste insatisfaisant du point de vue du travail sur l'autonomie des jeunes dans la gestion de leur suivi médical et s'avère coûteux et chronophage.

Concernant la prise en soin psychologique, notre collègue psychologue clinicien, arrivé en février 2021, a mis fin à ses vacances en février 2024 ayant trouvé un emploi dans un autre département.

La démarche de travail visant à accorder une place centrale à la vie psychoaffective de chaque jeune et à étayer les fonctions éducatives de l'équipe du SAMIE, reste pour nous une priorité.

Cependant, nous n'avons pas pu en 2024 trouver une alternative satisfaisante à ce départ. Nous avons maintenu notre attention à la prise en compte de la santé psychique des jeunes qui nous sont confiés tout en retrouvant des freins à l'entrée en soins.

L'accompagnement vers l'insertion :

○ La scolarisation, l'apprentissage de la langue française

Nous continuons à travailler à proposer et à construire, en lien avec nos différents partenaires, des parcours d'apprentissage linguistique et scolaires les plus personnalisés possibles.

En fin d'année 2024, sur les 41 jeunes accompagné(e)s :

- 4 jeunes étaient toujours en obligation scolaire et bénéficiaient d'une scolarisation en collège dans une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) ou en inclusion totale ou partielle dans une classe de troisième ou de quatrième générale.

○ Trois collèges partenaires dans deux villes :

- Collège René Caillié à Saintes : 2 élèves
- Collège Agrippa D'Aubigné à Saintes : 1 élève
- Collège Grimaux à Rochefort : 1 élève

- 4 jeunes étaient scolarisés en lycée professionnel.

○ Trois lycées professionnels partenaires dans 3 villes différentes :

- Lycée Atlantique à Royan : 2 élèves
 - 1 en première BAC PRO Aménagement Finitions Bâtiment
 - 1 en première année de BTS Management Economique de la Construction
- Lycée Romsay à La Rochelle : 1 élève

- Seconde BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (M.E.L.E.C) / Cybersécurité, Informatique, et réseaux Electronique (C.I.E.L)
- Lycée Hyppolite à Jonzac : 1 élève
 - Première BAC PRO Accompagnement Soins Services à la Personnes (A.S.S.P)

L'ensemble de ces jeunes recherchent pour la poursuite de leur formation, un employeur pour effectuer leur rentrée 2025-2026 en apprentissage.

- 6 jeunes bénéficiaient de cours de FLE dispensés par la Croix Rouge : 3 à Saintes et 3 à Royan.

Parallèlement nous avons poursuivi et affiné au cours de l'année 2024, notre travail avec le pôle adulte insertion de l'association Boiffiers-Bellevue.

Ainsi, 3 jeunes plus en difficulté dans leur apprentissage du français ont pu intégrer, dans le cadre d'une convention de formation, les ateliers FLE proposés par le centre social afin de trouver des leviers originaux pour améliorer leur capacité d'expression et d'appropriation de la langue française et tisser du lien.

Dans le cadre de cette même convention, deux jeunes ont pu bénéficier d'un parcours de formation visant pour l'un l'apprentissage de l'outil informatique dans le cadre de sa scolarité en lycée professionnel et pour l'autre l'apprentissage du vélo pour favoriser sa mobilité et de fait son autonomie.

L'insertion professionnelle

Pierre angulaire des régularisations de séjour à la majorité pour les jeunes qui nous sont confiés, un soin particulier a été apporté, depuis l'ouverture de notre service il y a 10 ans, à la mise en œuvre de liens privilégiés avec un panel d'employeurs susceptibles d'offrir une formation aux jeunes que nous accompagnons.

Nous avons parallèlement toujours œuvré à ce que ce travail soit réalisé, en fonction du profil des jeunes, en lien avec les partenaires de droit commun en charge de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il est à noter que la qualité de l'investissement des jeunes accompagnés participe grandement à leur réussite y compris chez des employeurs initialement réticents à l'accueil d'adolescents en apprentissage.

Cependant nous avons pu faire en 2024 des constats nécessitant une réflexion plus approfondie sur le comment accompagner l'injonction au travail sous-tendue par le statut administratif des jeunes MNA.

Le contexte socio-économique de l'année 2024 combiné à un nombre croissant de jeunes à la recherche d'un contrat en alternance sur le même territoire, sont autant de facteurs qui sont venus impacter la concrétisation des parcours d'insertion professionnelle de certains jeunes.

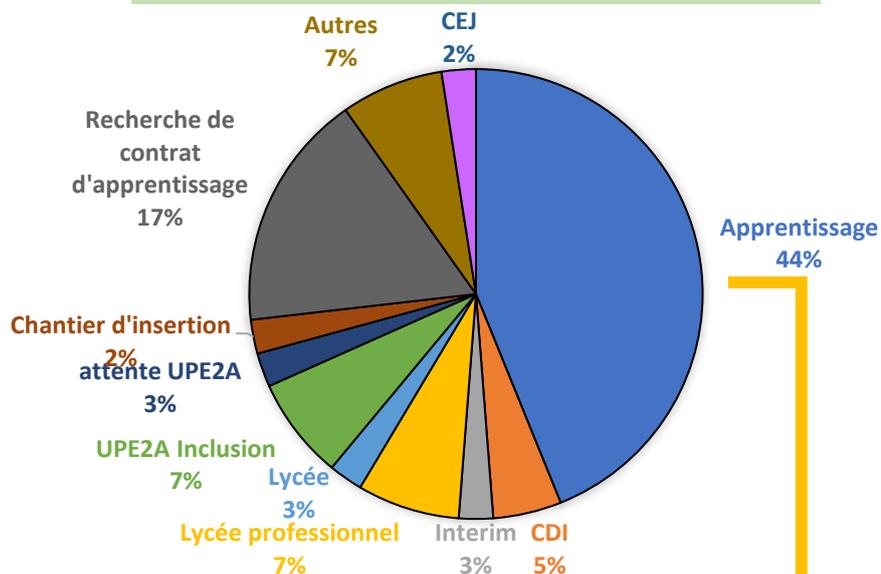
Ce point est particulièrement significatif pour les métiers du bâtiment où une diminution des entrées en formation des jeunes confiés s'est fait ressentir en 2024 malgré des recherches accrues d'employeurs.

D'autres part, faire coïncider les aspirations, les projets des jeunes, ainsi que leur mobilité effective, avec les offres de contrat à pourvoir reste un enjeu de taille.

Nous nous employons à tenter, avec nos partenaires du droit commun, à être source de proposition et inventif quant au parcours d'insertion professionnelle permettant de prendre en compte l'ensemble de ces points.

Cependant, nous devons également être vigilants à maintenir un critère de faisabilité à moindre frais rigoureux, notamment concernant la localisation des établissements de suivi de formation.

SITUATIONS, FIN 2024, DES 41 JEUNES ACCOMPAGNES PAR LE SAMIE



	TYPES D'ENTREPRISES	NBRE	TAUX
MECANIQUE	Carrosserie	2	17%
	Mécanique automobile	1	
BATIMENT	Peinture	1	22%
	Maçon	1	
	Menuisier	2	
METIERS DE BOUCHE	Cuisine	4	50%
	PSR (prod et service en restauration)	3	
	Boucherie	1	
	Pâtisserie	1	
COMMERCE	Vente	1	11%
	Gestion logistique	1	
TOTAL		18	100%

En 2024, nous avons poursuivi nos liens de travail avec 6 organismes de formation des apprentis dans 5 villes différentes :

Etablissement de formation	Type de diplômes préparés	Nombres de jeunes en cursus par établissements	
Campus des métiers de La Rochelle	CAP Pâtisserie	1	7
	CAP carrosserie	1	
	CAP Boucherie	1	
	CAP Mécanique	1	
	CAP Cuisinier/ère ou PSR	3	
Campus des métiers de Saint Germain de Lusignan	CAP cuisinier ou CAP PSR	4	4
CFA du bâtiment de Saintes	CAP Peintre – Applicateur de revêtement	1	4
	CAP Maçonnerie	1	
	CAP Menuisier installateur	2	
CFA du commerce de Saintes	CAP Vente	1	1
CFA CCI Charente Angoulême	BAC Pro Carrosserie	1	1
CFA TLV APALT à Floirac	CAP Opérateur Logistique	1	1

Diplômes obtenus en 2024 :

Nature du diplôme obtenu	Nombre de jeunes	Mentions
BAC Général	1	
CAP	1	1 : bien
Brevet et DELF	3	2 (bien et Assez bien)
DELF	2	

Sur 7 jeunes diplômés 3 ont obtenu leur diplôme avec mention.

Droit à la culture et aux loisirs

Le SAMIE maintient depuis plusieurs années la mise à disposition pour chaque jeune accompagné quelle que soit sa situation, une bourse d'accès aux loisirs.

En 2024 ce principe de fonctionnement a été maintenu.

12 jeunes ont fait appel à ce fond pour le paiement de tout ou partie de leur inscription à des clubs de sports ou à une activité physique.

Nature des activités pratiquées :

Sport pratiqué	Nombre de jeune	Lieu
Basket	2	Saintes et Royan
Football	3	Saintes et Royan
Club de boxe – salle de musculation encadrée	3	Saintes
Salle de musculation – jeune majeur	1	Saintes
Apprentissage de la nage	2	Saintes
Rugby	1	Royan

Levier du vivre ensemble, du processus de sociabilisation et de l'accès à la vie de citoyen(ne), des initiatives régulières en termes d'accès à la culture et aux temps de loisirs ont été mises en place tout au long de l'année avec toujours pour ambition de participer à la dynamique de la politique jeunesse portée par les territoires où les jeunes vivent.

La dynamique de projet vacances et départ en séjours

En 2024, nous avons pu à nouveau construire un départ en séjour mutualisé avec les professionnels de l'association Boiffiers-Bellevue. 4 jeunes du SAMIE et 2 jeunes fréquentant la MDJ ont choisi de partir en séjour à Nantes durant 4 jours et 3 nuits. Le contenu et l'organisation de ce séjour s'est construit autour de temps de rencontres dans les deux structures durant les 4 mois qui ont précédé le départ.

Parallèlement à ce projet, mené maintenant depuis deux ans, nous avons eu l'opportunité de travailler avec le pôle adultes-familles de l'association Boiffiers/Bellevue pour organiser un départ en séjour semi autonome de deux jeunes du service.

Ce séjour s'est déroulé sur 4 jours et 3 nuits à Oléron dans une base de camping louée par l'association Boiffiers/Bellevue.

Ces deux jeunes ont pu participer à l'installation de la base de camping à destination de tous et partager l'espace sur une semaine avec deux autres personnes fréquentant le centre social.

Enfin, un jeune et un éducateur du service ont participé au séjour aventure interservices dans le parc naturel régional du Vexin avec le Club Chilowé.

L'aide administrative :

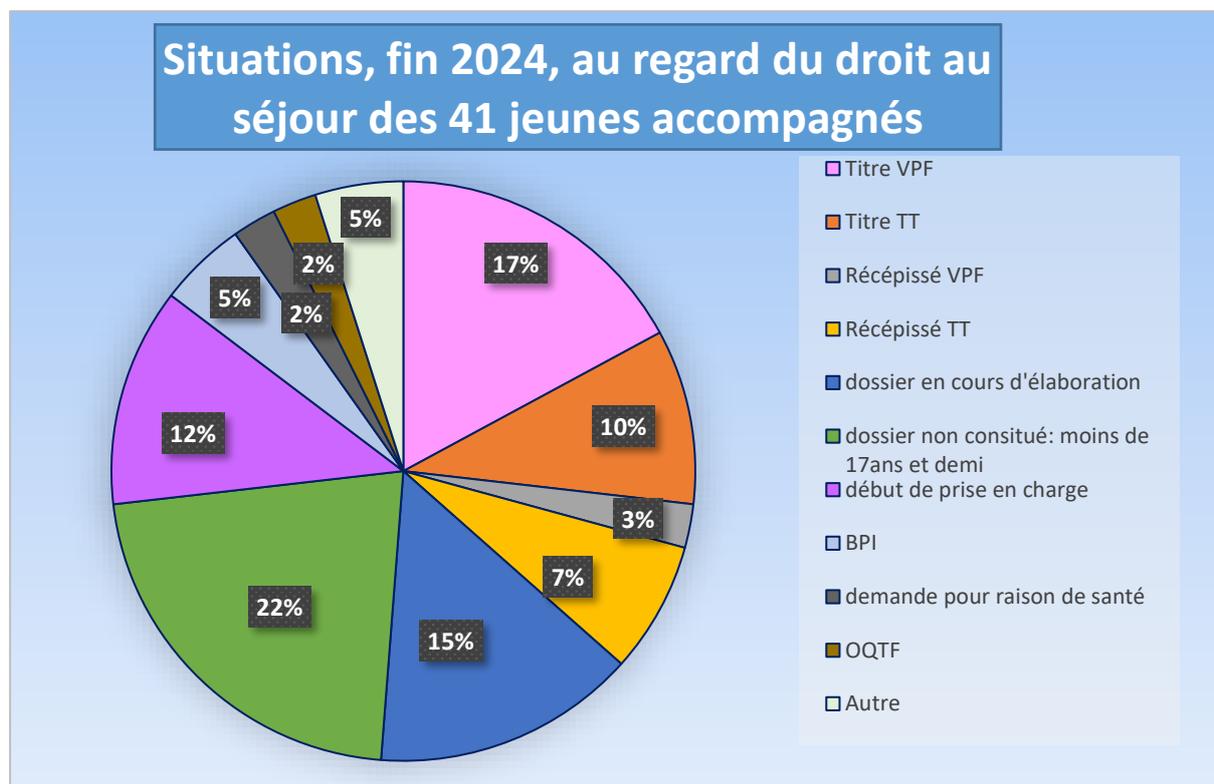
Enjeu majeur lié à la poursuite de leur parcours, nous menons un travail d'appropriation des démarches liées à la régularisation du séjour tout au long de l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés.

Ce travail se mène de façon étroite avec le service MNA du département et les autres services ayant accueilli les jeunes en amont de leur accueil au SAMIE, notamment concernant le travail de reconstitution de l'état civil.

L'année 2024, fut marquée par le déploiement de la dématérialisation des demandes de titres de séjours mention « vie privée et familiale » (VPF). En concertation étroite avec le service MNA du département nous avons construit au mieux cette nouvelle façon d'accompagner le dépôt de la première demande de titre de séjour, pour les jeunes ayant été pris en charge au titre de la protection de l'enfance avant l'âge de 16 ans.

Parallèlement, nous avons poursuivi tout au long de l'année notre travail de veille juridique et administrative pour tenter d'appréhender au mieux les changements liés, notamment, à la loi immigration du 26 janvier 2024.

Quelques données pour 2024 :



La demande d'asile :

En 2024, un seul jeune accompagné par notre service a demandé et obtenu une protection internationale.

Comme pour les jeunes pouvant prétendre à un titre « VPF », les démarches de demande d'asile sont à présent dématérialisées.

Le constat que nous pouvons faire est que le passage par la plateforme de l'Administration Numérique pour les Etrangers en France (A.N.E.F) pour effectuer les démarches suivant l'obtention de la protection internationale ne fonctionne pas ou mal. Nous avons échangé régulièrement avec le service MNA du département pour tenter de trouver des solutions.

Cependant, nous n'y sommes pas parvenus et le jeune concerné reste bloqué pour investir certaines démarches relevant du droit commun alors même qu'il bénéficie d'un accord pour la délivrance d'un titre de séjour de 10 ans.

La gestion des sorties :

En 2024, **12 jeunes** ont quitté le SAMIE.

La durée moyenne de leur prise en charge a été de **2 ans et 5 mois.**

Quelques données :

Modalités de relogement :

SLHAJ			Logement privé/baux autonomes			Tiers / solution personnelle			Autres			Résidence Habitat Jeune		
Nb	%	Villes	Nb	%	Villes	Nb	%	Précisions	Nb	%	Précisions	Nb	%	Ville
5	38 %	Saintes Royan	3	24 %	Royan, Saintes	1	15 %	Logé chez des amis	2	15 %	Fugue / réorienté	1	8%	Saintes

La situation professionnelle ou de formation des 12 jeunes sortis en 2024 était répartie comme suit :



5) Les temps forts de l'année

L'année 2024 fut marquée par la célébration des 10 ans d'existence du service et les retrouvailles avec « les anciens » qui nous ont fait l'honneur de leur présence et ont accepté de partager leur vision du SAMIE. Un film d'une dizaine de minutes et accessible sur le site internet de l'APLB.

NATIMO : un projet de création et d'art solidaire où les jeunes ont pu tisser du lien autrement et laisser libre court à leur créativité.

Un beau moment de partage interservices.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Nous avons entamé en 2024, la mise à jour de nos documents liés à la loi 2002-2 en y intégrant plusieurs éléments relatifs à l'entrée du CAFIC dans la gouvernance associative de l'APLB.

D'autre part, suite à l'évaluation externe réalisée en 2023 un plan d'action relatif aux critères impératifs a été établi et des mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre.

7) Les partenaires

Dimension essentielle de notre travail au quotidien, un grand soin est apporté à faire vivre nos partenariats de proximité afin de permettre une prise en considération des spécificités des jeunes qui nous sont confiés tout en leur permettant une meilleure inscription dans le tissu social des territoires où ils résident.

Nous poursuivons notre démarche de recherche constante des meilleures adaptations de notre service à son environnement et nous faisons en sorte que l'ouverture vers le partenariat local soit en phase avec les aspirations des jeunes qui nous sont confiés.

Travail de réseau / inscription des jeunes accompagnés dans la politique de la jeunesse locale :

Nous avons poursuivi en 2024 notre participation active à plusieurs réseaux et groupes de travail sur le territoire de Saintes.

Nous faisons toujours partie du **Comité Local de Santé (CLS)** porté par la CDA de la Saintonge Romane.

Nous participons également aux manifestations organisées dans le cadre du **Comité Local de Santé Mentale (CLSM)** du même territoire.

Nous participons toujours au **réseau jeunesse** piloté par la CDA de la Saintonge Romane.

En 2024, en plus de notre participation active au groupe « **réseau Passerelle** » dont l'axe de travail prioritaire est de mener une réflexion territoriale sur l'accompagnement et la prévention des situations de détresse et de grande précarisation des jeunes adultes, nous avons intégré le « réseau engagement des jeunes ».

Dans le cadre du « réseau passerelle » nous avons poursuivi en 2024 notre travail sur le thème : « **Vivre ensemble et Interculturalité** ».

Nous avons participé à un premier temps fort, au titre du réseau, au sein d'un événement éco-responsable le 1^{er} juin 2024 « la fête de la Saintonge durable ». Cet événement est organisé depuis 8 ans par l'association Saintaise TERDEV.

Nous avons participé à l'animation avec des jeunes du stand « mieux vivre ensemble ».

Dans le cadre du réseau « **engagement des jeunes** », certains jeunes du SAMIE ont participé en tant que bénévoles au festival des culture urbaines que s'est déroulé au début du mois de juillet 2024.

2024 fut également marquée par notre participation active au réseau « **santé des jeunes** » où deux jeunes du SAMIE ont pu intégrer le Pass'Actif tous les jeudis durant 6 mois et découvrir une dizaine d'activités sportives proposées sur le territoire.

Enfin, le SAMIE participe également au « **réseau d'accueil solidaire des personnes étrangères** » à Saintes depuis 2020. L'objectif principal de ce réseau est « *d'améliorer l'accueil et la solidarité vis-à-vis des personnes étrangères par une meilleure connaissance et coordination des membres du réseau* ».

Partenariats étroits :

Nous développons, depuis plusieurs années, un large partenariat avec les acteurs de la santé, du social, de l'éducation et de la culture présents sur le territoire de Saintes.

Début 2024, nous avons mené un diagnostic rapide de nos partenariats jeunesse sur la ville de Royan.

Nous avons fait le constat que le lien de travail avec les professionnels de la mission locale était de qualité ainsi que celui tissé avec les bénévoles de la Croix Rouge.

En dehors de ces deux partenaires, nous restons en difficulté pour créer des dynamiques de rencontres avec les jeunes du territoire royannais.

Nous avons maintenu en 2024, notre partenariat étroit avec l'association Boiffiers/Bellevue.

Nous avons poursuivi notre démarche de mutualisation des moyens et des compétences de nos équipes et de nos institutions, toujours dans l'esprit de la démarche inscrite dans la note d'intention co-signée en 2022 :

- « *Considérer chaque jeune au regard de ses besoins/droits fondamentaux, indépendamment de son statut, de son origine sociale et/ou culturelle, son parcours...*
- *Promouvoir la diversité et la mixité comme condition/exigence/impératif/garantie – du mieux/du bien- vivre ensemble*
- *Lutter contre les préjugés et la stigmatisation* ».

Pour finir, la SAMIE a maintenu en 2024 son adhésion à l'association ETHNOTOPIES, lieu de consultation de médecine transculturelle, administrée par le docteur Claire MESTRE ainsi qu'à la DOUKA cantine associative collaborative et inclusive sur la ville de Saintes qui vise à mettre en valeur les cuisines et les cuisinier(e)s du monde et à favoriser la rencontre avec les habitants du territoire Saintais.

Enfin, nous avons renouvelé les conventions partenariales avec la Croix-Rouge de Saintes/Jonzac et la Croix-Rouge de Royan dans le cadre des propositions de soutien dans l'appropriation des savoirs de bases faites aux jeunes.

8) Les projets

Nous tenons également à consolider et faire grandir notre partenariat mutualisé avec l'association Boiffiers-Bellevue afin de répondre à l'enjeu du mieux vivre ensemble.

La pérennisation du projet co-porté « moi-jeune-citoyen » en est un des leviers.

9) La gestion des Ressources Humaines

Formation du Personnel

En 2024, deux professionnels du service ont suivi la formation de Sauveteur Secouriste au Travail (SST).

Deux autres éducateurs ont bénéficié d'une formation d'évaluation du risque suicidaire niveau « évaluateur » : « évaluation clinique du potentiel suicidaire et orientation ».

Enfin 2 membres de l'équipe ont participé à une journée d'étude sur les violences adolescentes organisée par l'association CROCUS.

Deux autres ont participé à une journée conférence-ateliers organisée par l'Institut Don Bosco sur le thème « le corps et l'intime dans l'exil ».

Les mouvements de personnel

2024 fut marqué par le départ de l'éducateur technique du service après 5 ans et demi de travail en commun. Un recrutement a eu lieu en décembre pour prendre son relais.

Ce départ, était lié à la situation personnelle de notre ancien collègue.

D'autre part, le psychologue qui effectuait des vacations deux vendredis par mois au sein du service a mis fin à ses venues compte-tenu de l'obtention d'un emploi en dehors du département.

Il n'a pas été remplacé.

Les stagiaires

En 2024, le SAMIE a accueilli deux stagiaires.

Le premier a réalisé son stage de deuxième année de formation de moniteur éducateur au sein du SAMIE du 25 septembre 2023 au 09 février 2024 (stage gratifiable).

Le second stagiaire Moniteur Educateur deuxième année, n'a pas terminé son stage car recruté, après avoir candidaté, au poste d'éducateur technique vacant au SAMIE.

Suivi DUERP

En 2023, un prestataire extérieur a été sollicité pour réaliser et mettre à jour le DUERP de l'ensemble des établissements du CAFIC.

Nous allons poursuivre le travail d'actualisation avec le siège de l'APLB.

10) Les faits marquants de l'année

L'entrée effective du CAFIC dans les établissements administrés par l'Association Père le Bideau fut l'un des faits marquants de l'année.

Cette année fût également marquée par la création de deux nouvelles places d'accueil, à la demande du département, pour des jeunes filles, portant ainsi leur nombre à 6.

Nous avons également été sollicités par le département pour ouvrir une 29ième place dans le cadre d'une dérogation de capacité d'accueil qui s'est maintenue tout au long de l'année.

Enfin, nous avons depuis novembre 2024 équipé chacun des logements jeunes de lave-linge. Cela s'inscrit dans un travail d'amélioration de la vie du service travaillé avec les jeunes lors des conseils de maisons de ces trois dernières années.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'équipe du SAMIE souhaite créer une journée d'étude avec nos partenaires de territoire sur le thème de la transmission. Ce projet s'inscrit dans une volonté de l'équipe éducative de donner une suite au temps fort de la célébration des 10 d'existence du service.

8 - Maison d'Enfants Dordogne Périgord (Le Fleix - 24)

1) Présentation

La Maison d'Enfants Dordogne-Périgord (Association APLB) est située en Dordogne, à 25 km de Bergerac (24), 7 km de Sainte-Foy-La-Grande (33), sur un site de 53 hectares.

D'une capacité totale de 96 jeunes, garçons et filles, La Maison d'Enfants Dordogne-Périgord est une Maison d'Enfants à Caractère Social autorisée par le Conseil Départemental de la Dordogne.

L'établissement se compose de différents sites :

- . Internat du Fleix - 24130 Le Fleix (délocalisé sur Margueron pendant la durée des travaux)
- . Internat Mangout- 24600 de Ribérac
- . Hébergement Diversifié (Bergerac, Sainte-Foy-La-Grande, Castillon, Ribérac...)
- . Equipe dédiée 24130 Prigonrieux (Peymilou).

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

L'autorisation de la structure se décline par :

- Un agrément de 12-21 ans (équipe dédiée 9-18 ans)
- Une autorisation pour 96 mesures.

La prise en charge des jeunes s'opère selon deux modalités d'accompagnement répartie sur plusieurs sites :

- Internat :
 - o Le Fleix,
 - o Ribérac,
 - o Bergerac,
- L'externat :
 - o SHD (Sainte-Foy, Périgueux, Bergerac)
 - o SAPMN

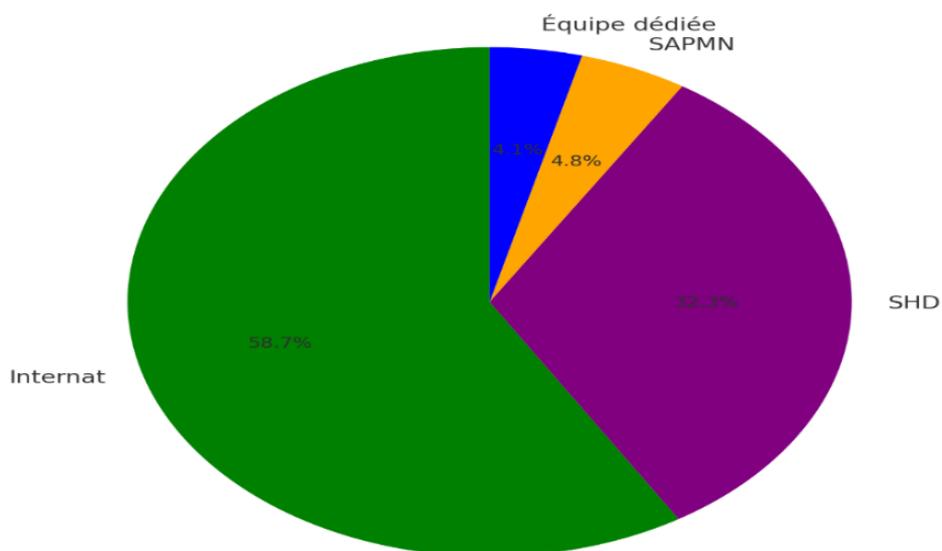
Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte	48			
SHD	39	11 à 17 ans	95.50	57.50
SAPMN	5			
ED	4			

Nombre de journées réalisées

Notre service d'hébergement diversifié était budgété sur 27 mesures du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Le nombre de mesures est passé à 39 dans notre budget, en prévision de l'ouverture du SHD Ste Foy la Grande au 1^{er} juillet 2024. Le retard de l'avancée des travaux ne nous a permis d'ouvrir ces nouvelles places qu'au 4^{ème} trimestre 2024. Ceci explique la forte variation entre le nombre de place prévisionnel et le réalisé.

Modalités d'accompagnement	Taux d'occupation attendu	Taux d'occupation réalisé	Taux de réalisation
Internat	16 000	15 980	99.88%
SHD	11 388	8 797	77.25%
SAPMN	0	1 311	
Equipe dédiée	1 281	1 117	87.20%
Total	28 669	27 205	94.89%

Répartition du taux d'occupation réalisé



Prix de journée	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024	Du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024
Internat	241.79	242.39
SHD	109.26	103.43
SAPMN	72.54	72.85
Equipe dédiée	666.99	663.54

Mouvements des usagers

Admissions	Départs	Nbre Acc
34	26	166

3) La problématique des personnes accompagnées

L'Internat :

Le Fleix :

L'année 2024 s'est poursuivie sur le site de Margueron, après le déménagement des groupes d'enfants accueillis au sein de la MEDP – Hébergement collectif à la fin d'octobre 2022. Les jeunes ont continué à recevoir un accompagnement éducatif et personnalisé, en attendant la finalisation des travaux sur les bâtiments du Fleix.

Normalement, l'internat de la MECS est réparti en trois unités de vie adaptées à l'âge des jeunes :

- Unité 6-11 ans : Accueil des enfants plus jeunes, avec un focus sur l'éveil, l'apprentissage des règles sociales et les premières étapes de l'insertion.
- Unité 12-15 ans : Un accompagnement renforcé pour travailler sur la scolarité, les premières expériences professionnelles et l'insertion sociale.
- Unité 16-18 ans : Suivi plus spécifique pour préparer les jeunes à l'autonomie et à leur insertion professionnelle.

Cependant, sur le site de Margueron, les locaux n'ont pas permis cette répartition en unités distinctes. Le groupe était donc mixte, avec des jeunes de 12 à 19 ans, ce qui a compliqué l'accompagnement, étant donné la diversité des besoins et des parcours. Cette organisation, bien que temporaire, a nécessité des ajustements pour garantir un suivi adapté à chaque jeune, tout en assurant la cohésion du groupe.

Les jeunes accueillis ont des parcours très différents, souvent marqués par des cultures, des situations familiales et des expériences de vie variées. Cela rend l'accompagnement plus difficile car chaque jeune a des besoins spécifiques. Cependant, cet accompagnement est nécessaire pour leur permettre de mieux comprendre et s'adapter à la société, de maîtriser les règles sociales et professionnelles, et ainsi de favoriser leur insertion dans le monde du travail.

- Jeunes souffrant de troubles du comportement : Ces jeunes suivent une scolarité spécialisée, bénéficient d'un suivi médical et prennent des médicaments pour gérer leur comportement.
- MNA (Mineurs Non Accompagnés) : Ces jeunes arrivent souvent sans papiers, ce qui complique leur régularisation administrative. La barrière de la langue, surtout pour ceux venant du sous-continent indien, rend l'apprentissage du français difficile. En plus de leur envie d'apprendre un métier, ils ont besoin d'argent pour aider leur famille restée au pays, ce qui les rend plus vulnérables, surtout face à des employeurs peu scrupuleux.
- Insertion socio-professionnelle : Les jeunes sont motivés par l'idée d'apprendre un métier, ce qui les rend intéressants pour les employeurs. Mais il est important de veiller à ce qu'ils ne soient pas exploités, et que leurs droits soient respectés.

Foyer Mangout :

- Rupture familiale et sociale : certains jeunes ont été victimes de négligences et de maltraitances et ont besoin d'un cadre éducatif protecteur, sécurisé et bienveillant.

- Ruptures scolaires : de nombreux jeunes sont en situation de décrochage scolaire ou présentent des troubles des apprentissages (troubles dyslexiques, dysphasiques etc.) nécessitant un accompagnement adapté. Certains peuvent souffrir également de phobie scolaire.

- TDAH : qui entraînent un déficit de l'attention, de l'hyperactivité, impulsivité qui engendrent des difficultés à l'école, dans le cadre de l'environnement social de l'enfant, estime et perception de soi perturbées.

- Troubles du comportement et de la personnalité : désobéissance et opposition ; crises clastiques ; impulsivité ; agressivité ; conduites à risque, violence, dégradations ; vols ; mensonges ; fugues – personnalité borderline ; évitante ; dépressive...
- Problématiques psychologiques et psychiatriques : anxiété, dépression, troubles du spectre autistique (TSA), troubles de l'attachement.

Les primo-accueils en MECS après l'échec d'un placement en famille d'accueil sont de plus en plus fréquents, souvent lors de l'entrée dans la préadolescence. Ces jeunes pour lesquels les parents n'ont souvent pas de droits d'hébergement vivent à plein temps au foyer. Certains sont placés depuis leur plus jeune âge et arrivent avec des sacs où sont entassés quelques fragments de leur vie : des vêtements, des objets, des souvenirs épars. Le passage de la famille d'accueil à la vie en collectivité est souvent très difficile pour eux. L'accueil familial leur offre un environnement plus cocoon, qui répond à leurs besoins de prise en charge plus individuelle.

Les MNA que nous accueillons ont pour la plupart vécu des difficultés de toute nature : traumatiques de l'exil (rupture avec la famille et vécus de violences), culturelles, émotionnelles, comportementales, alimentaires et sanitaires que ce soit dans leur pays d'origine ou lors de leur parcours migratoire. Ils sont essentiellement d'origine Africaine (quatre d'entre eux) le cinquième vient du Bangladesh. Ces jeunes se sont retrouvés lors de leur parcours en situation de vulnérabilité multifactorielle ; sociale, éducative, scolaire, culturelle, psychologique voire psychiatrique.

Equipe dédiée :

L'équipe dédiée est un service de la MEDP avec une capacité de quatre places. En début d'année 2024, le service pouvait accueillir deux jeunes sur une maison louée sur le secteur de Prignonrieux. En attendant que l'achat d'une maison par l'Association se concrétise, le service y a temporairement ouvert une troisième place à partir de février 2024. Le service prenait alors en charge trois jeunes garçons de 11 à 13 ans.

Suite à l'achat d'une maison et aux travaux effectués pour accueillir les jeunes, le service a déménagé à Bergerac fin juillet 2024, permettant ainsi d'ouvrir une quatrième place, occupée à compter d'octobre 2024 par un jeune de 11 ans.

L'équipe dédiée prend en charge des jeunes aux multiples problématiques et pour lesquels d'autres types de prises en charge, comme les grands collectifs (MECS), sont impossibles. Ces jeunes, qui ont tous de gros troubles du comportement, ont besoin d'un cadre extrêmement structuré et structurant avec une présence éducative quasi constante et des projets hyper adaptés, ce qui explique le ratio d'encadrement éducatif élevé.

Cette prise en charge éducative forte s'accompagne également de gros besoins en termes de soins (psychologue, psychiatre, traitements médicamenteux, prises en charge en structures adaptées).

Externat :

SHD :

L'orientation SHD est un accompagnement de 16 ans à 21 ans dont la caractéristique principale est d'avoir un projet d'autonomie professionnel et social. Il est possible de positionner des mineurs en appartements en fonction d'un projet scolaire ou professionnel incompatible avec l'internat et sous réserve d'une maturité et d'une autonomie le permettant. Cette année, il existe une commande explicite de l'Aide Sociale à l'Enfance pour positionner des Mineurs non Accompagnés sur un dispositif d'appartements et les préparer en amont de leur majorité. Pour répondre à cette demande, un projet a été créé spécifiquement, en essayant de profiter de notre immeuble historique de Sainte Foy. Une douzaine de places ont été créées, grâce à la rénovation de deux T3 , et trois T1, avec les présences éducatives de 2 ETP et de 2 SDN pour assurer le suivi éducatif des jeunes, ainsi que leur sécurité la nuit.

Le service accompagne 39 jeunes tout au long de l'année selon un principe d'entrée /sortie permanente. L'équipe se compose de 8 salariés. Leurs interventions ont été sectorisées en fonction des projets des jeunes.

- Sainte Foy pour une CESF et deux éducateur(trices)
- Bergerac pour deux éducateur(trices) et une CESF
- Périgueux, Ribérac et vallée de la Dronne Pour deux éducatrices et une CESF.

SAPMN :

L'APMN est une modalité de prise en charge d'assistance éducative qui élargit l'hébergement en famille pour préparer la fin d'un accompagnement réussi en MECS. Il s'agit d'un soutien à la parentalité afin que le jeune enfant retrouve sa place au sein de son foyer. Les éducateurs proposent un soutien éducatif et permettent, dans la mesure du possible, une transition plus douce entre l'institution et le milieu naturel.

Cette année, 4 jeunes (3 garçons et une fille) ont été suivis au domicile après un placement. Les prises en charges se sont déroulées en binômes avec une visite hebdomadaire au domicile familial. Les interventions hebdomadaires représentent des visites qui nécessitent des accompagnements dans le milieu naturel proche : famille élargie, école, partenaires de soins...

Les missions ont été :

1. L'accompagnement éducatif du jeune et mise en place du parcours d'autonomisation,
2. L'accompagnement au projet scolaire,
3. Le soutien à la parentalité dans tous les domaines de la prise charge (santé, loisirs, culture, prévention, budgétaire...),
4. Médiatisation dans les situations complexes,
5. Possibilités de court séjour en appartement ou en colocation pour une évaluation à l'autonomie.

Sur ces quatre situations, trois se poursuivent en 2025 avec pour deux d'entre elles des demandes probables de CJM (Contrat Jeune Majeur) et un passage en appartement ; un pour lequel, il y a eu un CJM de 6 mois et un retour définitif en famille.

Le service prend en charge des mineurs et des majeurs dont la mise en œuvre du projet nécessite qu'ils bénéficient d'un logement autonome, ou dont le profil ne relève pas d'un placement en MECS. Il existe des possibilités d'hébergement diverses : colocation, studio individuel, chambre chez l'habitant, foyer jeune travailleur, Résidence Campus, Hôtel ou Air BnB sur des temps courts (passer une épreuve d'examen, effectuer un stage de découverte, assister à un module de formation ponctuel...) les possibilités de moduler l'accueil sont multiples.

Les missions de ce service sont de favoriser l'autonomie des usagers accompagnés afin qu'ils trouvent leur place de citoyen.

L'équipe d'éducateurs a travaillé à rendre ces jeunes, acteurs de leur insertion et pleinement autonomes :

- Accès et maintien au logement
- Accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi
- Accès aux soins et à la santé
- Accès à la culture et aux loisirs
- Accès aux dispositifs de droit commun
- Accès à la mobilité.

L'organisation du service permet une répartition de la prise en charge des mesures en binôme afin de croiser les regards et de préserver une certaine distanciation face aux situations. Les éducateurs et éducatrices sont systématiquement aidés par une CESF dans leurs missions. Ce partage des tâches permet une spécificité de l'accompagnement. Les éducateurs sont responsables des projets scolaires / professionnels, de la situation administrative et de la santé. Les CESF se concentrent sur la partie immobilière, le quotidien et l'apprentissage des fiches budgétaires.

Les modalités d'intervention peuvent se faire par contact téléphonique régulier avec le jeune. Il y a un ajustement en fonction des besoins et du projet de chaque jeune. En moyenne, les jeunes sont vus une fois par semaine.

Des bureaux ont été ouverts à Périgueux, Bergerac et Sainte Foy pour recevoir les jeunes en dehors de leur logement. Cette organisation permet de passer moins de temps dans les voitures et de gagner du temps en responsabilisant les jeunes sur leur présence au rendez-vous donnés.

Dans certaines conditions (fortes inquiétudes, rupture de contacts prolongée) l'équipe se réserve le droit de visite dans les logements de manière imprévue.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'Internat :

L'accueil des enfants a été délocalisé dans un centre de vacances à Margueron dans l'attente de la finalisation du nouveau bâtiment sur le site du Fleix, ce qui a impliqué un grand nombre de trajets. Il se trouvait à 11 km de Sainte-Foy-la-Grande, à 18 km du site du Fleix, à 28 km de Bergerac, et à 33 km de Montpon-Ménéstérol. Les jeunes devaient être déplacés régulièrement pour aller à l'école, en formation, ou à leurs rendez-vous médicaux et administratifs.

Le temps passé dans les transports a donc été conséquent et a demandé une organisation logistique bien rodée. Les horaires des cours étant différents, il fallait de la flexibilité pour gérer les déplacements. Les éducateurs étaient répartis par 3 ou 4 par tour de service, en plus des maîtresses de maison et des chauffeurs. Les éducateurs étaient divisés en deux équipes : l'équipe du matin (de 6h30 à 11h ou 14h30) et l'équipe du soir (de 14h ou 16h30 à 23h). Deux chauffeurs étaient dédiés à ces trajets, l'un le matin et l'autre l'après-midi.

Les équipes se retrouvaient régulièrement pour échanger, avec des temps de passage de consignes à 9h et 14h. La réunion d'équipe avait lieu tous les mardis après-midi, et une réunion jeune le dimanche soir.

Les prises en charge des jeunes se faisaient également durant les week-ends et les vacances scolaires, pour garantir une continuité dans l'accompagnement éducatif. Un volet pédagogique faisait également partie de la prise en charge, avec des actions comme le soutien scolaire, les ateliers de révision, et des activités pédagogiques en lien avec l'insertion professionnelle et les compétences sociales.

Pendant les week-ends, un animateur socioculturel organisait des activités de loisirs et des sorties pour aider les jeunes à développer leur autonomie. Un éducateur scolaire proposait également du soutien scolaire et des ateliers de révision, notamment pour ceux préparant le DELF.

Une éducatrice, basée au Fleix, proposait une activité pour certains jeunes autour de chevaux. L'activité n'a pas concerné beaucoup de jeunes en raison de l'éloignement du site.

Foyer Mangout :

L'équipe du foyer Mangout est composée de 7 éducateurs ; 2 surveillants de nuit ; une maîtresse de maison, un agent d'entretien, un coordinateur ; une psychologue (80%) et une cheffe de service.

Un huitième éducateur intervient depuis le déménagement, il permet d'avoir un quatrième éducateur pour couvrir le temps de journée du week-end et d'avoir une doublure pour le repas du midi et de renforcer certains temps notamment pour des transports.

Organisation du quotidien : journées/week-end et temps de vacances :

Depuis notre retour sur le site du foyer Mangout en mars 2024, l'organisation s'est réajustée.

L'éducateur prend son poste à 6h30 afin de réaliser les premiers levers. Certains jeunes sont levés avant par le surveillant de nuit car ils sont scolarisés sur Périgueux et utilisent les transports en commun. Un accompagnement est mis en place lors du petit déjeuner et un suivi des chambres doit être réalisé sur ce moment.

Sur cette période, la majeure partie des transports est réalisée en autonomie par les jeunes. Ils se rendent sur leur lieu de stage, de formation, structure scolaire via les moyens mis à leur disposition (Bus, scooter, à pied...). D'autres transports sont réalisés par l'agent d'entretien, ainsi que par l'ensemble des professionnels notamment pour les jeunes dont le lieu n'est pas accessible en autonomie, ou lorsque le jeune ne peut se déplacer seul ou dans un collectif. Sur cette année, de nombreux jeunes ont eu le besoin de transport individualisé, ceci en raison des multiples lieux de stage. Nous avons eu également recours à des renforts pour assurer les transports du matin.

Sur la matinée, l'éducateur en poste réalise son travail administratif et le suivi des dossiers, quand cela est possible. Très souvent, au vu des différents rythmes et emploi du temps des jeunes, ce moment est consacré à la prise en charge. Il est très souvent sollicité pour faire des accompagnements de RDV médicaux ou autres.

Sur le temps du midi, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste prennent en charge les jeunes présents lors du repas avec un accompagnement éducatif et une participation aux différentes tâches collectives. Une grande majorité de nos jeunes rentrent sur le repas du midi (entre 11 et 15 jeunes) car ils sont désormais scolarisés dans des structures proches du foyer.

L'éducateur scolaire est présent chaque après-midi du lundi au vendredi et participe à 4 repas du midi par semaine.

L'ensemble des jeunes est de retour sur le site vers 17h30. Des temps de scolarité et d'activité avant le repas du soir sont mis en place, avec un repas du soir divisé en deux services afin d'apaiser le groupe. Nous avons entre 15 et 18 jeunes le soir, cela dépend des regroupements en MFR et CFA. A partir de 22h15, intervient un surveillant de nuit qui réalise le tour des chambres avec les 2 éducateurs en poste. La transmission des consignes et des différentes informations est faite entre le SDN qui prend son poste et les éducateurs qui ont fait l'après-midi et la soirée

Sur les temps de week-end, la prise en charge est semblable à la semaine. Nous privilégions les moments d'activités sur les après-midis afin de permettre des temps calmes les matins. Malgré tout, avec l'évolution des prises en charge, il nous est de plus en plus demandé de réaliser des accompagnements afin de travailler avec les familles (VM/visites encadrées). Un travail sur l'autonomie est également mis en place quand cela est possible (composition et préparation des repas, travail sur l'hygiène, l'entretien de son linge). Pendant les vacances scolaires, l'équipe éducative propose des activités à la journée. Des transferts sont également mis en place. Nous réalisons en général un transfert de 3 jours sur la période d'hiver et deux à trois sur la période d'été.

Le travail avec les familles :

La collaboration de la famille dans la prise en charge de l'enfant est essentielle. En effet, son adhésion et son implication facilitent la cohérence éducative et renforcent les actions mises en place par les professionnels.

Le placement peut générer des conflits et de l'incompréhension, maintenir un dialogue constructif avec les familles permet d'apaiser les tensions et d'éviter les situations de blocage, néfastes pour l'enfant.

Afin d'optimiser la mise en place du projet du jeune, le travail avec les familles doit être basé sur le partenariat et la co-construction.

Une approche systémique dans le travail avec les familles est nécessaire pour mieux appréhender les problématiques familiales. Il est parfois compliqué de créer du lien avec certains parents qui s'opposent au placement de leur enfant et restent très méfiants vis-à-vis des structures et professionnels qui prennent en charge leur enfant.

Le lien que nous arrivons à créer est parfois fragile et peut mettre en péril la prise en charge du jeune s'il vient à se rompre. Nous avons cette année dû faire face à des parents menaçants et violents dans leur propos. Un travail de soutien à la parentalité est mis en place par l'équipe éducative afin de les aider à retrouver une place positive dans la vie de leur enfant

Ainsi ce travail consiste à :

- restaurer, renforcer, valoriser les compétences parentales en s'appuyant sur leurs potentialités.
- Faire un travail de médiation afin de faire évoluer le lien parents/enfants vers des relations plus apaisées, plus épanouissantes en veillant à ce que chacun se trouve et soit à sa place dans la mise en place du projet.

Cette année encore, plusieurs visites ont été organisées au domicile des parents ou sur des points de rencontre neutres pour faire des bilans de situations, présenter et expliquer le travail engagé par l'équipe dans le cadre de la mise en place du projet personnalisé d'accompagnement et pour vérifier les conditions d'accueil des jeunes.

Depuis notre retour dans les locaux du foyer MANGOUT, nous pouvons à nouveau recevoir les familles sur notre site.

Le travail en lien avec l'autonomie :

Il a été repéré par l'ensemble de l'équipe, et ce d'autant plus depuis les multiples déménagements, que le travail sur l'autonomie des jeunes mis en place sur le service n'était pas suffisant. Nous avons donc engagé un travail important sur l'autonomie afin que les jeunes qui sont amenés à passer sur le service du SHD de la MEDP soient mieux préparés.

Autonomie vient de la racine grecque « se donner soi-même (auto) ses lois (nomos) ».

L'autonomie est plus généralement entendue dans le sens « être capable de » mais il ne faut pas confondre avec l'indépendance.

L'indépendance se réfère au fait de disposer de ses propres ressources matérielles et financières pour subvenir à ses besoins (de Singly).

L'autonomie et l'indépendance sont donc deux choses distinctes car l'on peut être indépendant mais pas autonome et inversement.

L'autonomisation se nourrit des expériences individuelles des jeunes.

Il faut distinguer l'autonomie fonctionnelle de l'autonomie psychique (solitude, isolement, manque d'accès à certains droits) qui constitue pour la plupart des jeunes sortant de l'ASE la plus grosse difficulté.

Être autonome c'est donc :

- 1 - Être acteur, faire des choix, décider
- 2 - Développer des compétences et des habiletés
- 3 - Développer des appuis et des ressources

L'autonomie s'acquiert grâce à des auto-expériences, notre rôle est de permettre ces expériences dans des espaces sécurisés au risque de l'échec qui ne sera pas vu en tant que tel mais plutôt comme une phase d'apprentissage.

Les objectifs de ce projet :

- Permettre aux jeunes d'acquérir une autonomie fonctionnelle et psychique suffisante.
- Permettre aux jeunes de vivre des expériences dans un cadre sécurisant.
- Permettre aux jeunes d'identifier leurs appuis, leurs ressources et en développer de nouvelles.

Pour permettre aux jeunes d'atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont mis à disposition au sein du foyer et à l'extérieur :

- Grille grandir
- Machine autonomes
- Appartement dans Ribérac (avec des outils permettant un accompagnement : contrat, état des lieux, journal de bord, etc.). Cet appartement est accessible aux jeunes selon un calendrier établi par les éducateurs en amont.

Le travail d'autonomie est à favoriser au quotidien notamment en encourageant les déplacements des jeunes (train, bus, etc.), la réalisation des actes de la vie quotidienne (vêtue, hygiène, entretien de leur espace personnel, démarches administratives, etc.) mais également favoriser les appuis et ressources extérieurs au foyer (amis, partenaires, association sportives, artistiques et culturelles). Tous ces points sont évidemment à travailler de manière graduelle et sans mettre en danger le jeune.

La scolarité :

L'éducateur scolaire prend en charge le suivi et le soutien scolaire. Il est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires, ainsi que des établissements de formation. Il est également amené à faire le lien avec les entreprises et lieux de stage.

Des objectifs d'accompagnement sont définis en lien avec le jeune et sa famille dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement afin de répondre aux besoins identifiés en termes de scolarité, formation, santé. L'éducateur référent en lien avec le chef de service, est garant de la mise en place du projet du jeune, et de la continuité et cohérence de l'accompagnement.

Année scolaire 2023/2024 :

7 jeunes scolarisés à la cité scolaire Arnaut Daniel de Ribérac :

- 1 jeune scolarisé en 5ème au collège
- 1 jeune scolarisé en 4ème SEGPA (en partenariat avec le DITEP de la fondation de l'Isle) au collège
- 1 jeune scolarisé en 4ème ULIS au collège
- 1 jeune scolarisé en 3ème au collège
- 1 jeune en CAP Métallerie au lycée pro
- 1 jeune en 1ère MSPC (maintenance système production connecté)
- 1 jeune en 1ère générale
- 2 jeunes scolarisés à la MFR de Vanxains en 3ème PREPA-PRO
- 2 jeunes scolarisés au lycée pro Léonard de Vinci en 1ère année de CAP électricité
- 1 jeune scolarisé au lycée pro Léonard de Vinci en PAPS (recherche de projet scolaire ou pro)
- 1 jeune scolarisé au Lycée des métiers de Chardeuil en 1er année de CAP Peinture (Internat)
- 1 jeune scolarisé à l'IMPRO de Neuvic
- 1 jeune scolarisé à la MFR de Périgueux en 1ère année de BTS aménagement du territoire
- 1 jeune inscrit à la mission locale de Ribérac en attente d'intégrer le dispositif 16/18
- 1 jeune scolarisé à l'ITEP d'Ayraud Castel.

Formations des jeunes durant l'année :

- CAP 1 Métallerie
- CAP 1 AAGA (accompagnement au grand âge) / lycée Arnaut Daniel Ribérac
- CAP 1 PSR/MFR Siorac de Ribérac/
- Maître d'apprentissage : Taj Mahal Ribérac
 - 2 nde Générale/ lycée Arnaut Daniel Ribérac
 - 3ème UJIS /collège Arnaut Daniel Ribérac
 - Term MSPC /lycée Arnaut Daniel Ribérac
 - 3ème SEGPA/Collège Arnaut Daniel Ribérac
 - Apprentissage espace vert/CFA Monbazillac
- Maitre d'apprentissage : Doriac espace vert
 - 2nde générale/Lycée Arnaut Daniel Ribérac
 - 2nde pro MELEC/Lycée Léonard de Vinci Périgueux
 - MFR Thiviers 2nde CAPA
 - IMPRO/ Neuvic
 - 4ème/ Collège Arnaut Daniel Ribérac
 - Apprentissage Peinture/CFA du bâtiment Périgueux
- Maitre d'apprentissage : Pro-Déco 24
 - Terminale Générale/Lycée Arnaut Daniel
 - CAP 2 Métalliers/Lycée Arnaut Daniel Ribérac
 - Apprentissage CAP 2 peinture/CFA Chardeuil Coulaure
- Maitre d'apprentissage : Poymerol peinture
 - 2nde pro SAPAT/MFR Vanxains.

La santé :

Le rôle du référent santé est primordial sur le service, (le coordinateur). Il est chargé de coordonner les parcours de soins et de mettre en place le suivi santé des jeunes accueillis en lien avec les éducateurs référents, la secrétaire médicale, les jeunes et les familles dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Equipe dédiée :

Pour chacun des jeunes accompagnés, un travail avec la famille est mis en place, dans le respect des droits accordés par le juge des enfants. C'est un travail au quotidien de maintien du lien, d'information, d'établissement de relation de confiance et de soutien dans la parentalité auprès du jeune.

Tous les jeunes pris en charge font l'objet d'un dossier MDPH. L'accompagnement de ces jeunes autour de la scolarité ou de la formation s'est donc fait sur les préconisations de la notification MDPH de chacun (majoritairement ITEP).

L'équipe éducative s'investit à travailler des projets sur mesure qui correspondent aux besoins, aux capacités et aux difficultés des jeunes accompagnés. Cela est travaillé via le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) réalisé en équipe pluridisciplinaire avec le concours du jeune et de sa famille.

SCOLAIRE/PROFESSIONNEL/FAMILIAL :

Concernant les cinq jeunes pris en charge sur l'année 2024 ;

- un jeune de 17 ans ayant mis en échec successivement un apprentissage en tant que jardinier paysagiste et sa prise en charge sur le dispositif de l'Ecole de la Seconde Chance (E2C), avec également un suivi PJJ. Il bénéficiait d'un droit de visite et d'hébergement chez sa mère un week-end sur deux et d'un droit de visite à la journée 1 samedi par mois chez son père. Il a été réorienté en janvier 2024 sur un service de semi-autonomie.
- un jeune de 10 ans arrivé en décembre 2023, pris en charge alternativement entre l'école en classe Ulis et l'hôpital de jour, sur liste d'attente pour un ITEP. L'HJE a pris fin en avril 2024, mettant un terme au suivi de soin, à l'exception des renouvellements de traitement par le psychiatre. Il a fait sa rentrée en Ulis Collège en septembre 2024. Il a bénéficié d'un droit de visite médiatisé une à deux fois par mois avec sa mère, une fois par mois avec son père et une fois par mois avec son frère.
- un jeune de 12 ans arrivé en janvier 2024 du service d'internat de Mangout, pris en charge à temps plein en ITEP et bénéficiant d'un droit de visite médiatisé avec sa mère 2 fois par mois et de droits de visites et d'hébergement avec son père sur les vacances scolaires.
- un jeune de 11 ans et demi arrivé fin février 2024, exclu de son collège à Montpon et pris en charge à mi-temps en ITEP, a finalement été définitivement exclu du collège ce qui a généré l'augmentation de

sa prise en charge ITEP, de laquelle il a également été exclu à partir de novembre 2024, bénéficiant d'une visite médiatisée par mois avec sa mère, une visite médiatisée par mois avec sa fratrie, et un week-end par mois chez sa grand-tante.

- un jeune de 11 ans arrivé début octobre, déscolarisé depuis le mois de mai. Il a été rescolarisé en CM2 et se trouve sur liste d'attente pour un ITEP. Il s'agit d'un jeune gabonais arrivé sur le territoire français avec sa grand-mère dont la responsabilité légale a été accordée par jugement à l'Aide sociale à l'enfance. Il bénéficie d'une visite semi-médiatisée toutes les deux semaines avec sa grand-mère.

5) Les temps forts de l'année

Internat :

L'année a été marquée par plusieurs événements significatifs, cités ci-dessous mais aussi par un turn-over important au sein de l'équipe, ce qui a affecté l'organisation et la continuité des prises en charge.

Malgré cette instabilité, l'engagement des professionnels, y compris les intérimaires de DMS et particulièrement de C3I, a été essentiel pour soutenir le noyau d'éducateurs en place. Même si ces intervenants ont parfois manqué de formation spécifique, leur présence a permis de maintenir l'accompagnement et de garantir la prise en charge des jeunes.

Rentrée scolaire et insertion professionnelle

L'année a débuté avec les rentrées scolaires et professionnelles. Un suivi constant a été assuré pour accompagner les jeunes dans leur insertion scolaire et professionnelle, garantissant un cadre stable malgré les changements dans l'équipe.

Fêtes et événements marquants

Les fêtes de fin d'année scolaire ont été l'occasion de renforcer la cohésion du groupe. Noël et le Ramadan ont constitué des moments où l'établissement a soutenu les jeunes dans leurs pratiques religieuses et organisé des événements pour marquer ces moments, contribuant à un environnement d'entraide et de respect.

Vacances et journées de loisirs

Les vacances scolaires ont permis d'organiser des journées de loisirs, avec des sorties au lac de Pombonne, Gurçon, et à Lacanau. Ces moments ont permis aux jeunes de se détendre, de renforcer leur autonomie et de créer des liens plus forts entre eux.

Accompagnement à la mobilité

Cette année, l'accompagnement à la mobilité a été renforcé, notamment grâce à la préparation au BSR (Brevet de Sécurité Routière) et à la mise à disposition de scooters. Cela a facilité l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements, tout en réduisant les besoins en transports.

Passage massif vers le SHD

Dix jeunes ont été orientés vers le SHD cette année, en raison de leur autonomie, de leur situation d'apprentissage et de leur âge. Ce passage a permis un rééquilibrage des groupes et des tranches d'âges, rendant l'accompagnement encore plus adapté et ciblé pour chaque jeune.

Accompagnements administratifs

Les démarches administratives ont continué avec plusieurs déplacements vers les ambassades/consulats de Paris et Lyon pour des régularisations administratives. Ces actions ont été essentielles pour permettre à certains jeunes de sécuriser leur statut et de poursuivre leur parcours en France.

Déménagement de fin d'année

Le déménagement de fin d'année a représenté un défi logistique majeur pour l'équipe et les jeunes. Bien que l'aide des déménageurs ait été précieuse, cela a été un moment difficile nécessitant une grande capacité d'adaptation et un engagement fort de la part de tous pour réussir la transition vers les nouveaux locaux.

Un des temps fort et marquant de cette année fut la réintégration de nos locaux après les travaux qui ont eu lieu sur notre bâtiment suite à la grêle. Le groupe a en effet pu réaménager fin février 2024. Nous avons travaillé en amont sur les règles de vie du quotidien pour aider les jeunes à retrouver leurs repères et réinstaurer un cadre sécurisant et structurant.

Les adultes ont eux aussi pu se réappropriier les différents espaces et remettre en place les activités qu'ils menaient avant la tempête. Cela a été un moment très important aussi bien pour les jeunes que pour les adultes qui étaient heureux de retrouver leurs locaux et de les découvrir pour ceux qui ne les connaissaient pas encore.

Nous avons déménagé lors des vacances de février, un transfert à la neige a été organisé au Mont-Dore pour qu'il n'y ait plus de jeunes sur site afin de faciliter le déménagement. Ainsi les jeunes ont pu rentrer sur site et s'installer tranquillement.

Les transferts qui ont eu lieu sur la période d'été font partie également des temps forts de l'année 2024. Il y en a eu 3, un sur l'île d'Oléron, un au Pays basque et un autre à Rouffiac.

Ces transferts permettent de renforcer la cohésion de groupe en dehors du cadre de la structure, développer la relation de confiance avec les éducateurs et vivre partager des moments agréables qui constituent des souvenirs souvent heureux pour les jeunes.

Nous avons pu fêter Noël cette année dans les locaux du foyer MANGOUT décoré pour l'occasion, cela a permis à l'équipe et aux jeunes de partager ensemble un moment agréable pour clôturer l'année 2024.

Les activités :

Le retour dans le foyer Mangout a permis aux éducateurs de remettre en place les activités qu'ils menaient auparavant et d'en proposer des nouvelles.

Les activités soin du corps, création ont ainsi pu reprendre.

A partir du mois de septembre, les jeunes guidés par les éducateurs ont créé des objets décoratifs en bois, plâtre, tissu et autres matériaux qui ont été vendus lors du marché de Noël de Ribérac.

Cela a permis de récolter un peu d'argent afin d'organiser une activité qui nécessite un budget important et de mettre en avant et faire connaître l'association et la structure. Les jeunes qui ont participé à l'organisation et la vente lors de ce marché se sont montrés très investis.

Autres activités menées durant l'année : activité pêche ; couture ; astronomie ; pâtisserie et cuisine.

De nombreuses sorties au théâtre ont été organisées dans l'année car deux professionnels font partie de troupes de théâtre locales.

Foyer Mangout :

Un des temps fort et marquant de cette année fut la réintégration de nos locaux après les travaux qui ont eu lieu sur notre bâtiment suite à la grêle. Le groupe a en effet pu réaménager fin février 2024. Nous avons travaillé en amont sur les règles de vie du quotidien pour aider les jeunes à retrouver leurs repères et réinstaurer un cadre sécurisant et structurant.

Les adultes ont eux aussi pu se réappropriier les différents espaces et remettre en place les activités qu'ils menaient avant la tempête. Cela a été un moment très important aussi bien pour les jeunes que pour les adultes qui étaient heureux de retrouver leurs locaux et de les découvrir pour ceux qui ne les connaissaient pas encore.

Nous avons déménagé lors des vacances de février, un transfert à la neige a été organisé au Mont-Dore pour qu'il n'y ait plus de jeunes sur site afin de faciliter le déménagement. Ainsi les jeunes ont pu rentrer sur site et s'installer tranquillement.

Les transferts qui ont eu lieu sur la période d'été font partie également des temps forts de l'année 2024. Il y en a eu 3, un sur l'île d'Oléron, un au Pays basque et un autre à Rouffiac.

Ces transferts permettent de renforcer la cohésion de groupe en dehors du cadre de la structure, développer la relation de confiance avec les éducateurs et vivre partager des moments agréables qui constituent des souvenirs souvent heureux pour les jeunes.

Nous avons pu fêter Noël cet année dans les locaux du foyer MANGOUT décoré pour l'occasion, cela a permis à l'équipe et aux jeunes de partager ensemble un moment agréable pour clôturer l'année 2024.

Les activités :

Le retour dans le foyer Mangout a permis aux éducateurs de remettre en place les activités qu'ils menaient auparavant et d'en proposer des nouvelles.

Les activités soin du corps, création ont ainsi pu reprendre.

A partir du mois de septembre, les jeunes guidés par les éducateurs ont créé des objets décoratifs en bois, plâtre, tissus et autres matériaux qui ont été vendus lors du marché de Noël de Ribérac.

Cela a permis de récolter un peu d'argent afin d'organiser une activité qui nécessite un budget important et de mettre en avant et faire connaître l'association et la structure. Les jeunes qui ont participé à l'organisation et la vente lors de ce marché se sont montrés très investis.

Autres activités menées durant l'année : activité pêche ; couture ; astronomie ; pâtisserie et cuisine.

De nombreuses sorties au théâtre ont été organisées dans l'année car deux professionnels font partie de troupes de théâtre locales.

Equipe dédiée

L'équipe dédiée est partie en transfert avec les trois jeunes pris en charge en avril 2024 à Royan pendant 2 jours et 1 nuit. Ce transfert a permis de créer une dynamique différente de celle mise en place au sein de la maison et a également permis de mettre en lumière certaines difficultés d'adaptation, moins marquées à la maison dans un contexte de quotidienneté rythmée par des repaires fixes.

Deux tournois de pétanque ont également été organisés en avril et en juin par l'équipe dédiée réunissant les trois services d'internat.

L'élément marquant de cette année 2024 a été l'achat d'une maison à Bergerac par l'association et le déménagement du service fin juillet 2024. Ce déménagement a généré un bouleversement des habitudes et il a fallu un temps certain pour que chacun trouve ses nouvelles marques.

L'équipe dédiée s'est également attelée à mettre en place des activités régulières, tant sportives qu'intellectuelles, culturelles ou manuelles afin de travailler autour des besoins des jeunes tout en prenant en compte leurs difficultés (concentration sur un certain temps, compréhension et respect des consignes, apprentissage de son corps et de ses limites, travail sur la dextérité...). Des temps de jeux de société réguliers sont mis en place et de nombreuses activités sportives extérieures sont organisées selon la météo (beaucoup de balades à vélo, trampoline, jeux au city stade). Des sorties à la piscine et au cinéma sont également régulièrement mises en place.

Un projet cuisine initié en 2023 perdure également sur le service (avec les jeunes : constitution de la liste de courses, mise en place d'un budget, suivi du budget pendant les achats, confection du repas, nettoyage (retour écrit pour évaluer la progression)). En parallèle, est également mis en œuvre un projet marché qui consiste à se rendre avec un ou plusieurs jeunes sur un marché local un samedi ou dimanche matin dans le mois et de faire des achats de produits locaux et de saison permettant la confection du repas du midi du jour-même. Il s'agit de sensibiliser les jeunes à l'écologie, de travailler avec eux la gestion des quantités et du budget ainsi que le compte de la monnaie puis de prendre plaisir à cuisiner les ingrédients achetés.

Externat :

Sur les 37 orientations, 29 jeunes avaient bénéficié d'un placement en internat à la MECS du Fleix ou de Ribérac avant d'être orientés vers le SHD, certains avaient été orientés vers le service au terme d'un placement au DAMNA de Thiviers et 4 ont été orientés depuis l'ASE (Sortie de dispositif type famille d'accueil ou lieu de vie sans SHD) pour pouvoir bénéficier de cette modalité de prise en charge spécifique. L'effectif du service d'hébergement a fluctué entre 24 et 21 usagers bénéficiant simultanément d'une prise en charge SHD, pour 27 places disponibles. L'accompagnement APMN a varié entre 3 et 4 pour 5 places.

Ce ratio s'explique par une équipe qui a connu beaucoup d'arrêts maladie, un congé maternité, un départ à la retraite, et un salarié avec des délégations importantes, et une présence réduite sur l'équipe. L'équipe s'est renouvelée avec l'arrivée d'une nouvelle éducatrice et de deux CSEF.

Sur la fin de l'année (novembre), l'ouverture du SHD de Sainte Foy a permis l'admission de 8 jeunes en deux mois. Notre effectif SHD montant alors jusqu'à 35 jeunes.

Cette augmentation rapide des effectifs a été rendue possible par le transfert des jeunes de la Villa et du départ de Margueron avec les jeunes majeurs, priorisés vers la mise en appartement.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ADMINISTRATIF

20 appartements sont loués et gérés administrativement afin d'être mis à disposition des jeunes dont 3 colocations.

L'immeuble de Sainte Foy comporte 12 places disponibles dont trois T3, et trois T1.

La proportion importante de jeunes étrangers non accompagnés pris en charge (il n'y a que 3 jeunes qui ne soient pas étrangers) a nécessité un accompagnement spécifique sur le plan administratif.

- 30 d'entre eux sont en récépissé ou en attente d'un titre de séjour,
- 1 a obtenu la nationalité française,
- 3 ont eu des rejets de leur dossier (avis négatif de la DZPAF) et sont actuellement en recours.

FORMATION ET PROJET PROFESSIONNEL

- 24 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage
- 1 jeune a obtenu un CDI
- 7 ont entrepris ou poursuivent des études (3 en CAP, 3 en BTS et 1 en 1ere année de Master)
- 3 jeunes sont sur des dispositifs type École de la Seconde Chance ou en lien avec la Mission Locale (CEJ).

8 jeunes ont quitté le dispositif en cours d'année 2024 :

- 4 par choix personnel (refus de CJM et retour en famille)
- 4 par décision conjointe avec l'ASE, ou nous estimions que le revenu et le logement étaient suffisamment sécurisés pour transférer le côté administratif avec leur éducateur d'appui technique.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Cette année, la démarche d'amélioration continue de la qualité a été axée sur l'évaluation et l'adaptation des pratiques internes afin de renforcer le bien-être au travail et la prise en charge des jeunes. Une évaluation externe des risques psychosociaux a été réalisée, permettant d'identifier les points de tension au sein de l'équipe. Chaque membre de l'équipe a été reçu par une psychologue du travail pour discuter des difficultés rencontrées et trouver des solutions adaptées. Ce diagnostic a permis de mettre en place un plan d'action pour améliorer l'organisation du travail et limiter les facteurs de souffrance.

Parallèlement, une réflexion sur la qualité de vie au travail a été engagée. Des groupes de travail ont été formés pour réfléchir à l'optimisation des conditions de travail et la gestion du stress. Plusieurs actions ont été mises en œuvre, telles que la mise en place d'une communication renforcée entre les équipes et des ajustements dans les plannings de travail pour mieux équilibrer les charges.

Malgré le turn-over important dans l'équipe, les jeunes ont continué à bénéficier d'un suivi constant et engagé. Les éducateurs ont su maintenir un accompagnement de qualité en dépit des changements, en assurant la continuité du suivi éducatif et administratif. Cet engagement a été essentiel pour que les jeunes puissent poursuivre leur parcours dans un environnement stable et structuré.

SHD /SAPMN

Dans l'approche des bonnes pratiques professionnelles, notre service s'attache à garder le jeune comme acteur au sein de notre service.

Ce dispositif a pour fonction de soutenir les jeunes dans leurs compétences et dans leur nouvelle autonomie.

À cet effet, de nouvelles fiches financières ont été créées avec une obligation d'économie calculée sur un pourcentage du loyer et des charges et donc une ouverture de livret A obligatoire. Le renforcement de l'équipe par des CESF montre l'importance de cet aspect de l'accompagnement.

L'accompagnement éducatif du SHD a pour objectifs :

- Soutenir l'accès au logement semi-autonome, voire autonome.

Le passage d'un placement dans le cadre de l'ASE à un logement constitue une véritable inclusion pour les jeunes majeurs. Pour faciliter l'accès des jeunes au logement, le service a développé des partenariats avec des résidences Habitat Jeunes, et des partenaires avec des bailleurs privés ou des agences immobilières partenaires. La CESF aide les jeunes à obtenir les aides financières et les garanties nécessaires au glissement de bail au nom du jeune.

- Soutenir les jeunes dans leurs compétences et dans leur posture d'autonomie (faire le maximum de démarches par soi-même, planifier les projets)

De manière globale, les éducateurs accompagnent les jeunes sur différents plans :

- l'accompagnement autour de leur projet professionnel et scolaire. Il s'agit de faire le lien avec les employeurs, les formateurs ou les conseillers (Mission Locale, CIO...)
- La gestion des ressources budgétaires. L'équipe propose de travailler autour de son revenu, en lui demandant des justificatifs, de l'épargne
- Le quotidien (apprentissage des courses, de la cuisine, de la tenue d'un logement...).
- Aider les jeunes à développer des compétences sociales, une meilleure estime de soi et la confiance en soi et aux autres.

- Accompagner les jeunes dans les démarches administratives

Le manque d'informations des jeunes pour accéder à l'autonomie a un effet : les bénéficiaires abandonnent souvent le recours à leurs droits. L'équipe est attentive à l'ouverture de compte bancaire, accès ou continuité à la CMU, déclarations aux impôts ouvertures des droits à la CAF, ...

Des démarches d'informations vers les partenaires associatifs se mettent en place. L'ADEPAPE, par exemple, a pour objectif de représenter les intérêts des personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE. Des services d'accès au logement (l'Atelier, l'HPJL, ...).

Les Missions Locales sont aussi des partenaires de premiers plans pour que les jeunes puissent bénéficier du droit commun.

Un service d'appui technique s'est monté à l'ASE pour permettre une transition plus douce avec les fins de prises en charge. La loi Taquet permettant aux jeunes sortants d'avoir un entretien 6 mois après la sortie du dispositif pour l'évaluer et permettre un retour éventuel dans un dispositif.

- Garantir l'accès au soin et renforcer leur prise en charge globale.

L'ASE garantit désormais un parcours de soins coordonnés par un médecin référent au sein du conseil général. Des bilans de santé complets sont souvent favorisés vers 16 ans pour favoriser la prévention. L'ASE conseille désormais les jeunes en fin de prise en charge d'utiliser leur médecin référent pour coordonner leur parcours de soin entre les différents spécialistes. Plus largement, l'accès au soin doit constituer un axe d'informations et de promotions pour tous les jeunes majeurs, dans une approche individuelle.

Si la situation de désert médical en Dordogne est problématique, nous avons pu tisser des partenariats locaux avec certains centres de santé (Notre Dame de Sanilhac, téléconsultation dans les pharmacies, centre de santé à l'hôpital Pozzi, urgences dentaires via la fondation John Bost,...). Si l'inscription d'un médecin traitant est difficile, les consultations d'urgence peuvent se prendre dans des délais raisonnables.

L'ensemble des objectifs a pour finalité d'assurer un environnement protecteur, de réduire les risques et de favoriser l'autonomie du jeune et la fin de la mesure d'accompagnement.

7) Les partenaires

Les Professionnels

- DMS (groupement d'employeurs) : remplacement éducatif et maitresses de maison.
- AI/C3i (agence d'insertion) : remplacement éducatif, maitresse de maison et homme d'entretien.

EQUIPE DEDIEE

Les principaux partenaires de l'équipe dédiée relèvent du domaine médical/sanitaire et de la scolarité adaptée. L'équipe travaille principalement avec :

- ITEP (Ailhaud Castelet, Prignonrieux, Saint Astier)
- HDJ (Bergerac)
- UHA (Bergerac)
- Dr Chabert, Dr Brousse, Dr Dupagne, Dr Abczynska-Delage, Dr Reber (psychiatres)
- Dr Mestre (ethnopsychiatre)
- Mme Vigeant (diététicienne)
- Mme Dewavrin (psychologue spécialisée dans les traumatismes du cycle de la vie)
- MDPH
- PJJ
- ASE

Les jeunes sont également suivis de façon ponctuelle, selon les besoins, par leur médecin traitant ainsi que par le dentiste, l'ophtalmologue et autres spécialistes. Il est à noter une grande difficulté pour mettre en place un suivi orthophoniste.

Au sein de l'équipe dédiée, le travail partenarial avec l'Aide social à l'enfance de la Dordogne et la MDPH est également conséquent. De nombreuses synthèses sont régulièrement organisées avec les différents partenaires afin de coordonner l'accompagnement des jeunes et d'apporter de la cohérence entre les institutions.

L'équipe travaille également avec divers clubs de sport des environs dans lesquels les jeunes sont inscrits (pour l'année 2024 clubs de judo, football, cyclisme et basketball).

SHD /SAPMN

Mise en place de relais pour l'accompagnement des jeunes vers le logement individuel afin d'éviter les sorties sèches en fin de prise en charge. Mise à disposition par l'ADEPAPE de logements, appui lors de la constitution des dossiers FSL ou Visale et les services d'aide au logement de l'Atelier à Bergerac.

Nous avons des partenariats avec des agences immobilières avec lesquelles nous travaillons en confiance (Pourpr'immo, Gesti home,...) ainsi que des propriétaires privés qui nous font confiance.

Les missions du service sont de favoriser l'autonomie des usagers afin qu'ils apprennent à se passer de notre accompagnement. Nous proposons aussi de l'aide aux devoirs personnalisée. Avec une enseignante en cours particuliers à Bergerac Avec l'association cœur de bastide sur Sainte Foy. Nous recherchons encore des solutions sur Périgueux.

RIBERAC

Notre retour sur le foyer MANGOUT a facilité le lien avec bon nombres de nos partenaires. Que ce soit avec les partenaires du social, médico-social, de la santé, du scolaire, du professionnel (entreprises), ce lien est essentiel pour mettre en place des actions variées en faisant appel à des ressources extérieures. Cela permet d'optimiser la prise en charge et la mise en place des projets personnalisés des jeunes. Certains partenariats comme les partenariats avec les IMPRO ou l'ITEPA sont primordiaux, ils permettent de trouver des aménagements pour des cas complexes que l'on n'arrive pas à réorienter.

Lors de l'année 2024, nous avons continué la collaboration avec L'AI/C3I pour les besoins en remplacement. Nous avons en revanche très peu sollicité DMS.

Partenaires Santé psychologique et physiologique

Docteur Fallacher (médecin généraliste)
Cabinet d'infirmière du Pôle Santé du Ribéracois
Mme BARDOU (psychologue)
CMP Ribérac psychomotricienne
CPEF de Ribérac
CMPP de Mussidan
CMP de Ribérac
CMPP de la Boétie
IMPRO Planèze (Fondation de Lisle) .(Dr DAUPHIN)
Dentistes : Dental Medoc/dentiste rattaché à la fondation John BOST
Docteur Makaremi (dentiste)
Centre de vaccination de Périgueux
UHA de Bergerac
Psychiatre ; Dr CHABERT/Dr REBERT/ Dr HUART

Voici les autres partenaires avec qui nous collaborons (en plus des partenaires de santé, cités précédemment). (Liste non exhaustive).

Collège de Ribérac Lycée professionnel de Ribérac Lycée général et technologique de Ribérac CIO Collège de la Roche Beaulieu (classe UPE2A) ITEP d'Ailhaut Castelet Référente MDPH secteur EREA Trélissac Lycée Léonard de Vinci de Périgueux Lycée Pablo Picasso Périgueux Mission Locale De Ribérac Sociétés de taxi (GIRY/MARTIN/MATATOU)	MFR de Vanxains MFR de Siorac Collège NOTRE DAME Mission locale de Ribérac CFA de périgueux Lieux de stage (Epigrill, JAMOT, A fleur de mot, contrôle technique RIBERAC, Au grain Coloré, MAM St Méard de Dronne, Norauto) Boutique Bouclier à Trélissac Entreprise Gosset couverture (apprentissage) Entreprise DELMAS plaquiste peintre (apprentissage) Entreprise DUMAS & GEAY maçonnerie couverture (apprentissage)
---	--

8) Les projets en cours

Installation des équipes et des enfants sur les sites suites aux différents travaux de réhabilitation.

9) La gestion des Ressources Humaines

La formation

Plusieurs formations ont été réalisées en 2024 :

Formations collectives :

Formations	Nombres de participants
SST initiale	10
Tuteur maître d'apprentissage	3
Analyses des pratiques	Tous les salariés
Situation de tension et agressive	10
Accueillir et accompagner un sujet psychotique	8
Comprendre la violence comme symptôme	8
Troubles du comportement chez l'adolescent	10

Formations individuelles :

Habilitation électrique	1
CACES R482 Catégorie a et F	1

Les mouvements

Equipe dédiée :

L'année 2024 a été marquée par de nombreux arrêts maladie ou accidents du travail au sein de l'équipe dédiée ainsi que plusieurs départs. En fin d'année 2024, 6 éducateurs étaient en arrêt maladie ou accident du travail depuis plusieurs mois et donc absents de leur poste. Sur ces 6 absences, seules 2 ont été comblées par un CDD de remplacement, le reste était comblé par de l'appel à l'intérim.

SHD :

Le congé maternité d'une éducatrice a continué sur toute l'année, et notre CESF a connu 6 mois d'arrêt remplacée par un CDD à terme imprécis au bout de deux mois, et qui n'est pas restée jusqu'au terme du remplacement.

Différents titulaires ont été absents pour maladie pendant deux à trois mois, obligeant des références à 8 ou 9 jeunes par éducateurs et une charge administrative accrue.

Nous avons par ailleurs dans notre équipe un éducateur ayant des mandats syndicaux et de représentant du personnel, avec de fait, des heures de délégation importantes, et ne pouvant pas avoir de références.

Nous avons eu la possibilité d'embaucher trois collaboratrices (deux CESF et une éducatrice spécialisée). Les unes pour renforcer l'équipe en vue de l'ouverture de Sainte Foy la grande et l'autre pour remplacer un départ à la retraite.

Les stagiaires

Equipe dédiée :

Une apprentie éducatrice spécialisée en première année de formation a rejoint l'équipe dédiée au 1^{er} septembre 2024. Le SHD n'a pas accueilli de stagiaires en 2024.

Suivi DUERP

SHD :

Un des principaux risques professionnels décrit par l'équipe éducative est le temps passé dans la voiture. Notre territoire d'action étant très étendu. La décision a été prise d'ouvrir deux bureaux, un à Bergerac, l'autre à Périgueux, afin de pouvoir permettre aux éducateurs de pouvoir se poser et de recevoir les jeunes dans un lieu repéré, et de limiter ainsi les déplacements. L'autre risque repéré est les manutentions répétées lors des emménagements d'appartement. Le service technique de la MEDP ne peut pas toujours se rendre disponible au vu de sa charge de travail. Des solutions ont été envisagées, notamment la livraison de meubles par les enseignes repérées. Mais cette solution est assez onéreuse (près de 20 % de la facture en moyenne).

Une autre solution est envisagée, en faisant appel à notre service d'intérim C3I qui peut envoyer des personnes missionnées dans tous nos secteurs d'intervention. Cette solution commence à être utilisée de façon systématique pour le nettoyage, au moment de l'entrée ou du départ de nos jeunes dans leur logement.

Ribérac

Formation du personnel

Les professionnels de MANGOUT ont suivi des formations organisées en interne par la MEDP pendant cette année 2024.

- Accueillir et accompagner un sujet psychotique
- SST Initiale/formation incendie
- Situations de tension /agressivité : Développer une communication adaptée

La gestion des ressources humaines

Pendant cette année 2024, il y a eu peu de mouvement au niveau de l'équipe, une éducatrice est revenue de congés maternité. La maitresse de maison qui était en remplacement par le biais de C3I depuis de longs mois a été embauchée au mois de mars 2024 suite au départ de la maitresse de maison à l'issue d'un arrêt longue maladie.

Les stagiaires

Nous avons accueilli lors de l'année 2024 en septembre une apprentie dans le cadre de sa formation d'éducatrice spécialisée au CEF de BERGERAC.

Suivi DUERP

Cuisine : Aménagements pour limiter les troubles squeletto-musculaires.

Achat de 2 lave-vaisselles ; mise en hauteur des lave-linge et sèche-linge ; achat de chariots de service.

Bureau SDN : achat d'un fauteuil plus adapté et confortable pour les surveillants de nuit.

10) Les faits marquants de l'année

Un des temps marquant de cette année fut la réintégration des locaux du foyer Mangout après les travaux qui ont eu lieu sur le bâtiment suite à l'orage de grêle qui avait en grande partie détruit le bâtiment.

Le groupe a en effet pu réaménager fin février 2024. L'équipe a travaillé en amont sur les règles de vie du quotidien pour aider les jeunes à retrouver leurs repères et réinstaurer un cadre sécurisant et structurant.

L'équipe a pu se réapproprier les différents espaces et remettre en place les activités qu'elle menait avant la tempête. Cela a été un moment très important aussi bien pour les jeunes que pour les adultes qui étaient heureux de retrouver leurs locaux et de les découvrir pour ceux qui ne les connaissaient pas encore.

11) Les perspectives et projets à venir

Concernant l'évolution des mesures de PEAD, modalité d'accompagnement que nous n'exerçons pas encore au sein de la MEDP, le département pourrait orienter cette mutation vers une mesure de type AEMO Renforcée (avec hébergement) sur laquelle, l'établissement pourrait proposer sa candidature.

12) Conclusion

Une année 2024 accentuée par deux déménagements, deux nouvelles réoccupations de nouveaux locaux et du changement au sein de l'équipe d'encadrement hiérarchique.

Malgré ces changements, le taux d'activité de l'internat n'a que très peu été impacté contrairement à celui du SHD en lien avec une modification de la capacité d'accueil réévaluée de 28 mesures à 39.

Une certaine stabilité s'est progressivement mise en œuvre en fin d'année, notamment au niveau RH.

9 - Maison d'Enfants Saint Joseph (Tarbes - 65)

1) Présentation de l'établissement

La Maison d'Enfants Saint Joseph (MESJ) s'inscrit dans le dispositif du Conseil Départemental (Direction de la Solidarité Départementale) des Hautes-Pyrénées et, éventuellement, des départements limitrophes.

En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, au Code de l'Action Sociale et des Familles, aux articles 375 et suivants du Code Civil et à la loi du 2 janvier 2002, le projet institutionnel définit les objectifs principaux de protection, d'insertion et d'autonomie visant au respect et à la prise en compte des problématiques individuelles et familiales.

La MESJ propose un accueil éducatif, développe l'autonomie et le sens des responsabilités. Elle favorise également l'insertion scolaire, professionnelle et sociale et notamment à travers un dispositif interne de placement avec 4 sites d'hébergement en internat, son service EPHISOP (Espace Pédagogique avec Hébergement d'Insertion Sociale et d'Orientation Professionnelle), son service SMO qui accompagne le « placement hébergement à domicile » (PHD) et les enfants accueillis chez des ASFAM et son service EPJ (Espace Pédagogique de Jour) qui accueille ponctuellement des jeunes déscolarisés ou en recherche de projet professionnel.

La MESJ se veut une étape prenant en compte la parole de l'enfant tout en reconnaissant la famille. L'établissement est ouvert 24h/24h tous les jours de l'année.

L'accompagnement du jeune peut se poursuivre au-delà de 18 ans si un « Contrat Jeune Majeur » est accordé par le service qui a confié le jeune.

La MESJ est localisée sur cinq sites différents. Hormis le groupe « Les Pyrénées » implanté sur la commune de Lannemezan, les autres sites se trouvent sur l'agglomération tarbaise.

Malgré un entretien permanent et des investissements ciblés, les espaces locatifs se caractérisaient chaque année par la vétusté et les inconforts fonctionnels, la Direction a eu la volonté d'améliorer le bâti, en réalisant des constructions ou des rénovations : l'Occitan en 2018, l'Oustal en avril 2021, les Pyrénées en septembre 2021 et le Cantou en juillet 2023.

Ces constructions sont réalisées en tenant compte de la diversité des problématiques et des besoins des jeunes. Nous avons, ainsi, la capacité de proposer des espaces d'internat, de semi-autonomie et des studios indépendants en fonction de l'autonomie du jeune accueilli.

Le dernier projet d'établissement a été validé en 2017 par le CA de l'APLB. Chaque site est chargé d'appliquer à son niveau le projet d'établissement et de mettre en œuvre sa « fiche identité » inscrite dans ce même Projet d'Etablissement. Un projet d'établissement actualisé est en cours d'écriture.

L'existence d'un projet d'établissement concernant l'ensemble de la MESJ ne bride en rien l'originalité de chacun des sites et encourage la mise en œuvre d'expériences pertinentes, telles que l'EPHISOP, l'EPJ et le SMO. Ces dispositifs sont adaptés à des situations individuelles ou de groupe qui, par l'évaluation qui en est faite ensuite, permettent de les pérenniser et d'avancer sur le chemin de l'expérimentation.

2) L'activité de l'année et le public accueilli

Le public accueilli à la MESJ

Type	Nombre de places	Age	Personnel ETP	Dont Educatif
Internat Mixte/SMO/ASFAM ...	130 places	6 à 21 ans	87.18	48 dont 4 AF

L'activité de l'année à la MESJ

	Prix de journée	Nombre de journées prévues	Nombre de journées réalisées	Taux de réalisation
Internat	239.77	16 350	20 792	127%
SMO	117.20	3 650	7 005	191 %
EPHISOP	64.20	20 805	21 133	101 %

Année	Population		
	Départs	Admissions	Jeunes suivis
2023	69	69	189
2024	64	64	201

Comme l'an dernier, nous avons effectué une suractivité importante pour répondre aux besoins de l'ASE.

Nature des mesures de placements

Nature des mesures de placement sur les sites MECS						
Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	OPP	Tutelle d'Etat MNA	Autres Tutelles (DAP)	APJM
2022	52	1	2	19	-	16
2023	41	2	1	15	6	14
2024	65	2	2	4	3	23

Nature des mesures de placement sur le SMO			
Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	APJM
2022	32	1	-
2023	34	2	-
2024	24	2	-

Nature des mesures de placement à EPHISOP						
Année	J.A.E confié par l'ASE	APMI	OPP	Tutelle d'Etat MNA	Autres Tutelles (DAP)	APJM
2022	2	-	-	12	-	72
2023	13	-	1	15	-	70
2024	7	-	-	14	-	64

Les mesures qui nous sont confiées par l'ASE sont majoritairement des jugements en assistance éducative sauf à EPHISOP qui accueille principalement des jeunes en contrats jeunes majeurs.

3) La problématique des personnes accompagnées à la MESJ

La typologie du public accueilli sur les sites internat

Public accueilli sur les sites MECS						
Année	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée à la MECS	Fourchette d'âge		
				Min	Max	
2022	41%	59%	14.92	6	21	
2023	41%	59%	15.30	7	21	
2024	46%	54%	15.75	6	21	

Nous pouvons constater que malgré une légère augmentation du nombre de filles accueillies depuis 3 ans, l'accueil de garçons reste majoritaire.

Nous accueillons beaucoup plus d'adolescents que de jeunes enfants, l'ASE privilégiant l'accueil chez des ASFAM pour ces derniers. Mais nous constatons que la moyenne d'âge à l'admission augmente au fil des années (13,77 ans en 2021 contre 15,75 en 2024).

La problématique des enfants accueillis

Problématiques des enfants accueillis sur les 4 sites												
Année	Conflit familial	Maltrait. phy.	Maltraitance psychique	Rupt scol.	Carence éduc.	Abus sexuel	Trbles psy	Violence	Errance	MNA	Délinquance	Addict.
2022	49	9	28	19	48	9	57	12	12	22	15	10
2023	29	10	37	29	48	8	51	27	19	20	14	22
2024	28	8	18	22	45	6	21	25	6	22	8	14

Les troubles psychiques sont très prégnants dans la problématique des jeunes accueillis et demandent une prise en charge spécifique qui engendre un travail partenarial important avec le secteur psychiatrique. Il est à noter que 19 jeunes ont une notification MDPH avec une orientation vers des établissements ou des services médico-sociaux.

Les problématiques familiales sur les 4 sites										
Année	Addictions		Conflit parental	Problème psychologique		Marginalité		Aide précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2022	9	8	32	18	25		7	4	6	7
2023	14	8	25	14	31	10	3	16	6	2
2024	8	6	22	7	15	4	1	9	5	0

De nombreux enfants accueillis sont impactés par des conflits parentaux qui entravent leurs propres développements et entraînent de la confusion, des angoisses et des conflits de loyauté. On repère aussi un nombre important de troubles psychiques qui peuvent fortement impacter le soutien à la parentalité proposé par les intervenants.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accueillis sur les sites MECS									
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale	ULIS / SEGPA
2022	5	7	19	39	13	1	1	NR	NR
2023	5	4	23	21	12	1	3	NR	NR
2024	7	6	23	35	16	0	1	3	6

Nous constatons une forte hausse d'enfants déscolarisés, correspondant pour certains à un défaut d'orientation durant leur scolarité vers le milieu spécialisé par manque de places ou de négligences parentales, pour les autres à une problématique addictive et commettant des actes délictueux. Ces jeunes ne sont actuellement pas accessibles pour construire leur projet de vie, notre rôle est de rester présent dans leur errance et être force de proposition pour leur permettre d'envisager les possibilités qui s'offrent à eux. Pour rappel en 2021, nous avions 51 jeunes scolarisés en milieu ordinaire contre 35 aujourd'hui.

La scolarité ou l'insertion professionnelle sont des axes prioritaires dans l'élaboration des projets individuels. Le rôle des professionnels est de faire émerger du désir et de la motivation chez le jeune, lui faire prendre conscience de ses compétences ou lacunes, afin de coconstruire ensemble un projet cohérent en lien avec ses appétences. Les équipes sont en contacts réguliers avec les établissements scolaires, centres de formation et maîtres d'apprentissage.

La typologie du public accueilli sur le SMO

Public accompagné au SMO					
Année	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée au SMO	Fourchette d'âge	
				Min	Max
2022	26%	74%	12.50	4	18
2023	44%	56%	11.75	3	18
2024	36%	64%	14.17	7	18

Nous pouvons constater que le public accueilli est majoritairement masculin et dans la période de l'adolescence. En effet, les placements à domicile permettent de soutenir les parents dans cette période durant laquelle le rôle parental est mis à rude épreuve, et plus particulièrement lorsque le système familial est empreint de fragilités, carences ou autres troubles.

La problématique du public accueilli sur le SMO

Problématiques des enfants accompagnés par le SMO											
Année	conflit familial	maltrait. physique	maltrait. Psychique	rupture scolaire	carence éduc.	abus sexuel	troubles psy.	violence	fugue / errance	délinq.	addic .
2022	8	1	-	7	8	-	3	4	-	1	1
2023	12	6	12	5	36	-	1	6	2	-	-
2024	9	-	6	2	26	2	3	3	1	2	1

Les carences éducatives sont présentes dans l'ensemble des situations, et impactent de fait le développement intellectuel et psychique des enfants. Un tiers des enfants ont une notification MDPH avec une orientation en établissement médico-social.

Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale	ULIS / SEGPA
2024	5	2	3	14	1	-	-	-	2

Les problématiques familiales au SMO										
Année	Addictions		Conflit parental	Problème psychologique		Marginalité		Précarité matérielle	Problème Logement	Problème culturel
	Père	Mère		Père	Mère	Père	Mère			
2022	1	-	8	-	3	-	-	-	-	6
2023	3	2	6	-	2	-	-	-	6	-
2024	2	-	9	2		1	-	-	3	-

Le climat familial conflictuel est exacerbé lorsque l'un, ou les parents rencontrent des fragilités psychologiques ou des problématiques addictives. La relation d'aide est plus complexe à instaurer et l'orientation des personnes vers des soins est souvent nécessaire. Plusieurs familles vivent dans des logements insalubres ou qui ne correspondent pas à leurs besoins.

Nous avons effectué cinq replis au cours de l'année dont trois ont abouti à un placement en MECS ou famille d'accueil.

Typologie du public accueilli sur EPHISOP

Public accompagné à EPHISOP							
Année	Total	% Fille	% Garçon	Moyenne d'âge à l'entrée à EPHISOP	EPHISOP Durée moyenne de l'accueil (en mois)	Fourchette d'âge	
						Min	Max
2022	86	8.10%	91.90%	17.55	26	15	21
2023	93	10.00%	90.00%	17.30	21	16	21
2024	85	8.24%	91.76%	17.50	21	16	21

EPHISOP accompagne majoritairement des garçons pour la plupart majeurs qui ont obtenu un statut de MNA avant leur majorité. L'allongement des délais des démarches administratives et le fait que la majorité des jeunes n'a pas acquis les bases de la langue française peuvent entraver ou retarder les projets d'insertion et ainsi accroître les besoins d'accompagnement. Certains jeunes ont des parcours traumatiques qui doivent être pris en compte avant d'amorcer un travail sur l'autonomie. Le recrutement d'une infirmière permet de soutenir les jeunes dans leurs démarches de soins et de les orienter vers les services médicaux le cas échéant.

Nous pouvons faire le constat que les jeunes arrivent à l'aube de leur majorité alors que le dispositif peut accueillir des jeunes à partir de 15 ans. En moyenne, la durée de prise en charge à EPHISOP est de 21 mois.

Structures d'origine du jeune orienté EPHISOP						
Année	MECS ST- JOSEPH	MECS /LVA	DATA	POLE AVA	SAMADE	FDE
2022	5	3	20	1	2	-
2023	3	1	17	1	13	1
2024	6	2	7	1	9	5

Auparavant les jeunes arrivaient majoritairement du DATA, mais nous constatons que l'ensemble des dispositifs de la protection de l'enfance orientent les jeunes sur EPHISOP.

Les situations scolaires et/ou professionnelles des enfants accompagnés à EPHISOP								
Année	ITEP	IME	Non scolarisé	Scolarité en milieu ordinaire	Apprentissage	En situation d'emploi	Demandeur d'emploi	Mission locale
2021	-	-	2	20	24	6	2	-
2022	-	-	1	13	53	15	2	2
2023	-	-	-	4	40	3	-	8
2024	-	-	4	9	53	9	5	6

La majorité des jeunes accueillis à EPHISOP sont en situation d'apprentissage.

L'obtention d'un diplôme est souvent complexe pour ces jeunes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage dans les matières théoriques en raison de leurs lacunes en français. La conseillère d'insertion d'EPHISOP est présente auprès des jeunes pour les aider à se créer un réseau professionnel et acquérir de l'expérience dans le milieu du travail à travers des stages ou des contrats de professionnalisation. La non-scolarisation des jeunes est souvent lié à l'attente du recours suite à une RQTH qui empêche le jeune d'avoir une activité scolaire ou professionnelle. Afin d'éviter cette période d'inactivité, nous orientons les jeunes à l'EPJ.

Les départs et orientations des jeunes accueillis

Les départs et orientations des jeunes accueillis sur les sites MECS									
Année	Vers autre site de la MESJ)	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie	Placement familial)	Autre	Hébergent chez un tiers ressource	Partenaires extérieurs avec accompagn logement	Partenaires extérieurs avec accompagn social
2022	ND	4	10	9	3	1	ND	ND	ND
2023	ND	6	5	3	2	4	ND	ND	ND
2024	16	9	3	2	1	-	3	1	3

Seulement 2 jeunes majeurs ont quitté la MECS et sont aujourd'hui autonomes dans leur vie, 4 jeunes majeurs, ayant encore besoin d'être accompagnés ont été réorientés vers un autre dispositif à l'autonomie. Les retours en famille ont légèrement augmenté cette année. Concernant ces retours, les familles ont été accompagnées de retours progressifs de l'enfant au domicile familial et des étayages ont été proposés (TISF, AEMO, internat scolaire) pour les sécuriser. Un jeune a été réorienté chez une ASFAM de la MESJ, 3 jeunes ont été orientés dans d'autres établissements (PJJ ou MECS hors département).

Les départs et orientations des jeunes accompagnés au SMO				
Année	Vers autre site de la MESJ	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie / Retour droit commun
2021	ND	1	2	1
2022	ND	5	-	-
2023	ND	7	1	2
2024	1	6	2	-

Les départs et orientations des jeunes accompagnés à EPHISOP								
Année	Vers autre site de la MESJ)	Retour en famille	Autre établissement	Autonomie retour droit commun	ATRIUM-FJT	Hébergent chez un tiers ressource	Partenaires extérieurs avec accompagn logement (IML-ASLL-BG UDAF)	Partenaires extérieurs avec accompagn social (SAVA, IRIS65 ...)
2022	ND	-	ND	7	1	6	8	7
2023	ND	6	ND	18	1	6	7	-
2024	1	-	1	13	-	4	7	10

La majorité des jeunes qui sortent d'EPHISOP louent un logement autonome avec ou sans accompagnement social. En matière de partenariat, le dispositif IML-FJT semble le plus approprié à l'accès au logement pour les jeunes qui quittent EPHISOP. Quatre jeunes sur 36 sont partis vivre chez un tiers. Ceci démontre la difficulté pour les jeunes sortants de s'inscrire dans le droit commun soit par précarité financière, soit par manque de papier administratif.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Si auparavant les 4 sites accueilleraient les enfants selon plusieurs modalités (internat, famille d'accueil, PHD, accueil séquentiel), l'ouverture du Service SMO, en mars 2021 a permis de recentrer l'action sur l'accueil en internat.

Le quotidien, est un alliage fragile entre l'accès à une certaine « normalité » de vie (rythme, scolarité, loisirs, socialisation...), et un travail permettant à chacun de cheminer afin d'inventer leurs propres solutions et de trouver une place dans la « cité ».

Au sein de chaque service ou site, un projet d'accompagnement personnalisé, est pensé et mené pour l'ensemble des jeunes accueillis en concertation avec le jeune concerné, sa famille et les différents partenaires.

Dès l'admission du jeune, un DIPC est formalisé et présenté à la personne accueillie et à ses représentants légaux. Après une période d'observation de trois mois, un projet d'accompagnement personnalisé est coconstruit avec la personne accueillie et ses éducateurs référents.

Ce projet d'accompagnement personnalisé va définir les objectifs d'accompagnement prioritaires ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Les modalités d'accompagnement sont évaluées régulièrement (au minimum tous les six mois), afin qu'elles soient adaptées aux besoins et aux attentes des personnes accueillies dans le cadre fixé par l'autorité judiciaire ou administrative. L'accompagnement éducatif s'appuie sur le projet d'accompagnement personnalisé, considéré comme une feuille de route pour l'équipe éducative et plus particulièrement pour les référents du projet de chaque jeune.

La spécificité des dispositifs et la richesse des équipes pluridisciplinaires permettent de proposer un accompagnement diversifié avec des modalités d'accueil « adaptables » aux situations et aux problématiques individuelles. Le tableau ci-dessous indique les axes prioritaires travaillés avec les jeunes accueillis. En lien avec les problématiques des jeunes, les objectifs privilégiés de l'accompagnement sont axés sur l'apaisement des troubles, la restauration de l'estime de soi et le projet de scolarité ou d'insertion.

Le soutien à la parentalité est aussi un axe fortement favorisé par les équipes lorsque la situation le permet.

Les axes d'orientations prioritaires des projets éducatifs sur les sites MECS

Année	Accompagner les troubles du comportement	Travail en partenariat sur troubles psy.	Assiduité et réussite scolaire	Insertion pro.	Rapport à la loi et respect d'autrui	Soutenir l'estime de soi	Soutien des compétences parentales	Suivi santé
2021	43	21	34	27	36	58	47	17
2022	32	9	37	23	35	38	32	6
2023	38	11	17	20	34	47	35	46
2024	32	20	43	20	24	28	37	20

	* Socialisation (laïcité, citoyenneté et ouverture culturelle)	* Gestion du budget	* Démarches administratives	* Apprentissages des actes de la vie quotidienne	* Soutien éducatif	* Lien avec les familles ou personnes ressources	* Apprentissage FLE
2024	14	25	24	26	22	14	10

Site « L'Occitan »

Le site de l'Occitan, anciennement La Bigorre, accompagne plus particulièrement des adolescents dans le dispositif de la MECS. Il reçoit des jeunes entre 14 et 21 ans, aux problématiques diverses, avec comme point commun le besoin de protection.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Occitan est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage 0.75 ETP de maitresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service.

Son implantation géographique dans l'agglomération de Tarbes permet une certaine autonomie des jeunes qui peuvent utiliser les transports collectifs pour se déplacer. Situé en zone urbaine, au quotidien, l'ensemble des ressources du territoire est utilisé pour la formation, l'emploi, le soin, les loisirs et la culture. Il s'agit d'activer ou de construire des réseaux de partenaires dans une réciprocité bénéfique au projet de l'adolescent.

La structuration des espaces sur le site permet de proposer des lieux d'accueil en collectif, en semi-autonomie, et en studio indépendant.

Dans la logique de la MESJ, le site développe une approche individuelle de la prise en charge pour chacun de ces adolescents. Pour chaque situation, est mis en œuvre un accompagnement adapté et singulier. Ce faisant, la dimension collective de la prise en charge n'est pas négligée. Les règles, codes et modalités qui la structurent, représentent un socle commun fondateur et indispensable à la vie en société.

La spécificité de la problématique adolescente est travaillée par une équipe pluridisciplinaire.

À partir de l'appropriation de leur placement, en devenant autonomes dans les actes de la vie quotidienne et en s'appuyant sur tous les leviers d'insertion socio-professionnels possibles, les adolescents sont moteurs d'une évolution visant à un projet de vie constructif et serein en famille ou ailleurs. Dans cette dynamique, la singularité de chaque projet individuel fait que, le support de l'accompagnement est une somme d'expérimentation en s'appuyant, notamment, sur des modes d'hébergement diversifiés qui rythment et qui suivent l'évolution des besoins du jeune et de sa famille. Ces modalités sont ajustables au plus près des besoins de chaque adolescent et s'entendent dans un accompagnement rapproché, spécifique et technique. Fort de ce positionnement, l'accompagnement se situe, vis-à-vis des jeunes et de leurs familles, dans une dynamique apprenante et d'adaptation, sous-tendue par des capacités d'innovation et de créativité pour mieux répondre aux défis des prises en charge où le travail partagé avec les jeunes et leurs parents, se concrétise par l'élaboration d'une stratégie commune d'intervention.

L'accueil de quelques mineurs non accompagnés donne une autre dimension au travail d'accompagnement de ces mineurs dont l'exil et l'isolement sont des facteurs de fragilité qui peuvent se rajouter à des problématiques d'enfants en souffrance dans leur pays d'origine avec l'enjeu majeur de l'intégration dans notre pays et de l'autonomie financière.

Site « Le Cantou »

Le site Le Cantou, accueille des jeunes filles, âgées de 14 à 21 ans, en grande difficulté sociale, familiale et psychique.

L'équipe pluridisciplinaire du site Le Cantou est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en contrat de professionnalisation. 0.75 ETP de maitresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

Pour répondre à de nouveaux besoins, le site Le Cantou a développé de nouvelles modalités d'accueil diversifiées.

Le mode de prise en charge n'est pas normalisé. Le Cantou exploite au plus possible la diversité des modes d'accompagnement que permet le projet de l'établissement. Ces différentes possibilités sont perfectibles en fonction des besoins de chaque situation, en essayant d'individualiser les prises en charge.

En plus de la protection immédiate que représente le placement, le Cantou tente de donner aux jeunes accompagnées l'occasion d'appréhender leur histoire familiale, leurs relations sociales afin de mesurer la place qu'elles occupent dans leur environnement, et celle qu'elles peuvent occuper en s'appuyant sur l'étayage éducatif et pluridisciplinaire.

Ceci, dans un premier temps, en les accueillant au plus près de ce qu'elles sont, c'est-à-dire avec leurs propres solutions, leur manière toute singulière d'avoir fait face jusque-là à ce qu'elles ont vécu. Si ces solutions sont symptomatiques, si elles sont causes de souffrance pour la jeune elle-même ou la société, il s'agit d'amener la personne à inventer des manières d'agir adaptées avec le reste de la société. Les professionnels du Cantou mettront alors en œuvre les conditions pour que la jeune puisse opérer un réaménagement et ainsi lui permettre d'inventer une manière de s'inscrire dans le lien social. La prise en charge du Cantou repose donc sur la possibilité d'accueillir les adolescentes là où elles en sont, avec les solutions qu'elles ont trouvées dans un processus adolescent complexe et fragilisant. Différents éléments constituent des indicateurs de l'action du Cantou. Ces derniers ont pour but d'établir, maintenir le lien, et inscrire la jeune dans un processus d'intégration dans une société codifiée. Pour ce faire, les actions développées sont :

- La disponibilité et la souplesse des postures professionnelles,
- L'articulation entre les professionnels,
- L'observation et la compréhension de la dynamique familiale, de la jeune, accueillie au sein d'un collectif,
- La mise en place et/ou la poursuite des soins,
- La mise en place d'un accompagnement contenant, conduisant à l'apaisement,
- Le travail avec la famille, les parents...,
- L'élaboration, la construction et le suivi du projet, jusqu'à la préparation du départ.

Le Cantou s'organise autour de ces spécificités.

Le Cantou associe la famille. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec la jeune, sa famille et ses lieux de socialisation. C'est en favorisant une verbalisation que se travaillent les conflits mis en scène dans les différents espaces de vie de l'adolescent (famille, placement, scolarité, ...).

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en termes de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

En outre, le Cantou met tout en œuvre pour construire un subtil alliage entre des individualités formant un collectif et une cohabitation collective permettant un travail individuel. Le site du Cantou est attentif et vigilant à prendre soin de chacune, en fonction des besoins et possibilités respectifs des jeunes filles accueillies.

Site « L'Oustal »

L'Oustal accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 et 14 ans, en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles. L'Oustal peut exceptionnellement être amené à accueillir des enfants plus âgés, entre 14 et 18 ans, lorsque ces accueils sont motivés par des raisons particulières :

- Accueil de fratries, spécificité de l'Oustal,
- Logique institutionnelle : particularité du projet d'un enfant ou maintien de l'équilibre des groupes de chaque site.

L'Oustal dispose d'une capacité d'accueil de 12 enfants : ses locaux spacieux permettent de les accueillir en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels) dont une peut être doublée pour des projets spécifiques (accueil de fratrie, accueil d'urgence d'un enfant en PHD, ...).

Un studio attenant au site permet d'accueillir un adolescent en semi-autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire du site L'Oustal est composée de treize professionnels : 7ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage. 1 ETP de maîtresse de maison, 1 ETP de cuisinier, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La spécificité de l'accompagnement éducatif à L'Oustal se situe dans la gestion de la mixité et de la verticalité. Ces caractéristiques propres à L'Oustal servent de supports incontournables et quotidiens à la prise en charge des enfants. C'est au travers de la mixité et de la verticalité des âges que sont travaillés des points essentiels de l'accompagnement éducatif, tels que le respect, l'exemplarité, la tolérance, la différence, l'intimité, l'échange, le soutien et la responsabilisation. Si ces questions servent de supports essentiels à l'action éducative, elles requièrent néanmoins une vigilance accrue pour

l'ensemble de l'équipe en matière de surveillance propre aux âges et aux difficultés des enfants accueillis.

La dimension de la clinique institutionnelle du projet de la Maison d'Enfants Saint Joseph est mise en œuvre de manière prégnante à L'Oustal. Le fonctionnement quotidien du site s'appuie tout particulièrement sur cette notion de communauté éducative. Ainsi, chaque membre de l'équipe, qu'il soit chef de service, éducateur spécialisé ou technique, psychologue, surveillant de nuit, cuisinier ou maîtresse de maison, est repéré par les enfants comme un adulte de référence et peut intervenir en tant que tel auprès d'eux.

Pour l'Oustal, cette année 2024, comme les années précédentes, reste marquée par la complexité des situations familiales rencontrées et par des restrictions judiciaires à l'égard des droits des parents. Des DVH restreints pour les familles nécessitant des visites en présence d'un tiers alourdissent la charge de travail de l'équipe (déplacements, temps de travail hors les murs) et demandent des compétences spécifiques. L'accompagnement de jeunes présentant des troubles psychologiques nécessite également une prise en charge adaptée, en lien avec nos partenaires du secteur médico-social. Sur les 24 enfants accueillis au cours de l'année, 10 enfants avaient un dossier MDPH.

Le jeune âge des enfants accueillis implique un travail conséquent auprès des familles. Ainsi, cet aspect de la prise en charge est prépondérant dans le quotidien de l'équipe et le rythme du site. L'objectif est d'engager et de maintenir un travail de co-éducation avec les familles au regard des décisions judiciaires. Ce travail avec les familles se dessine sous forme d'entretiens in situ ou au domicile familial, entre l'éducateur référent et la famille, avec ou sans la présence de l'enfant. Des entretiens psycho-éducatifs sont aussi proposés aux enfants et aux parents. L'équipe éducative effectue également les visites médiatisées, semi-médiatisées ou encadrées ordonnées par le magistrat.

Des rendez-vous familiaux ont également lieu à L'Oustal avec le chef de service pour élaborer et/ou réévaluer le projet de l'enfant.

L'implantation géographique de la structure confère au site une dimension particulière. En effet, L'Oustal est situé dans la partie sud de Séméac, ville à proximité immédiate de Tarbes, ce qui lui permet de bénéficier de toutes les infrastructures nécessaires au projet des enfants et à l'autonomie des plus grands. Ainsi, la dimension de l'environnement de l'enfant, tant celui qu'il fréquentait avant son placement que celui qu'il fréquente désormais, est largement prise en compte dans la dynamique de son projet (vie culturelle, associative, ...).

Installé dans une maison ancienne dont la restauration s'est achevée au mois d'avril 2021, le site jouit d'un cadre verdoyant, adapté aux enfants, avec un grand parc arboré et un terrain herbé, leur permettant ainsi de s'aérer et de se dépenser physiquement.

Site « Les Pyrénées »

Le site Les Pyrénées accueille des enfants garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans en référence à l'article 375 du Code Civil, au Code de l'Action Sociale et des Familles et aussi des jeunes en situation d'accueil prolongé au titre d'un éventuel Contrat Jeune Majeur établi auprès des services départementaux.

L'admission des enfants répond avant tout à une logique institutionnelle mais elle veut aussi s'inscrire dans les propositions de territoire et en particulier lorsqu'il s'agit de maintenir l'enfant dans son environnement. Cependant des logiques d'éloignement géographique ont également pu être déterminantes dans le projet des enfants au sein de la MESJ, voire de l'APLB.

Le site Les Pyrénées est situé en zone rurale à la périphérie de la ville de Lannemezan. L'équipe et les enfants ont intégré la nouvelle construction fin août 2021. Le nouveau site dispose d'une capacité d'accueil de 13 enfants : ces nouveaux locaux permettent un accueil en chambres individuelles (équipées chacune de sanitaires individuels). Des fratries sont très régulièrement accueillies à des fins de maintien des relations et pour éviter la discontinuité des liens familiaux.

L'équipe pluridisciplinaire du site Les Pyrénées est composée de treize professionnels : 7 ETP éducatifs, éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. 1 ETP éducateur en apprentissage. 1.75 ETP de maîtresse de maison, 1.75 ETP de surveillant de nuit, 0.25 ETP de psychologue et 1 ETP de chef de service à temps plein.

La démarche d'accompagnement du site se fonde sur cinq axes qui structurent la nature des interventions et définissent le rôle et les fonctions des professionnels.

Une attention soutenue est appliquée en ce qui concerne l'accueil du jeune, la prise en compte de sa santé et de son développement, l'expression de ses besoins affectifs, matériels mais aussi la singularité de l'histoire de vie des jeunes et de leur environnement familial.

L'évaluation des difficultés contextualisées des jeunes accueillis donne lieu à des réponses éducatives adaptées aux besoins dans le respect des droits parentaux grâce à un dispositif d'accompagnement souple et modulable dans le temps. Un cadre de vie où l'expression de la loi est clarifiée et mise à l'exploitation à travers des expérimentations en prise directe avec l'environnement social local (scolarité, vie professionnelle, accès à la culture, inscription sportive, actions citoyennes).

Le projet du site Les Pyrénées réside dans cette capacité de l'équipe pluridisciplinaire de rechercher les moyens de garantir à l'enfant les repères éducatifs nécessaires à la construction de sa maturité psycho-affective et à sa bonne intégration sociale. Il tient compte du parcours personnel et unique du jeune accueilli, avec son rapport à lui-même, à sa famille et à son environnement.

Le site Les Pyrénées s'appuie sur des formes modulables de prise en charge pour répondre aux besoins de singularité des projets individuels de chacun des usagers.

L'accueil du jeune en internat a pour objectif prioritaire de lui apporter des soutiens, des étayages dans le domaine éducatif, psychologique et affectif, de sorte qu'il puisse expérimenter des relations sociales diversifiées sur un mode adapté, hors de sa sphère familiale. L'internat a également pour objectif de le soutenir dans l'apprentissage des limites et dans la découverte de ses compétences. Il propose, également, une dimension de socialisation, par un travail progressif d'intégration de la loi, d'immersion dans les organisations sociales de droits communs proposés à Lannemezan.

À partir de 16 ans et selon sa maturité, le site Les Pyrénées offre au jeune accueilli la possibilité de vivre selon une progression et une organisation quotidienne plus autonome dans une des parties du site dédiée à l'apprentissage de l'autonomie.

Le site Les Pyrénées porte de manière très forte le projet du maintien du lien entre le jeune accueilli et sa famille. L'objectif est de soutenir l'enfant dans son cadre familial d'origine et de redynamiser les fonctions parentales.

L'implantation géographique de la structure en milieu rural confère au site une dimension particulière qui doit construire son action dans un réseau partenarial moins étoffé mais dynamique. Les nouveaux bâtiments offrent aux enfants accueillis des conditions de confort moderne et un environnement immédiat adapté qui permettent et de s'aérer et de se dépenser physiquement.

L'Espace Pédagogique de Jour

Complémentaire à l'action éducative conduite par les quatre sites de la MECS, l'espace pédagogique de jour, sous l'encadrement de deux éducateurs techniques, a pour objectif premier de proposer aux préadolescents et adolescents confiés à la Maison d'Enfants Saint Joseph des médiations éducatives de découverte et de sensibilisation à l'environnement de travail. Il s'adresse également aux plus jeunes au travers de supports favorisant le partage et la réalisation de projets en petits groupes, avec pour objectif de les sensibiliser au respect de l'autre, à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Sur un plan concret, il s'agit pour les uns de favoriser :

- L'initiation, en interne, aux différents métiers espaces verts et second œuvre du bâtiment,
- L'acquisition des prérequis professionnels (ponctualité, tenue, comportement, écoute, travail en équipe...), la découverte et l'expérimentation de gestes professionnels, la valorisation ou l'émergence de motivations, de capacités à faire, dans une mise en lien avec des apprentissages scolaires souvent fragiles, l'ouverture sur des métiers ou des employeurs, au travers de visites et de stages en entreprise en vue de confirmer une orientation professionnelle.

Et, pour les autres de favoriser :

- La découverte et le développement de centres d'intérêts, d'envies, d'imaginations, au travers d'activités ludiques et culturelles, la conduite de projets en interne, mais aussi tournés sur l'extérieur favorisant le vivre ensemble, la citoyenneté, la solidarité, de respect de l'autre, des différences, de l'environnement,

Les publics concernés sont les enfants âgés de plus de 15 ans, accueillis à la MESJ, tout particulièrement lorsqu'ils sont scolarisés en établissements spécialisés, adaptés, circuits courts ; les mineurs non accompagnés en phase préalable à une intégration scolaire et/ou professionnelle ; les jeunes en rupture scolaire ; et durant les périodes de congés scolaires, les jeunes de plus de 14 ans, sous réserve de respecter la réglementation du travail en vigueur.

Le SMO

Historiquement, chacun des quatre sites de la Maison d'Enfants Saint Joseph proposait des modalités de placements différents afin d'adapter la prise en charge en fonction des besoins de chaque situation. Les éducateurs avaient la charge des accueils en internat, des suivis de placement à domicile ainsi que l'accompagnement d'une ou plusieurs familles d'accueil.

En 2020, une réflexion a été menée pour arriver à la conclusion que la MESJ était largement sollicitée sur des accueils hors internat. En revanche, le temps imparti pour mener à bien ces accompagnements, sans sacrifier le quotidien de l'internat, n'était plus suffisant. C'est pourquoi en collaboration étroite avec le département des Hautes-Pyrénées, nous avons imaginé une expérimentation qui permettrait de créer un service dédié, appelé : le SMO, service de milieu ouvert.

Le SMO fonctionne avec 3 ETP d'éducateurs spécialisés, 0.25 ETP de psychologue, 8 ASFAM et un 0.5 de chef de service. Le service a une capacité de 28 places.

Le service devrait fonctionner avec 8 assistantes familiales. En réalité, nous sommes en difficulté pour recruter. Pour le moment, nous disposons de 5 professionnels, dont une mise à « disposition du conseil départemental ».

Le SMO est composé de 2 pôles :

Le Pôle de placement familial :

Ce pôle travaille sur la relation entre la famille d'accueil et le jeune. Il associe la famille naturelle. Il s'agit de travailler les enjeux liés au processus de séparation-individuation avec le jeune, sa famille et ses lieux de socialisation.

Le SMO permet aux différents professionnels une lecture croisée et partagée de leur représentation de la problématique du jeune et de sa famille pour être en mesure d'y apporter des réponses diversifiées. L'apaisement recherché pour le jeune accueilli concerne donc également les professionnels. Ce dispositif agit dans le sens d'un « contenant », « d'une enveloppe » au sein desquels un climat de sécurité et de confiance permet au jeune de se poser et de s'apaiser. L'accueil d'un jeune au sein d'une famille permet de rejouer une problématique familiale et de s'interroger sur la place occupée au sein de celle-ci.

Le projet vise aussi à construire et à consolider des partenariats et des réseaux cohérents, associant les différentes ressources existantes en matière de dispositifs spécifiques, sanitaires et sociaux.

Le placement avec hébergement à domicile :

L'hébergement de l'enfant placé est maintenu au domicile parental, en référence à une mesure administrative ou d'une décision judiciaire. Il relie l'Institution, la Famille, l'Enfant par un dispositif garant de la Protection de l'Enfance.

Il concrétise et met en application les orientations prises dans le cadre de la Réforme de la Protection de l'Enfance, le Code Civil dans son art 375-2 et le code de l'action sociale dans ses articles L.222-3 et L.222-4.

Les enjeux essentiels de l'accompagnement en PHD pensés à la MESJ sont les suivants :

- La place de l'enfant dans sa famille (tenant compte des besoins physiologiques, affectifs, psychologiques, etc. de l'enfant),
- Les compétences et responsabilités parentales : développer et consolider les compétences parentales par un travail de guidance, de soutien, d'incitation pour garantir l'existence d'un cadre familial sécurisant pour l'enfant.

Cette mesure interroge la problématique familiale dans son ensemble, avec l'intervention d'une « fonction de tiers » au domicile de la famille.

Il requiert une participation active et concrète des parents au projet individualisé de leur enfant. Il s'appuie sur la remobilisation des compétences parentales et le réinvestissement du jeune dans sa vie familiale tout en protégeant le jeune d'une situation de danger.

Il tient compte et utilise l'environnement social et les ressources personnelles auxquelles la famille peut se référer ou avoir recours pour élaborer le projet du jeune.

Le PHD propose de sortir d'une logique de suppléance parentale et de cloisonnement entre l'enfant placé et ses parents.

Le PHD réhabilite les parents dans leurs rôles et responsabilités à partir d'un cadre et des modalités de travail proposés par la MESJ, en s'appuyant sur les raisons de la décision judiciaire ou des conclusions de la mesure administrative.

Il requiert de la part des intervenants des compétences en matière d'accompagnement parental.

Le Placement avec Hébergement à Domicile est structuré à partir d'un cadre de référence et de modalités explicitées par les intervenants et repérées par la famille.

Il est le lieu d'une réflexion familiale, d'un travail à partir duquel les rôles et les tâches de chacun (parents, enfants, référents) sont définis et décrits dans le projet individualisé de l'enfant.

L'exploitation des compétences familiales et des ressources sont largement soutenues. Le soutien et l'étayage des institutions, ou personnes ressources désignées par la famille (famille élargie, cadre scolaire, professionnel, milieu de soins, autres...) sont repérés. La famille va alors pouvoir s'inscrire dans un environnement socio-familial soutenant.

Le PHD peut répondre à trois grands types de situations :

- Avant un placement, le PHD peut être ordonné en vue de la préparation à une séparation physique,
- Après un placement, il s'inscrit dans la perspective d'un retour progressif de l'enfant dans son milieu familial,
- Dans certaines situations particulières où le placement traditionnel n'est pas possible pour le mineur et sa famille et peut être source de traumatisme supplémentaire.

➤ Objectifs en direction du jeune :

- Soutenir et accompagner le projet individuel du jeune à partir de son lieu de résidence principal en tenant compte de son discours et de l'évaluation de ses besoins,
- Observer et soutenir les relations enfant / parent dans les moments de la vie quotidienne au domicile,
- Proposer des interventions différenciées et externalisées en direction du jeune (insertion scolaire ou professionnelle, soutien psychologique, soins spécialisés...).

➤ Objectifs en direction des parents :

- Etayer les fonctions parentales en s'appuyant sur les droits et les devoirs de chacun, sur leurs pratiques de vie quotidienne et leurs représentations concernant la place de chacun,
- Proposer des interventions sous forme d'entretiens à partir des contenus diversifiés (rôle et place du père ou de la mère dans le contexte de la famille, organisations familiales, relations entre les parents, enfant, régulation des rythmes de vie et besoins de l'enfant, relation intergénérationnelle).

➤ Objectifs en direction de l'Institution :

- Rendre compte des orientations prises avec la famille à propos de l'enfant,
- Assurer une continuité éducative institutionnelle par un rendu compte des avancées dans l'action éducative et d'accompagnement de la famille.

Si son objectif premier demeure la Protection du jeune, il permet aussi le maintien des liens familiaux et le renforcement des responsabilités parentales en s'exonérant d'une rupture intrafamiliale.

Il propose une intervention pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé sans que le jeune impliqué directement dans le placement soit désigné par sa famille, son environnement social ou la société comme le « mauvais objet ».

Afin d'être au plus près de la situation et permettre à la famille de se mobiliser, il convient d'organiser au minimum deux entretiens hebdomadaires, et de se rendre au moins une fois par semaine au domicile de la famille. La disponibilité des parents et leurs contraintes doivent être prises en considération grâce à des temps de rencontres qui doivent être proposés sur des créneaux horaires larges et suffisamment à l'avance.

Le SMO se caractérise par une grande souplesse d'intervention notamment au niveau des horaires. L'amplitude horaire de fonctionnement du service doit être le plus large possible sur la journée, incluant les débuts de soirée, au moment où la famille est réunie. Elle doit également couvrir une partie du week-end, il s'agit le plus fréquemment du samedi.

Il convient de veiller aussi tout particulièrement à assurer une continuité de suivi durant les périodes de vacances scolaires.

Il garantit l'existence d'un interlocuteur 24h/24 avec un accueil téléphonique permettant aux parents de prendre contact si nécessaire en cas d'urgence avec un représentant de la structure.

EPHISOP

EPHISOP est un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien à l'autonomie et d'insertion socioprofessionnelle.

Le dispositif EPHISOP est construit sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences de la MESJ.

À l'origine, EPHISOP était une structure provisoire et expérimentale qui a vu le jour en janvier 2018 et devait prendre fin en juin 2019. Suite à la réponse de la MESJ à un Appel à Projet du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, EPHISOP est devenu, le 1er octobre 2018, une structure pérenne.

Du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2019, EPHISOP accompagnait 20 jeunes, âgé(e)s de 15 à 21 ans dans la mixité, capables d'un minimum d'autonomie et n'ayant pas besoin d'une action éducative intensive. Du 1er novembre 2019 au 30 juin 2020, EPHISOP a accueilli, à la demande du Conseil Départemental, 6 jeunes de plus. Depuis le 1er juillet 2020, EPHISOP accueille 47 jeunes répondant aux mêmes prérequis précités.

Pour autant, cette augmentation n'a pas suffi à répondre aux besoins du département et en juin 2021, EPHISOP a été en suractivité en accueillant les 8 jeunes qui étaient sur liste d'attente depuis plusieurs mois.

Au regard des besoins identifiés, d'une part par la MESJ et d'autre part par l'ASE, le département des Hautes-Pyrénées a pérennisé le dispositif autonomie à 60 places à compter du 01 janvier 2022, avec un taux d'occupation de 95% (57 jeunes en moyenne).

Du fait de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis, l'équipe pluridisciplinaire d'EPHISOP s'est développée.

L'équipe d'EPHISOP est composée, à ce jour, de 9 ETP travailleurs sociaux, de 5 ETP services généraux (veilleurs de nuit et maitresses de maison, 0.5 ETP IDE, 0.25 ETP Psychologue, et de 1 ETP Chef de service et d'un conseiller technique à compter du 17/01/2022.

EPHISOP est un dispositif d'accompagnement avec un parc locatif diversifié pour répondre à la mise en autonomie des jeunes et à leur responsabilisation.

EPHISOP comprend :

- À Séméac : 5 studios individuels,
- 1 T4 : colocation de 3 jeunes avec 3 chambres individuelles,
- 13 T3 : colocation de 2 jeunes avec 2 chambres individuelles,
- 23 T2-T1 : appartements individuels avec projet de bail passant.

L'ensemble des objectifs de la prise en charge découle d'un socle commun : l'accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

Les interventions sont axées sur :

- L'accès à la formation et l'insertion socio-professionnelle,
- La socialisation : laïcité, citoyenneté, ouverture culturelle,
- Le budget : apprendre à gérer ses ressources et à anticiper des dépenses futures par des économies financières,
- La santé : suivi médical dans le droit commun soutenu et accompagné par l'équipe pluridisciplinaire,
- Les démarches administratives : soutenues et accompagnées par l'équipe pluridisciplinaire.

C'est dans cette dynamique pédagogique de responsabilisation que le jeune accompagné devient acteur de son projet de vie. Comme défini lors de l'extension d'EPHISOP en juillet 2020, EPHISOP se décompose en deux services qui permet un parcours institutionnel pour l'utilisateur :

- EPHISOP 1 : l'entrée, l'accueil, l'évaluation, la réorientation si besoin,
- EPHISOP 2 : accompagnement autour de la sortie du dispositif et de la prise d'indépendance.

Tout jeune orienté par la Commission d'Orientation et de Suivi est accueilli sur le pôle 1 d'EPHISOP puis admis sur le pôle 2 en fonction de l'évaluation effectuée par l'équipe.

Il n'existe pas de temporalité automatique de la prise en charge, l'idée étant de répondre à une question fondamentale : est-ce que l'utilisateur a la capacité de s'orienter vers le droit commun en cas de besoin ?

À partir du moment où tel est le cas, le travail autour de la sortie du dispositif de façon concrète peut s'enclencher. L'idée principale est que le jeune sorti d'EPHISOP se soit approprié l'ensemble des outils existants pour répondre à ses besoins et que son projet soit, a minima, sécurisé.

5) Les temps forts de l'année

La MESJ est aujourd'hui un établissement doté de différents dispositifs permettant de proposer un panel diversifié d'accompagnements, qui se veulent complémentaires et répondant aux besoins évolutifs des enfants accompagnés.

Les équipes ont été force de créativité pour proposer aux jeunes accueillis des temps conviviaux et festifs qui favorisent la cohésion de groupe, la solidarité et l'ouverture vers l'extérieur.

L'établissement a souhaité mettre en place avec les équipes des moments conviviaux inter-sites en organisant chaque année un concours de gâteaux. Chaque site prépare un gâteau et un jury présidé par un artisan pâtissier de Tarbes (qui a été accueilli à la MESJ durant son enfance) détermine le site gagnant.

Site « L'Occitan »

Chaque admission ou départ est un temps qui marque la vie du groupe qui voit ainsi ses équilibres modifiés. Pour accompagner au mieux ces moments, des temps de convivialité sont organisés en collaboration avec les volontaires.

Les jeunes ont été fiers de participer au concours de gâteaux annuel.

Chaque jeune a la possibilité de fêter ou non son anniversaire avec le groupe.

La fête de fin d'année a également pu réunir l'ensemble du groupe de jeunes pour une soirée partagée où chacun a su montrer de belles attentions.

Tout au long de l'année ont été animés des réunions d'expression jeunes avec une fréquence mensuelle. Ces réunions deviennent peu à peu des temps importants de la vie du groupe en permettant à chacun de dépasser son habituel propos revendicatif pour progressivement pouvoir mettre en mots son vécu et ses ressentis inhérents. Ainsi certains jeunes deviennent à leur tour des « anim-acteurs » de la vie collective du site.

L'année s'est clôturée par une fête de Noël, lors de laquelle l'ensemble des jeunes et les membres de l'équipe ont partagé un repas et un moment convivial.

Site « Le Cantou »

Au cours de l'année 2024, nous avons maintenu et développé un certain nombre de temps forts :

- Atelier de prévention à la santé en lien avec le planning familial,
- Des repas à thèmes,
- Des sorties régulières au cinéma, au basket, montagne, plage, ... ,
- un camp dans le sud-est de la France
- Réunions d'expressions bimensuelles,
- Des soirées d'anniversaires coconstruites avec le cuisinier.

Site « L'Oustal »

Comme chaque année les enfants de l'Oustal sont partis en camp cet été dans les Landes sur le thème des JO.

Pour fêter la fin de l'année scolaire, une fête a été organisée. La chorale de Batucada est venue chanter avec les enfants.

À chaque manifestation, les enfants sont activement associés à l'élaboration du projet. Ils manifestent en général enthousiasme et investissement (cuisine, décoration, etc.).

Site « Les Pyrénées »

L'année 2024 a été ponctuée de projets collectifs avec l'objectif de s'approprier les nouveaux locaux en créant des espaces ludiques, d'autres pour étudier. Les espaces et les chambres ont été aménagés avec goût. Un garage à vélo a été créé avec l'EPJ.

Un atelier Fresque a été organisé lors des vacances scolaires, les jeunes avec l'ai d'un intervenant extérieur ont fait une fresque sur l'ensemble des murs du hangar qui est aménagé en espace sport. Les jeunes ont participé activement à l'ensemble des projets.

EPHISOP

L'année 2024 à EPHISOP a été nourrie de plusieurs temps forts :

- La mise en place d'ateliers collectifs autour de l'insertion professionnelle à raison de 1 fois par mois minimum
 - Organisation 1 atelier collectif sur la sexualité
 - Mise en place d'un partenariat avec le service logement du Conseil Départemental pour 3 ateliers collectifs avec l'ADIL, l'ARS et les bailleurs sociaux du département.
 - Mise en place de cours de FLE par un vacataire et de soutien scolaire (2 h le samedi)
 - Activités culturelles durant l'été
- Un projet Nage pour apprendre à nager qui a concerné une douzaine de jeunes.

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

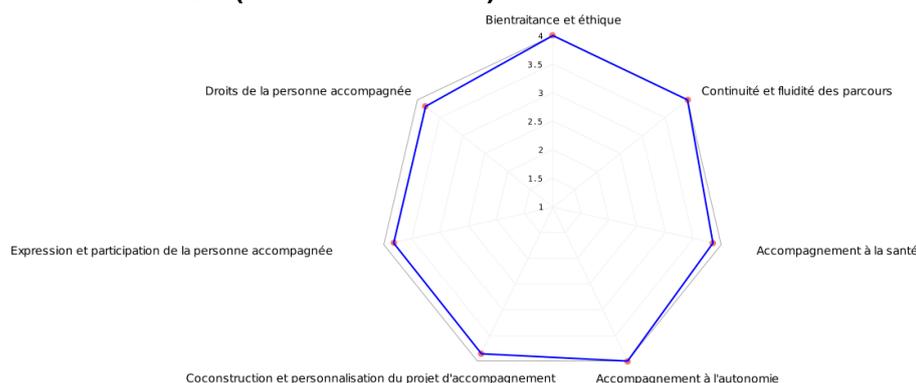
L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu du 4 au 6 octobre 2023.

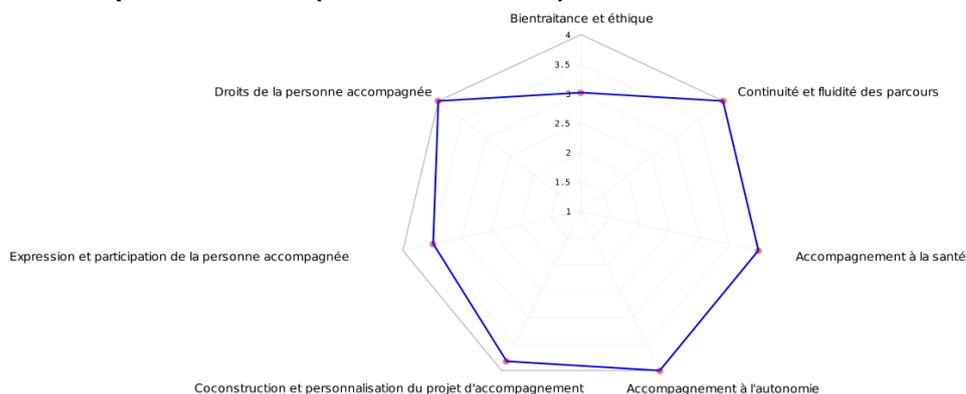
Durant les trois jours d'évaluation, cinq jeunes ont été interviewés, ainsi qu'une douzaine de professionnels et l'ensemble de l'équipe de direction.

Nous avons obtenu les cotations suivantes :

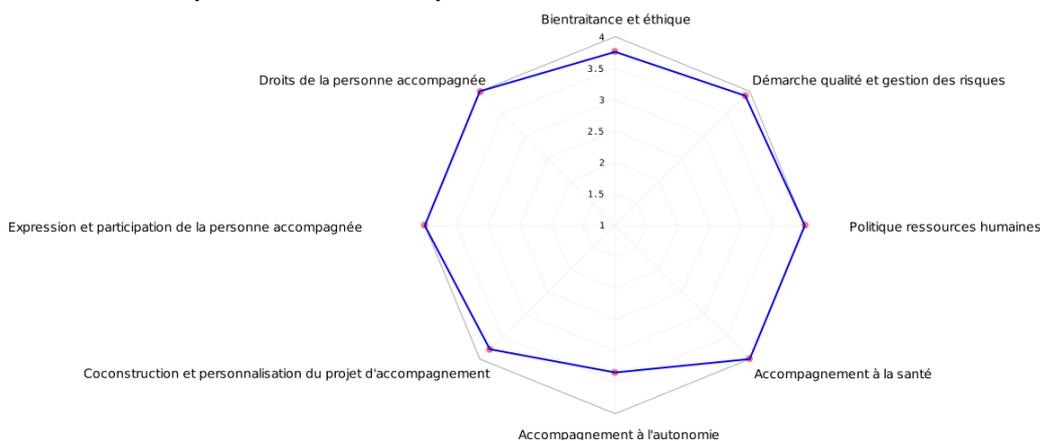
Chapitre 1 la Personne (cotation 3.91 sur 4)



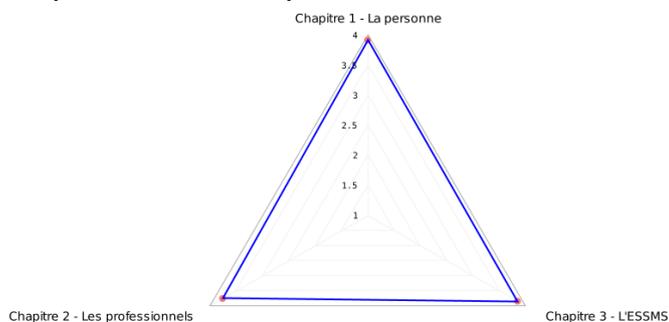
Chapitre 2 les professionnels (cotation 3.76 sur 4)



Chapitre 3 l'ESMS : (cotation 3.85 sur 4)



Synthèse des 3 chapitres (cotation 3.84 sur 4)



Appréciation générale du rapport final d'évaluation externe :

La MECS Saint-Joseph a été confrontée, ces dernières années, à une vacance du poste de direction et à un turn-over important de chefs de service et de professionnels.

Depuis début 2023, la situation s'est stabilisée et a permis d'engager un travail d'analyse des pratiques et d'amélioration continue de la qualité du service rendu.

Dans cet établissement, on observe une corrélation entre les pratiques des professionnels et la présentation de la gouvernance qui démontrent une appropriation certaine des valeurs, des procédures et des pratiques, ce qui est confirmé par les dires des jeunes accompagnés.

L'accompagnement du public est très individualisé et axé sur le respect des droits des personnes, leur participation et leur inscription dans le droit commun.

L'ESSMS remplit l'ensemble des critères impératifs. Certains autres critères sont insuffisants car la culture de l'oralité est encore forte et la traçabilité pas toujours systématique, ce qui rend difficile l'analyse au-delà des situations individuelles.

Ainsi les points suivants seront à améliorer :

- Bienveillance et éthique : formaliser le cadre éthique en y associant davantage les professionnels et les jeunes ;
- Droits de la personne accompagnée : l'ensemble des professionnels doit s'approprier le projet personnalisé afin de renforcer la traçabilité et la formalisation. Le projet d'établissement est à actualiser ;
- Expression et participation de la personne : insuffisance de co-construction avec les jeunes ;
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement : des projets pas systématiquement formalisés ;
- Accompagnement à l'autonomie : la capitalisation d'un réseau social peu soutenue ;
- Accompagnement à la santé : anticiper la problématique du désert médical afin que chaque jeune puisse bénéficier d'un suivi médical ;
- Démarche qualité et gestion des risques : un plan de crise insuffisamment formalisé.

L'ensemble de ces points d'amélioration seront travaillées avec la commission Démarche qualité (CDAC).

Depuis 2021 une commission Démarche qualité (CDAC) a été mise en place qui vise à :

- Améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes accueillis,
- À développer une culture d'établissement,
- Apporter une sécurité dans les pratiques pour les professionnels (chacun peut se référer à des écrits, des protocoles ou guides communs à l'ensemble de l'établissement).

Cette commission se réunit trois à cinq fois par an. Elle s'inscrit dans une logique régissant quatre grands principes :

- o Participative : elle associe les professionnels et les usagers,
- o Spécifique : elle prend en compte les spécificités et l'histoire de la MESJ en s'appuyant sur les textes réglementaires et les recommandations de bonnes pratiques publiées par l'ANESM,
- o Intégrée : elle inclue les travaux associatifs (plans stratégiques, procédures associatives),
- o Continue : elle s'inscrit dans un processus continu annuel.

Les Objectifs opérationnels de cette commission :

- o Lister ensemble les besoins inhérents à un fonctionnement efficient sur l'ensemble des sites de la MECS et les référencer par items (projet d'établissement, droit des usagers, cohérence des interventions, garantie et responsabilité, prévention et traitement des maltraitances, environnement, ressources architecturales et logistiques),
- o Intégrer les plans d'action élaborés lors de l'audit,
- o Planifier avec l'équipe de direction les axes prioritaires de cette démarche à court, moyen ou long terme.

Le Fonctionnement et rythme des réunions :

- o La commission est composée de 12 membres issus de l'ensemble des métiers exercés à la MESJ et des différents sites et services,
- o La commission se réunit 3 heures par trimestre.

Depuis sa création, le CDAC a participé à l'élaboration et/ou à l'évaluation :

- Des protocoles suivants :
 - o Fiche d'astreinte des cadres,
 - o Protocole sur les déclarations de disparitions des mineurs,
 - o Procédure du circuit du médicament,
 - o Projet de partenariat avec le secteur psychiatrique,
- Des outils de loi 2002-02
 - o Livret d'accueil,
 - o Règlement de fonctionnement,
 - o Charte des droits et libertés des personnes accueillies,
 - o Enquête de satisfaction,
 - o DIPEC.

En 2024, la CDAC s'est réunie 3 fois.

La commission a travaillé sur l'ensemble des nouvelles trames de rapports construites par l'équipe de direction et sur la notion de bientraitance au sein de la MESJ. (Toujours en référence à l'engagement dans une culture de bientraitance travaillée à l'échelle de l'APLB)

En effet le thème de la bientraitance a été travaillé dans un premier temps avec l'ensemble des professionnels en 5 sous-groupes de travail. Chaque groupe a élaboré une définition de la Bientraitance à la MESJ.

Puis la commission CDAC a fait une synthèse de ses 5 textes. Cette synthèse a été validée par l'équipe de direction et présentée lors d'une réunion institutionnelle.

La définition de la Bientraitance à la MESJ se décline de la manière suivante :

La Bientraitance à la MESJ est une démarche à la fois individuelle et collective qui vise à promouvoir le bien-être et l'épanouissement de chaque personne au sein d'un établissement.

Elle se caractérise par :

- **Un respect de l'individualité et de la singularité de chacun, prenant en compte l'intimité, l'intégrité et la sécurité de la personne.**
- **Une écoute active et une communication bienveillante, favorisant l'expression des besoins, des droits et devoirs de tous.**
- **Un accompagnement personnalisé et évolutif, basé sur une prise en compte globale de la personne et de son environnement.**
- **La co-construction de projets individualisés, impliquant activement la personne dans les décisions qui la concernent.**
- **Un questionnement éthique permanent sur le sens et la qualité des pratiques professionnelles.**
- **Un engagement à agir avec humanité, droiture, bienveillance et empathie, en veillant à créer un environnement professionnel sécurisant basé sur une absence de jugement.**
- **Une volonté constante d'évolution et d'amélioration des pratiques, incluant la capacité à prendre du recul et à s'ajuster aux situations.**
- **Le respect mutuel entre tous les acteurs, y compris dans le langage, le comportement et la reconnaissance du travail de chacun.**
- **Un soutien actif pour aider chaque personne à identifier et exprimer ses besoins, tout en favorisant son autonomie et sa projection dans l'avenir.**

Cette approche de la Bientraitance s'applique à l'ensemble des personnes impliquées dans l'établissement (personnes accueillies, familles et professionnels) et s'inscrit ainsi dans la culture institutionnelle basée sur le respect, la collaboration et l'épanouissement de tous. »

7) Les partenaires

Les modes de travail et d'intervention sont connus des différents partenaires qui ont autorité sur les placements. Ils font l'objet d'échanges réguliers à partir du projet individualisé, de prise en charge travaillée de concert avec les parents et le jeune accueilli. Ils sont révisés lors de réunions en interne (réunions de synthèse) et en externe à l'ASE (Commission d'Orientation, réunions de concertation,) et auprès des instances judiciaires (audiences civiles ou pénales).

Ainsi l'établissement a travaillé en lien étroit avec différents partenaires qui sont :

▶ **Les services de l'ASE**, notamment la Commission des Jeunes en Grande Difficulté, le service des assistantes familiales ainsi que le service adoption, mais aussi avec le service jeunes majeurs qui est systématiquement présenté aux adolescents qui deviennent majeurs dans l'année.

▶ **Les Juges des Enfants**, facilité par la visite annuelle sur nos sites d'un des deux Juges des Enfants du TGI de Tarbes qui vient concrétiser cette nécessaire collaboration.

▶ **L'inspection académique** pour les situations de déscolarisation ou de parcours scolaires et professionnels atypiques pour les jeunes les plus en marge du système scolaire classique.

▶ **Le secteur associatif**, pour favoriser l'inscription des jeunes sur le territoire Tarbais dans le cadre d'activités culturelles et/ou sportives de façon individuelle (danse, musique, centre de loisir, ...) ou collective (participation à des événements...).

▶ **Des employeurs potentiels** proches des Foyers avec l'utilisation d'un document interne qui facilite les stages à l'extérieur pour enrichir le jeune lors de découvertes professionnelles,

dans le but de renforcer l'estime de soi et l'espérance d'une possible réalisation de soi-même, par l'expérience d'une immersion dans la réalité du monde du travail.

▶ **Le secteur psychiatrique** et l'unité mobile psychiatrique en réalisant du « sur mesure » avec certains thérapeutes pour les jeunes les plus en difficulté qui sont aussi les plus réticents aux soins spécialisés.

▶ **Le service AEMO**, lorsque la famille bénéficie de double mesure. L'action concertée a permis des mises au point régulières et l'élaboration d'un projet individualisé tenant compte des missions de chacun.

▶ **Les établissements médico-sociaux** qui prennent en charge les jeunes accueillis pour coordonner nos missions et les interventions de chacun.

▶ **La PJJ**, toujours dans le cadre de situations particulières, le rapprochement de ce service est nécessaire pour que des réponses adaptées et cohérentes soient amenées aux jeunes.

▶ **Les services de Police et de gendarmerie** dans le cas, de signalements de fugues ou de « non-réintégration », de protection des personnes et des locaux (majoritairement pour des situations en interne d'agressions physiques), de procédures civiles ou pénales.

Si le travail en partenariat est unanimement reconnu comme incontournable et indispensable, ses enjeux importants et les regards différents portés selon la spécificité de chacun rendent le travail de collaboration parfois périlleux. Les efforts constants de tous sont requis afin de permettre d'agir dans les mêmes objectifs, à savoir l'intérêt des enfants accueillis.

8) La gestion des Ressources Humaines

a. Formation du Personnel

Tous les types de personnels de la MESJ ont, au fil des années, développé du savoir-faire et du savoir-être qui, reliés à leur implication, permettent aux ressources humaines de l'établissement d'être très favorablement considérées tant en intra que par ses partenaires, placeurs et financeurs.

De plus avec l'accroissement de la capacité d'accueil, la MESJ a largement accru ses moyens, ce qui permet d'envisager de nombreuses synergies liées en particulier à la diversité des métiers, à des formations partagées ou encore à des mutualisations de moyens permettant des économies d'échelle. L'évolution de notre secteur s'accélère et implique des mutations et des changements très importants visant à pérenniser l'établissement par une adaptation aux besoins de l'environnement.

Une réflexion sur le sens du travail en MECS, étalée sur deux ans avec un cabinet de consultant extérieur qui intervient auprès des équipes pour les amener à réfléchir sur leur pratique et quel sens ils y mettent.

L'ensemble des salariés est satisfait de ce travail et en exprime clairement la pertinence.

La question du sens a donc pu être travaillée collectivement et de manière participative à travers une refonte globale du Projet d'Etablissement.

Outre ce travail collectif, nous avons proposé en 2024 des modules spécifiques de 4 jours au travail en MECS aux salariés qui ont intégré la MESJ récemment. L'objectif est d'avoir une culture commune

Afin de prévenir les comportements violents des jeunes envers les professionnels, la direction a décidé de proposer une formation de 4 jours à 12 personnes sur la gestion des comportements violents en MECS.

Cette formation a été énormément appréciée par les salariés, car elle propose des outils accessibles et pertinents. Cette formation sera reconduite en 2025.

L'adaptation permanente de la MESJ à son environnement, tout en contribuant à sa pérennité, peut représenter une menace dans le sens où elle implique de nombreux changements. Comme l'expérience l'a démontré, ces changements sont difficiles à accepter et à supporter s'ils ne sont pas accompagnés et soutenus à tous les niveaux.

Parallèlement, nous essayons de mettre en mots les mouvements psychiques auxquels sont exposés les professionnels en lien avec les problématiques rencontrées. Accompagner des adolescents a un impact fort sur les professionnels en faisant résonance avec la dimension personnelle. Chaque équipe, y compris l'équipe des chefs de service, des veilleurs de nuit et des maitresses de maison, bénéficie de séances d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur, ces temps sont fortement appréciés.

Une formation sur les risques incendie a été organisée sur chacun des sites.

b. Les mouvements de personnel

En 2024, il y a eu 22 départs qui se répartissent de la manière suivante :

- 16 démissions
- 3 licenciements pour inaptitude (3 éducateurs)
- 2 ruptures conventionnelles (1 directeur adjoint, 1 maitresse de maison)
- 1 départ en retraite (cuisinier)

Au cours de l'année, il y a eu 20 recrutements en CDI et 2 personnes ont été recrutées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Le poste de directeur adjoint n'a pas été pourvu durant 6 mois. L'économe a été en mi-temps thérapeutique durant 6 mois. Ces carences de postes ont créé une surcharge de travail pour les équipes de direction et administrative.

Deux salariées ont été en congé maternité.

c. Les stagiaires

La MESJ a toujours la volonté d'accueillir des stagiaires. Même si cela demande une attention et une disponibilité particulière, c'est une plus-value pour les équipes en termes de dynamique d'équipe et d'apport mutuel de connaissances. En 2024, nous avons accompagné 10 éducateurs spécialisés en formation qui ont effectué des stages longs (2 mois à 1 an).

d. Suivi DUERP

Deux séances de SSCT en présence de la médecine de travail ont été consacrées à la réactualisation du DUERP.

Avec les membres de SSCT, nous avons pu recenser et analyser le classeur des notes d'incidents.

Nous avons aussi effectué ensemble des visites de sites avec une rencontre des professionnels pour évoquer les difficultés qu'ils rencontraient concernant les conditions de travail matérielles.

9) Les faits marquants de l'année

Nous avons organisé trois réunions institutionnelles. Nous avons invité différents partenaires qui sont intervenus sur les thèmes des réseaux sociaux, le fonctionnement de la MDPH, les écrits professionnels. Chaque fin de réunion institutionnelle est l'occasion de déguster les spécialités de nos cuisiniers et d'échanger entre nous sur la vie institutionnelle de la maison d'enfants. Ces moments favorisent le climat social et la dynamique de projets transversaux.

10) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'ensemble des outils 2002 ont été actualisés en 2023 et 2024, l'objectif pour cette année est l'appropriation par les équipes des outils mis en place.

Nous attendons les directives de l'ASE concernant la transformation des PHD en AEMO renforcée avec hébergement et le cas échéant nous solliciterons une habilitation à la PJJ pour pouvoir exercer ce type de mesure.

L'écriture du projet d'établissements est prévue pour l'année 2025. À travers son Projet d'Etablissement, la MESJ veut accentuer son positionnement en tant qu'établissement répondant à chaque problématique individuelle de manière personnalisée avec des projets adaptés s'appuyant sur la créativité et l'hébergement diversifié. Ainsi, sur un territoire, clairement identifié, tel que le département des Hautes-Pyrénées, nous sommes l'un des interlocuteurs principaux du CD65 dans la proposition d'offres liées aux évolutions des besoins. Dans cette dynamique, nous restons disponibles pour venir soutenir le CD65 dans ses demandes d'intervention en nous positionnant sur les projets qui pourraient en résulter.

10 - SAMADE (Tarbes - 65)

1) Présentation du service

Le projet du SAMADE est bâti sur le principe de la mutualisation des moyens, des compétences et des expériences. Il s'engage dans une forte convergence entre les valeurs, les savoirs être et les savoirs faire véhiculés par l'APLB-MESJ et ATRIUM-FJT.

Le SAMADE est destiné à des garçons ou filles déclarant être âgés de moins de 18 ans, originaires d'un pays étranger, dépourvus de titulaire ou de représentant de l'autorité parentale sur le territoire français, primo-arrivants dans le département des Hautes-Pyrénées.

La capacité d'accueil et d'évaluation de ce dispositif est de 200 jeunes sur un exercice annuel en leur fournissant un hébergement et un environnement sécurisés dans des conditions décentes, ceci pendant toute la durée de l'évaluation précédant la désignation du département compétent.

En s'appuyant sur des moyens préexistants dans nos deux établissements, un accueil est possible et garanti 24h/24h et 365 jours par an. L'évaluation de la situation de la personne accueillie sera réalisée dans le respect du « protocole des 5 jours », mais ne débutera qu'une fois l'évaluation de sa santé physique et psychologique réalisée par les professionnels de santé (infirmier) et/ou la psychologue du service.

Pour ce faire un ou plusieurs entretiens sont programmés dès les deux premiers jours de son accueil en plus de l'accompagnement au bilan de santé avec un médecin.

Pour les personnes non reconnues mineures, le service s'est doté de moyens qui permettent de garantir une sortie qui respecte leur dignité et leurs droits dans un accompagnement bienveillant.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Type	Nombre de places	Personnel ETP	Dont Educatif
Evaluation de la minorité et de l'isolement	200 mesures	2.62	1.80

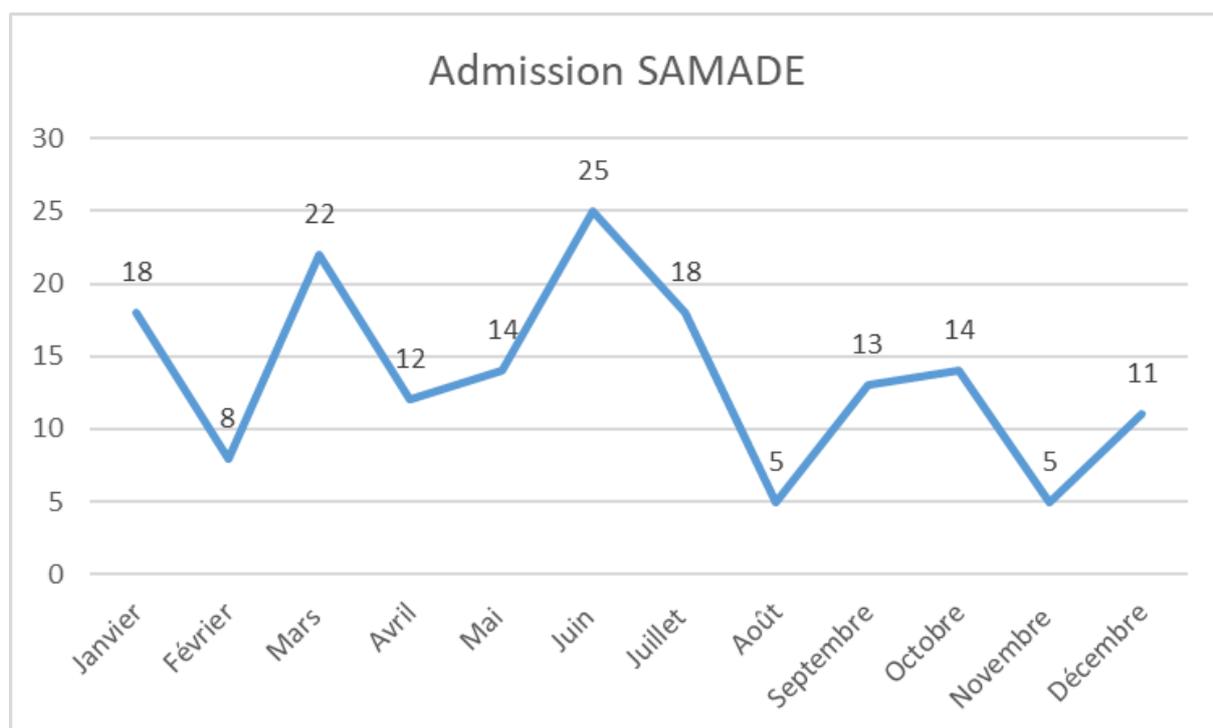
	Dotation annuelle	Nombre de journées
Prévisionnel	Mise à l'abri : 462 965.83	Mise à l'abri : 5000
Réel	Mise à l'abri : 462 965.83	Mise à l'abri : 7875 OPP/JAE : 8539 Soit 16 414 au total

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accueil au sein du dispositif	
Nombre de jeunes présents au 31/12/24	15
Nombre de jeunes se présentant au cours de l'année, se déclarant mineur et isolé	151
Nombre de jeunes admis au titre des péréquations orchestrées par la cellule nationale	14
Total des jeunes	180

Le SAMADE constate un plus grand nombre d'arrivées entre la période de mars à juillet, mais aussi une augmentation considérable des accueils courant juin atteignant 74 individus présents début juillet. De fait, près de 25 MNA étaient accueillis dans des hôtels. Mi-août, au vu de la saturation du service, le département a décidé de suspendre les accueils au SAMADE jusqu'au 3 septembre.

Pour assurer la prise en charge des individus présents durant l'été, nous avons dû :

- Recourir à la réservation de chambres d'hôtel dans 3 hôtels différents de la ville et maintenir un lien constant avec les hôtels pour assurer la sérénité
- Embaucher deux accompagnateurs socio-éducatifs pour renforcer les missions du service.



3) La problématique des personnes accompagnées

Le public accueilli est majoritairement originaire d'Afrique de l'Ouest : Guinée Conakry, Côte d'Ivoire et Mali. La Guinée cumule un contexte sanitaire, économique et politique depuis 2016 qui explique ce flux migratoire.

En effet, nous pouvons observer que les nationalités d'origine au niveau départemental correspondent aux nationalités d'origine observées au niveau national.

Les primo-arrivants sont très majoritairement masculins (accueil d'une seule fille en 2024).

La moyenne d'âge à l'admission est de 16,14 ans, soit 16 ans et 1 mois.

Les primo-arrivants sont âgés de :

Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
49 %	51 %

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

L'Admission

Les professionnels du SAMADE vont chercher le jeune au commissariat ou à la MDS de Tarbes pour l'accompagner au FJT.

Les professionnels du FJT Atrium réalisent un entretien de présentation pour expliquer le planning hebdomadaire (permanence, repas, animations, cours de FLE, entretien du cadre de vie) et les règles de vie en communauté.

Un colis alimentaire est donné en cas d'accueil en dehors des horaires de restauration.

De plus, un vestiaire d'urgence est effectué pour donner à l'individu les vêtements nécessaires et un kit hygiène est donné (savon, brosse à dent, shampoing, dentifrice, serviette de toilette) pour son bien-être quotidien.

Le jeune est informé des moyens de communication mis à disposition pour joindre la famille ou des proches (wifi, ordinateur et téléphone). Une visite des locaux est aussi réalisée.

Après un temps de répit de 2 à 5 jours, les professionnels du SAMADE/APLB réalisent un entretien d'admission afin de présenter le service ainsi que la procédure d'évaluation sociale.

Dans les deux premiers jours, une rencontre auprès de la psychologue et/ou de l'infirmière est réalisée, conformément au guide de recommandation des bonnes pratiques.

Ces rencontres permettent d'évaluer la santé physique et psychologique de la personne, pour identifier une éventuelle vulnérabilité extrême ou danger immédiat. De plus, un bilan de santé est réalisé auprès du CLAT ou de la PASS afin de dépister d'éventuelles pathologies conformément à la politique de santé publique en France.

L'évaluation sociale

Conformément au cadre de la loi, « le président du conseil départemental peut demander au représentant de l'Etat dans le département de lui communiquer les informations utiles à la détermination de l'identité et de la situation de cette personne ».

En avril 2024, le Département a demandé au SAMADE de solliciter systématiquement la préfecture des Hautes-Pyrénées dans l'objectif d'enregistrer les jeunes sur le fichier AEM.

Au mois d'août 2024, le Département des Hautes-Pyrénées a indiqué l'existence d'un accord entre l'ensemble des départements de France. Ce protocole indique que la décision du Parquet du 1er département de présentation en tant que MNA est désormais prise en compte, si un jeune a été évalué majeur sur un territoire, le SAMADE ne doit pas refaire l'évaluation et doit renvoyer le jeune sur le département où il a été évalué pour demander un recours.

Désormais conformément à la demande du département, l'évaluation sociale est débutée lorsque nous avons les résultats du fichier AEM qui certifie qu'aucune évaluation n'a été effectuée sur le territoire français.

Les entretiens sont menés dans des locaux spécifiques de l'APLB comprenant des bureaux et une salle d'attente.

L'évaluation se déroule dans le cadre de trois entretiens distincts : deux avec la personne et un avec l'équipe d'accueil et d'accompagnement du FJT.

Les professionnels du FJT transmettent les éléments d'observation de la vie quotidienne qui permettront de les analyser et d'en tirer des conclusions pour l'évaluation.

Les entretiens d'évaluation sociale sont réalisés par les évaluateurs du SAMADE dans la langue souhaitée de l'intéressé pour assurer une compréhension des enjeux de la procédure, et s'exprimer aisément pour tenter d'apporter les éléments concernant sa situation. Une plateforme de traduction, AFT com, est sollicitée par téléphone en temps réel pour garantir un échange de qualité et le bon déroulé des entretiens.

Également, l'évaluation sociale est systématiquement supervisée par un cadre : chef de service, directeur ou directeur adjoint.

Cette organisation vise à garantir un regard croisé, assurant ainsi une relecture approfondie et tendre vers une analyse objective.

Pour rappel, la phase d'évaluation sociale doit respecter certains principes : une posture professionnelle, un protocole d'évaluation structuré et sécurisé, le respect des droits des personnes, pour assurer le respect des droits de l'enfant.

En effet, une évaluation de qualité nécessite l'instauration d'un climat de confiance, d'une posture, d'une méthode et d'outils adaptés à la personne, à son sexe, à son âge allégué et à sa situation au moment de l'entretien.

Il est important d'instaurer un climat bienveillant dans ce processus.

Nous avons accueilli 152 jeunes en 2024, toutefois, en raison du protocole évoqué plus haut, 36 situations n'ont pas donné lieu à l'évaluation sociale et à la transmission du rapport d'évaluation à l'administration en raison d'un précédent enregistrement sur le fichier AEM.

Les problématiques du public accueilli

Les MNA déclarent comme motivations de départ des conflits familiaux (maltraitance physique et/ou psychologique par la belle-mère), des motivations d'ordre économique, ou des départs involontaires s'appuyant sur la confiance accordée à un tiers les conduisant en Europe à leur insu.

Tous les jeunes qui ont été reçus par le SAMADE cette année ont été vus par l'infirmière du service en entretien préalable à la procédure d'évaluation.

Parmi eux, 144 jeunes ont été revus pour un ou des entretiens infirmiers plus particuliers et 69 jeunes ont été vus par un médecin.

Quelques chiffres pour identifier les problématiques en matière de santé :

54 disent être atteints du paludisme, 39 se plaignent de douleurs dentaires, 18 ont des symptômes évoquant une infection +/- digestive par des parasites, 15 souffrent de douleurs aux membres inférieurs (entorse, fractures, plaies...), 14 disent avoir des troubles du sommeil et/ou de l'endormissement, 11 sont en surpoids (selon un outil de calcul spécifique pour les mineurs), 10 sont en grande souffrance psychologique, 10 se plaignent de douleurs ou de gênes de l'appareil auditif, 9 ont des troubles visuels, 8 arrivent avec des blessures liées à des violences physiques, 8 ont des problèmes buccaux (aphte / mycose), 5 sont porteurs de l'hépatite B, 4 ont été infectés par la gale.

L'accompagnement à la vie quotidienne.

L'accompagnement des jeunes au quotidien est assuré principalement par les professionnels du FJT. Leurs missions sont :

- Assurer l'accueil du jeune avec un membre de l'équipe APLB,
- Sécuriser affectivement le jeune pendant son séjour au FJT, le conseiller, lui expliquer, le rassurer et gérer les conflits interpersonnels et/ou de colocation,
- S'assurer du bon entretien du logement en lien avec une agent de nettoyage en sensibilisant les jeunes sur la bonne utilisation des produits et l'importance de vivre dans un endroit sain,
- Veiller à la santé des jeunes en lien avec l'infirmière de l'APLB,
- Organiser les lessives et les repas du week-end,
- Incrire le jeune aux activités occupationnelles et FLE, et veiller à la prise des repas au restaurant la semaine,
- Centraliser les informations (équipe « Vie sociale » et animatrice FLE) et échanger régulièrement avec l'APLB sur leur vie au sein de la résidence,
- Participer aux réunions inter-partenariales hebdomadaires et mensuelles,

- Faire le lien avec l'infirmière du service APLB dès qu'un jeune rencontre un problème de santé. Ce sont les professionnels de l'APLB qui effectuent les accompagnements santé (RDV médicaux et accompagnements aux urgences)
- Coordonner les informations pour chaque jeune lors d'une réunion hebdomadaire APLB/FJT.

L'accompagnement collectif au FJT

Afin de structurer l'accueil au sein de l'association Atrium FJT, un planning d'activités (effectué par l'Intervenante FLE en fonction du niveau linguistique des jeunes évalués à leur arrivée) est affiché dans chaque chambre (cours de FLE, ateliers animations, temps d'entretien du logement, des draps et de lessive, de repas).

Au-delà de la mise à disposition d'un logement, la mission du SAMADE consiste également à créer du lien social et à combattre l'isolement et la solitude que vivent certains jeunes. Dans une société où se développent le repli sur soi et la peur de l'autre, l'équipe socio-éducative souhaite simplement affirmer que « connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble ».

C'est dans cet esprit que sont favorisés les rencontres et les échanges au travers d'animations collectives pendant lesquelles les jeunes, tout dispositif confondu, s'y rencontrent et se retrouvent en partageant leurs différences et leurs points communs.

Il s'agit de sorties « découverte du territoire », d'animations collectives socio-culturelles et socio-éducatives, de soirées organisées sur le FJT, de l'implication des jeunes dans la vie et l'organisation du FJT.

L'accès à l'autonomie est l'un des autres grands enjeux. Le SAMADE offre un lieu d'écoute et d'information pour les jeunes qui doivent souvent acquérir des notions de citoyenneté, des compétences pour la gestion de leur vie quotidienne et pour effectuer les différentes démarches administratives dont ils auront besoin tout au long de leur vie.

C'est donc un véritable parcours vers l'autonomie qui se construit. C'est ce parcours que l'équipe de professionnels accompagne, en mettant en place des outils mais surtout des actions tant individuelles que collectives.

Des cours de FLE (Français Langue Etrangère) et FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) individualisés, proposés par le Pôle « Habitat Jeunes » ATRIUM permettent de mettre à disposition des jeunes du SAMADE des ateliers individualisés ou en petits groupes, en s'adaptant aux profils d'apprentissage et aux besoins (alphabétisation, correction phonétique, compréhension écrite de documents authentiques...). De plus, la RHVS et l'animatrice en charge de la formation FLE travaillent en complémentarité ; l'une pouvant relever les difficultés quotidiennes rencontrées dans le cadre de la vie quotidienne, l'autre pouvant les analyser et proposer une remédiation.

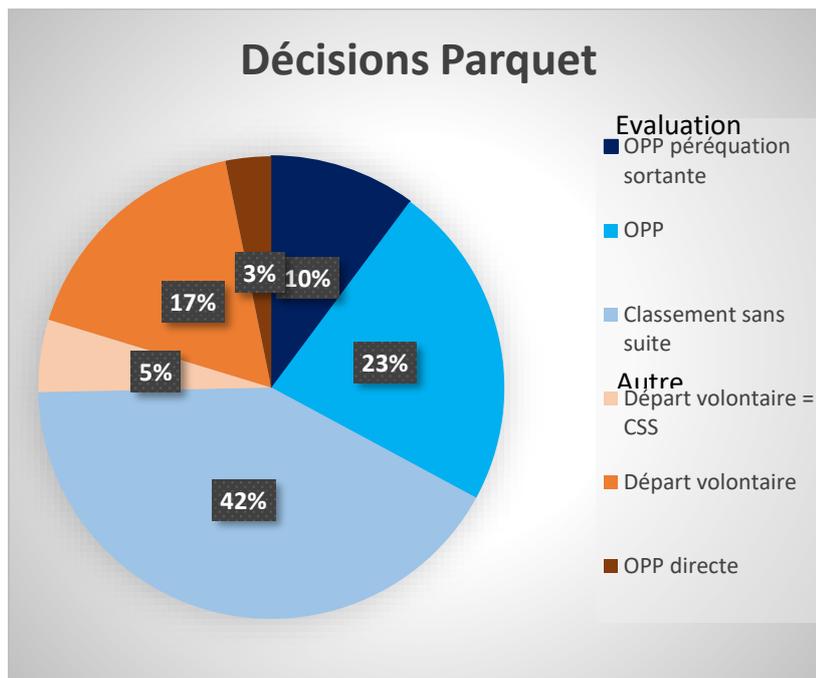
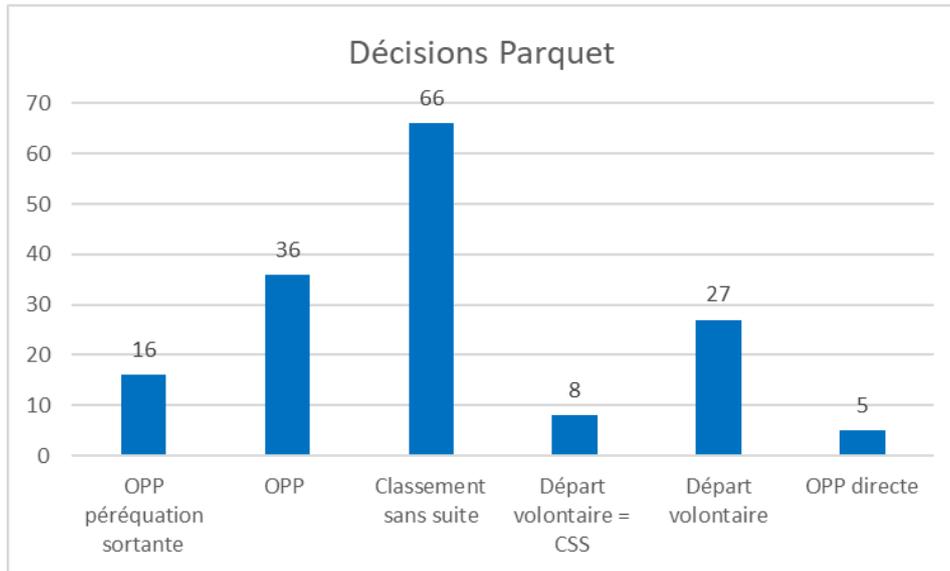
L'accompagnement socio-professionnel

Le SAMADE/APLB a pour mission principale l'évaluation des personnes se présentant en tant que mineur non accompagné.

Une fois la minorité et l'isolement reconnus, l'initiation d'un accompagnement socio-professionnel est réalisée. Ainsi, la mission du dispositif est de commencer l'élaboration d'un projet individuel en attendant l'orientation vers un dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance. En ce sens, les professionnels assurent la prise de rendez-vous auprès du Centre d'Information et d'Orientation et/ou de la Mission locale. Par la suite, ils s'occupent des démarches d'inscription scolaire et de formation, tout en établissant des partenariats avec les établissements scolaires ou centres de formation, afin de favoriser leur intégration sur le territoire et la continuité de leur projet de vie.

De manière concrète, l'ensemble des jeunes bénéficiant d'une OPP en 2024 (soit 55 jeunes) ont été soit inscrits au CIO, soit inscrits à la Mission locale. Ce chiffre de 55 jeunes s'explique par la totalité des OPP directes, des OPP et des OPP péréquations entrantes. Par conséquent, l'ensemble de ces jeunes ont été accompagnés soit dans leur inscription scolaire (UPE2A au collège Paul Eluard, prépa-métiers UPE2A Lycée Vincent de Paul), soit en PMSMP, soit en prépa-apprentissage à l'école des métiers, soit en promo 16/18 de l'APFA, remise à niveau Lectio GRETA... Ces accompagnements ont généré un travail conséquent sur le service. Effectivement, ces actions ont été réalisées à la fois pour répondre à des impératifs légaux (obligation scolaire) et à la fois à un besoin de débiter un projet d'inscription sur le territoire, ainsi, aucun jeune n'a été laissé sans projet.

5) Les sorties du SAMADE



Le service a vocation à l'accueil temporaire du public jusqu'à ce que la décision du Parquet soit rendue. De fait, nous constatons un équilibre entre les décisions du Parquet, les ordonnances de placement provisoire (57 mesures) et les classements sans suite (66), à l'issue de l'évaluation. Par ailleurs, nous observons une augmentation des départs volontaires durant la période estivale. Cette année a été marquée par un afflux considérable des admissions, entraînant des délais d'évaluation sociales prolongés. Ces départs semblent être corrélés aux informations communiquées aux jeunes sur le contenu de l'AEM, engendrant l'absence d'évaluation dans le 65. Dès lors, de nombreux jeunes ne patientent pas jusqu'à la réception du classement sans suite.

Le SAMADE/APLB présente les situations des jeunes en Commission d'Orientation et de Suivi (COS) à l'Aide Sociale à l'Enfance en vue d'une orientation adaptée. Dans l'attente du départ effectif, le service s'engage à maintenir les prestations (hébergement, alimentation, animation...) pour un bien-être, une intégration sociale et citoyenne. De plus, les démarches d'insertion socio-professionnelle sont débutées pour le jeune (inscription scolaire, inscription professionnelle, intégration culturelle, lien avec les structures...). Par la suite, le jeune est accompagné dans son départ vers la structure d'hébergement par la présentation de la situation, la visite de la nouvelle structure et l'aménagement pour assurer une continuité de l'accompagnement.

Orientations	Nb de jeunes en 2024	Nb de jeunes en 2023	Nb de jeunes en 2022
DATA	7	24	21
EPHISOP	7	12	12
DAAII	4	4	8
TREMLIN	21	0	0
MECS	3	NR	NR

6) Les partenaires

Afin de favoriser au maximum l'inclusion dans le droit commun, le SAMADE entretient un partenariat riche et diversifié :

En matière de Santé : CPAM, CLAT, CMP et de nombreux cabinets médicaux (généralistes, dentiste, ophtalmologue, ORL)

En matière de scolarité ; CIO, mission locale, CFA

En matière d'insertion sociale ; croix rouge, club de sport, associations culturelles....

7) La gestion des Ressources Humaines

Tel que défini dans le projet de création, le SAMADE est doté de :

- 0,5 ETP d'encadrement
- 2 ETP d'évaluateurs
- 0,5 ETP d'infirmière
- 0,25 ETP de psychologue
- Astreintes 7 jours /7 de 19h à 8h30 ainsi que les week-ends.

Au vu de la suractivité de cet été, nous avons dû embaucher 2 CDD à temps plein durant 2 mois.

Outre ces emplois salariés de l'APLB, le dispositif finance 1.70 ETP pour les prestations dites de mise à l'abri au sein de l'ATRIUM :

- 1 Directeur (0.05 ETP)
- 1 Chef de service (0.15 ETP)
- 1 Référente Hébergement et Vie Sociale (RHVS à 1 ETP)
- 1 animatrice Français Langue Etrangère (0.5 ETP)

L'équipe SAMADE s'appuie sur l'ensemble des moyens de l'APLB et du FJT Atrium pour la gestion administrative, maintenance et entretien des locaux.

8) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Le protocole AEM a permis de diminuer le flux des arrivées sur Tarbes. L'activité est, aujourd'hui, en corrélation avec les moyens du service.

Des rencontres avec la préfecture et le Département sont prévues en 2025 pour améliorer la coordination entre les services.

Le département n'a pas pu nous proposer de formations spécifiques pour les évaluateurs cette année, nous avons réitéré notre demande.

11 - ATI de La Charente (L'Isle d'Espagnac - 16)

1) Présentation du Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, l'ATI 16

En 1992, était fondée l'Association Tutélaire des Inadaptés de la Charente, communément dénommée l'ATI16. Sa création, née de la volonté de parents d'enfants handicapés mentaux, avait pour mission initiale de gérer les mesures de protection juridique les concernant. L'ATI16 est affiliée au mouvement parental UNAPEI ¹.

La rénovation des statuts de l'ATI 16 intervenue en juin 2015 a été l'occasion de renommer l'Association en ATI de la Charente ou ATI16 puisque le terme « Inadaptés » ne trouvait plus guère à s'appliquer au vu des différents profils de personnes dont nous nous occupons. L'ATI16 n'a plus été dédiée aux personnes seules présentant un handicap mental.

Le 1^{er} janvier 2018, notre Association a fusionné par absorption avec l'Association Père le Bideau (APLB) pour en devenir une Section protection juridique des majeurs, dénommée **APLB – ATI16**. Faisant partie désormais de l'APLB, l'ATI16 en tant que section autonome se voit doter d'un Bureau de section désigné par le Conseil d'Administration de l'APLB, présidé par une Présidente de section, Mme MINGAUD Chantal.

L'ATI figure sur l'arrêté du 17 septembre 2018 fixant la liste de services de tutelles et mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour le Département de la Charente et se voit, à ce titre, habilitée à gérer des mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) et des mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ). A ce jour, l'APLB – ATI16 n'a jamais exercé de MAJ. Notre service n'a pas de limite en terme quantitatif de mesures. Il ne nous a pas été posé un nombre déterminé maximum de mesures pouvant être exercées, comme cela peut être le cas pour d'autres Services.

L'APLB – ATI16 poursuit une mission de service public en assurant par mandat l'exercice de toutes les mesures de protection juridique confiées par les Juges des tutelles. Notre mission s'exerce sur tout le département de la Charente et les mandats peuvent venir des Juges des tutelles de tout le territoire français.

Dans le cadre de l'exercice de ces mesures, l'APLB – ATI16 assure un accompagnement et un accueil qui se veut dans le respect des principes de continuité, d'adaptation et de non-discrimination.

Notre projet de service 2019-2024 rappelle l'action de notre établissement. Nous poursuivons notre mission de service public selon un cadre juridique défini. Nous veillerons à garder une qualité de service auprès des majeurs protégés. Nous essaierons de travailler en profondeur la notion de bientraitance des majeurs protégés et tenterons de développer davantage la participation des majeurs protégés à la vie du Service et nos partenariats.

La révision du projet de service fait partie des objectifs à atteindre au cours de l'année 2025.

Période	Nombre de mesures Au 31 décembre de l'année	Nombre de salariés
1995	10	
...		
2020	473	16
2021	490	16
2022	486	18
2023	494	19
2024	497	19

29 ans après sa création, l'activité du service s'est transformée et développée.

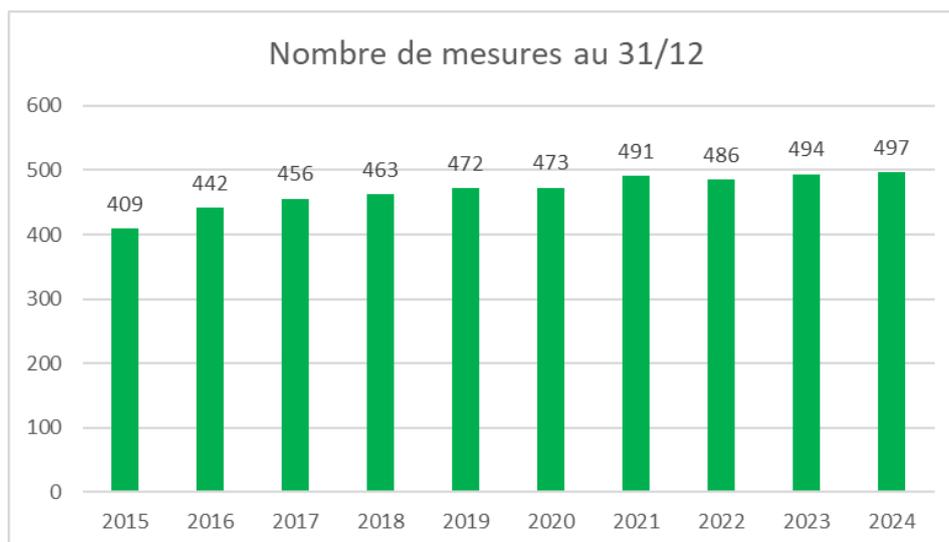
2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Le nombre de mesures confiées à l'ATI16 a fortement augmenté depuis sa création jusqu'en 2017. De 2017 à 2020, cette évolution s'est réduite avec une progression annuelle de 1.19 % sur ces 3 années (soit +5.66 mesures par an).

L'exercice 2021 a été marqué par une nouvelle croissance importante de cette activité, avec un taux d'évolution de l'activité de +3.8 % (soit +18 mesures de moyenne dans l'année).

Depuis, le niveau moyen de cette activité est resté stable.

Pour autant, cette apparente stabilité de l'activité globale ne traduit pas la réalité des mouvements enregistrés ces dernières années.



En effet, au cours de cet exercice le nombre de fins de mesures a été très important (48 en 1 an). La stabilité du nombre moyen de mesures résulte ainsi d'un nombre donc tout aussi important de nouvelles situations (51 en 1 an) que de fins de mesures.

Nous pouvons d'ailleurs d'ores et déjà constater que le rythme important que connaît cette « rotation » se poursuit au premier trimestre 2025.

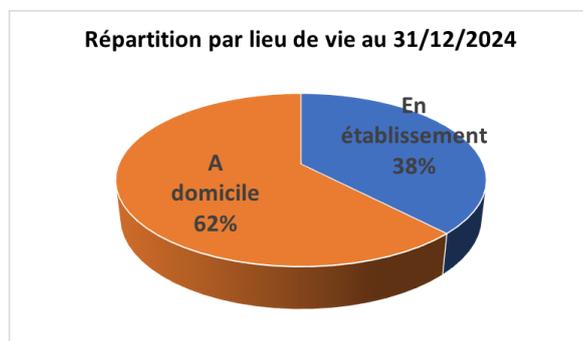
Exercice 2024		Mesures au 01/01	Mesures Nouvelles	Sorties de Mesures	Mesures au 31/12
Curatelle Renforcée	En établissement	52	2	4	54
	A Domicile	222	22	15	232
Total Curatelle renforcée		274	24	19	286
Curatelle Simple	En établissement	1	0		1
	A Domicile	16	0	3	13
Total Curatelle simple		17	0	3	14
Tutelle	En établissement	121	2	17	120
	A Domicile	59	3	4	57
Total Tutelle		180	5	21	177
Sauvegarde de Justice		8	21	4	7
Tutelle ou curatelle aux biens		12	1		11
Tutelle ou curatelle à la personne					
Subrogé tuteur ou curateur		1		1	2
TOTAL		492	51	48	497

Nb/ à cette activité au 31/12/2024 se rajoute également 8 mesures ad hoc.

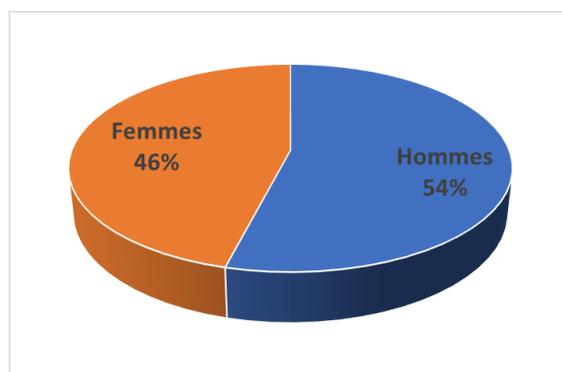
Au 31/12/2024, l'APLB – ATI16 exerçait 497 mesures (et 8 mesures ad hoc), soit :

60,4 % de curatelles, 35,6 % de tutelles, 4% de mesures autres (sauvegardes, tutelle ou curatelle aux biens ou à la personne, subrogé).

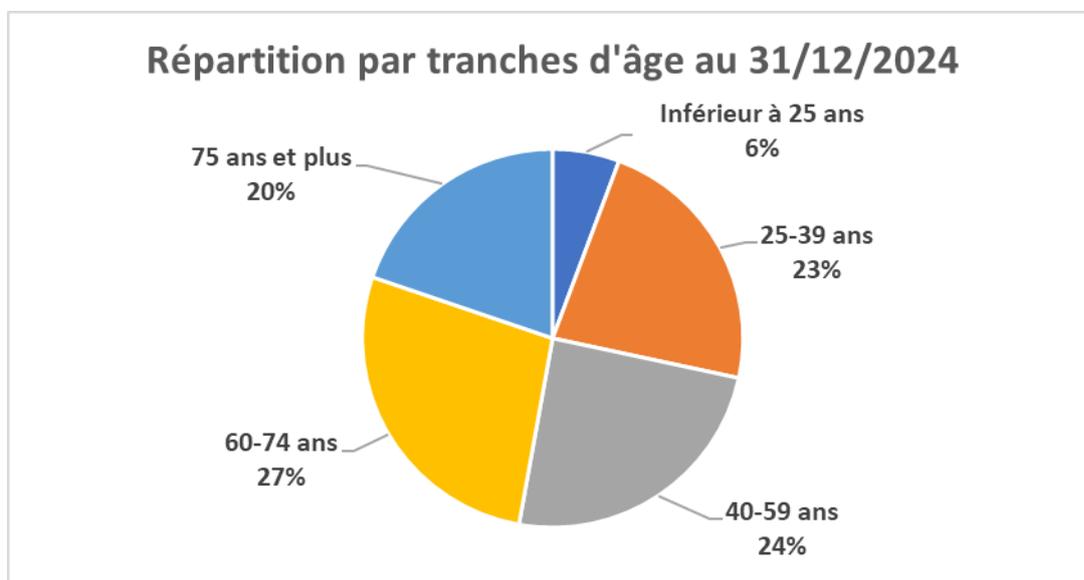
Nous accompagnons aussi bien des personnes vivant à domicile ou en établissement.



Les femmes représentent 46% des personnes accompagnées et les hommes représentent 54%.



La répartition par tranches d'âge est relativement équilibrée.



3) La problématique des personnes accompagnées par le SMJPM de l'ATI 16

Les personnes que nous accompagnons souffrent nécessairement d'une altération de leurs facultés personnelles, qu'elles soient d'ordre mentales et/ou corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté constatée par un certificat médical circonstancié. S'il n'en est disposé autrement, la mesure

est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions.

L'article 440 du Code civil dispose : « *La personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin, pour l'une des causes prévues à l'article 425, d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile peut être placée en curatelle.*

La curatelle n'est prononcée que s'il est établi que la sauvegarde de justice ne peut assurer une protection suffisante.

La personne qui, pour l'une des causes prévues à l'article 425, doit être représentée d'une manière continue dans les actes de la vie civile, peut être placée en tutelle.

La tutelle n'est prononcée que s'il est établi que ni la sauvegarde de justice, ni la curatelle ne peuvent assurer une protection suffisante ».

Lorsque nous sommes mandatés pour exercer une mesure de protection, nous découvrons une pluralité de profils de personnes avec des difficultés et des attentes très différentes.

Il y a des personnes présentant un handicap mental : déficience intellectuelle, troubles du comportement, autisme, trisomie.

Des personnes ayant une maladie mentale : névrose, psychose, états limites, Alzheimer.

Des personnes présentant un handicap physique associé.

Et parallèlement à ces handicaps, peuvent venir se greffer des handicaps sociaux : toxicomanie, alcoolisme, pertes de repères sociaux, manque d'autonomie, violence, marginalisation, endettement, isolement, solitude, rupture des liens sociaux.

Certaines personnes rencontrent des difficultés de communication, qu'elles soient sourdes ou malentendantes ou qu'elles ne maîtrisent pas le français. Dans ces cas de figure, le mandataire judiciaire a recours à des interprètes pour faciliter le bon déroulement des rencontres et garantir l'expression de la volonté du majeur protégé.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Dès qu'une mesure de protection nous est confiée par le Juge des tutelles, la Direction décide de l'attribuer à une déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. C'est l'ordonnance de sauvegarde de justice ou le jugement de curatelle/tutelle qui va fixer le cadre de notre intervention, de nos missions d'accompagnement.

Sectorisation des interventions :

Chaque Mandataire Judiciaire travaille sur un secteur géographique qui lui est attribué.

Le secteur correspondant à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême est partagé entre tous les mandataires.

5) Les temps forts de l'année, en termes d'accompagnements des majeurs protégés

L'année 2024 est marquée par le rythme important du renouvellement des mesures. Le nombre important de fins de mesures et celui des nouvelles situations a une incidence sur l'accompagnement, de par le volume important de travail que génèrent ces ouvertures et clôtures de mesures.

En termes d'accompagnement une problématique très préoccupante s'est révélée depuis 3 ans : le manque de places d'accueil en établissement d'hébergement adultes handicapés sur le département, ainsi que les difficultés que rencontrent ces structures dans l'accompagnement des adultes qui nécessitent une prise en charge psychiatrique réactive.

Cette problématique est à corréluer avec la baisse des moyens d'action du secteur hospitalier et notamment la fermeture de la structure d'accueil d'urgence du CHCC d'Angoulême.

Les établissements d'accueil se retrouvent ainsi dans de grandes difficultés pour accompagner des majeurs en « crise » qui bénéficiaient auparavant de réponses psychiatriques adaptées en complément de l'accompagnement éducatif dispensé par ces structures (hospitalisation, réactivité, suivi psychiatrique, ...).

6) Point sur la démarche d'amélioration continue

Le Service utilise les outils issus de la loi 2002-2.

Ces outils sont regroupés dans un livret d'accueil élaboré par le service et remis lors de l'ouverture d'une mesure. Il comprend :

- La charte des droits et libertés
- Un règlement de fonctionnement
- Une notice d'information

L'ATI16 accorde également une attention toute particulière au projet de vie du majeur dans le cadre de son Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM).

Le projet de service 2019-2024 doit faire l'objet d'une actualisation en 2025.

En 2022, l'APLB-ATI16 a conduit un travail de réflexion et de mise en conformité autour du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) conduit à l'échelle de l'association avec la mise en place d'un comité de pilotage. Ce travail s'est poursuivi en 2024.

L'APLB-ATI16 a été évaluée par un organisme externe les 22 et 23 janvier 2024.

Cette évaluation a fait ressortir la qualité du travail des professionnels de l'ATI16 dans l'exercice de leurs missions, ainsi qu'un certain nombre de points d'améliorations que nous avons intégré à notre plan d'amélioration de la qualité.

Ces points reposent sur les thématiques suivantes :

- La stratégie en matière de bienveillance,
- La préservation de l'autonomie et la prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée,
- La stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux,
- L'établissement d'un plan de prévention des risques de maltraitance et de violence,
- Le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations,
- Le recueil et le traitement des événements indésirables
- La mise à jour d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.

7) Les partenaires

L'ATI travaille avec un très large réseau de partenaires :

Des partenaires juridiques par le biais du tribunal (tous greffes et liens privilégiés avec le greffe du service de la protection juridique des majeurs) et des professionnels du droit plus généralement (avocats, huissiers, notaires, commissaires-priseurs,)

Des partenaires bancaires via des conventions de télétransmission de comptes (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne),

Des partenaires sociaux via des conventions pour utilisation de comptes internet (CAF, CPAM, MSA), L'ensemble des intervenants des secteurs social et médico-social et du sanitaire intervenant autour du projet d'accompagnement des majeurs protégés (ESAT, EHPAD, foyer de vie, SAVS, SAMSAH, Services d'aide à domicile, IME, Centres hospitaliers, PTA, PCPE, ...).

8) Les projets en cours

Le suivi et la gestion des mesures de protection nécessitent une logistique et un outillage technique de plus en plus élaborés, et en cohérence avec les équipements contemporains : internet, réseaux, fibre optique, serveur hébergé, ...

Ainsi, afin de gagner en réactivité, en garantie de sécurité, et afin de développer des modalités de travail à distance (télétravail, accès au logiciel lors des visites à domiciles, gestion électronique des documents, ...) l'ATI16 a pour projet de faire évoluer son équipement informatique :

En février 2024, l'APLB-ATI16 s'est dotée d'un serveur hébergé par la société CSWIN, qui est également le fournisseur de son logiciel métier.

Ce qui a ensuite permis, en octobre 2024, de passer en Gestion Electronique des Données.(GED)
Ces évolutions constituent un vrai bouleversement dans les pratiques de travail.

Elles seront suivies de nouvelles évolutions de notre logiciel en 2025, qui visent toutes à faciliter le travail, à le sécuriser, et à garantir une meilleure protection des données :

- Accès à l'option « bureautique »,
- Passage à la version 14 du logiciel TWIN,
- Utilisation de « l'espace Majeurs protégés », pour la transmission des rapports de gestion aux contrôleurs externes.

9) La gestion des Ressources Humaines du SMJPM de l'ATI16

Formation du Personnel en 2024

Les aides et prêts à l'amélioration de l'habitat	1/2 journée Public concerné : 1 juriste
Elaboration de @rchiGED TWIN pour l'ATI16	1 jour Public concerné : 1 comptable, 1 juriste, 3 assistantes, 2 mandataires, le directeur
Passage à @rchiGED TWIN	2 jours Public concerné : l'ensemble des professionnels de l'ATI16
Actualisation des connaissances MJPM La loi du 23 mars 2019	1 jour Public concerné : 2 mandataires, 1 juriste
Actualisation des connaissances MJPM Les baux ruraux	1 jour Public concerné : 1 mandataire, 1 juriste
Gestion du patrimoine en tutelle	2.5 heures Public concerné : 7 mandataires

Les mouvements de personnel

Effectif au 31/12/2024 : 19

CDD durant l'année : 2

CDI : 19 CDI, dont 1 nouveau CDI en 2024.

Départs : 1 déléguée mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Arrêts maladie : 10 personnes concernées (208 jours d'absence)

Temps partiel thérapeutique : 1 personne concernée (35 jours).

Accidents du travail : 0

Arrêt pour maladie professionnelle : 0

10) Les faits marquants de l'année (côté institution, salariés)

L'année 2024 a été marquée par le départ d'une déléguée Mandataire, sur ce poste depuis 1 an, mais qui n'a pas souhaité continuer, au regard des responsabilités et de la charge de travail importante correspondant à l'exercice de ses missions.

C'est la seconde année consécutive que nous déplorons ainsi la démission d'une déléguée mandataire judiciaire à la protection des majeurs, que nous venons de recruter.

Nous ne pouvons que constater la difficulté de plus en plus préoccupante à recruter des délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Malgré le projet de création d'un diplôme universitaire (DU) de MJPM, cette profession semble en effet mal reconnue, et n'attire plus suffisamment de nouveaux professionnels.

La réalisation de l'évaluation externe.

Afin de répondre à ces difficultés, l'APLB-AT116, en collaboration avec les 2 autres SMJPM du département (UDAF16 et ATPPEC), dans le cadre d'une enveloppe obtenue auprès de la DREETS pour le financement de « projets innovants », a développé une action de promotion des métiers de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, et d'assistant(e) de mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Cette action s'est déroulée sur toute l'année 2024, et a permis la réalisation de :

- Brochures et d'affiches promotionnelles pour faire connaître ces métiers,
- De 2 vidéos auxquelles ont participé des professionnels de nos 3 services,
- Et autres outils de communication,

Elle a également pris la forme de participations à différentes manifestations et forum pour l'emploi, où nous avons pu faire connaître ces métiers, à des jeunes qui réfléchissent encore à leur orientation professionnelle, ou à des actifs qui recherchent un emploi.

11) Les perspectives et projets à venir, conclusion

L'année 2024, fut une nouvelle fois une année très dense en termes d'activité.

Cette année est particulièrement marquée par le passage à la Gestion Electronique des Données, qui était attendue de longue date, et qui constitue un bouleversement de nos méthodes de travail.

Cette évolution demande un investissement important des professionnels, en termes de pratiques, de formation, et d'adaptation.

Cette évolution, initiée en 2023, fortement avancée en 2024, se poursuivra en 2025.

Elle nous apporte de nouvelles modalités de réponses conformes au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), et nous permet de garantir une meilleure réactivité et continuité de notre activité.

Ce nouvel équipement informatique nous permettra également de répondre aux nouvelles exigences en matière de contrôle externe des comptes de gestions des majeurs protégés, qui comme le précise un nouvel arrêté publié en juin 2024, s'annonce comme étant l'un des défis principaux que les SMJPM auront à relever en 2025.

III- ETABLISSEMENTS ET SERVICES HORS PRIX DE JOURNÉES

12 - Service d'Accueil et d'Hébergement (Soyaux - 16)

1) Présentation de l'établissement

Le SAH, établissement de l'Association Père Le BIDEAU, rattaché à la Maison Jean-Baptiste, s'appuie sur les valeurs de l'association (laïcité, respect des opinions et des convictions personnelles) pour accueillir un public le plus souvent en situation de précarité matérielle, d'isolement familial et social.

Depuis janvier 2023, les bureaux du SAH se situent au 40 chemin de la Jaufertie à Soyaux (16).

Le SAH possède également deux salles à proximité des anciens locaux à Angoulême permettant d'effectuer des rencontres parents-enfants, ainsi qu'une maison dédiée à l'accueil des auteurs de violences conjugales évincés du domicile, à la suite d'une décision judiciaire.

Le SAH est habilité et conventionné d'une part, par le ministère de la Justice et d'autre part, par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Depuis mi 2016, le Conseil Départemental mandate le SAH pour encadrer des visites médiatisées en accord avec une ordonnance du Juge des Enfants et pour effectuer l'évaluation de la minorité de l'isolement des migrants arrivés sur le territoire.

Depuis 2017, une convention a été signée entre le SPIP et le SAH pour accompagner des détenus dans le cadre d'un aménagement de peine.

Par convention signée en novembre 2020, le SAH possède un espace de rencontre qui permet d'assurer le droit et le devoir de relation parents/enfants, mesures ordonnées par le juge aux affaires familiales.

Depuis 2021, le SAH représente l'antenne locale de la Charente du Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violence Conjugale (CPCA) Nord Nouvelle Aquitaine dont l'ARSL (Association de Réinsertion Sociale du Limousin) à Limoges est le porteur national.

Nom : **S.A.H. Service Accueil et Hébergement**

Date de Création : 1982

N° Siret : 775563 190 00484

Adresse : 40 chemin de la Jaufertie
16800 SOYAUX

Coordonnées : ☎ 05.45.92.92.01.
06.70.72.99.39 / 06.40.38.05.23

💻 direction@mjb16.aplb.fr

💻 directionadj@mjb16.aplb.fr

Les activités du Service :

- Des missions socio-judiciaires au pénal et au civil.
- Un CHRS diffus de 17 places
- Des visites médiatisées
- Des aménagements de peines
- Des évaluations MNA
- Un espace de rencontre
- Une antenne locale du Centre de Prise en Charge des auteurs de Violences Conjugales Nord-Nouvelle-Aquitaine.

	Mesures judiciaires pénales	Mesures judiciaires Civiles	Protection de l'enfance	Hébergement
Autorité financière	Ministère de la justice	CAF, DDETSPP, CD, MSA, Ministère de la Justice	Conseil Départemental de la Charente	DDETSPP DISP
Autorité mandante	Procureur de la République et Parquet, Juge des Libertés et de la Détention, Juge d'Instruction	Juge aux Affaires Familiales	Juge des Enfants (VM)	Juge d'Application des Peines
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Enquête sociale rapide dans le cadre de la permanence d'orientation pénale du Parquet <ul style="list-style-type: none"> ☛ Médiation pénale ☛ Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ☛ Enquête de personnalité dans le cadre de procédures criminelles <ul style="list-style-type: none"> ☛ Contrôles judiciaires socio-éducatifs pré sentenciels pour les auteurs de violences conjugales et autres types d'infractions. <p>Dans ce cadre, un hébergement collectif de 3 places permet d'accueillir des personnes soumises à la mesure de CJSE avec hébergement « le Pas Lié » à la suite d'une éviction ordonnée par le magistrat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ☛ Mesures alternatives aux poursuites, classement sous conditions avec orientation vers une structure sanitaire, sociale ou de soins dans le cadre du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Espace de rencontre en lieu neutre permettant d'assurer les droits et devoirs des relations familiales du parent non hébergeant avec son/ses enfants(s). ☛ Enquête sociale ☛ Audition de l'enfant ☛ Expertise psychologique 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Evaluation de l'âge, de la minorité et de l'isolement des personnes arrivant sur le territoire français et se déclarant mineures. ☛ Visites médiatisées entre un/des parent(s) et leur(s) enfants dans un cadre judiciairisé 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Accompagnement social global et individuel des personnes sortantes d'établissement pénitentiaire priorisant les personnes soumises à une longue peine. 17 places ☛ Accompagnement socio-judiciaire permettant d'éviter ou de raccourcir la détention (Placement Extérieur).
<p>Dans le cadre du CPCA (financement par subvention) nous accompagnons des personnes à risque de violences situationnelles au sein du couple, soit à la demande spontanée de la personne soit orientée par un partenaire.</p> <p>Une mesure préventive dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et complémentaires aux mesures judiciaires.</p>				

2) L'activité de l'année et le public accueilli

Si à son origine, le SAH avait pour seule activité la prise en charge des sortants de prison via son CHRS, très rapidement, les autres missions sont venues enrichir l'activité du service. Globalement, le public accueilli est composé de personnes placées sous-main de justice dans le champ du présentiel, mais à travers la multitude de ses missions, le SAH est aujourd'hui aussi amené à travailler et ou à intervenir auprès d'un public mineur (Visites Médiatisées, Point-rencontre, Audition d'Enfant, MNA...).

Le **CHRS** accueille un public spécifique de personnes suivies à la suite d'une longue condamnation (5, 10, 20, 30 ans). Il porte à la fois des dimensions historiques et éthiques garanties par son projet social. En effet, ces personnes vivent le plus souvent en marge de notre société qui a évolué durant toutes ces

années. C'est ce travail de restauration et de réinsertion sociétale, familiale, adaptative, dans un but d'inclusion, que nous menons au sein du CHRS. L'hébergement est donc indissociable de l'accompagnement, un engagement incontournable.

L'objectif des aménagements de peine et particulièrement du **placement extérieur** est sensiblement identique à celui de l'accueil en CHRS. Toutefois, les personnes accueillies sont encore « sous écrou » et dépendent du directeur de la maison d'arrêt jusqu'à la fin de leur peine. Cette mission se réalise en lien étroit avec le SPIP. En cas de non-respect, le SPIP est immédiatement informé en tant qu'autorité compétente.

Pendant la durée des **contrôles judiciaires socio-éducatifs**, il est important que les personnes en attente de jugement puissent, à la fois, apprendre à respecter un cadre, mener une réflexion sur les actes posés, prendre en compte la/les victime(s) pour trouver des stratégies d'aide et de lutte contre la récidive. Le travail du service sera également d'éclairer le cas échéant la juridiction sur la personnalité de l'usager permettant une individualisation de la peine.

Dans le cadre des **enquêtes sociales**, au-delà du processus même de l'enquête, ces mesures d'investigation représentent une aide à la décision du magistrat (Juge aux Affaires Familiales). En ce sens, elles servent à évaluer les éléments de contexte, à un moment donné, d'une situation conflictuelle familiale à la suite d'une séparation parentale en proposant les modalités liées à la résidence de l'enfant et surtout à son intérêt dans une dynamique familiale conflictuelle, violente ou rompue.

Les **auditions d'enfants** regroupent l'entretien du professionnel SAH, avec l'enfant, en présence de son avocat permettant le recueil de sa parole, de son avis, dans un contexte parental et familial complexe nécessitant un encadrement lié au droit de la famille, à destination du Juge aux Affaires Familiales. L'enfant donne son avis et sa parole mais le magistrat rend une décision au regard de tous les protagonistes en question.

L'**examen psychologique** de l'enfant et de sa famille apporte des données cliniques sur l'équilibre, la santé, la dangerosité...de la cellule familiale ainsi que sur le développement et l'intérêt de l'enfant. Ils sont accompagnés ou non de tests psychologiques et permettent de faire des propositions éclairées au magistrat en ce qui concerne les modalités de résidence et autres préconisations.

Les **enquêtes de personnalité** réalisées à la demande du Juge d'Instruction ou du Président de la Cour d'Assises, retracent le parcours de vie de la personne concernée, repèrent les fissures et les événements importants de son existence. Pour cela, cette mesure d'investigation s'appuie sur des témoignages. La production de ce travail permet de dégager les traits de personnalité d'une personne qu'elle soit auteure ou victime (décédée ou non). Elles sont utilisées lors d'audiences au Tribunal

Correctionnel ou présentées par les enquêtrices à l'oral dans le cadre des audiences en Cour d'Assises ou en Cour Criminelle Départementale.

Les **enquêtes sociales rapides** (ESR), effectuées à la demande du Parquet, sont réalisées sur le lieu de garde à vue de la personne, parfois au Tribunal Judiciaire et depuis la crise sanitaire, en visio ou par téléphone auprès des brigades de Gendarmerie ou des Commissariats de Police sur le territoire charentais. Concernant la visio, cela a été rendu possible par le partenariat avec France Victime 16.

L'objectif de ces enquêtes est de donner une photographie de la situation matérielle, sociale, professionnelle et familiale du gardé à vue, de manière à individualiser la peine.

En cas de violences conjugales ou familiales, notre rôle est aussi de rechercher une solution d'hébergement en situation d'éviction du domicile ordonnée par la Juge des libertés et de la détention. Dans ces situations, si la sécurité dans la prise en charge d'enfants au domicile du couple s'avérait potentiellement compromise, le service peut, uniquement à la demande du Parquet, aller vérifier les conditions de vie familiale.

Les **médiations pénales** ont pour but de favoriser le dialogue entre deux parties favorisant une réponse à l'amiable au litige qui les oppose.

Les **stages de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants** permettent de favoriser la réflexion, informer et prévenir des risques de la consommation. Il s'agit dans les modalités d'une alternative aux poursuites.

Ils se déroulent une fois par mois sur deux jours dans les locaux de la Maison de la Justice et du Droit à Angoulême, un lieu symbolique situé dans un quartier prioritaire, les grandes garennes, de la politique de la ville.

Dans le cadre des **visites médiatisées**, il s'agit de restaurer ou de maintenir le lien parent/enfant, de soutenir la parentalité, d'accompagner l'enfant avec son parent sur le plan psycho-éducatif, de permettre l'apprentissage d'un nouveau positionnement éducatif parental, tout en préservant la sécurité de l'enfant. Ordonnées par le juge des enfants, elles visent avant tout à un intérêt en faveur de la protection de l'enfant.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement des mineurs non accompagnés ont pour objectif de donner un avis par un professionnel du travail social et éducatif, compte tenu du récit de la personne, et d'apprécier sa minorité et des facteurs d'isolement au regard de son trajet migratoire entre autres éléments de biographie. Elle est croisée avec l'évaluation du Conseil Départemental qui statue à la suite, vers un dispositif de droit commun s'il s'avère d'une majorité ou la prise en charge par les services en protection de l'enfance, s'il s'agit d'une minorité.

Les visites en **espace de rencontres** offrent un cadre sécurisant et contenant dans la reprise ou le maintien de relations d'enfants avec l'un de ses parents, avec pour vocation, à termes, l'exercice des droits de visite.

L'agrément a été validé par la DDETSPP en octobre 2020, la convention avec la CAF signée en novembre 2020.

L'identité, le fonctionnement et l'action des espaces de rencontres pour le maintien des relations enfants-parents bénéficient d'une reconnaissance juridique depuis le 15 octobre 2012.

Le SAH possède à ce jour deux lieux d'accueil effectifs à Angoulême et à Ruffec, commune rurale dont l'emplacement géographique permet de répondre à une demande en zone rurale.

Les deux structures sont ouvertes les mercredis et samedis.

Depuis 2021, la dernière activité du SAH a pris forme, à travers la création du **CPCA (Centre de Prise en charge des Auteurs de Violence conjugale)** regroupant 5 autres départements (Creuse, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, et les Deux-Sèvres) représentant la région Nord-Nouvelle-Aquitaine, dont l'ARSL (Association de Réinsertion du Limousin) est le porteur national.

Deux appels à projet faisant suite au Grenelle contre les violences conjugales, en 2019 et portés par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations se sont succédé, soulignant la nécessité d'une prise en charge relative aux auteurs de violence conjugale.

Il s'agit de l'accompagnement des personnes soit dans un cadre contraint (CJSE, alternative aux poursuites- Classement sous condition) soit dans le cadre d'une démarche préventive de la personne ou orientée par un partenaire. L'accompagnement est constitué de plusieurs entretiens favorisant la prévention des situations de violence relationnelle, l'aide à la communication, à la compréhension et au traitement du comportement violent.

Cet accompagnement repose sur des entretiens individuels, la participation à une information /échange autour de la parentalité, à la réalisation d'un stage de responsabilisation le cas échéant.

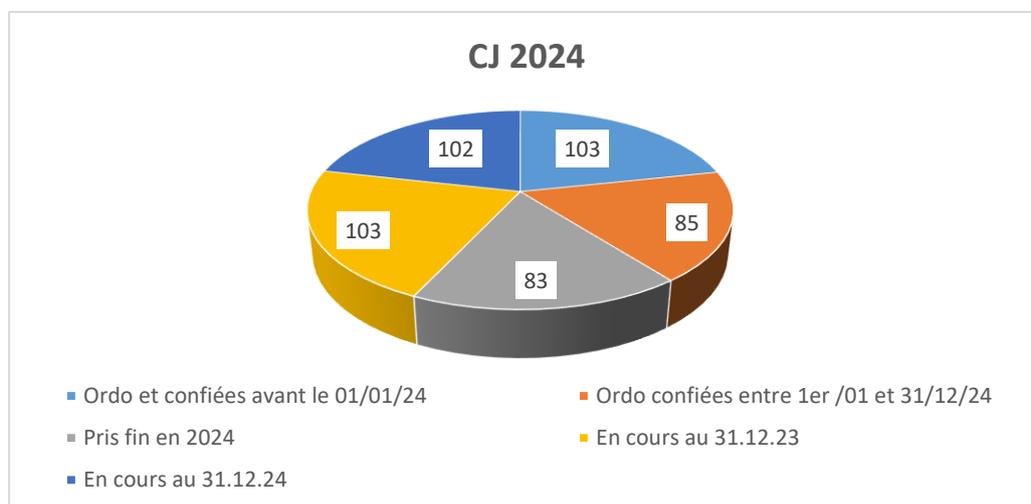
Pour parfaire la prise en charge de ces personnes, le SAH possède depuis juin 2021 une maison, le « Pas Lié », à Angoulême, permettant d'accueillir, de manière concomitante, 3 personnes qui auraient été évincées, par décision judiciaire du domicile conjugal.

Depuis 2023, dans le cadre d'une convention actée avec le Parquet, et en corrélation avec la vocation du dispositif du CPCA, le SAH réalise, dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites, des classements sous conditions avec une orientation vers une structure sanitaire et de soins, en l'espèce, le CPCA porté par le SAH.

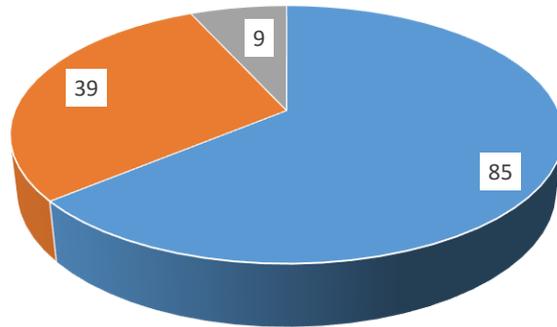
L'évolution des activités

1/ Les chiffres

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contrôle Judiciaire Socio-Educatif	90	109	115	138	135	138	85	69	84
CPCA						19	96	99	86
MAP								5	39
DV									9
Enquête de Personnalité	22	21	28	34	14	21	13	15	39
Enquête Sociale Rapide	215	247	295	324	286	365	439	436	482
Médiation Pénale	136	138	71	113	57	100	100	92	107
Stages de Sensibilisation à l'usage et aux dangers des Produits Stupéfiants	95	155	123	112	74	86	59	72	83
Enquête Sociale	39	27	56	53	61	85	45	68	58
Audition d'Enfant	254	256	243	305	190	175	209	215	236
Examen Psychologique	6	0	1	7	18	27	12	20	21
Espace de rencontres						38	50	45	13
Visites Médiatisées			100h et+						
Primo-Arrivants évaluations			110	212	34	80	81	110	131

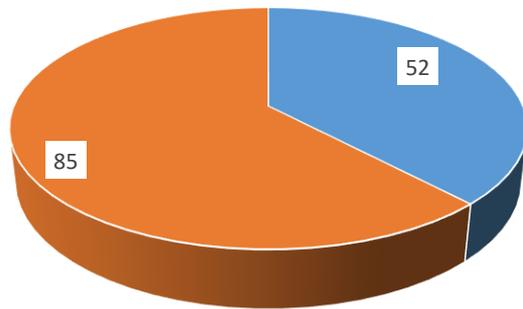


Mesures CPCA -DV-MAP 2024

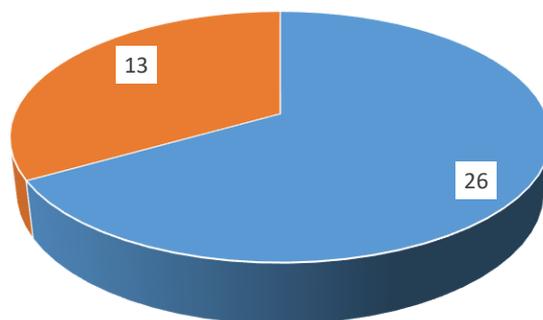


■ Nombres de dossiers CPCA ■ MAP ■ DV

EVICIONS CPCA 2024

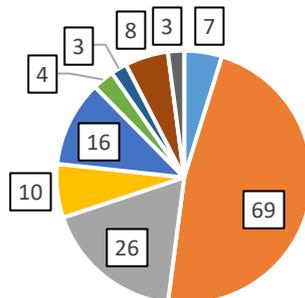


MAP 2024



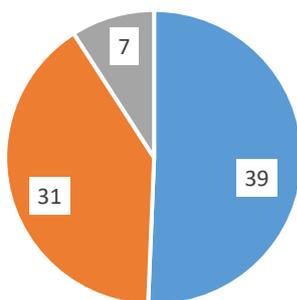
■ HOMME ■ FEMME

Origine géographique CPCA-DV-MAP 2024



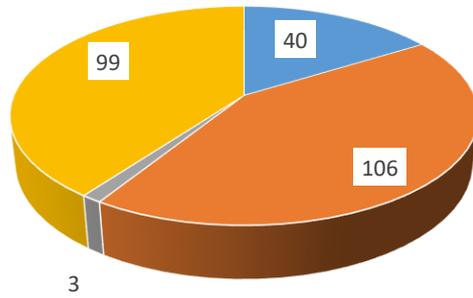
- Val de Charente
- Grand Angoulême
- Grand Cognac
- Charente Limousine
- 4B Sud Charente
- Terres de Haute Charente
- Rouillacais
- Cœur de Charente
- Chateaufort

EP 2024



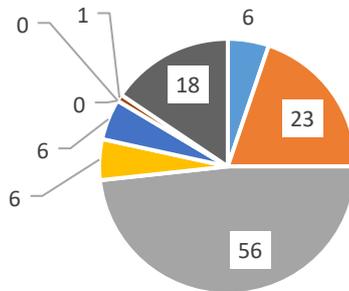
- EP Saisines en 2024
- Terminées en 2024
- En cours au 31/12/2024

MP 2024



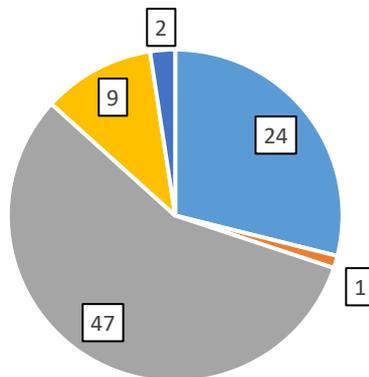
■ En cours au 31/12/23 ■ Saisine en 2024 ■ En cours au 31/12/2024 ■ Fin en 2024

NATURE DES INFRACTIONS MP 2024



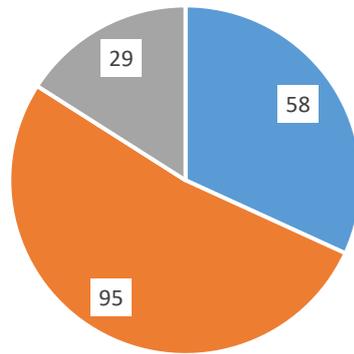
- blessures involontaires
- Menaces, injures outrages
- Violences volontaires
- Violences et menaces intrafamiliales
- Non présentation enfant
- Non paiement pension
- Vol, recel
- Dégradations, destruction
- Autres infractions

STAGE ILS EFFECTUES 2024



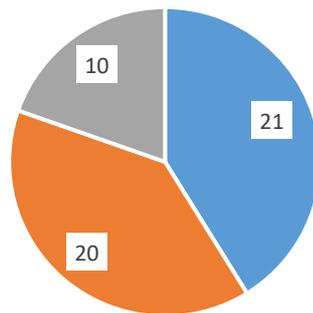
■ Compo pénale ■ Jgt correctionnel ■ Ordo pénale ■ Ordo homologation ■ CSC

ES 2024

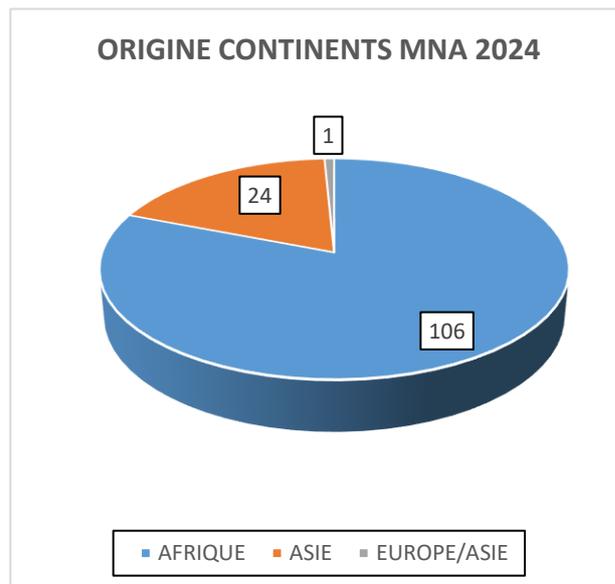
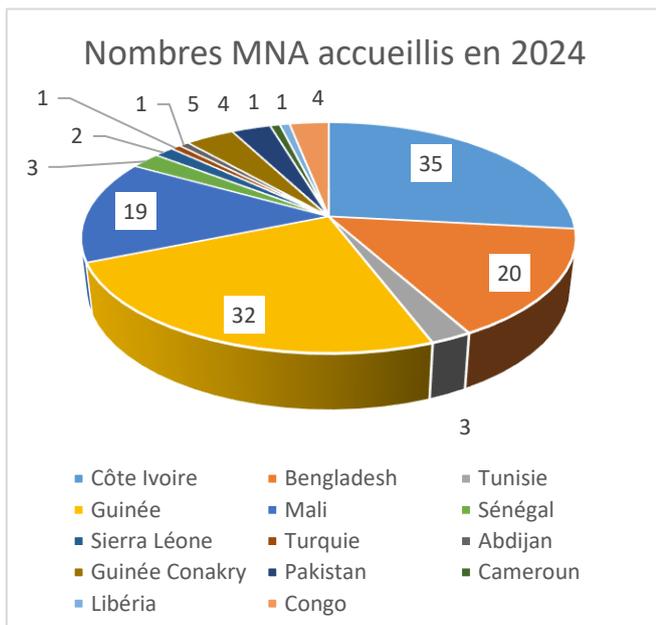


■ ES Saisines en 2024 ■ ES Terminées en 2024 ■ En cours au 31/12/23

Expertises Psy 2024



■ Exp psy Saisines en 2024 ■ Exp. psy Terminées en 2024 ■ En cours au 31/12/23



2/ L'analyse

Précédemment, les auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif étaient comptabilisés dans la globalité des autres personnes placées sous Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, quelle que soit la nature du délit.

Depuis fin 2021, ces mesures sont catégorisées sous l'égide CPCA, ce qui explique la nouvelle répartition des chiffres à partir de 2022. En 2024, une légère augmentation est perceptible concernant les mesures de contrôles judiciaires hors violence intra-familiale qui eux accusent une légère déperdition.

Dans le cadre des Contrôles Judiciaires Socio-éducatifs orientation CPCA, les mis en cause exerçant une fonction de parentalité (enfants propres, beaux-enfants), sont systématiquement orientés pour participer à un groupe de soutien à la parentalité coanimé par la MPF (Maison Pour les Familles) et le SAH dans le contexte d'action de sensibilisation aux droits et devoirs de parents dans le cadre du CPCA.

Les classements sous condition (MAP) connaissent une forte augmentation en 2024 (39 mesures, 26 hommes pour 13 femmes).

Depuis la fin d'année 2024, la même orientation vers le groupe de soutien à la parentalité est proposée aux personnes concernées, dans le cadre de cette mesure d'alternative aux poursuites.

Les démarches préventives apparaissent plus présentes dans le paysage de nos missions.

Sur les 9 recensées en 2024, 6 faisaient suite à l'exécution d'un classement sous condition.

Il est aussi possible pour ce public de participer au groupe de soutien à la parentalité.

La demande d'ESR est en constante augmentation (+ 68 % entre 2020 et 2024).

Le recours y est systématique dans le cadre des violences conjugales et intra-familiales.

Parallèlement, le nombre d'ESR avec une demande d'éviction est resté constant (52 pour 57 en 2023).

Il est possible d'observer une augmentation des solutions d'hébergement dans l'environnement amical ou familial des personnes (32 sur 52), nécessitant un recours moindre à des nuitées d'hôtel (plateforme SOS-éviction) ou l'accueil au sein du « Pas lié ».

Les dossiers de médiation pénales ont sensiblement augmenté, tout comme le nombre de personnes ayant suivi un stage de sensibilisation aux dangers et à l'usage des produits stupéfiants.

Les enquêtes de personnalité accusent une augmentation très significative entre 2023 et 2024, 39 dossiers contre 15 soit une hausse de 160%, en lien avec l'activité criminelle de l'année.

Dans le domaine civil, une baisse est à noter dans les demandes d'enquêtes sociales, là où les auditions d'enfants augmentent et les demandes d'examens psychologiques se maintiennent.

Quant aux mesures de visites en espace de rencontres, du fait de notre fonctionnement singulier (pas de rencontre parents-enfants en collectif), la liste de situations en attente de mise en place augmentant, nous avons fait le choix institutionnel de ne plus accepter de nouveaux dossiers le temps de résorber l'attente, ce qui explique la baisse significative en termes quantitatifs des mesures (13 en 2024 pour 45 en 2023).

Sur l'année 2024, davantage d'accueils en CHRS sont constatés et un équilibre sur les accueils en Placement Extérieur. Globalement, les demandes d'accueil en placement extérieur sont exponentielles au détriment des accueils en CHRS, venant souligner le recours plus fréquent par la juridiction à des aménagements de peine.

Enfin, les évaluations de mineurs non accompagnés sont en progression. L'Afrique reste le pays d'origine le plus représenté.

La violence, qu'elle soit conjugale, intra-familiale ou autre, demeure dans l'ensemble de nos missions une thématique récurrente et transversale.

Le travail amorcé depuis les dernières années sous l'égide des CPCA, axé plus sensiblement sur le parcours de vie de la personne, sa situation psycho-sociale, la psychoéducation de l'usage de la violence, la stratégie d'évitement du recours à la violence et la mise en lumière de ses capacités au changement, trouve aussi toute sa place dans l'accompagnement des autres justiciables des différentes mesures.

La professionnalisation des intervenants sur cette thématique, avec le suivi de formation, une veille documentaire ou bien encore l'utilisation d'outils adaptés (le violentomètre, le cycle de la violence...) augmentent les recours à d'autres outils socio-éducatifs et de lutte contre la récidive, à disposition des professionnels.

La précarisation des justiciables est aussi très perceptible et en augmentation par rapport à l'année précédente. A cela s'ajoutent des fragilités psychologiques, des addictions, des carences diverses, complexifiant nos prises en charge et demandant constamment un réajustement.

Le travail en partenariat reste un impondérable, les difficultés pour un accompagnement efficient.

3) L'organisation de la Prise en Charge au sein de l'Etablissement

LES MOYENS HUMAINS

Que ce soit sous la contrainte judiciaire ou non, les accompagnements sont basés sur la mise en place d'une relation de coopération et d'écoute, premier outil d'interaction.

C'est en s'appuyant sur cette relation que les projets des personnes se construisent et se mettent en œuvre.

En fonction des mesures, la rencontre ou l'accompagnement des personnes a une temporalité différente : d'une demi-heure dans le cadre d'audition d'enfants à plusieurs mois dans le cadre du CHRS ou du placement extérieur.

L'équipe du SAH est composée de 15 personnes :

1 Directeur, 1 Directrice adjointe, 1 cheffe de service, soit 1.20 ETP

1 Secrétaire, soit 1 ETP

2 Psychologues à temps partiel, soit 1 ETP

1 Médiatrice pénale, soit 0.80 ETP

8 Travailleurs Sociaux (éducateurs spécialisés, diplômés en travail social ou en droit), soit 7.90 ETP

Soit :

- **11.90 ETP (15 personnes).**

Les professionnelles du SAH sont, pour la majorité, polyvalentes dans leurs activités. Certaines ont des activités dominantes en lien avec leur formation, leur accointances ou des besoins de service.

L'enquête sociale rapide apparaît comme l'activité « fil rouge », réalisée par l'ensemble des professionnelles (sauf les psychologues et la médiatrice).

C'est une mission à laquelle le service répond 365 jours par an, ce qui nécessite la mise en place de jours d'astreinte.

D'autres profils professionnels tels que des juristes ont pu étoffer la pluridisciplinarité de cette équipe sur les dernières années, comme en 2024, ce qui a permis de dynamiser d'ouvrir le recrutement des professionnels au sein de l'équipe.

L'année 2024 a connu, comme l'année précédente, quelques mouvances au sein de l'équipe de professionnelles (démission, congés maternité), ce qui a pu parfois fragiliser le bon fonctionnement du service et la réponse à apporter aux autorités requérantes. Au terme de l'année, il restait encore une certaine fragilité dans le recrutement mais dont la résolution était prévue sur le début de l'année 2025.

Le service a pu bénéficier jusqu'en octobre 2024 des interventions de la conseillère technique rattachée à la Maison Jean-Baptiste dans le cadre d'un apport méthodologique et procédural auprès des équipes et en soutien à la cheffe de service et l'équipe de direction, compte tenu des différentes modalités et projets.

Également en charge de la fonctionnalité et du développement du Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence conjugale, elle a pu poursuivre cette mission notamment dans l'élaboration de nouvelles conventions.

En cours d'année, le SAH a pu faire appel à une vacataire pour le suivi de mesures d'espace de rencontres à Ruffec (16).

Une psychologue vacataire intervient toujours dans le cadre de **l'analyse de la pratique**, à raison de 2h par mois, pour conduire une réflexion, avec les membres de l'équipe, à propos des situations complexes et questionnantes.

Attachés à l'accueil de stagiaires souhaitant découvrir les missions socio-judiciaires et la prise en charge des personnes hébergées dans notre CHRS, nous avons pu permettre à deux étudiantes en troisième année de DEES de découvrir l'ensemble de notre travail.

Par ce biais, nous gardons le projet de promouvoir notre secteur socio-judiciaire auprès des écoles en travail social, entre autres, afin de rendre notre domaine professionnel plus visible.

Partenariat et travail en réseau

Le SAH travaille en collaboration avec de nombreux partenaires dans les domaines administratifs, de la santé, de la réinsertion professionnelle et sociale, de la probation et de la protection de l'enfance.

Les différentes actions du SAH ne pourraient pas se réaliser sans l'appui d'un réseau partenarial divers.

Actuellement, le service participe à 5 réseaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes qui couvrent tout le territoire charentais. Cela permet d'intervenir directement sur la question des violences conjugales et de rendre plus lisible le dernier dispositif porté par le SAH avec le CPCA. Avec le réseau, piloté par la DDFE, nous participons aux journées de sensibilisation destinées aux acteurs locaux de santé, associations et communauté éducative, entre autres.

Le SAH est un partenaire incontournable de la cellule de veille des violences intrafamiliales et du comité de pilotage des bracelets antirapprochement qui se réunit, une fois par trimestre, sous l'égide du parquet de la juridiction d'Angoulême. L'objectif est d'assurer un suivi des victimes et des auteurs, de prendre en compte la situation des enfants, de réunir dans une même instance tous les partenaires liés à cette problématique et de coordonner les actions de chacun.

Les partenaires financiers sont assez nombreux du fait de la diversité des missions socio-judiciaires et d'hébergement : soit la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de la Protection des Populations) ou la Justice, plus particulièrement le Tribunal Judiciaire d'Angoulême, ainsi que la Cour d'Appel de Bordeaux.

D'autres partenaires opérationnels œuvrant dans le champ du social tels que : le Conseil Départemental, le CCAS, les MDS, les Mairies.... Le domaine de la santé à travers le CMP Judiciaire, le CSAPA (CHCC) Addictions France. L'emploi / Formation France travail, les missions locales, les entreprises d'insertion, AFPA, Charente intérim... et enfin les services de justice et auxiliaire : le SPIP, France Victime 16, Maison Pour les Familles, les Gendarmeries, les Commissariats, Délégué du Procureur, les centres de détention. Et d'autres tissus associatifs tels que L'AFUS 16, la fédération Citoyens et Justice, la fédération des acteurs de solidarités...

Les réunions trimestrielles entre les responsables des établissements du sud-ouest adhérents à « citoyens et justice » permettent d'évoquer les missions communes, l'interprétation et/ou la mise en œuvre des textes, les relations avec la magistrature, les formations proposées ou les idées portées auprès du ministère par citoyens et justice, les difficultés de gestion rencontrées et de participer au plaidoyer national des associations socio-judiciaires.

4) Les temps forts de l'année 2024

- En 2024, Le SAH a connu des mouvements en termes de ressources humaines, au sein de l'équipe éducative : une professionnelle est arrivée sur un poste vacant, mais a mis fin à son contrat 6 mois plus tard. Son remplacement a été formalisé dès la fin de l'année 2024 pour l'année à venir. Un départ en congé maternité anticipé a nécessité la mutualisation avec un autre service de la Maison Jean-Baptiste, permettant à une professionnelle d'intervenir ponctuellement sur une partie des missions de la professionnelle absente. Un recours à des personnes en intérim pour pallier cette absence n'avait pas connu de fin efficiente. Enfin, un autre congé maternité sur un poste de psychologue a amené à l'intervention d'une professionnelle vacataire de même statut pour réaliser les examens psychologiques ;
- Par l'apport du développement efficient du CPCA, l'inscription de plus en plus forte du SAH dans le réseau partenarial sur le territoire charentais, au sein de différents champs d'action perdure. Dans une volonté éthique complémentaire du secteur judiciaire, le développement de la démarche préventive, un lien avec l'armée, s'est formalisé à travers une convention signée entre le SAH16-

APLB et le Centre d'Action Social des Armées (CTAS), actant notamment une journée de formation -sensibilisation organisée par le CPCA sur la violence conjugale au regard des auteurs, auprès des assistants de service sociaux de l'ASA.

- Des actions de sensibilisation pour la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales avec les partenaires du réseau notamment une action co-portée par la DDFE et le Parquet d'Angoulême s'est déroulée auprès des militaires de la base aérienne de Cognac le 4 juin 2024.
- Depuis le 28 avril 2023, faisant suite à la signature d'une convention entre France victime 16, le groupement de gendarmerie de la Charente et le SAH, nous co-animons avec la Maison de Protection des Famille, un groupe mensuel de soutien à la parentalité destiné aux auteurs de violences conjugales placés sous Contrôle Judiciaire Socio-Educatif et aux personnes à risques de comportements violents, inscrits dans une démarche volontaire.
Nous avons cette année ouvert également le groupe aux personnes suivies dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites (MAP).
- Une autre convention reste en cours de mise en œuvre avec Addictions France afin de proposer une action collective auprès de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre de la prévention et des troubles de l'usage d'alcool et de consommations de produits stupéfiants.
- Une rencontre partenariale a eu lieu entre l'équipe du SAH et celle du CMP judiciaire faisant suite à la convention liant les deux services dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violence conjugale. Cette rencontre a permis une mise en lumière sur les équipes en place, du fait de turnover respectif de personnel, mais également de rappeler les objectifs communs dans la prise en charge des personnes placées sous- main de justice et d'évaluer des échanges de savoirs thématiques.
- Une rencontre partenariale a eu lieu avec quelques professionnelles du service et l'équipe de l'UMJP (Unité Médico-Judiciaire de Proximité) dans leurs locaux situés au Centre Hospitalier de Girac à Saint -Michel (16).
- Dans l'optique d'une mutualisation et d'une harmonisation et/ou confrontation des pratiques de prise en charge des auteurs de violences conjugales quelle qu'en soit la modalité, le CPCA Nord Nouvelle Aquitaine a initié la mise en place de séances d'analyse de la pratique en deux groupes (3 des antennes du CPCA chacun). Pour notre service, les rencontres se font à Poitiers. 2 ont été réalisées en 2024, 3 restent à effectuer sur l'année 2025, avant évaluation de ce dispositif. Chaque professionnelle a déjà pu bénéficier d'une séance à minima.

1) Supports de travail

❖ Les écrits professionnels utilisés

Si la parole est notre premier support de travail, il demeure parfois nécessaire de la soutenir, de la contenir, de la paraphraser, de la provoquer.

Les écrits professionnels viennent border la réalisation de nos missions, que ce soit tout au long de la mesure ou en toute fin. Seule la démarche préventive reste du domaine de l'oralité.

Répondant à des trames institutionnalisées, non seulement pour uniformiser les rendus mais également pour une efficacité de réponse quant à l'attente de la magistrature ou du conseil départemental, la densité des rapports varie d'une mission à l'autre.

❖ Les outils institutionnels

- Les notes de Direction/ procédures institutionnelles

Elaborées par l'équipe de cadres sous l'autorité et la validation de la Direction de l'établissement, elles sont matérialisées sous la forme d'un écrit interne à l'organisation qui établit une communication institutionnelle et hiérarchisée.

Elles visent à définir une ligne directrice commune en lien avec le cadre réglementaire et législatif en vigueur. Sous la responsabilité de la cheffe de service éducatif au niveau de leur application opérationnelle, elles sont disponibles sur le service et destinées à l'ensemble des professionnels.

Réactualisées au besoin, elles ont vocation à harmoniser les pratiques des différents professionnels.

En matière de gestion des ressources humaines et de normes réglementaires, elles représentent un support à l'action des chefs de service éducatifs.

Présentées en réunion de service par la cheffe de service éducatif, elles sont renseignées au sein d'un classeur unique disponible sur le service et accessible par tous les professionnels.

- Les notes de service

Rédigées sous l'autorité de la Direction de l'établissement, elles constituent un outil de communication groupé interne au service dans l'intérêt d'un fonctionnement efficient de celui-ci (bonnes conduites, règles de sécurité, instruction sur l'utilisation d'un outil, ...).

Présentées en réunion de service par la cheffe de service éducatif. Elles sont affichées dans la salle de réunion ou archivées par ce dernier.

5) Point sur la Loi 2002-2

A ce jour, les outils de la loi 2002-2 sont finalisés et formalisés pour chaque usager.

Leurs mises en œuvre sont assurées par les professionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer régulièrement de leur utilisation.

C'est à travers la pratique que nous pouvons évaluer la pertinence ou la nécessité de révision de ces outils.

Ces outils sont utilisés pour les accueils dans le cadre de tous les hébergements (CHRS, Placement Extérieur, CPCA), singularisés à chaque type de prise en charge.

Ils permettent non seulement de s'assurer du cadre de l'accompagnement, mais également de formaliser le projet personnalisé, de permettre à la personne concernée d'avoir un regard sur ce qu'elle met à l'œuvre elle-même et d'évaluer régulièrement les carences éventuelles.

Pour les accompagnements inhérents au CPCA, les outils ont parfois dû être créés, innovés.

Liste des outils confondus :

- le livret d'accueil.
- le contrat de séjour.
- le projet personnalisé.
- le règlement de fonctionnement.
- la chartre des droits et des libertés.
- Enquête de satisfaction.
- la chartre d'engagement
- Fiche d'entrée et de sortie du parcours CPCA
- Tableau quantitatif permettant l'extraction et l'analyse de résultats, les comparatifs annuels et leur évolution et la synthèse des données.

❖ Les outils de communication internes

L'ensemble des données concernant le travail au sein du service, autant en ce qui concerne les écrits institutionnels, partenariaux que ce qui a trait à l'activité propre au service (données qualitatives/quantitatives, ordonnances) et les données concernant les usagers, sont stockées dans le logiciel professionnel communément appelé « TSE ».

Chaque professionnel est doté d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable, et à l'usage d'un parc automobile composé de 5 véhicules.

Un téléphone portable est dédié à l'astreinte du week-end.

Une boîte mail nominative ainsi qu'un agenda électronique facilite la communication et la gestion des rendez-vous en interne.

❖ Les réunions d'équipe

Chaque semaine, une réunion de service permet la transmission des informations à l'échelle associative ou de l'établissement, des directives, des projets, et de l'organisation hebdomadaire, par la Cheffe de service.

Les professionnelles amènent également des questionnements soit d'ordre fonctionnels soit liés à leurs mesures.

6) Projets en cours et perspectives

- Initié en 2023, l'activité du passage de bras, en parallèle des mesures en espace de rencontres, n'a pas trouvé sa place au sein de nos activités.
- Dans la démarche d'amélioration continue, outiller les professionnelles du SAH sur le plan technique, concernant le volet des démarches préventives (volontaires et spontanées) reste un enjeu dans l'accompagnement des auteurs de violence conjugale : supports pédagogiques, stratégies d'accompagnement, orientation des personnes.
- La modélisation des mesures de Contrôle Judiciaire Socio-éducatif / CPCA devrait se formaliser par une convention signée entre le SAH et le tribunal judiciaire d'Angoulême via le Parquet en 2025.
- Sur le plan des conventions, fin 2024, une autre convention a été soumise dans le cadre des stages ILS aux fins d'intervention de la Maison de Protection des Familles du Groupement de Gendarmerie de la Charente. L'objectif étant d'étoffer en qualité ces stages au prisme des mis en cause. En plus d'addiction France et du délégué du procureur, la MPF enrichira le contenu des stages dans le module (drogue et société ». Nous reverrons alors la convention dans ce cadre avec le tribunal (1^{er} semestre 2025).

La mise en œuvre du projet de convention signée avec l'armée (fin 2024) conduira à établir, en mai 2025, une journée de sensibilisation sur la pris en charge des auteurs de violences conjugales, auprès du personnel des services sociaux du territoire d'action social des armées et à l'orientation des démarches préventives en suivant.

- Les espaces de rencontre sont confrontés à des difficultés de recrutements : de fait, leur maintien a été compromis en 2024. Une décision à l'échelle associative a conduit au projet de fermeture de l'espace de rencontre du site de Ruffec.
- La finalisation de la convention établie avec addiction France afin d'organiser des modules addictions auprès des personnes mises en causes et accompagnées deux à trois fois par an en fonction des ressources financières de l'établissement.
- La continuité de nos activités et du développement du CPCA.

7) Conclusion

Les activités socio-judiciaires du SAH au civil, au pénal, outre ses activités en hébergement et en protection de l'enfance, sont mises en œuvre par une équipe technique pluridisciplinaire forte et conduite par une équipe de direction engagée.

Si l'équilibre financier demeure fragile en raison de sa dépendance à l'activité du tribunal, le SAH maintient son développement, sa lisibilité et sa participation à rendre des décisions de justice.

Reconnu par son ancrage, son développement et sa qualité, l'établissement poursuit sa volonté d'équilibre dans un domaine fragile financièrement, en ressources humaines et concurrentiel.

Rattaché par l'APLB, transversal à la Maison Jean-Baptiste de l'APLB, le service concourt à poursuivre ses missions d'investigations, d'enquêtes, d'aide contraintes auprès de personnes sous-main de justice.

Les projets en cours cités précédemment permettront en 2025 de poursuivre ses activités, d'impulser de nouveaux projets, toujours dans un souci de pérennité des missions spécifiques que recouvre le domaine socio-judiciaire.

13 - SECTION FORMATION (16 et 24)

Cadillac Formation (24) et APP (Ruffec - 16)

La section **FORMATION** de l'APLB se compose de deux organismes de formation :

- **APLB - Cadillac Formation** qui accompagne et mobilise des publics fragilisés vers l'emploi et des formations linguistiques et numériques. L'Organisme est labellisé Qualiopi.
- **APLB - APP Ruffec** avec une démarche pédagogique qui répond au double label APP - Qualiopi et qui justifie de certifications Tosa, CLEA et CLEA numérique.

A. APLB CADILLAC FORMATION

Le pôle Travaux Publics a été fermé début janvier 2024 avec le reclassement d'un salarié, le départ à la retraite de la responsable du service et la rupture conventionnelle d'un formateur. Cadillac Formation s'est donc recentré sur ses activités de Ribérac en 2024.

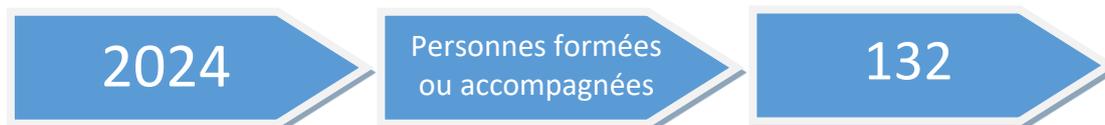
Implantation géographique

- Pôle insertion et accompagnement RSA - 5 avenue de Royan - 24600 Ribérac

Moyens humains

En 2024, l'équipe pédagogique se compose de :

- . 1 Responsable pédagogique pour les deux organismes de formation,
- . 1 Formatrice : Formation Linguistique à Ribérac,
- . 4 Encadrants techniques (atelier de remobilisation),
- . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle,
- . 1 Référente coordonnatrice,
- . 1 Accompagnatrice socio-professionnelle : Accompagnement Dynamique Vers l'Emploi (ADVE)



132 personnes formées ou accompagnées

ORIGINE DES PERSONNES ACCUEILLIES

- demandeurs d'emploi prescrits par Pôle Emploi ou Missions Locales,
- bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux prescrits par les Référents insertion du Département
- personnes reconnues en situation de handicap prescrites par CAP Emploi
- salariés (entreprises - intérimaires - chantier d'insertion).

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, Cadillac Formation a dispensé **8 230 heures** pour son propre compte

PRINCIPAUX FINANCEURS (voir tableau)

- Fonds Social Européen
- Conseil Départemental de la Dordogne
- OPCO Santé

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- AI - C3I (formation linguistique)
- Prescripteurs
- Chantiers d'insertion, réseau IAE, CORIDOR
- Agences d'intérim
- Collectivités
- Entreprises, ...

PRINCIPAUX FINANCEMENTS

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
Département de la Dordogne Subvention dans le cadre du FDI avec un cofinancement FSE	Bénéficiaires du RSA ou minima sociaux, personnes en situation de grande précarité et en grande difficulté d'accès à l'emploi résidant sur le secteur de l'Unité Territoriale de Ribérac	<ul style="list-style-type: none">▪ Atelier de remobilisation ESPACE RESSOURCE Ribérac et St Michel de Rivière▪ Dispositif ADVE
OPCO - Santé	Salariés entreprise Salariés en reconversion	<ul style="list-style-type: none">▪ Formation Linguistique FLR▪ Formation numérique FLR

SYNTHESE PAR ACTIONS DE FORMATION

Nombre de stagiaires	Libellé formations	Nombre d'heures réalisées
79	Atelier de remobilisation Espace Ressource	7 512 h
37	ADVE	504 h
16	Formation Linguistique Ribérac	214 h
TOTAUX		
132	Heures réalisées	8 230 h

Les faits marquants de l'année :

- La Responsable pédagogique a désormais son bureau au Siège en Charente.
- Ouverture du dispositif Formation Linguistique Ribérac **FLR**.
- Reprise du marché du dispositif **ADVE** en 2024 jusqu'au 31/12/2025.
- Création de la formation Maître D'Apprentissage Tuteur **MATU** en ligne.
- Participation active auprès du projet TZCL du Ribéracois (projet non validé par l'Etat).

Les perspectives et projets à venir :

- Continuité du marché Espace ressource avec une réponse à l'appel à projet pour 2025 (au 14 février) avec un développement sur la réponse (sur le volet insertion professionnelle et sur le volet insertion sociale)
- Prise de contact avec différents partenaires du territoire afin de former les salariés aux savoir de base et au besoin de compétences sur le site Ribérac (développement du dispositif FLR).
- Création de dispositif en fonction des appels à projet régionaux et départementaux.
- Répondre à l'appel à projet sur le dispositif ADVE pour 2026-2028 si celui-ci est reconduit par le département.
- Création de dispositif de formation sur les compétences de base aux métiers de l'aide à la personne.

B. ATELIER DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE (APP)

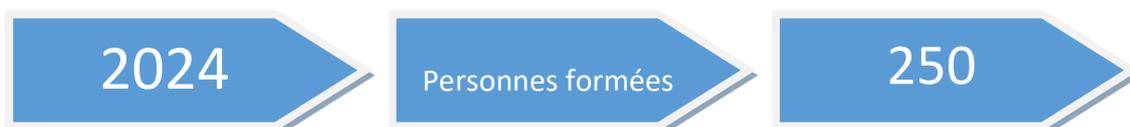
Implantation géographique

- 3 Place Aristide Briand - 16700 Ruffec
- Rue de l'Ouillette - 16500 Confolens
- 48 rue de la charité – 16000 Angoulême

Moyens Humains

En 2024, l'équipe pédagogique se compose de 6 personnes

- . 1 Responsable pédagogique pour les deux organismes de formation,
- . 1 coordonnatrice/secrétaire et formatrice en informatique en CDI - 35h,
- . 1 formatrice en CDI - 31h/semaine,
- . 1 formatrice et assistante administrative en CDI pour le marché HSP - 24h/semaine,
- . 1 formatrice en Anglais en CDI pour le marché HSP - 16h/semaine,
- . 1 Accompagnatrice Socio-Professionnel – formatrice et référente Handicap en CDI - 31h/semaine.



CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI en 2024 sur le **marché HSP Socle de Compétences**

- **146 personnes ont été formées par l'APP** dans le cadre de ce marché - Ruffec et Confolens.

Ces personnes sont majoritairement prescrites par Pôle Emploi (68%).

Les autres prescripteurs sont CAP Emploi, Mission Locale, travailleurs sociaux des MDS, les SIAE, l'auto-positionnement sur le site Cmaformation-na.fr

<u>SEXE</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
Femmes	102	70%
Hommes	44	30%
TOTAL	146	

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI en 2024 sur le **projet BOP 104**, subventionné par la Direction Départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Charente

Formation de 10 semaines	Dont 2 semaines de stages en entreprise	↪ 3 jours de Formation par semaine
Ruffec	3 hommes 3 femmes	↪ 6 personnes de 26 à 44 ans
Marcillac-Lanville	7 hommes 5 femmes	↪ 11 personnes d'origine ukrainienne ↪ dont 2 de - de 25 ans
Confolens	4 hommes 1 femme	↪ 1 personne de - de 25 ans ↪ 4 personnes de 26 à 44 ans

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI sur le **dispositif Formation Linguistique Angoulême FLA** (34 personnes)



- **18 femmes**
- **16 hommes**
- Répartis ainsi :**
- **30 personnes en Formation Linguistique**
- **4 personnes en Formation Numérique**

Partenariat avec AISD emploi, le Maillon (APLB) et l'Association Régie Urbaine

AUTRES FORMATIONS

- **Formation DIU Vivality** (Prise en main de la plateforme du Dossier des usagers) auprès de **20** salariés des MECS de l'APLB
- **Formation SST** auprès de **28** salariés de l'APLB

Total des personnes formées en 2024 : 250

↻ En 2024, l'APP a dispensé 11 407 heures de formation.

NOS PARTENAIRES

Nos principaux partenaires et financements sont :

PARTENAIRES PEDAGOGIQUES ET/OU FINANCIERS	PUBLIC FORMÉ	DOMAINES D'INTERVENTION
<p>CONSEIL REGIONAL Nouvelle Aquitaine</p> <p>Marché Habilitation Service Public Socle de compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeurs d'emploi ▪ Bénéficiaires RSA ▪ Salariés des chantiers d'insertion 	<p>3 Parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Parcours 1</u> : Découverte de l'outil informatique (Illectronisme) ▪ <u>Parcours 2</u> : Français Langue Etrangère ▪ <u>Parcours 3</u> : La palette des Savoirs (Remise à niveau français-Math – Anglais et initiation informatique à perfectionnement Pack office)
<p>Département de la Charente Subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projet "Intégration et accès à la nationalité française" BOP 104</p>	<p>Accompagnement des étrangers en situation régulière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Personne d'origine étrangère primo-arrivants et signataire du contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans ▪ Réfugiés Ukrainiens ▪ Confolens et Ruffec 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la langue française ▪ Appropriation des valeurs et usages de la société française et de la citoyenneté ▪ Accompagnement vers l'emploi ▪ Accompagnement global ▪ Atelier de recherches de stages en entreprise
<p>Dispositif Formation Linguistique Angoulême</p>	<p>Salarié des SIAE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation linguistique ▪ Formation numérique
<p>Salarié(e)s des structures de l'APLB</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés de l'APLB 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation DIU- SST

PRINCIPALES ACTIVITES EN 2024

- 70% de l'activité de l'APP est engendrée par le Marché de la Région "Habilitation Service Public",
- 146 personnes ont été formées sur les différents parcours de formation contre 174 personnes en 2023
- Nous avons consommé 100% des permanences prévues à la convention subséquente pour l'année 2024
- Réponse à l'HSP 2025-2028 avec 2 partenaires Cassiopée et Cedif.
- Nouveau dispositif Formation Linguistique Angoulême FLA en juin 2024 en partenariat avec AISD' EMPLOI, Le MAILLON, et l'Association Régie Urbaine
- Formation SST.

PROJETS 2025

- Démarrage de Habilitation de Service Public (HSP) 2025,
- Continuité de la formation DIU et SST auprès des salariés de l'APLB sur 2025,
- Porteur de projet ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité) pour le Nord Charente bassin de l'emploi Confolens Ruffec. Marché région et FSE.
- Reprise des communications pour la certification CléA, CléA Numérique et CléA Management, Mme Longeville Séverine est évaluatrice sur ces deux dispositifs.
- Projet BOP 104, Action d'accompagnement des étrangers en situation régulière et signataires du Contrat d'Intégration Républicaine depuis moins de 5 ans, 1 action est prévue pour février 2025 sur Confolens.
- Développement du dispositif FLA à destination d'autres SIAE du secteur ainsi que sur le secteur Nord Charente avec l'UDAF 16.
- Réponse à des appels à projet sur la Charente.

14 - SIAE (Charente - 16 et Dordogne - 24)

1) Présentation

La section Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Elle regroupe différentes structures, conventionnées par l'Etat pour accueillir ces publics :

➤ **2 associations intermédiaires (AISD'EMPLOI en Charente et AI Service en Dordogne).**

Elles permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers – collectivités essentiellement).

➤ **2 entreprises de travail temporaire d'insertion (Le Maillon en Charente et C3i en Dordogne)**

Entreprises d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

2) L'activité de l'année et le public accueilli/accompagné

Structures	Nb de salariés accompagnés	Equivalent ETP	Répartition Hommes Femmes	Ages		Autres caractéristiques
				moins de 26 ans	plus de 50 ans	
Le Maillon	46	12.7	100% d'hommes	8.5 %	17 %	26 % de BRSA 27 % de DELD 56 % QPV
C3i	173	34.7	85% d'hommes	13.8 %	17 %	35 % de BRSA 49 % de ZRR 37 % de DELD
Alsd'emploi	115	13.6	45% de femmes	27 %	36 %	67 % QPV 22 % de BRSA 64 % de DELD
AI SERVICE	188	31.1	65% de femmes	13 %	49 %	37 % de BRSA 39 % de DELD 62 % de ZRR
APLB EMPLOI INSERTION	522	92.1				

¹ Bénéficiaires du RSA

² Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

³ Quartiers Prioritaires de la Ville

⁴ Zone de Revitalisation Rurale

3) La problématique des personnes accompagnées

L'insertion par l'activité économique (IAE) s'adresse à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Les profils des personnes accompagnées sont très divers :

- . Chômeurs de longue durée
- . Personnes qui touchent des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH,...)
- . Jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- . Travailleurs reconnus handicapés

Le principal frein à l'emploi constaté est le manque de mobilité.

L'insertion par l'activité économique (IAE) s'adresse à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Les profils des personnes accompagnées sont très divers :

- Chômeurs de longue durée
- Personnes qui touchent des minimas sociaux ([RSA](#), [ASS](#), [AAH](#),...)
- Jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- Travailleurs reconnus handicapés

Les deux principaux freins à l'emploi constatés sont **la garde d'enfants** et le **manque de mobilité**.

4) L'organisation de la prise en charge au sein de l'établissement

Un entretien individuel permet de vérifier les critères d'éligibilité des candidats puis de formaliser l'inscription. Il s'agit ensuite de rechercher des missions adaptées au profil de la personne (selon ses compétences – ses contraintes familiales – sa mobilité etc..).

Nous bénéficions d'une aide au poste par le biais de la DDETSPP, permettant de financer le nécessaire accompagnement de nos salariés à lever les freins à une insertion sociale et professionnelle durable. Cette aide au poste est calculée en fonction du nombre d'heures de travail effectuées par nos salariés en parcours. L'accompagnement social, en lien avec les partenaires, débute dès lors qu'un premier contrat de travail ou de mise à disposition est signé.

L'accompagnement dure 2 ans, (si dérogation, possibilité de prolonger d'une année et doit permettre à nos salariés d'accéder à un emploi stable ou à une formation.

5) Les partenaires

Partenaires financiers : La DDETSPP essentiellement.

Le département et le Conseil Régional viennent par ailleurs en soutien pour le financement de certains de nos projets.

Autres partenaires : Pôle Emploi – Missions locales – ADSEA – Les autres SIAE du territoire – BSC (FFB).

6) Les projets en cours

Nos SIAE élargissent leur rayonnement territorial :

Nous prévoyons à compter de 2025 de développer des permanences sur la **Communauté de Commune Lavalette Tude et Dronne** (Montmoreau/Chalais) dans une démarche « d'aller vers » de nouveaux demandeurs d'emploi et potentiels clients.

L'enjeu est de développer le chiffre d'affaires de Aisd'emploi et du Maillon et de mailler le territoire entre l'agence de Ribérac et d'Angoulême. Les deux agences agiront de concert pour mener les démarches commerciales.

Par ailleurs, C3i poursuit ses permanences hebdomadaires sur les **communes de Lalinde et Sarlat**. Ce territoire est pour l'instant peu pourvu en termes de Structures d'Insertion. Les services de l'Etat et du Département nous encouragent à nous y implanter, mais après 1an et demi de prospection sur ce territoire, les résultats ne sont pas au rendez-vous : peu de clients et des candidats trop éloignés de l'emploi pour être placés en mission. Courant 2025, le bureau de section devra se prononcer sur la poursuite de cette expérimentation stratégiquement importante (si nous n'y sommes pas d'autres structures s'implanteront), mais couteuse (1 poste à temps plein).

7) La gestion des Ressources Humaines

- L'année 2024 a été marquée par **la démission de Mme Piboyeux** (directrice adjointe en charge des Etablissements de Dordogne C3i et Ai service). Après un recrutement non concluant pour lui succéder, le bureau de section a souhaité suspendre le recrutement, afin de baisser la masse salariale des Etablissements, aujourd'hui déficitaires.
- Licenciement pour inaptitude de Fatma Zitouni (chargée de recrutement sur l'agence de Sainte Foy), après 3 ans d'arrêt maladie.
- **Accord collectif** signé par les organisations syndicales de l'APLB, pour que les salariés permanents des sections AI et ETTI puissent bénéficier de **journées d'ancienneté**.
- Les **difficultés de recrutement sur le territoire de Lalinde/Sarlat**. En effet beaucoup de candidats qui nous sont orientés relèvent davantage des chantiers d'insertion et cumulent des difficultés sociales peu compatibles avec une mise à l'emploi. A noter que, n'ayant pas d'agence sur ce territoire, nous ne recevons jamais de candidatures spontanées comme c'est le cas sur les autres agences. Nous sommes donc entièrement dépendants des prescriptions partenaires (France Travail – Conseil Départemental – Mission locale principalement).
- Au sein de nos agences en revanche, des profils plus qualifiés nous parviennent désormais. Ces profils facilitent les démarches de prospection et nous permettent de capter de nouveaux clients. Cette évolution s'explique essentiellement par :
 - Un marché du travail plus tendu
 - Une visibilité accrue de nos agences depuis les déménagements
 - La multiplication des démarches de communication
- En complément des réunions « accompagnement » (organisées tous les 2 mois depuis 2 ans, et réunissant une conseillère de chaque agence) ; sont désormais organisées au même rythme **des réunions « développement »**, réunissant les chargés de recrutement. L'objectif ? Booster la démarche commerciale et favoriser les échanges de pratique sur les démarches de prospection menées au sein des différents territoires.

8) Les faits marquants de l'année

Démission de Mme PIBOYEUX (cf. ci-dessus)

Actions de fidélisation des salariés

- Journée organisée à l'échelle de l'association en novembre, valorisant les 4 salariées permanents de la section ayant plus de 30 ans d'ancienneté
- Développement d'actions de cohésion via les œuvres sociales (week-end au Futuroscope – repas de Noël etc.)
- Accord collectif pour l'attribution de journées d'ancienneté aus permanents de l'IAE
- Décision du bureau de section d'une augmentation de 3% pour l'ensemble des salariés permanents à compter du 1^{er} janvier 2025. (Les dernières revalorisations avaient été faites en 2021)

Renforcement de nos actions de communication

- Diffusion d'une newsletter trimestrielle, déclinée pour chacune de nos agences, auprès des partenaires et acteurs locaux

- Vidéos témoignages de salariés et de clients, grâce au soutien de Delphine Gouzille (cf chaîne YouTube de l'APLB)
- Communication sur la Vitrine du Crédit Mutuel Sud-Ouest de Pineuilh, pour valoriser C3i et AI Service
- Petits déjeuners organisés au sein de l'agence de Montpon et de Sainte Foy à destination de nos clients et prospects, pour renforcer notre ancrage territorial.

Engagement de Céline Flaczyk au sein du réseau coorace, élue coprésidente Nouvelle Aquitaine.

Réponses marchés publics : nous sommes retenus pour :

- Des prestations de nettoyage pour le bailleur social MESOLIA en Dordogne
- La mise à disposition de rippeur et agent de déchèterie pour les besoins de remplacement de Grand-Angoulême à compter de février 2025. A noter que sur ce marché, l'ADEF (autre AI implantée à la Couronne), a répondu avec nous en tant que sous-traitant.

Développement des actions de formation à destination de nos salariés en parcours :

- **Formations linguistique et illettrisme** mises en œuvre à Angoulême, Ribérac et Montpon grâce à la collaboration de l'APP et de Cadillac Formation qui ont su proposer une offre adaptée aux besoins de l'IAE.
- **Actions de formation en Situation de Travail dans le secteur du Nettoyage**

Travaux en lien avec l'association PREVER porteuse du projet « Territoire Zéro Chômeur » à Ribérac, pour parvenir à une convention de collaboration.

En novembre, la **décision de NON-habilitation met définitivement fin au projet.**

9) Les perspectives et projets à venir, conclusion

Organisation d'un séminaire en juin prochain à Angoulême en lien avec le réseau Coorace Nouvelle Aquitaine, sur la thématique du lien entreprises-IAE. A l'ordre du jour :

- Les partenariats économiques (témoignage facilitateur de Dordogne autour des clauses sociales)
- Les partenariats RH (témoignage FFB)
- La RSE et RTE

Développer notre activité en poursuivant les démarches de prospection. En 2025, seront prioritairement ciblées :

- Les gites
- Les Ehpad
- Les industries

A noter que si l'activité demeure stable en 2025, AI SERVICE devrait retrouver son équilibre économique en 2025. En revanche pour les autres Etablissements les enjeux de croissance sont essentiels.

La réorganisation RH suite à une potentielle suppression de poste à étudier pour réduire les charges de personnel. L'enjeu sera de mener cette réorganisation en maintenant autant que possible le climat social et la dynamique d'équipe qui sont aujourd'hui les principaux points forts de nos Etablissements.

Poursuivre nos actions de communication, pour faire connaître nos agences et se différencier d'une concurrence très forte des ETT et des autres SIAE.

- Nouveauté 2025 : une lettre d'information mensuelle qui sera diffusée par la FFB à ses adhérents. Etablissement concerné : le Maillon à Angoulême.